LETTRES DE CICERON A ATTICUS. AVEC DES REMARQUES, ...




BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
6
16 F
19



LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

AVEC

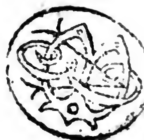
DES REMARQUES,

Et le Texte Latin de l'Edition de Grævius.

Par M. L. MONGAULT, *Précepteur de MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES.*

TOME PREMIER.





A PARIS,
Chez FLORENTIN DELAULNE, ruë Saint Jacques, à l'Empereur.

M. DCCXIV.

Avec Privilege du Roy, & Approbation.

AVERTISSEMENT.

IL y a déja plusieurs années que je fis imprimer un volume de l'ouvrage que je donne aujourd'hui tout entier. Je m'engageai à en donner bien-tôt la suite ; & j'en avois déja achevé deux autres volumes, lorsque je me vis obligé à suspendre ce travail, par des raisons dont il seroit inutile de rendre compte au public. Lorsque j'ai été en état de le reprendre, je n'ai pas voulu faire imprimer ces deux volumes que tout l'ouvrage ne fût achevé ; dans la crainte que de nouvelles distractions ne m'obligeassent encore à laisser un trop long intervale entre l'impression de ces deux volumes & celle des suivans. J'avois donné d'abord le troisiéme & le quatriéme livre, parceque le public connoissoit déja les deux premiers ;



je voulois commencer par contenter sa curiosité sur la suite. A present que j'y ai satisfait, j'ai cru qu'on ne seroit pas fâché d'avoir d'une seule main, du même stile & d'une impression uniforme tout l'ouvrage dont M. de S. Real n'a donné qu'une si petite partie. Si l'on prend la peine de comparer les deux traductions, j'espere qu'on trouvera la mienne travaillée avec beaucoup plus de soin ; & l'on n'en sauroit trop prendre pour écrire purement lorsqu'on traduit. C'est ce qu'on sentira en comparant la traduction de M. de S. Real avec ses autres ouvrages ; quoique son stile ne soit pas entierement pur, même lorsque rien ne le gêne, il est neanmoins beaucoup meilleur que dans sa traduction.

Si je me suis rarement rencontré avec lui pour la tournure de la Phrase, je m'en suis aussi quelquefois éloigné pour le sens. Je ne l'ai point fait que je n'en aye don-

né des raiſons qui m'ont paru convainquantes, ou que je n'aye été apuyé de l'autorité des plus habiles Commentateurs que M. de S. Real n'a pas été heureux à contredire. Lorſqu'il le fait, c'eſt avec une hauteur & un ton déciſif qui pourroient éblouir ceux qui n'examinent pas les choſes avec attention, ou qui ne veulent pas ſe donner la peine d'entrer dans ces ſortes de diſcuſſions. Pour l'honneur de ces ſavans hommes, & par eſtime pour M. de S. Real, j'ai cru devoir en quelque maniere me juſtifier lorſque je ne penſois pas comme lui. Je l'ai fait dans tous les endroits qui ſont de quelque importance, & où la ſeule lecture du texte ne ſuffiroit pas pour juger entre nous, comme elle y pourra ſuffire dans pluſieurs autres. Alors j'ai épargné des remarques inutiles, & je me ſuis propoſé par tout de n'en faire qu'autant qu'elles ſeroient neceſ-

ſaires pour expliquer ce que la traduction ſeule n'auroit pû éclaircir, ou pour mettre au fait des affaires dont parle l'Auteur.

Je ſuppoſe que les Lecteurs ont une legere connoiſſance de l'hiſtoire des derniers temps de la Republique Romaine. Il y a peu de perſonnes, même parmi celles qui ne ſe piquent pas de lecture, qui n'ayent au moins lû dans Plutarque les vies de Ceſar, de Pompée & des autres grands hommes qui jouent les premiers rôles ſur cette ſcene; & je conſeillerois à ceux qui ne l'auroient pas fait, de commencer par là avant que de lire les lettres à Atticus. Les particularitez qui s'y trouvent, ne les intereſſeront que mediocrement, s'ils n'ont une idée generale de l'hiſtoire de ce temps là. On n'y pourroit ſuppléer dans des remarques, qu'en les rempliſſant de choſes trop communes, dont le détail ſeroit rebutant pour des

Lecteurs mediocrement instruits. C'est dans cette idée que j'ai fait peu de remarques sur les 7. 8. 9. & 10. livres, quoiqu'ils soient trés-interessans par une peinture vive des premiers mouvemens de la guerre civile entre César & Pompée; mais ce qu'il y a dans cette matiere de general est connu par plusieurs historiens qui sont entre les mains de tout le monde, & les lettres où l'on en trouve le detail, sont de toutes les lettres à Atticus celles où il se trouve le moins de difficultez. C'étoit à la verité un beau champ pour les reflexions; je me suis contenté de mettre le lecteur en état d'en faire. Il suffit aux gens d'esprit qu'on les mette sur les voyes; ils se moquent de ces Commentateurs présomptueux par mediocrité d'esprit, qui croyent à chaque pas faire des découvertes, & que personne n'avoit pensé avant eux des choses dont ils ne s'aplau-

diroient pas tant s'ils avoient la vuë moins bornée.

J'ai été obligé au contraire de faire souvent des remarques assez longues sur plusieurs lettres du 13. & du 14. livre, quoique bien moins importantes que celles des livres precedens. Le stile des lettres de ces deux livres est extrémement coupé. Ciceron y passe subitement, & quelquefois à chaque ligne, d'un sujet à un autre. La plûpart ne sont que des réponses faites à Atticus dans des tems où ils s'écrivoient tous les jours. C'est comme une suite de conversation, où ils s'entendoient à demi mot, & s'expliquoient de même. Il faut donc, pour ainsi dire, se mettre à leur piste, suivre le fil des affaires particulieres dont il s'agit, éclaircir un endroit trés-concis, & où le sens est suspendu, par un autre endroit où Ciceron parle de la même affaire un peu plus clairement. Pour cela

il faut lire ces lettres un grand nombre de fois ; s'en remplir ſi bien que toutes les affaires qui ont quelque raport enſemble, & qui ſe trouvent répandues dans differentes lettres, ſe preſentent en même tems à l'eſprit, & ſe donnent du jour l'une à l'autre. C'eſt par ces confrontations, qu'un Traducteur ſeul ſe donne la peine de faire, que des endroits qui ne ſeroient que des énigmes deviennent clairs, qu'on ſupplée ce qui manque aux phraſes dont le ſens eſt ſuſpendu, qu'on détermine la ſignification particuliere d'une expreſſion qui en peut avoir pluſieurs differentes ; ſi, en quelques endroits, je n'avois pas juſtifié ma traduction par ces ſortes de remarques, on auroit pu croire que je l'aurois formée au hazard.

Pour la commodité des perſonnes qui n'ont nulle connoiſſance de la langue grecque, j'ai fait mettre au bas des pages latines

l'explication des mots grecs qui ſe trouvent dans le texte. Non ſeulement Ciceron cite quelquefois des vers grecs, ou bien fait alluſion à quelque endroit d'Homere ou d'un autre Poëte. Souvent même il fait entrer dans ſon ſtile des mots grecs qui font partie de la phraſe ; de telle ſorte qu'un ſeul mot qu'on n'entend point, la fait perdre toute entiere ; l'explication de ce mot ôtera cette eſpece de lacune. On conçoit bien qu'on n'a pas pû toûjours employer, dans cette explication litterale, des mots qui ſoient de la plus pure latinité. Souvent Ciceron ſe ſert de mots grecs, parce qu'il n'en trouve point en latin qui diſent bien ce qu'il veut dire ; il n'y a pas d'apparence qu'on y réuſſiſſe mieux que lui. Je ne me ſuis propoſé que de faire ſentir dans cette traduction latine la ſignification litterale & grammaticale des mots

grecs, on en trouvera dans la traduction françoiſe une explication moins contrainte, & qui entre mieux dans l'eſprit de l'Auteur. Il y a à la fin de l'Edition de Grævius une explication de ces mots grecs ; il m'a paru qu'en pluſieurs endroits celui qui l'a faite n'a pas pris la ſignification qui convenoit à l'uſage que Ciceron faiſoit de certains mots, & qui ſe lioit le mieux avec le reſte de la phraſe ; j'ai tâché alors d'en trouver de plus propres. Quand je fis imprimer pour la premiere fois le troiſiéme & le quatriéme livre, je n'avois point encore penſé à faire mettre ces explications au bas des pages. Dans la nouvelle édition qu'on en vient de faire, & que j'ai revûë avec ſoin, on a mis, comme dans les autres volumes, l'explication des mots grecs qui ſe trouvent dans le quatriéme livre ; car il n'y en a point dans le troiſiéme où ſont les let-

tres écrites pendant l'exil de Ciceron, non plus que dans le onziéme qui contient les lettres qu'il écrivit aprés la bataille de Pharſale, dans un temps où il avoit abandonné le parti de Pompée, & où il ne ſçavoit pas encore s'il trouveroit grace auprés de Céſar. Lorſque Ciceron étoit fort affligé & fort chagrin, il n'avoit pas beſoin de grec pour exprimer ſa douleur, c'eſt un ſentiment de toutes les langues; mais lorſqu'il étoit dans une aſſiete tranquile, comme ſon ami étoit preſque naturaliſé grec, il mêloit volontiers dans ſon ſtile des mots de cette langue, ce qui étoit auſſi fort ordinaire à Atticus, comme on le voit par quelques petits fragmens de ſes lettres. * Au contraire, lorſque Ciceron écrivoit pour le public, même ſur des matieres où la langue latine auroit eu ſouvent beſoin du ſecours de la lan-

* Lettre X. du 9. liv. & VII. du liv. 16.

gue grecque, comme dans ses ouvrages philosophiques, alors il se faisoit une loi de n'employer que des mots latins, quelque peine qu'il eût à en trouver qui répondissent juste aux termes dont les Philosophes grecs s'étoient servis. On verra dans une de ces lettres,* qu'il fut bien embarassé à trouver un mot qui rendît celui dont se servoient les Philosophes sceptiques pour dire *suspendre son jugement*. Si plusieurs Savans des deux derniers siecles, qui se piquoient d'imiter Ciceron, l'avoient suivi exactement, ils se seroient contentez de mêler du Grec avec leur Latin dans les lettres qu'ils écrivoient à d'autres Savans, & ils n'auroient pas bigaré leur stile dans des ouvrages qui sans cela auroient été d'une utilité & d'un usage plus étendu.

On a fait une table generale pour les six volumes, & on l'a

* Lettre XXI. du 13. liv.

mise à la fin du second qui s'est trouvé beaucoup moins épais que les autres. Cette table sera plus commode que si on en avoit fait une pour chaque volume. Il est souvent parlé dans ces lettres d'une même personne ou d'une même affaire dans plus d'un endroit ; j'ai ordinairement renvoyé dans les remarques à celui où se trouve l'éclaircissement que l'on cherche ; lorsqu'il n'y aura point de renvoi, on pourra le trouver avec le secours de la table generale.

On a fait aussi une table particuliere des lettres écrites à d'autres qu'à Atticus, ou par d'autres que par Ciceron ; ce ne sont pas les moins curieuses. Il y en a de César, de Pompée & d'Antoine, & ce sont les seules qui nous soient restées ; on verra avec plaisir paroître sur la scene ces grands personnages. Quoique les lettres de César soient courtes, ce sont toûjours des morceaux précieux ;

on y remarquera cette moderation au milieu de la plus haute fortune qui lui gagnoit les cœurs, même de ses ennemis. Les lettres de Pompée roulent toutes sur l'affaire de Corfinium. Il se justifie fort bien de ce qu'il n'avoit pas marché de ce côté-là pour dégager Domitius Ænobarbus. Il écrit avec une noble simplicité, en homme qui sçait faire la guerre & en parler. C'est une chose assez curieuse que de voir Antoine & Ciceron en commerce d'honnêteté & de politesse. Aprés la mort de César, Antoine ayant dessein de rappeller d'exil un Affranchi de Clodius, & l'un des principaux ministres de toutes les violences de ce Tribun contre Ciceron, il ne le voulut point faire sans le consentement de notre Auteur. Antoine lui écrivit là-dessus une lettre trés-polie, mais où les expressions sont mesurées avec beaucoup d'art. Ciceron ne sçut pas demeurer dans

de ſi juſtes bornes; il oublia qu'il écrivoit à un homme contre qui il ſeroit peut être obligé bien tôt de ſe déclarer, & donna à Antoine des louanges dont celui ci ſçut bien ſe prévaloir dans la ſuite, en rendant cette lettre publique, & l'oppoſant aux ſanglantes invectives que Ciceron faiſoit alors contre lui.

Voilà tout ce que j'avois à ajoûter à l'ancien Avertiſſement qu'on trouvera à la tête du ſecond volume, & ſur lequel je prie le Lecteur de jetter les yeux.

LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE PREMIER.



M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM

LIBER PRIMUS.

EPISTOLA I.

VULGATIS QUINTA.

CICERO ATTICO SAL.

QUANTUM dolorem acceperim, & quanto fructu sim privatus & forensi, & domestico, Lucii fratris nostri morte, in primis pro nostra consuetudine tu existimare potes. Nam mihi omnia, quae jucunda ex humanitate alterius & moribus homini accidere possunt, ex illo accidebant. Quare non dubito, quin tibi quoque id mo-



LETTRES DE CICERON A ATTICUS



LIVRE PREMIER.

LETTRE I.

ECRITE L'AN DE ROME DCLXXXV. *c'est la cinquiéme dans l'Edition de Gravius.*



COMME vous me connoissez mieux que personne, vous jugerez aisement combien j'ai été touché de la mort de nôtre Cousin [1] L.Ciceron, qui m'étoit d'un grand secours, & pour mes affaires particulieres, & pour mes fonctions publiques. [2] Je trouvois avec luy toute la douceur que l'on goûte dans le commerce d'un homme poli & d'un honête homme. Je suis donc persuadé que pre-

lestum sit, cum & meo dolore moveare, & ipse omni virtute officioque ornatissimum tuique & sua sponte, & meo sermone amantem, affinem, amicumque amiseris.

Quod ad me scribis de sorore tua, testis erit tibi ipsa, quantæ mihi curæ fuerit, ut Quinti fratris animus in eam esset is, qui esse deberet: quem cum esse offensiorem arbitrarer, eas litteras ad eum misi, quibus & placarem ut fratrem, & monerem ut minorem, & objurgarem ut errantem. Itaque ex iis, quæ postea sæpe ab eo ad me scripta sunt, confido ita esse omnia, ut & oporteat, & velimus.

De litterarum missione sine causa abs te accusor. Numquam enim à Pomponia nostra certior sum factus, esse cui litteras dare possem. Porro autem neque mihi accidit ut haberem, qui in Epirum proficisceretur: neque dum te Athenis esse audiebamus.

ıant part à tout ce qui me regarde, ,ous ſerez ſenſible à cette perte, qui l'ailleurs nous eſt commune; car vous ›erdez auſſi un allié plein de merite, rés officieux, & qui avoit pris de l'anitié pour vous autant de luy-même, ue ſur ce qu'il m'avoit entendu dire à ôtre avantage.

Quant à ce que vous m'écrivez touhant vôtre ſœur, elle me rendra elleıême ce témoignage, que je n'ai rien ublié pour bien diſpoſer l'eſprit de ıon frere à ſon égard. Comme il m'a aru un peu trop piqué, j'ai joint dans :s remonſtrances que je luy ai faites, autorité d'un aîné à la douceur d'un ·ere, d'une maniere à luy faire comrendre qu'il avoit tort; & j'ai lieu de ıger par tout ce qu'il m'a écrit depuis, u'ils vivent enſemble comme ils doient, & comme nous le ſouhaitons.

Si je ne vous ai pas encore écrit, ce a pas été ma faute; quand vôtre eur a eû quelque commodité, elle : me l'a point fait ſçavoir; je n'ai ouvé perſonne qui allât en Epire, & ne ſçavois pas que vous fuſſiez à thenes.

De Acutiliano autem negotio quod mihi mandaras, ut primum à tuo digressu Romam veni, confeceram: sed accidit, ut & contentione nihil opus esset, & ut ego, qui in te satis consilii statuerim esse, mallem Peduceum tibi consilium per litteras, quam me dare. Etenim cum multos dies aures meas Acutilio dedissem; cujus sermonis genus tibi notum esse arbitror; non mihi grave duxissem scribere ad te de illius querimoniis, cum eas audire, quod erat subodiosum, leve putassem. Sed abs te ipso, qui me accusas, unas mihi scito litteras redditas esse, cum & otii ad scribendnm plus, & facultatem dandi majorem habueris.

Quod scribis; etiam si cujus animus in te esset offensior, à me recolligi oportere; quid dicas: neque id neglexi: sed est miro quodam modo affectus. Ego autem quæ dicenda fue-

Dés que je fus de retour à Rome ıprés nôtre ſeparation, je travaillai à :erminer vôtre differend avec Acutilius; nais l'affaire m'a paru ſi aiſée à accomnoder, & vous avez d'ailleurs ſi peu ɔeſoin d'avis, que j'ai crû qu'il ſuffiȯit que Peduceus 3 vous mandât quel ɔarti vous deviez prendre. Si j'ai eû .ſſez de patience pour écouter pendant ɔluſieurs jours Acutilius, dont le jargon ıe vous eſt pas inconnu, vous jugez ıien que je ne me ſerois pas fait une ɔeine de vous mander tous ſes griefs, prés avoir eû celle de l'entendre d'un out à l'autre, ce qui aſſurement n'eſt as fort agreable. Mais vous qui me eprochez ma pareſſe, ſçavez-vous bien ue je n'ai encore reçû qu'une de vos ettres depuis vôtre départ, quoique ous ayez beaucoup plus de loiſir que noy, & que vous trouviez plus aiſement des commoditez pour m'écrire.

Quant à ce que vous me marquez, ue lorſque je vois quelqu'un prévenu ontre vous, c'eſt à moy à le ramener, u'aurez-vous à dire quand vous ſçauez que j'y ai déja travaillé? On eſt trangement piqué, je n'ai pas manqué

runt de te, non præterii. Quid autem contendendum esset, ex tua putabam voluntate statuere oportere: quam si ad me perscripseris, intelliges me neque diligentiorem esse voluisse, quam tu esses, neque negligentiorem fore, quam tu velis.

De Tadiana re mecum Tadius locutus est, te ita scripsisse, nihil esse jam quod laboraretur, quoniam hereditas usucapta esset. Id mirabamur te ignorare, de tutela legitima, in qua dicitur esse puella, nihil usucapi posse.

Epiroticam emptionem gaudeo tibi placere. Quæ tibi mandavi, & quæ tu intelliges convenire nostro Tusculano, velim, ut scribis, cures, quod sine molestia tua facere poteris. Nam nos ex omnibus molestiis, & laboribus uno illo in loco conquiescimus, quo fratrem quotidie expectamus. Terentia magnos articulorum dolores habet, & te, & sororem tuam, & matrem

le dire tout ce qui faisoit à vôtre justi-
ication ; mais pour les avances, j'ai cru
qu'il falloit les regler sur vos inten-
ions. Lorsque j'aurai vos pouvoirs,
ous me trouverez aussi exact à les
uivre, que j'ai eû auparavant de scru-
ule & de reserve, de peur d'aller plus
oin que vous ne voudriez.

Tadius m'a dit que vous luy écriviez
ur son affaire, qu'on ne pouvoit l'in-
quieter parce qu'il y avoit prescription.
Nous avons été surpris que vous ne
çachiez pas qu'on ne peut prescrire
ontre un mineur à qui on a donné,
omme à cette pupille, des Tuteurs se-
on la disposition de la Loi. 4

Je suis ravi que vous soyez content
e vôtre acquisition d'Epire. 5 Je vous
rie de continuer, à vôtre commodité,
e me chercher tout ce qui sera propre
orner ma maison de Tusculum ; 6 c'est
e seul endroit où j'oublie mes chagrins,
: où je me délasse de mes travaux ;
y attens mon frere de jour à autre.
Ma Femme est fort tourmentée de la
oute ; elle est pleine d'amitié pour
ous, pour vôtre sœur, & pour vôtre
nere. Elle vous fait mille complimens,

maxime diligit, salutemque tibi plurimam adscribit, & Tulliola, delitiæ nostræ. Cura, ut valeas, & nos ames; & tibi persuadeas, te à me fraterne amari.

REMARQUES.

SUR LA PREMIERE LETTRE.

LES onze premieres Lettres de ce Livre ne sont point rangées selon l'ordre de leur date, comme tous les Commentateurs l'ont remarqué. Manuce les a remis dans leur ordre naturel, dont il a raporté les preuves à la tête de son Commentaire ; ainsi il seroit inutile & ennuyeux de les repeter ici. Je remarquerai seulement que ce dérangement ne vient point des Copistes, mais de celui-même qui a donné le receüil de ces Lettres ; car Cornelius Nepos, qui écrivit la vie d'Atticus dans le même temps, dit qu'elles commencent au Consulat de Ciceron, parce que la premiere selon cet ancien ordre fût écrite dans le temps qu'il s'étoit mis au nombre des prétendans au Consulat ; mais il est tres sur qu'il y en a plusieurs qui ont été écrites long temps auparavant, comme celle-ci qui le fût deux ans avant sa Préture, sous le Consulat de L. Metellus & de Q. Marcius Rex, l'année d'aprés l'Edilité de Ciceron.

aussi-bien que ma chere petite Tullie. Ayez soin de vôtre santé. Aimez moi toûjours, & soyez persuadé que je vous aime comme mon frere.

---

1. *Lucius Ciceron nôtre Cousin*] fils d'un autre L. Ciceron cadet du pere de nôtre Auteur, & qui avoit été ami particulier de M. Antoine l'Orateur ayeul du Triumvir.

Il y a dans le Texte *fratris nostri*, mais l'on sçait assez que ce mot signifie souvent Cousin germain, parce que l'on sousentend *Patruelis*. Ciceron dit d'ailleurs de ce même Cousin : *frater noster, cognatione patruelis, amore germanus*. Lib. 5. de fin.

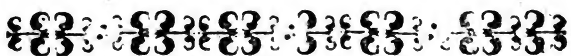
V. Rem. 17. sur la 3. Lettre du 4. Livre.

2. *Pour mes fonctions publiques.*] C'est-à-dire pour les fonctions du Barreau ; car je remarque que Ciceron prend presque toûjours dans ce sens le mot de *Forensis* ; & nous trouvons que Lucius Ciceron accompagna son Cousin en Sicile, lorsqu'il y alla pour ramasser des preuves contre Verres dont il s'étoit declaré l'accusateur.

3. *Peduceus*] fils de Sextus Peduceus qui avoit été Gouverneur de Sicile, & sous qui Ciceron avoit été Questeur. Il étoit ami particulier d'Atticus, comme on verra dans la suite de ces Lettres.

4. *Qu'on ne prescrit point contre un mineur, à qui on a donné, comme à cette pupille, des Tuteurs suivant la disposition de*

la Loi] *de tutela legitima in qua dicitur esse puella, nihil usu capi posse.* Il n'est pas necessaire d'examiner ici quelle étoit l'espece de cette affaire ; c'est une recherche qu'il faut laisser aux Jurisconsultes. Il suffit de remarquer qu'il paroît par cet endroit, qu'il y avoit alors certains cas où l'on pouvoit prescrire contre un mineur. Il faut aussi expliquer ce que c'étoit que *tutela legitima*. Un pupille étoit *in tutela legitima*, lorsque son pere ne luy ayant point nommé de Tuteurs, on luy donnoit ceux que la loi prescrivoit ; c'est-à-dire, ceux qui étoient ses heritiers naturels, comme ses parens ; ou, si c'étoit un fils d'afranchi, ses patrons, car les patrons heritoient de leurs afranchis ; & l'on supposoit



EPISTOLA. II.

VULGATIS SEXTA.

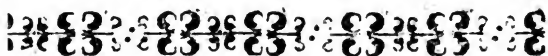
CICERO ATTICO SAL.

NOn committam posthac ut me accusare de epistolarum negligentia possis. Tu modo videto, in tanto otio ut par mihi sis. Domum Rabirianam Neapoli, quam tu jam dimensam, & exædificatam animo habebas,

ue les heritiers auroient plus de soin d'un ien qui pouvoit leur revenir. Le Pere par son estament pouvoit nommer tel Tuteur qu'il uy plaisoit, & cette espece de tutele étoit *usta & non legitima.*

5. *Vôtre acquisition d'Epire.*] On verra ans la suite de ces Lettres, qu'Atticus avoit e grands biens en fonds de terre auprés de Bu-:ote.

6. *Tusculum.*] Petite Ville du *Latium*, uprés de laquelle étoit la principale maison e campagne de Ciceron, dans l'endroit où st aujourd'hui le Monastere de *Grotta ferra-t.* Cette maison avoit appartenu au Dicta-:eur Sylla.



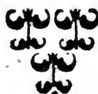
LETTRE. II.

A la fin de DCLXXXV. *ou au commencement de* DCLXXXVI. *c'est la sixiéme dans l'Edition de Gravius.*

JE vous promets que vous n'aurez plus à me reprocher que je suis trop aresseux à vous écrire ; songez seulement à ne l'être pas plus que moi, vous ui avez tant de loisir. M. Fonteius a cheté cent trente mille sesterces [1] la aison que Rabirius [2] avoit à Naples,

M. Fonteius emit H-S CCCIↃↃↃ XXX. *Id te scire volui, si quid forte ea res ad cogitationes tuas pertineret. Q. frater, ut mihi videtur, quo volumus animo est in Pomponiam, & cum ea nunc in Arpinatibus prædiis erat, & secum habebat hominem* χρηστομαθῆ, [a] *D. Turranium. Pater nobis decessit A.D.* VIII *Kal. Decembr. Hæc habebam fere, quæ te scire vellem. Tu velim si qua ornamen* γυμνασιώδη [b] *reperire poteris, quæ loci sint ejus, quem tu non ignoras, ne prætermittas. Nos Tusculano ita delectamur, ut nobismet ipsis tum denique, cum illo venimus, placeamus. Quid agas omnibus de rebus, & quid acturus sis, fac nos quam diligentissime certiores.*

a Utiliter doctum. b Apta Gymnasio.



& que vous aviez déja toute toisée & rebâtie dans vôtre esprit. Je vous en donne avis, en cas que vous pensassiez encore à cette acquisition. Mon frere me paroist entierement revenu à l'égard de vôtre sœur ; il est avec elle à sa Métairie d'Arpinum, où il a mené D. Turannius, qui est un homme rempli de connoissances tres-utiles. [3] Nôtre pere est mort [4] le 23. de Novembre. Voilà tout ce que j'avois à vous mander. Si vous pouvez recouvrer des raretez propres à orner un lieu d'étude [5] comme celui que vous sçavez, je vous prie de ne les pas manquer. Je me plais si fort à Tusculum, que c'est le seul endroit où je sois tout-à-fait content de moi-même. Mandez moi en détail ce que vous faites, & ce que vous ferez.



REMARQUES

SUR LA SECONDE LETTRE.

1. *CEnt trente mille ſeſterces.*] Environ douze mille deux cens livres. Dans le troiſiéme & le quatriéme Livre de ces Lettres, que j'ay donnez les premiers, j'ai ſuivi l'évaluation des ſeſterces de Monſieur de Saint Real; non que je la croye entierement ſûre, mais parce que dans une matiere ſi incertaine, & où il y a preſque autant d'avis que de ſçavans, il eſt aſſez indifferent quel parti l'on prenne. Je ſuppoſerai donc que mille ſeſterces valoient environ quatre-vingt-quatorze livres de nôtre monnoye. Ce qu'il y a de certain ſur cette matiere, c'eſt que le ſeſterce étoit une petite monoie d'argent qui valoit le quart du denier Romain ou deux *As* & demi. Cette marque H-S ſignifie donc *dipondium cum ſemiße*, & *ſeſtertius* eſt la même choſe que *ſemiſtertius*. Les Romains comptoient par *ſeſtertii* & par *ſeſtertia*, car on ne trouve jamais *ſeſtertium* au ſingulier; parce qu'on diſoit *mille ſeſtertii*, & non pas *unum ſeſtertium*. Les *ſeſtertia* valoient autant de milliers de ces petites pieces d'argent nommez *ſeſtertii*, qu'il y avoit d'unitez dans le nombre. Ainſi *ſeſtertia X.* ou *ſeſtertium decem* ſupp. *millia*, c'étoit dix mille petits ſeſterces. Ce n'eſt que par le ſujet qu'on peut reconnoître s'il s'agit de grands ou de petits

esterces, & les uns & les autres s'exprimant par cette marque H-S; le *sestertius* parce qu'il valoit deux As & demi, & le *sestertium*, parce qu'il valoit deux livres & demi d'argent. Monsieur de S. Real avance sur la foi d'un sçavant de son voisinage qu'il ne nomme pas, que les Romains ne se servoient de cette marque H S que pour les petits sesterces, & que pour les grands ils écrivoient tout au long *sestertia*, au lieu que les Copistes avoient écrit en abregé les uns & les autres. Mais cela est avancé sans autorité & sans fondement; l'uniformité qui se trouve dans les Manuscrits, fait voir que cette maniere de marquer les grands sesterces ne vient point des Copistes. Il y a même un endroit dans Suetone qui prouve decisivement que les Romains écrivoient en abregé les grands sesterces aussi-bien que les petits. *In Galba cap.* 6.

2. *M. Fonteius . . . . . . Rabirius.*] Il y a apparence que ce sont les mêmes pour qui Ciceron fit les harangues qui nous restent encore.

3. *Turranius, qui est un homme rempli de connoissances utiles.*] Il est encore parlé dans quelques autres de ces Letres de cet honnête homme, dont Ciceron fait ici un éloge qu'on ne peut pas appliquer à tous les sçavans; c'est apparemment le même que Niger Turrannius dont il est parlé dans Varron.

Epist. 9. *lib.* 6. *& epist.* 4. *lib.* 7. *Varr. lib.* 2. *de re rustica.*

4. *Nôtre pere est mort.*] Cette maniere de mander la mort de son pere, sans rien ajoûter qui marque sa douleur, a quelque chose d'un peu dur; & s'il ne paroissoit pas

d'ailleurs que Ciceron étoit le meilleur parent du monde, on se laisseroit aller naturellement à croire, qu'ayant pris son vol si haut, & étant à la veille de parvenir aux premieres places de la Republique, il se consoloit aisement d'avoir perdu un pere qui avoit toûjours vécû en campagnard & d'une maniere fort obscure ; ce qui donna lieu aux medisances de ses ennemis, * qui luy reprocherent depuis que son pere gagnoit sa vie à cultiver des



EPISTOLA III.

VULGATIS SEPTIMA.

CICERO ATTICO SAL.

Apud matrem recte est, eaque nobis curæ est. L. Cincio H-S XXCD. *constitui me curaturum Idibus Febr. Tu velim ea, quæ nobis emisse & parasse scribis, des operam ut quamprimum habeamus : & velim cogites, id quod mihi pollicitus es, quemadmodum bibliothecam nobis conficere possis. Omnem spem delectationis nostræ, quam, cum in otium venerimus, habere volumus, in tua humanitate positam habemus.*

vignes & des oliviers , & qu'il faisoit le metier de foulon. * *Dio lib. 46.*

5. *Des raretez propres à orner un lieu d'étude.*] *Ornamenta* γυμνασιώδη, γυμνάσιον signifioit dans son origine un lieu pour les exercices du corps; on l'appliqua depuis aux exercices de l'esprit ; & il paroît clairement par la cinquiéme Lettre de ce Livre , que Ciceron veut parler de l'endroit de sa maison de Tusculum où étoit sa Biblioteque , & qu'il appella son Academie.

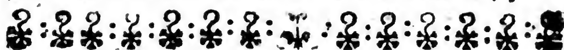


LETTRE III.

Peu de temps aprés la precedente ; c'est la septiéme dans l'Edition de Grævius.

VOtre mere se porte bien , j'ai soin d'elle. Je me suis obligé à payer vingt mille quatre cens sesterces,* le 13. de Fév. à L. Cincius. Je vous prie de faire en sorte que j'aie le plûtôt qu'il se pourra tout ce que vous avez acheté & destiné pour moi. Pensez aussi , comme vous me l'avez promis , à me composer une Biblioteque ; c'est sur vos soins obligeans qu'est fondée l'esperance de la douceur que je me promets de goûter un jour , quand je me serai tiré de l'embaras des affaires.

* *Environ* 1920. livres.



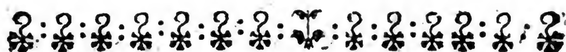
EPISTOLA IV.

VULGATIS OCTAVA.

Cicero Attico Sal.

APud te est ut volumus. Mater tua, & soror à me, Quintoque fratre diligitur. Cum Acutilio sum locutus. Is sibi negat à suo procuratore quidquam scriptum esse, & miratur istam controversiam fuisse; quod ille recusarit satisdari, amplius abs te non peti. Quod te de Tadiano negotio decidisse scribis; id ego Tadio & gratum esse intellexi, & magnopere jucundum. Ille noster amicus, vir mehercule optimus, & mihi amicissimus, sane tibi iratus est. Hoc si quanti tu æstimes sciam, tum, quid elaborandum sit, scire possim.

L. Cincio H-S CCIƆƆ CCIƆƆ CCCC



LETTRE IV.

L'an de Rome DCLXXXVI, *c'est la huitiéme dans l'Edition de Grævius.*

TOut va chez vous comme nous le souhaitons. Vôtre mere & vôtre sœur nous sont fort cheres, à mon frere & à moi. J'ai parlé à Acutilius. Il m'a assuré que son homme d'affaire ne luy avoit point écrit ; & il est surpris qu'il ait fait difficulté de vous donner des assûrances suffisantes, que l'on ne vous demanderoit plus rien de cette somme que vous offrez de payer. Tadius m'a paru tres-content de la maniere dont vous avez accommodé son affaire, & il vous en est fort obligé. L'ami que vous sçavez [1], qui est certainement un tres-honnête homme, & qui a beaucoup d'amitié pour moi, est toûjours fort en colere contre vous ; quand je sçaurai à quel point vous vous en souciez, je sçaurai aussi quelles avances je dois faire pour l'appaiser.

J'ai fait payer à L. Cincius, comme



pro signis Megaricis, ut tu ad me scripseras, curavi. Hermæ tui Pentelici cum capitibus æneis, de quibus ad me scripsisti, nunc me admodum delectant. Quare velim, & eos, & signa, & cætera, quæ tibi ejus loci, & nostri studii, & tuæ elegantiæ esse videbuntur, quam plurima, quam primumque mittas; & maxime quæ tibi gymnasii, xystique videbuntur esse. Nam in eo genere sic studio efferimur, ut abs te adjuvandi, ab aliis prope reprehendendi simus. Si Lentuli navis non erit, quo tibi placebit, imponito. Tulliola, deliciolæ nostræ, tuum munusculum flagitat, & me, ut sponsorem, appellat. Mi autem abjurare certius est, quam dependere.



vous me l'avez marqué, les vingt mille quatre cens ſeſterces pour les ſtatuës de Megare. [2] Les Mercures de marbre Pentelicien, [3] avec leurs têtes de bronze, [4] que vous me promettez, me font par avance beaucoup de plaiſir. Je vous prie donc de me les envoyer au plûtôt, avec les autres ſtatuës & toutes les raretez qui conviendront au lieu que je veux orner, qui ſeront du goût dans lequel je ſuis maintenant, & de celui d'un auſſi bon connoiſſeur que vous; ſur tout ce qui ſera propre à orner un portique, [5] & une Bibliotheque. J'ai une ſi grande paſſion pour toutes ces choſes, qu'il faut que vous ayez la complaiſance de la ſatisfaire, quoique ceux qui ſont moins de mes amis ſoient peutêtre en droit de la blâmer. Envoyez moi le tout par le premier vaiſſeau que vous trouverez, ſi vous ne pouvez pas avoir de place dans celui de Lentulus. Ma petite Tullie, qui fait toutes mes delices, veut avoir le preſent que vous luy avez promis, & m'attaque comme vôtre caution; mais plûtôt que de payer, j'aime mieux faire un faux ſerment, & nier que j'aie répondu pour vous, [6]

REMARQUES

SUR LA IV. LETTRE.

1. L'*Ami que vous sçavez.*] Lucceius, comme on le voit par la neuviéme Lettre; nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

2. *Les statuës de Megare.*] Ville de l'Attique, auprés de laquelle il y avoit une Carriere d'une espece de marbre qu'on ne trouvoit que dans ce seul endroit de la Grece. Les peuples de cette Ville avoient souvent élevé des statuës à ceux qui avoient remporté le prix aux jeux de la Grece; & c'étoit de là apparemment que venoient celles qu'Atticus envoyoit à Ciceron.

Pausan. Attic. Strab. lib. 8. Pindar. Od. 8. Pyth.

3. *Vos Mercures de Marbre Pentelicien.*] Ainsi appellé d'une montagne de l'Attique d'où on le tiroit selon Pausanias; ou selon Suidas, parce que ce marbre étoit de cinq sortes de couleurs differentes, ce qui avoit pû aussi donner le nom à la montagne où étoit cette Carriere.

4. *Avec leurs têtes de bronze.*] Les anciens faisoient souvent des statues dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'un & l'autre fussent d'une même matiere. Pour faire une nouvelle statue, ils se contentoient quelquefois d'en changer la tête; & nous voyons dans Suetone, qu'au lieu de briser les statuës

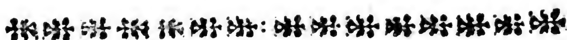
statuës des Empereurs dont la memoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles l'on mettoit sans doute celle du nouvel Empereur. De-là vient en partie qu'on a trouvé depuis tant de têtes antiques sans corps.

Sueton. calig. C. 22. Vide & Lamprid. in Commodo.

5. *Un Portique.*] *Xysti.* Ce mot, qui chez les Grecs dont il vient, signifie toûjours un lieu couvert dont ils se servoient pour leurs exercices, signifie plus souvent en latin une promenade découverte, aussi-bien qu'un Portique ou une Gallerie; mais on voit par les ornemens dont parle Ciceron qu'il le faut prendre ici dans cette derniere signification; c'est la même chose que ce qu'il appelle dans la sixiéme Lettre *Palestram.*

6. *J'aime mieux faire un faux serment & nier que j'aie répondu pour vous.*] MIHI AUTEM ABIURARE SATIUS EST. On voit bien que la plaisanterie de Ciceron étoit fondée sur ce que lorsqu'on ne s'étoit point engagé par écrit, on étoit reçû à se purger par serment, comme on l'est encore aujourd'hui; & *abjurare* en terme de droit, se disoit de ceux qui, en pareil cas, faisoient un faux serment.





EPISTOLA V.

VULGATIS NONA.

CICERO ATTICO SAL.

NImium raro nobis abs te litteræ afferuntur: cum & multo tu facilius reperias, qui Romam proficiscantur, quam ego, qui Athenas: & certius tibi sit, me esse Romæ, quam mihi, te Athenis. Itaque propter hanc dubitationem meam brevior hæc epistola est: quod cum incertus essem ubi esses, nolebam illum nostrum familiarem sermonem in alienas manus devenire.

Signa Megarica, & Hermas, de quibus ad me scripsisti, vehementer expecto. Quidquid ejusdem generis habebis, dignum Academia tibi quod videbitur, ne dubitaris mittere, & arcæ nostræ confidito. Genus hoc est voluptatis meæ: [a] quæ γυμνασιώδη maxime

a Apta Gymnasio.



LETTRE V.

Même année DCLXXXVI. *c'est la neuviéme dans l'Edition de Grævius.*

JE ne reçois point de vos nouvelles aussi souvent que je devrois ; car il vous est beaucoup plus facile de trouver des gens qui viennent à Rome, qu'à moi d'en trouver qui aillent à Athenes ; d'ailleurs je ne suis pas si sur que vous soyez à Athenes, que vous l'êtes que je suis à Rome. C'est pour cela que ma Lettre sera fort courte ; parce que ne sçachant pas certainement où vous êtes, je ne voudrois pas risquer qu'une Lettre où je vous entretiendrois librement, tombât dans des mains étrangeres.

J'attens avec impatience les statuës de Megaré, & les Mercures dont vous m'avez écrit. Quand vous trouverez des raretez de même genre, & qui meriteront une place dans mon Academie, [1] n'hésitez pas à me les envoyer, & n'épargnez pas ma bourse. C'est là

sunt, ea quæro. Lentulus naves suas pollicetur. Peto abs te, ut hæc cures diligenter. Chilius te rogat, & ego ejus rogatu, b Εὐμολπιδῶν πάτρια.

b Eumolpidarum ritus patrios.

REMARQUES

SUR LA V. LETTRE.

1. *Mon Academie.*] Pline parle d'une maison de campagne que Ciceron appella son Academie, & qui étoit auprés de la Mer, entre le lac d'Averne & Pouzole; mais il paroît par differens endroits des premieres Lettres de ce Livre comparez ensemble * que par son Academie, il n'entend ici que l'endroit de sa maison de Tusculum qu'il avoit destiné pour sa Biblioteque.

Plin. lib. 31. *cap.* 2. * *Ep.* 2. 6. 9. & 10. *hujus libri.*

2. *Lentulus promet une place dans ses vaisseaux.*] Lentulus étoit le surnom d'une branche de l'illustre Maison des Corneliens. On ne sçait point de quel particulier de cette famille il s'agit ici, & cela n'est pas fort important. Corradus croit que ce ne pouvoit pas

maintenant ma passion, je donne dans tout ce qui peut orner une Bibliote-que. Lentulus promet une place dans ses vaisseaux. Je vous prie de faire embarquer le tout promptement. Chilius vous demande les ceremonies des Eumolpides, & je vous les demande aussi pour luy.

être un Senateur, parce qu'il y avoit une loi qui leur défendoit d'avoir des vaisseaux pour faire le commerce, & qui leur permettoit seulement d'en avoir un d'une grandeur fort mediocre pour faire transporter leurs danrées; mais les loix de la severité de celle-là n'étoient alors plus gueres observées.

3. *Des ceremonies des Eumolpides.*] Prêtres de Cerés à Eleusine, ainsi nommez parce qu'ils descendoient d'Eumolpe, dans la maison duquel ce Sacerdoce étoit toûjours demeuré. Les uns font cet Eumolpe fils du Poëte Musée, les autres d'Orphée, & il y en a qui disent qu'il étoit Egiptien d'origine. Par ces ceremonies des Eumolpides que Chilius demandoit, il ne faut pas entendre celles qui étoient si secretes qu'on les appelloit par excellence les Mysteres, & qu'il étoit défendu sous peine de la vie à ceux qui y étoient initiez, de les reveler; mais les ceremonies publiques qu'ils observoient à la Fête de Cerés, & dont Chilius, qui étoit Poëte, vouloit apparemment faire entrer la description dans quelqu'un de ses ouvrages.



EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Cum essem in Tusculano, (erit hoc tibi pro illo tuo, Cum essem in Ceramico *) verumtamen cum ibi essem, Roma puer a sorore tua missus, epistolam mihi abs te allatam dedit, nuntiavitque, eo ipso die post meridiem iturum eum, qui ad te proficisceretur. Eo factum est, ut epistolæ tuæ rescriberem aliquid; brevitate temporis tam pauca cogerer scribere. Primum tibi de nostro amico placando, aut etiam plane restituendo polliceor. Quod ego, etsi mea sponte ante faciebam, eo nunc tamen & agam studiosius, & contendam ab illo vehementius, quod tantam ex epistola voluntatem ejus rei tuam perspicere videor. Hoc te intelligere volo, pergraviter illum esse offensum: sed quia nullam video gravem subesse*



LETTRE VI.

Même année DCLXXXVI. *c'est la dixiéme dans l'Edition de Grævius.*

COmme j'étois à Tusculum (voila pour répondre à vôtre , *Comme j'étois au Ceramique* , [1]) comme j'étois donc à Tusculum , un jeune esclave m'a apporté une de vos Lettres de la part de vôtre sœur , & m'a dit que l'exprés qu'elle vous envoyoit , partiroit le même jour aprés midi. Je profite de cette commodité pour vous faire réponse, mais, comme j'ai fort peu de temps, elle sera courte. Et premierement je vous promets d'appaiser nôtre ami , & peutêtre même de le ramener tout-à-fait. J'y travaillois déja de mon propre mouvement, & je m'y emploirai avec encore plus de soin , maintenant qu'il me paroît par vôtre Lettre que vous le souhaitez avec ardeur. Il est bon que vous sçachiez qu'il est étrangement piqué ; mais comme ses griefs ne me paroissent pas considera-

caussam, magnopere confido illum fore in officio, & in nostra potestate.

Signa nostra, & Hermeraclas, ut scribis, cum commodissime poteris, velim imponas, & si quod aliud οἰκεῖον [a] *ejus loci, quem non ignoras, reperies, & maxime, quæ tibi palæstræ gymnasiique videbuntur esse. Etenim ibi sedens hæc ad te scribebam, ut me locus ipse admoneret. Præterea typos tibi mando, quos in tectorio atrioli possim includere, & putealia sigillata duo. Bibliothecam tuam cave cuiquam despondeas, quamvis acrem amatorem inveneris: nam ego omnes meas vindemiolas eo reservo, ut illud subsidium senectuti parem. De fratre, confido ita esse, ut semper volui & elaboravi. Multa signa sunt ejus rei, non minimum, quod soror prægnans est.*

a Proprium.

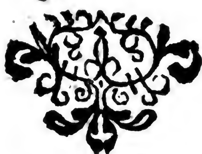
De comitiis meis, & tibi me permisisse memini, & ego jampridem hoc

bles, je compte qu'il ſe mettra à la raiſon, & qu'il fera tout ce que je voudrai.

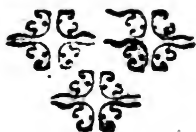
Je vous prie d'embarquer à la premiere occaſion, comme vous me le promettez, mes ſtatuës avec les Mercures-Hercules[2], & tout ce que vous trouverez de propre pour l'endroit que vous ſçavez, ſur tout pour un lieu d'exercice & pour une Bibliotheque. Je vous écris de cet endroit même, & c'eſt ce qui m'en fait ſouvenir. Cherchez-moi auſſi, je vous prie, des figures moulées que je puiſſe faire appliquer au plafond de mon veſtibule, & deux couvercles de puits relevez en boſſe. Ne traitez avec perſonne de vôtre Bibliotheque[3], quelque prix qu'on vous en offre; je deſtine toutes mes petites épargnes pour cette acquiſition, qui me ſera d'une grande reſſource dans ma vieilleſſe. J'ai lieu de croire que mon frere eſt à preſent dans les diſpoſitions que je luy ai toûjours & ſouhaitées & inſpirées; cela paroît à pluſieurs marques, dont la groſſeſſe de vôtre ſœur n'eſt pas la moindre.

Pour ce qui eſt de ma prétentio n à la Préture, je me ſouviens bien que je

communibus amicis, qui te expectant prædico. Te non modo non arcessam, sed prohibebo: quod intelligam multo magis interesse tua, te agere, quod agendum est hoc tempore, quam mea, te adesse comitiis. Proinde eo animo te velim esse, quasi mei negotii causa in ista loca missus esses. Me autem eum & offendes erga te & audies, quasi mihi, si qua parta erunt, non modo te præsente, sed per te parta sint. Tulliola tibi diem dat; sponsorem non appellat.



vous ai dispensé de vous trouver à l'assemblée des élections, & j'ai soin de prévenir sur cela nos amis communs qui comptent de vous y voir. Bien loin de vous prier d'y venir, je vous le défens par avance ; car je conçois qu'il est beaucoup plus important pour vous que vous soyez maintenant où vous êtes, qu'il ne le seroit pour moi que vous fussiez ici. Je vous prie donc d'être aussi en repos là-dessus, que si vous êtiez en Grece pour mes propres affaires ; & je vous répons que vous me trouverez, & pendant vôtre absence, & à vôtre retour, les mêmes sentimens que je pourrois avoir non seulement si vous m'aviez aidé à briguer la Préture, mais encore si je ne l'avois obtenue que par vôtre credit. Ma fille ne s'attaque plus à vôtre caution pour être payée de ce que vous luy devez, mais à vous-même. 4



REMARQUES

SUR LA VI. LETTRE.

1. *Voilà pour répondre à vôtre* Comme j'étois au Ceramique.] On voit bien que la Lettre d'Atticus commençoit ainsi, *comme j'étois au Ceramique, on m'a rendu vôtre Lettre.* Il y avoit à Athenes deux Ceramiques ; le premier dans la Ville, & c'étoit où se tenoient les Courtisannes. L'autre, dont il s'agit ici, étoit hors des murs. C'étoit une grande place où, pendant que la Republique d'Athenes étoit florissante, on enterroit aux dépens du Public ceux qui avoient été tuez à la guerre, & où l'on faisoit leur Oraison funebre. On y voyoit encore les tombeaux & les statuës de leurs plus grands Capitaines ; & c'étoit un rendez-vous public.

2. *Les Mercures-Hercules.*] Les Atheniens, & à leur exemple les autres peuples de la Grece, & depuis les Romains representoient Mercure par une figure quarrée de tous les côtez, sans pié & sans bras, & seulement avec la tête. Lorsqu'à la place de la tête de Mercure ils mettoient celle de quelqu'autre Dieu, cela faisoit un composé semblable à celui que l'on voit ici, & dont nous verrons encore un exemple plus bas. Fulvius Ursinus dit qu'il avoit vû à Rome un de ces Mercures-Hercules, qui n'étoit autre chose qu'une base quarrée avec la tête d'Hercule. Les Atheniens mettoient souvent ensemble ces deux Dieux,

& les plaçoient dans leurs Gymnases ou lieux d'exercices.

3. *Ne traitez avec personne de vôtre Bibliotheque.*] Il ne s'agit pas ici de la Bibliotheque à l'usage d'Atticus ; un homme de Lettres, comme luy, n'avoit garde de s'en défaire. Il s'agit des Livres qu'il faisoit copier à ses esclaves pour les vendre ensuite ; car personne ne fut plus appliqué que luy à tirer parti de tout, & à augmenter son bien de toutes les manieres possibles ; on verra dans la suite qu'il faisoit aussi commerce de Gladiateurs.

V. Rem. 4. & 5. sur la IV. Lettre du IV. Livre.

4. *Ma fille ne s'attaque plus à sa caution pour être payée, mais à vous-même.*] Les Manuscrits, les Editions & les Comentateurs sont fort partagez sur cet endroit. Les uns lisent *sponsorem appellat*, & les autres dans un sens tout opposé, *sponsorem non appellat.* Je sui ce dernier sens avec Victorius, Manuce, Popma, & M. de Saint Real, parce qu'il me paroît que c'est ici une plaisanterie opposée à celle que Ciceron avoit faite sur ce même sujet dans la quatriéme Lettre. Atticus avoit promis quelque present à Tullia, & Ciceron mandoit à son ami : *Ma fille m'attaque comme vôtre caution* ; & dans celle ci il dit : *ma fille ne s'attaque plus à vôtre caution* ; comme s'il disoit, elle sçait à present que lorsque les debiteurs sont bons, ce n'est pas la coûtume d'attaquer les cautions, & que l'on doit commencer par attaquer les debiteurs. Il y avoit même eû une loi qui le défendoit, & qui fut renouvelée par Justinien,

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

ET mea sponte faciebam antea, & post, duabus epistolis tuis perdiligenter in eandem rationem scriptis magnopere sum commotus. Eo accedebat hortator assiduus Sallustius, ut agerem quam diligentissime cum Lucceio de vestra vetere gratia reconcilianda. Sed, cum omnia fecissem, non modo eam voluntatem ejus, quæ fuerat erga te, recuperare non potui, verum ne caussam quidem elicere immutatæ voluntatis. Tametsi jactat ille quidem illud suum arbitrium, & ea quæ jam tum cum aderas offendere ejus animum intelligebam, tamen habet quiddam profecto, quod magis in animo ejus insederit: quod neque epistolæ tuæ, neque nostra allegatio tam potest facile delere, quam tu præsens non modo

LETTRE VII.

Même année DCLXXXVI. *c'est l'onziéme dans l'Edition de Gravius.*

JE travaillois déja de mon propre mouvement à vous racomoder avec Lucceius ; & les deux Lettres pressantes que vous m'avez écrites sur ce sujet, jointes aux sollicitations continuelles de Salustius [1] , m'ont fait redoubler mes efforts. Cependant aprés toutes les tentatives imaginables, non seulement je n'ai pû luy faire reprendre ses premiers sentimens pour vous, il ne m'a pas même été possible de tirer de luy le veritable sujet de son changement. Il fait toûjours revenir ses anciennes plaintes sur vôtre arbitrage [2] , & les autres bagatelles dont je sçavois qu'il se plaignoit avant vôtre départ ; mais il y a quelqu'autre chose qui luy tient plus fort au cœur, & que ni vos Lettres ni mon entremise ne sçauroient si bien effacer que vous le ferez, lorsqu'à vôtre retour vous aurez un éclair-

oratione, sed tuo vultu illo familiari tolles, si modo tanti putabis id, quod, si me audies, &, si humanitati tuæ constare voles, certe putabis. Ac, ne illud mirere, cur, cum ego antea significarem tibi per litteras, me sperare illum in nostra potestate fore, nunc idem videar diffidere; incredibile est, quanto mihi videatur illius voluntas obstinatior, & in hac iracundia offirmatior: sed hæc aut sanabuntur, cum veneris; aut ei molesta erunt, in utro culpa erit.

Quod in epistola tua scriptum erat, me jam arbitrari designatum esse; scito, nihil tam exercitum esse nunc Romæ, quam candidatos, omnibus iniquitatibus; nec quando futura sint comitia sciri. Verum hæc audies de Philadelpho. Tu velim, quæ Academiæ nostræ parasti, quamprimum mittas. Mire quam illius loci non modo usus, sed etiam cogitatio delectat. Libros vero tuos cave cuiquam tradas. Nobis eos, quemadmodum scribis, conserva. Sum-

ciſſement enſemble, ou que vous vous montrerez à luy avec vôtre air d'amitié. Je ſuppoſe que vous vous en mettiez en peine, comme vous le ferez ſans doute, ſi vous conſultez cette honnêteté qui vous eſt naturelle. Au reſte ne ſoyez pas ſupris que j'eſpere ſi peu de mon entremiſe, aprés vous avoir avancé dans ma derniere Lettre que je me faiſois fort de réüſſir; vous ne ſçauriez croire combien ſon eſprit m'a paru plus aigri & plus dificile à ramener, mais ou vôtre preſence racommodera tout, ou il aura lieu de s'en repentir, de quelque côté que puiſſe être le tort [3].

Quant à ce que vous me dites que vous me croyez maintenant deſigné Preteur[4], apprenez qu'il n'y a perſonne aujourd'hui ſi verſé dans toutes les mauvaiſes pratiques, que les Prétendans aux Magiſtratures, on ne ſçait pas même quand ſe tiendra l'Aſſemblée pour les élections [5]; mais Philadelphe vous rendra compte de tout cela. Envoyez-moi, je vous prie, au plûtôt ce que vous m'avez acheté pour mon Academie; je ne ſçaurois vous dire combien j'ai de plaiſir non ſeulement lorſque j'y ſuis, mais même lorſque j'y penſe,

mum me eorum studium tenet, sicut odium jam ceterarum rerum : quas tu incredibile est quam brevi tempore quanto deteriores offensurus sis, quam reliquisti.

REMARQUES.

SUR LA VII. LETTRE.

1. *Salustius.*] C'étoit un homme attaché à Ciceron, dont il est parlé dans plusieurs autres de ses Lettres. Il ne faut pas le confondre avec le fameux Historien qui vivoit dans le même temps ; & c'est pour cela que je dis *Salustius* & non pas *Saluste* ; car il me semble que c'est une regle assez generale, que quoiqu'on donne à certains noms une terminaison Françoise, lorsqu'il s'agit de personnes illustres & fort connuës dans l'Histoire ; on doit conserver la terminaison Latine, lorsqu'il s'agit de personnes obscures qui portent le même nom. Ainsi en parlant du Tiran de Syracuse, je dirai *Denis*, mais en parlant du Precepteur du fils de Ciceron, je crois qu'il faut dire *Dionisius*.

2. *Sur vôtre arbitrage.*] Il y a dans le texte *illud suum arbitrium*, mais cela ne peut

Gardez-vous bien de vous défaire de vos Livres, conservez-les moi toûjours comme vous me l'avez promis ; j'en ai autant d'envie que j'ai de dégoût pour toute autre chose, & sur tout pour les affaires publiques ; vous ne sçauriez imaginer combien elles sont empirées depuis le peu de temps qu'il y a que vous êtes parti.

---

gueres s'entendre que d'une affaire de Lucceius dont Atticus avoit été Arbitre, & qu'il avoit jugé d'une maniére dont Lucceius n'avoit pas été content. Il est rare qu'on se plaigne de ceux dont on est l'arbitre ; à moins que Lucceius ne se plaignit de ce que Atticus n'avoit pas voulu s'en tenir à son jugement.

3. *Il aura lieu de s'en repentir, de quelque côté que le tort se trouve.* En effet, c'est toûjours un malheur de rompre avec un ami qui a du merite & de bonnes qualitez ; on ne doit jamais en venir là, à moins qu'il ne nous ait manqué dans quelque chose d'essentiel, & qui nous donne un juste sujet de douter de sa probité. Aussi, quoique Lucceius parut si aigri, il se racomoda dans la suite avec Atticus, comme Ciceron l'avoit prévû.

4. *Que vous me croyez maintenant designé Preteur.* ME IAM ARBITRARI DESIGNATUM ESSE.] Cela ne peut s'entendre que de la Preture ; car cette Lettre a esté écrite avant celle qui commence par *Crebras*, & qui le fut certai-

nement pendant que Ciceron étoit Preteur. Il est sûr encore qu'Atticus revint à Rome avant que Ciceron fut désigné Consul, au lieu qu'on voit dans la Lettre précédente que Ciceron ne veut point que son ami vienne pour le servir dans la poursuite de la Préture. De plus on voit par la fin de cette Lettre, qu'il n'y avoit pas long-temps qu'Atticus avoit quitté Rome, au lieu que l'année où Ciceron fut designé Consul, Atticus avoit été absent prés de quatre ans.

Ce qui a fait croire à Muret aprés Corradus, qu'il s'agissoit ici du Consulat de Ciceron,



EPISTOLA VIII.

VULGATIS III.

CICERO ATTICO SAL.

AViam tuam scito desiderio tui mortuam esse, & simul, quod verita sit, ne Latinæ in officio non manerent, & in montem Albanum hostias non adducerent. Ejus rei consolationem ad te L. Saufeium missurum esse arbitror. Nos hic te ad mensem Januarium exspectamus, ex quo-

c'est qu'il n'a pas pris garde que cette Lettre n'étoit pas dans l'ordre de sa date.

5. *On ne sçait pas même quand se tiendra l'assemblée pour les élections.*] Elle se tenoit ordinairement vers la fin de Juillet, mais les mauvaises pratiques des Pretendans la firent remettre, & donnerent lieu à la Loy qu'on pupublia cette année contre les brigues, & qui fut proposée par C. Cornelius Tribun du peuple, & dressée par le C. Calpurnius Piso; c'est pour cela que cette loi est appellée indifferemment *Cornelia* & *Calpurnia*.

Dio. Lib. 36. pro *Murena*.



LETTRE VIII.

Même année DCLXXXVI. *c'est la troisiéme dans l'Edition de Grævius.*

JE vous apprens que vôtre grand-Mere est morte du déplaisir que luy a causé vôtre absence, & aussi de la peur qu'elle a eûe que les femmes du Latium ne manquassent cette année d'amener les victimes ordinaires pour sacrifier sur le mont d'Albe [1]. Je m'imagine que L. Saufeius vous écrira une belle Lettre de consolation [2]. On vous attend ici pour le mois de Janvier;

dam rumore, an ex litteris tuis ad alios missis? Nam ad me de eo nihil scripsisti. Signa, quæ nobis curasti, ea sunt ad Caietam exposita. Nos ea non vidimus. Neque enim exeundi Roma potestas nobis fuit. Misimus qui pro vectura solveret. Te multum amamus, quod ea abs te diligenter, parvoque curata sunt.

Quod ad me sæpe scripsisti de nostro amico placando, feci, & expertus sum omnia: sed mirandum in modum est animo abalienato: quibus de suspicionibus, etsi audisse te arbitror, tamen ex me, cum veneris, cognosces. Sallustium præsentem restituere in ejus veterem gratiam non potui. Hoc ad te scripsi, quod is me accusare de te solebat. At in se expertus est illum esse minus exorabilem, meum studium nec tibi defuisse. Tulliolam C. Pisoni L. F. Frugi despondimus.

est-ce un faux bruit ? ou l'auriez-vous écrit à quelqu'un ? car vous ne m'en avez rien mandé. On a debarqué à Gayette 3 les Statuës que vous m'avez achetées ; comme je n'ai pû sortir de Rome , je ne les ai point encore vuës. J'ai envoyé payer la voiture, Je vous suis fort obligé de me les avoir fait avoir si promptement , & à si bon marché.

Je n'ai rien oublié pour appaiser nôtre ami , comme vous me l'avez recommandé plusieurs fois , mais il est étrangement aigri. Quoiqu'on vous en ait sans doute mandé le sujet , je vous l'apprendrai encore mieux quand vous serez ici. Je n'ai pû même faire la paix de Salustius,quoiqu'il soit sur les lieux. Je vous dis cela , parce qu'il m'accusoit d'agir trop foiblement pour vous ; mais il a reconnu par sa propre experience , que Lucceius n'étoit pas si traitable , & que ce n'étoit pas ma faute si je n'avois pas réüssi. J'ai promis ma fille en mariage à C. Pison , fils de Lucius , surnommé *Frugi*. 4.

Armées pendant leur Consulat, ils l'indiquoient ordinairement avant que de partir pour la guerre; mais depuis qu'ils ne commanderent les Armées qu'aprés être sortis de charge, ils pouvoient la faire celebrer dans le temps de l'année qu'il leur plaisoit. Elle est marquée dans un ancien Calandrier au mois d'Avril, sans doute parce qu'elle se celebroit ordinairement vers ce temps là, mais cela avoit ses exceptions. L'année de cette Lettre, elle ne fut celebrée que dans les derniers mois de l'année; car la Lettre précedente est de la fin de Juillet ou du commencement d'Aoust, & celle-ci ne peut pas avoir esté écrite long temps avant Janvier, puisque Ciceron dit à Atticus qu'on l'attendoit à Rome pour ce mois-là.

Latium.] C'étoit le pays entre l'Etrurie & le pays des Volsques, où Rome étoit comprise.

2. *Je m'imagine que Saufeius vous écrira une belle lettre de consolation*] Saufeius Chevalier Romain & ami intime d'Atticus, étoit Epicurien aussi bien que luy; & les Philosophes de cette secte croyoient que l'amitié des peres pour leurs enfans & celle des enfans pour leurs peres, ne venoit que de l'éducation, & n'étoit point tiré du fond & des principes de la nature. La grand-Mere d'Atticus devoit être fort âgée puisqu'il avoit environ quarante ans, mais je ne sçai si cela suffit pour justifier la plaisanterie que fait ici Ciceron, & qui paroît fort contre la bienséance; à moins qu'il ne voulut faire sentir à Atticus, que les principes de la Philosophie d'Epicure menoient trop loin lorsqu'on vouloit agir consequenment. Mr. de S. Real donne ici un autre fon-

dement à la plaiſanterie de Ciceron. Il dit que les Epicuriens ne mettant point la mort au rang des maux, ils n'avoient que faire de conſolation pour un accident de cette nature, & étoient peu propres à conſoler les autres. Ce ſens eſt fort naturel, mais il y a erreur dans le fait. Bien loin qu'il fut particulier aux Philoſophes Epicuriens de ne pas regarder la mort comme un mal, on voit au contraire dans le premier Livre des Tuſculanes, Atticus qui ſoutient au nom des Epicuriens que la mort eſt un mal, & Ciceron qui entreprend de luy prouver que ce n'en eſt point un.

3. *Gayette.*] Ville maritime du nouveau Latium, auprés de Formies. Ciceron avoit une maiſon de Campagne placée entre ces deux Villes.



EPISTOLA IX.

VULGATIS QUARTA.

CICERO ATTICO SAL.

CRebras expectationes nobis tui commoves. Nuper quidem, cum jam te adventare arbitraremur, repente abs te in menſem Quintilem rejecti ſumus. Nunc vero cenſeo, quod

4. *C. Pison, fils de Lucius, surnommé Frugi.*] De l'illustre & ancienne Maison Calpurnia. Son pere Lucius avoit esté Edile en 667. & Préteur en 669. Le premier de cette branche, qui fut surnommé *Frugi*, c'est celui qui fut Consul en 620, & à qui on donna ce surnom, qui signifie Frugal & Temperant, parce qu'étant Tribun il fit passer la premiere Loi contre les concussions des Magistrats & des Gouverneurs de Province ; du moins c'est la raison que Ciceron en donne ; mais Valere-Maxime rapporte plusieurs autres exemples de la sagesse de ce Lucius Pison, & de son amour pour l'exacte discipline, qui ne luy firent pas moins meriter ce glorieux surnom.

Verrin. 1. *offic.* 2. *in* Bruto. *Val. Max. lib.* 4. *cap.* 3.



LETTRE IX.

L'an de Rome DCLXXXVII. *c'est la quatriéme dans l'Editon de Grævius.*

VOus nous donnez souvent de fausses esperances de vôtre retour. Tout nouvellement, que nous vous attendions de jour à autre, vous nous avez renvoyez au mois de Juin ; je souhaite au moins que vous nous teniez parole

commodo tuo facere poteris, venias ad id tempus, quod scribis. Obieris Quinti fratris comitia, nos longo intervallo viseris; Acutilianam controversiam transegeris. Hoc me etiam Peduceus, ut ad te scriberem, admonuit. Putamus enim utile esse, te aliquando jam rem transigere. Mea intercessio parata & est, & fuit.

Nos hic incredibili ac singulari populi voluntate de C. Macro transegimus. Cui cum æqui fuissemus, tamen multo majorem fructum ex populi existimatione, illo damnato, cepimus, quam ex ipsius, si absolutus esset, gratia cepissemus.

Quod ad me de Hermathena scribis, per mihi gratum est; & ornamentum Academiæ proprium meæ, quod & Hermes commune omnium, & Minerva singulare est insigne ejus gymnasii. Quare velim, ut scribis, ceteris quoque rebus quam plurimis eum locum ornes. Quæ mihi antea signa misisti, ea

pour ce temps-là, ſi vos affaires vous le permettent. Vous arriverez tout à propos pour ſervir mon frere dans la pourſuite de l'Edilité [1]; vous ne ſerez pas faché de nous revoir aprés une ſi longue abſence, & vous terminerez vôtre different avec Acutilius. Peduceus me charge de vous en faire ſouvenir; & il juge, auſſi bien que moi, qu'il eſt de vôtre intereſt de conclure enfin cette affaire; vous pouvez toûjours compter ſur mon entremiſe.

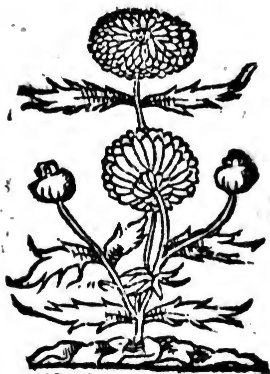
J'ai jugé ici Caïus Macer [2], avec une approbation & un applaudiſſement general. Quand j'aurois pû luy eſtre favorable [3], & que je l'aurois renvoyé abſous, tout ſon crédit & celui de ſes amis, ne m'auroit pas valu l'honneur que ce jugement m'a fait dans l'eſprit du peuple.

Le Mercure-Minerve [4] dont vous me parlez, me fait un grand plaiſir; ce ſera un ornement tres-propre pour mon Académie, car les Mercures ſe placent dans tous les lieux d'exercice [5], & la Minerve convient particulierement à celui-ci qui eſt deſtiné à l'étude [6]. Continuez donc, je vous prie, comme vous me le promettez, de me ramaſſer le plus

nondum vidi. In Formiano ſunt ; quo ego nunc proficiſci cogitabam. Illa omnia in Tuſculanum deportabo. Caietam, ſi quando abundare cœpero, ornabo. Libros tuos conſerva; & noli deſperare, eos me meos facere poſſe. Quod ſi aſſequor, ſupero Craſſum divitiis, atque omnium vicos, & prata contemno.



ıe vous pourrez de ſemblables ornemens. Je n'ai point encore vû les Staës que vous m'avez envoyées ; elles nt à Formies 7 où je compte d'aller entôt ; je les ferai tranſporter toutes Tuſculum. Pour ma maiſon de Gayete, ferai des embeliſſemens quand je rai plus à mon aiſe. Gardez toûjours s livres , & ne deſeſperez pas que je les puiſſe acheter un jour. Si je ſuis mais aſſez heureux pour cela , je me oirai plus riche que Craſſus 8 , & je garderai avec mépris toutes les maiins de plaiſance, & toutes les terres du onde.



REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1 POur *servir mon frere dans la poursuite de l'Edilite.*] Il y avoit de deux sortes d'Ediles, ceux qu'on appelloit Ediles du peuple, & ceux qu'on nommoit Ediles Curules; deux de chaque sorte qui changeoient tous les ans, comme tous les autres Magistrats excepté les Censeurs.

2. *J'ai jugé ici C. Macer.*] Voilà ce qui fixe la date de cette Lettre, & ce qui determine celle des precedentes; Ciceron ayant été certainement Preteur l'an de Rome 687. Cet endroit fait aussi voir qu'il fut le Juge des concussions. Parmi les Preteurs il y en avoit un qui jugeoit les affaires civiles entre les Citoyens, & un autre entre les étrangers, ce qui s'appelloit *urbana & peregrina jurisdictio*; les autres jugeoient les affaires criminelles qui interessoient directement l'Etat, comme le peculat, les concussions, les voyes de fait, &c. Macer ayant été Preteur, & depuis Gouverneur d'Asie, fut accusé de concussion par les peuples de cette Province. Il se tenoit si sur d'être absous par le credit de Crassus dont il étoit parent, que dés que ses Juges furent assemblez, il alla chez luy quitter la robe de Suppliant que portoient les accusez. Mais, comme il sortoit pour recevoir les complimens, Crassus luy vint anoncer qu'il

'oit été condamné tont d'une voix, & il en ourut de douleur. Valere-Maxime dit qu'il :trangla avant que d'estre jugé pour sau-r ses biens à son fils, parce qu'on ne uvoit confisquer les biens d'un accusé, ıi étoit mort avant le jugement; mais il en ıt croire Ciceron qui dit positivement ici & ns le Livre des Orateurs illustres, qu'il t jugé, comme Plutarque le raconte aprés y.

Val. Max. lib. 9. cap. 12. Plutarch. Cic.

3. *Quand j'avois pû luy estre favorable.*] *ıi cum æqui fuissemus.* Monsi.ur de S. Real rés Manuce donne à ces mots un sens tout ›posé, & traduit *quoique je n'aie fait en condamnant, que ce à quoi j'estois obligé : justice.* Il me semble que *æquus* avec le ıtif a toûjours le sens que je luy donne. Et ›pposition que Ciceron fait ici de l'avantage ı'il auroit pû retirer du credit des amis de lacer, avec l'honneur que ce jugement luy 'oit fait, n'en peut souffrir d'autre. Aussi, ɔur opposer autorité à autorité, Casaubon approuve point l'interpretation de Ma-ıce.

4. *Mercure-Minerve.*] On voit bien que 'estoit un assemblage pareil aux Mercures-lercules dont nous avons parlé sur la cin-uiéme Lettre. Monsieur Foucault Conseiller 'Etat a un marbre antique où l'on voit ne de ces *Hermathenes* ou *Mercures-Mi-erves*, qui n'est autre chose qu'une figu-e quarrée qui s'arrondissant par le haut, for-ne la tête de Minerve avec le coû & le haut les épaules.

5. *Les Mercures se placent dans tous les*

lieux d'exercice.] Mercure présidoit également aux exercices du corps, parce qu'il avoit inventé la *Palestre*, & à ceux de l'esprit, comme Dieu de l'Eloquence. Athenée nous apprend qu'on mettoit sa statue dans tous les Gymnases, avec cette inscription, Ἑρμῇ τῷ λόγου προεστῶτι.

Athen. Lib. 13.

6. La Minerve convient particulièrement



EPISTOLA X.

VULGATIS PRIMA.

CICERO ATTICO SAL.

PEtitionis nostræ, quam tibi summæ curæ esse scio, hujusmodi ratio est, quod adhuc conjectura provideri possit. Prensat unus P. Galba: sine fuco ac fallaciis more majorum negatur. Ut opinio est hominum, non aliena rationi nostræ fuit illius hæc præpropera prensatio. Nam illi ita negant vulgo, ut mihi se debere dicant. Ita quiddam spero nobis profici cum hoc per-

celui-ci, qui est destiné à l'étude.] Tout monde sçait que Minerve étoit la Déesse s sciences. De plus l'Académie d'Athenes nt Ciceron avoit donné le nom à sa Bi-:otheque, luy étoit particulierement con-:rée.

7. *Formies.*] Ville maritime du nouveau .tium, fameuse par ses bons vins.

8. *Plus riche que Crassus.*] C'étoit luy qui soit que pour se croire riche, il faloit pou-ir entretenir une armée à ses dépens.



LETTRE X.

'an de Rome DCLXXXVIII. *c'est la premiere dans toutes les Editions.*

VOici, autant que j'en puis juger, où en est ma prétention au Consu-t 1, à laquelle je sçai que vous pre-:z beaucoup de part. Il n'y a encore r les rangs que P. Galba 2; on le re-.se sans détour & sans artifice, comme ı faisoit au temps de nos Peres. Dans dispoſition où je vois les esprits, son op grand empressement pourra bien ɔurner à mon avantage. Car ceux qui : refusent, luy alleguent tous pour rai-

crebrescit plurimos nostros amicos inveniri. Nos autem initium prensandi facere cogitaramus eo ipso tempore, quo tuum puerum cum his litteris proficisci Cincius dicebat in campo, comitiis Tribuniciis, a. d. XVI. Kalend. Sext. Competitores, qui certi esse videantur, Galba & Antonius & Q. Cornificius. Puto te in hoc aut risisse, aut ingemuisse. Ut frontem ferias, sunt qui etiam Cæsonium putent. Aquillium non arbitramur, qui denegat, & juravit morbum, & illud suum regnum judiciale opposuit. Catilina, si judicatum erit meridie non lucere, certus erit Competitor. De Aufidio, & Palicano, non puto te expectare dum scribam.

De iis qui nunc petunt, Cæsar certus putatur. Thermus cum Silano con-

ſon qu'ils ne peuvent me refuſer ; par là on découvre tous les jours qu'il y a un grand nombre de gens bien intentionnez pour moi; & ce bruit qui ſe répand pourra m'être fort utile. Je vais commencer à briguer dans le temps même que partira l'Exprés qui doit vous porter cette Lettre, à ce que m'a dit Cincius ; c'eſt-à-dire le 17. de Juillet à l'occaſion de l'élection des Tribuns [3] dans le champ de Mars. [4] Je n'ai encore de Competiteurs aſſurez que Galba, Antoine, [5] & Cornificius. [6] Je ne doute pas que ce dernier ne vous faſſe rire, ou plutôt gemir [7] ; mais, afin de pouſſer vôtre patience à bout [8], je vous dirai qu'on parle auſſi de Ceſonius [9]. Je crois qu'Aquilius [10] n'y penſe point ; il l'a même declaré, & a allegué pour raiſon ſes infirmitez [11], & les grandes occupations que luy donnent toutes les affaires dont il eſt l'Arbitre. Pour Catilina [12], ſi ſes Juges declarent qu'il ne fait pas clair en plein midi [13], nous l'aurons certainement pour Competiteur. Je croi que vous n'attendez pas que je vous parle d'Aufidius [14] & de Palicanus [15].

Quant à ceux qui demandent à preſent pour l'année prochaine, Ceſar [16] pa-

tendere existimatur; qui sic inopes & ab amicis & existimatione sunt, ut mihi videatur non esse ἀδύνατον [a] *Curium obducere. Sed hoc præter me nemini videtur. Nostris rationibus maxime conducere videtur, Thermum fieri cum Cæsare. Nemo est enim ex iis, qui non petunt, qui, si in nostrum annum reciderit, firmior candidatus fore videatur; propterea quod curator est viæ Flaminiæ, quæ tum erit absoluta sane facile. Eum libenter nunc ceteri Consuli acciderim.*

a Impossibile.

Petitorum hæc est adhuc informata cogitatio. Nos in omni munere candidatorio fungendo summam adhibebimus diligentiam: & fortasse, quoniam videtur in suffragiis multum posse Gallia, cum Romæ à judiciis forum refrixerit, excurremus mense Septembri legati ad Pisonem, ut Januario revertamur. Cum perspexero voluntates nobilium, scribam ad te. Cetera spero

paroît sûr d'être élû. Thermus [17] & Silanus [18] se disputent l'autre place ; mais ils sont si peu estimez l'un & l'autre, & ils ont si peu d'amis, qu'il ne me paroît pas impossible de les faire supplanter par Curius [19] ; il est vrai que je suis le seul de ce sentiment. J'ai interest que Thermus soit élû avec Cesar. De tous les prétendans pour l'année prochaine, il n'y en a aucun dont la brigue fut plus à craindre, s'il étoit renvoyé à la suivante ; car il a la commission de faire racommoder le chemin de Flaminius [20], ce qui pourra facilement être achevé pour ce temps-là ; je le donnerois donc volontiers pour collegue à Cesar [21].

Voilà toutes les vûës & toutes les conjectures que j'ai pû former jusqu'ici touchant mes Competiteurs. De mon côté je n'oublirai rien de ce qu'il faut faire en pareille occasion pour réüssir. Et comme les suffrages de la Gaule sont fort à ménager [22], je pourrai bien, sous quelque vain titre de députation [23], aller faire un tour vers Pison [24] depuis Septembre jusqu'en Janvier, qu'il y aura peu d'affaires au barreau. Quand j'aurai découvert les

prolixa esse, his duntaxat urbanis competitoribus. Illam manum tu mihi cura ut præstes, quoniam propius abes; Pompeii nostri amici. Nega me ei iratum fore, si ad mea comitia non venerit. Atque hæc hujusmodi sunt.

Sed est, quod abs te mihi ignosci pervelim. Cæcilius, avunculus tuus à P. Vario cum magna pecunia fraudaretur, agere cœpit cum ejus fratre Caninio Satrio de iis rebus, quas eum dolo malo mancipio accepisse de Vario diceret. Una agebant ceteri creditores, in quibus erat Lucullus, & P. Scipio, & is, quem putabant magistrum fore, si bona venirent, L. Pontius. Verum hoc ridiculum est, de magistro nunc cognoscere. Rogavit me Cæcilius, ut adessem contra Satrium. Dies fere nul-

lispositions de nos Grands [25], je vous
en ferai part; pourvû qu'ils ne me soient
point contraires, j'espere de réüssir fa-
cilement, sur tout si je n'ai point d'au-
tres Competiteurs que ceux qui sont
à present à Rome. Faites ensorte de
me gagner tous ceux qui sont à la sui-
te de nôtre ami Pompée, dont vous
êtes bien moins éloigné que moi. Assu-
rez-le, que je ne trouverai point mau-
vais qu'il ne soit pas ici pour l'Assem-
blée où j'espere être êlû [26]. Voilà tout
ce que j'avois à vous mander sur ce
sujet.

Mais en voici un autre où j'aurai be-
soin de vôtre indulgence. P. Varius,
qui doit une fort grosse somme à vôtre
oncle, ayant vendu tous ses biens dans
la forme la plus irrevocable à son frere
Caninius Satrius [27], vôtre oncle [28] a
intenté un procés à ce dernier, préten-
dant que la vente est simulée. On
poursuit cette affaire au nom de tous
les autres creanciers entre lesquels sont
Lucullus [29], Scipion [30], & Pontius
[31] qui auroit été le Syndic, si l'on avoit
vendu ces biens par decret; mais cette
circonstance ne fait plus rien à l'affaire.
Vôtre oncle m'a prié de le servir con-

lus est, quin hic Satrius domum meam ventitet. Observat L. Domitium maxime: me habet proximum. Fuit & mihi, & Quinto fratri magno usui in nostris petitionibus. Sane sum perturbatus, cum ipsius Satrii familiaritate, tum Domitii, in quo uno maxime ambitio nostra nititur. Demonstravi hæc Cæcilio: simul & illud ostendi, si ipse unus cum illo uno contenderet, me ei satisfacturum fuisse: nunc in causa universorum creditorum, hominum præsertim amplissimorum, qui sine eo, quem Cæcilius suo nomine perhiberet, facile causam communem sustinerent, æquum esse, & officio meo consulere, & tempori. Durius accipere hoc mihi visus est, quam vellem, & quam homines belli solent: & postea prorsus ab instituta nostra paucorum dierum consuetudine longe refugit.

Abs te peto, ut mihi hoc ignos-

re Satrius. Vous sçaurez que ce der-
ier est tous les jours chez moi, &
u'aprés Domitius [32], dont il est la
reature, il m'est plus attaché qu'à per-
onne; il nous a même été fort utile,
mon frere & à moi, dans la pour-
uite des Magistratures. Cela m'a fort
mbarassé, tant à cause de la liaison
ue j'ai avec Satrius, qu'à cause de
elle qu'il a avec Domitius sur le cre-
it duquel je fonde presque toutes mes
sperances pour le Consulat [33]. C'est
e que j'ai representé à vôtre oncle;
ai même ajoûté que je n'y aurois point
'égard, s'il étoit seul la partie de Sa-
ius, mais que cette affaire luy étant
ommune avec tous les creanciers dont
y en avoit plusieurs tres-puissans qui
auroient bien la soutenir, sans qu'il
it besoin que quelqu'un agisse pour
y en particulier, il devoit avoir égard
mes engagemens & à la conjoncture
i je me trouve. Il a reçû mon excuse
une maniere à laquelle je ne m'atten-
ois pas, & qui ne me paroît gueres
un galant homme; il ne vient plus mê-
e chez moi, comme il faisoit depuis
elque temps.

Je vous prie d'être plus indulgent que

cas, & me existimes humanitate esse prohibitum, ne contra amici summam existimationem miserrimo ejus tempore venirem: cum is omnia sua studia & officia in me contulisset. Quod si voles in me esse durior, ambitionem putabis mihi obstitisse. Ego autem arbitror, etiam si id sit, mihi ignoscendum esse: [a] ἐπεὶ οὐχ ἱερήϊον, οὐδὲ βοείην. *Vides enim, in quo cursu sumus, & quam omnes gratias non modo retinendas, verum etiam acquirendas putemus. Spero tibi me causam probasse; cupio quidem certe. Hermathena tua valde me delectat, & posita ita belle est, ut totum gymnasium* ἡλίου ἀνάθημα [b] *esse videatur. Multum te amamus.*

a Quia non victimæ partem aut tergus bubulum. Vid. Not.

b Soli donum appensum, vel Solis templum. Vid. Not.



ay, & de considerer, que je ne pouvois honêtement me declarer contre un ami dans la conjoncture de sa vie la plus facheuse, & où son honneur est interessé, aprés en avoir reçû toutes les marques possibles de zele & d'affection. Si vous voulez me juger à la rigueur, je vous permets de croire que les vûës de mon ambition y sont entrées pour quelque chose; mais quand cela seroit, aurois-je si grand tort? Car enfin il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle 34. Vous voyez quelle carriere je cours; & que, bien loin d'aliener mes anciens amis, je dois penser à m'en faire de nouveaux. J'espere que vous trouverez mes raisons bonnes, du moins je le souhaite fort. Vôtre Mercure-Minerve me fait un grand plaisir; il est si bien placé que le lieu où il est, semble n'avoir été fait que pour luy 35; je vous en fais mille remercimens 36.



REMARQUES

SUR LA X. LETTRE.

1. MA *prétention au Consulat.*] Comme il faloit qu'il y eût deux années franches entre la Préture & le Consulat, on pouvoit commencer dés la premiere de ces deux années à se mettre au rang des prétendans ; & on alloit dans la place briguer les suffrages ce qui s'appeloit *prensare*, QUASI *manu prehendere*, parce que les pretendans faisoient des caresses à tous les Citoyens. Mais on ne demandoit dans les formes que l'année suivante, & c'est pour cela que j'ai traduit ici *petitionis* par *prétention.* Cet endroit est un de ceux qui peuvent faire voir, que souvent il n'y a que la connoissance du sujet qui puisse déterminer le sens du texte, & la maniere dont on doit le rendre.

2. *P. Galba*] de l'illustre maison des Sulpitiens. Il avoit commencé à entrer dans les Charges longtemps avant Ciceron, car il avoit été Questeur dés l'an de Rome 673, & Edile en 677. son nom propre étoit Publius. Il ne faut pas le confondre avec un autre Galba dont le nom propre étoit Servius, qui étoit un peu moins âgé que le premier, & qui ne fut Questeur que sous le Consulat de Ciceron. Ce dernier est le bisayeul de l'Empereur Galba.

3. *A l'occasion de l'élection des Tribuns.*]

On sçait assez que c'étoit des Magistrats pris parmi le peuple pour le soutenir & conserver ses privileges contre les Grands & le Senat. Il étoient à peu prés par rapport au Senat & aux Grands, ce qu'étoient les Ephores à Lacedemone par rapport aux Rois. Ils furent créez l'an de Rome 260. & il n'y en eût d'abord que cinq ; mais vingt sept ans aprés on y en ajoûta encore cinq autres. Leur élection se faisoit avant celle des Consuls, parce qu'ils entroient en Charge dés le 10. de Decembre, au lieu que les Consuls n'y entroient que le premier de Janvier suivant.

4. *Champ de Mars.*] C'étoit une grande place entre la ville de Rome & le Tibre, qui dés le temps des Rois avoit été consacrée au Dieu Mars, & où l'on avoit commencé à tenir les Assemblées du peuple sous Servius Tullius.

5. *Antoine.*] C. Antonius oncle du fameux Marc-Antoine. Il avoit été Préteur avec Ciceron, & fut Consul avec luy. Nous aurons encore occasion d'en parler.

6. *Cornificius.*] Je ne comprends pas pourquoi Monsieur de S. Real ne veut point que Cornificius, Thermus, & Cæsonius eussent rien de commun avec les gens connus de ce temps-là, qui portoient le même nom. Il est clair au contraire que, puisqu'ils étoient sur les rangs pour être Consuls, il faloit qu'ils eussent passé par les autres Magistratures. Cornificius avoit été Questeur en 672, & Tribun en 684. On ne sçait point l'année de sa Préture.

7. *Je ne doute point que ce dernier ne vous fasse rire, ou plûtost gemir.*] Cornifi-

cius étoit d'une naissance fort obscure; il ne paroît pas d'ailleurs qu'il eût comme Ciceron aucun de ces talens extraordinaires qui remplacent la naissance, sur tout dans les Republiques. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner que Ciceron trouve ridicule qu'il osât prétendre à la premiere place. Il étoit aisé à des gens mediocres de parvenir jusqu'à être Tribuns ou même Préteurs, car il y avoit dix Tribuns, & huit Préteurs, au lieu qu'il n'y avoit que deux Consuls.

8. *Pour pousser vôtre patience à bout.* Je mets ici un point aprés *ingemuisse*, & c'est ainsi que lisent les plus habiles Commentateurs. *Ut frontem ferias, sunt &c.* C'étoit un geste qui marquoit l'indignation, ou l'excés du chagrin & de la douleur, comme on le voit dans Homere *, dans Aristophane [1], & dans Plutarque [2]

* *Iliad. X.* [1] *in Pluto.* [2] *in Pompeio.*

9. *Cæsonius.*] Il avoit été Edile avec Ciceron, & Questeur en 675. Sa famille n'étoit pas plus connuë avant luy que celle de Cornificius. La femme de Caligula s'appeloit Cæsonia, & pouvoit être arriere-petite-fille de ce Cæsonius. On trouve aussi un Cæsonius Consul en 813. sous Neron.

10. *Aquilius.*] C. Aquilius Gallus celebre Jurisconsulte. Il avoit été Préteur avec Ciceron.

11. *Et a allegué pour raison ses infirmitez.*] C. Aquilius étoit d'une maison tres-ancienne, & où il y avoit eû plusieurs Consuls. D'ailleurs son merite personnel & la connoissance qu'il avoit du droit, qui donnoit alors toute une autre consideration qu'elle ne

donne

donne à present, ne luy auroient pas moins servi que sa naissance pour parvenir au Consulat. Lorsque ceux qui avoient, comme luy, un si juste droit d'y prétendre, y renonçoient, cela étoit regardé comme une espece de lacheté dont il faloit se justifier. [*Juravit morbum*; Ciceron parlant d'un Jurisconsulte, se sert d'un terme tiré du Droit, dont nous aurons occasion de parler sur la 13. Lettre du 12. Livre, où l'explication en sera plus necessaire.

12. *Catilina.*] Celui qui fut depuis si fameux par sa conjuration.

13. *Si les Juges prononcent qu'il ne fait pas clair en plein midi.*] Catilina aprés sa Préture, ayant été Gouverneur d'Afrique, fut accusé à son retour de concussion. Son affaire n'étoit pas encore jugée; & ceux qui étoient prévenus de quelque crime, ne pouvoient demander aucune Charge qu'ils n'eussent été absous. Catilina le fut, quoique ses concussions fussent de notorieté publique; &, comme dit ici Ciceron, claires comme le jour en plein midi.

Salust. Ascon. in Tog. Cand. pro Sylla. Dion. Lib. 36.

14. *Aufidius.*] La famille Aufidia estoit assez ancienne & ne manquoit pas d'illustration; il y avoit même eû un Consul de ce nom en 682. Mais l'Aufidius dont Ciceron parle ici, étoit d'une naissance obscure; comme il avoit du merite & de la vertu, il ne laissa pas de s'élever & fut Gouverneur d'Asie. *De clar. Orat.*

15. *Palicanus.*]C'estoit un homme d'une naissance fort obscure. Une sorte d'Eloquence assez

propre pour la multitude, mais nullement du goût des honêtes gens, l'avoit élevé. Il avoit été Tribun en 682. & il commença à relever l'éclat & l'autorité de cette Charge dont Sylla n'avoit proprement laissé que le nom, ce qui le rendit si agreable au peuple, que deux années avant cette Lettre, il osa prétendre au Consulat n'ayant pas même esté Préteur.

De clar. Orat. Quintilian. Lib. 4. cap. 2. Ascon. in Verrin. 1. 2. & 3. Valer. Max. Lib. 3. cap. 8.

16. *Cæsar.*] Lucius Julius Cæsar de la même maison que le Grand Cæsar; mais son parent d'assez loin, & d'une branche plus illustrée.

17. *Thermus.*] On ne peut douter que ce Thermus ne soit le même que C. Marcius Figulus, qui fut Consul avec L. Cæsar; car Ciceron parlant ici des prétendans à la veille de l'élection, n'auroit pas oublié Figulus. Il y a apparence que Thermus avoit esté adopté par un Figulus. Aussi dans la Liste des Consuls qui est à la tête du 37. Livre de Dion, il est appellé Q. Marcius Thermus. Il ne faut pas le confondre avec un autre Thermus dont il est parlé dans plusieurs Lettres de Ciceron, & qui ne fut jamais que Préteur.

Lib. 2. Ep. 18. & Lib. 13. Ep. 53. fam. Ep. 13. & 20. Lib. 5. ad Attic.

18. *Silanus.*] D. Junius Silanus, fils de M. Junius Silanus qui avoit esté Consul l'an 644. & qui fut batu par les Cimbres. Celui-ci fut Consul l'année aprés Ciceron.

19. *Curius.*] Il estoit d'une famille distin-

guée, & il avoit esté Questeur; mais il estoit si décrié par ses debauches, & sur tout par sa fureur pour le jeu, que les Censeurs l'avoient retranché du Senat.

Salust. Catilina. Ascon. in Orat. in tog. cand.

20. *Il a eu la commission de faire racommoder le chemin de Flaminius.*] L'entretien des chemins regardoit les Consuls *, & ils donnoient ces Commissions à qui ils vouloient. On conçoit bien que ces reparations qui alloient à la facilité du commerce, & la commodité publique, estoient fort propres pour rendre agreables au peuple ceux qui en étoient chargez. Le chemin de Flaminius portoit le nom de ce Consul qui fut vaincu par Annibal à Trasimene †; il alloit de Rome jusqu'à Rimini sur la Mer Adriatique.

* *Lib. 3. de Leg.* † *Strabo Lib. 5.*

21. *Je le donnerois volontiers pour Collegue à Cesar.*] Il y a ici une varieté infinie dans les Manuscrits, & il n'y en a pas moins dans les conjectures des Critiques, qui neanmoins reviennent presque toutes au sens que nous avons suivi. Je lis *eum libenter nunc Cæsari consuli accuderim*, ou *acciderim*, ou *consulem addiderim.*

22. *Comme les suffrages de la Gaule sont fort à ménager.*] Il s'agit ici de la Gaule Cisalpine, & sur tout de celle qu'on appelloit *Cispadanam.* Tous les habitans des villes en deça le Po avoient droit de suffrage dans les Assemblées comme les habitans de Rome. Les villes par de-là le Po, n'avoient que le *jus Latii*, c'est-à-dire, que tous ceux qui avoient

passé par les premieres Magistratures de ces villes, avoient droit de suffrage dans les Assemblées du peuple Romain.

Philip. 2. *De bello. Gallico. Agel. Lib.* 16. *cap.* 13.

23. *Sous quelque vain titre de députation.*] Ces sortes de députations s'appelloient *legationes liberæ*; parce que ce n'étoit qu'un titre sans fonction que les Senateurs se faisoient donner afin d'avoir la liberté d'estre longtemps absens de Rome, ce qui ne leur étoit pas permis, & aussi afin d'estre reçûs avec plus d'honneur dans les Provinces où ils alloient.

V. Epist. 11. *Lib.* 15.

24. *Aller faire un tour vers Pison.*] Celui qui avoit esté Consul deux ans auparavant, & qui estoit alors Gouverneur de la Gaule Narbonoise. Ciceron en y allant, comptoit de s'arrester dans la Gaule Cisalpine pour y briguer les suffrages.

25. *Quand j'aurai découvert les dispositions de nos Grands.*] Comme Ciceron étoit *novus homo*, c'est à dire, le premier de sa famille qui fut entré dans les Charges, il craignoit que les Senateurs d'une ancienne Noblesse, ne fussent jaloux de son élevation & ne s'y opposassent, comme il le dit clairement dans la Lettre suivante.

26. *Assurez-le que je ne trouverai pas mauvais qu'il ne soit pas ici pour l'Assemblée, où j'espere d'être élû.*] Il y avoit alors une grande liaison entre Ciceron & Pompée, sur tout depuis la fameuse Harangue *pro Lege Manilia*, par laquelle il fit decerner à Pompée le commandement contre Mitridate, &

qui est le plus magnifique éloge qu'on ait jamais fait d'un homme vivant dans une Republique. Ainsi Ciceron étoit certainement en droit d'exiger de Pompée toutes sortes de services. Mais, quoiqu'il y eut encore une année jusqu'au temps auquel Ciceron devoit demander le Consulat dans les formes, il n'y avoit nulle apparence que la guerre qui occupoit Pompée pût être alors finie. Ce n'est donc qu'en plaisantant que Ciceron dit ici, qu'il le dispense de se trouver à Rome pour le temps des élections.

27. *P. Varius . . . . Caninius Satrius.*] Comme ces deux freres avoient des noms differens, il faloit, ou qu'ils ne fussent que freres uterins, ou que l'un des deux eût passé dans une autre famille par adoption, ce qui estoit assez ordinaire dans ce temps-là.

28. *Vôtre oncle*] Frere de la mere d'Atticus. *V. 2. Rem. sur la 20. Lettre du 3. Livre.*

29. *Lucullus.*] Ils estoient deux freres qui avoient tous deux esté Consuls. L'aîné, & le plus connu par les victoires qu'il avoit remportées contre Mitridate, s'appelloit L. Licinius Lucullus; & le cadet, qui avoit passé par adoption dans la famille des Varrons, s'appelloit M. Terentius Varro Lucullus. Lorsque le nom propre n'est point marqué, il s'agit ordinairement de l'aîné. Cependant Manuce croit que Ciceron parle ici du cadet, parce que, dit-il, l'aîné n'estoit pas encore de retour, n'étant revenu que depuis le Consulat de Ciceron. Mais cet habile Commentateur s'est certainement trompé. Il est bien vrai que Lucullus n'entra dans Rome en

triomphe que sous le Consulat de Muræna & de Silanus, mais il étoit revenu long-temps auparavant, & son triomphe fut differé pendant prés de trois ans par les intrigues de ses envieux, & des partisans de Pompée.

Plut. Catone. Prœm. Lib. 2 Academ.

30. *Scipion.*] C'est celui qui fut depuis beaupere de Pompée ; nous aurons ailleurs occasion d'en parler plus en détail.

31. *Pontius*] surnommé *Aquila* qui fut depuis Lieutenant de Ciceron en Cilicie.

32. *Domitius*] surnommé Ænobarbus. C'est le trisaïeul paternel de l'Empereur Néron. Il avoit épousé la sœur de Caton.

33. *Sur le credit duquel je fonde presque toutes mes esperances pour le Consulat.*] Domitius estoit d'une naissance fort illustre, il avoit beaucoup de credit parmi le menu peuple * & son alliance avec Caton luy en donnoit encore davantage parmi ceux qu'on appelloit du bon parti. On voit bien neanmoins que Ciceron exagere ici le besoin qu'il avoit du credit de Domitius, pour se mieux excuser ; car Domitius n'avoit pas même été encore Préteur, & il eut bien de la peine dans la suite à parvenir au Consulat. †

* *Cæs. Lib. 3. bel. civ.* † Rem. 14. 15. 16. 17. & 18. sur la 8. Lettre du 4. Livre.

34. *Il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle.*] ἐπεὶ οὐχ ἱερήϊον οὐδὲ βοείην. C'est un endroit du 22. Livre de l'Iliade qui signifie à la Lettre, *il ne s'agit pas d'une victime ou d'un cuir de bœuf.* Virgile en imitant cet endroit, ne traduit pas à la Lettre, parce que cette expression proverbiale dans le Grec, n'auroit point eu de grace en Latin.

. . . . Neque enim levia aut ludicra petuntur Præmia.

35. *Que le lieu où il est, semble n'avoir esté fait que pour luy.*] Je lis ici avec Casaubon & Mr. de S. Real *illius* ἀνάθημα, ce qui fait un sens plus simple & plus naturel que ἡλίκ. Ciceron veut donc dire qu'il semble que son Académie soit comme un Temple consacré à Minerve, ce qui convient fort à une Bibliotheque.

36. *Je vous en fais mille remercimens*] MULTUM TE AMAMUS, est une formule de remerciment, comme le prouvent Manuce & Casaubon.

Epist. 3. Lib. 1. & Epist. 2. Lib. 7.



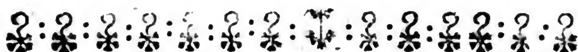


EPISTOLA XI.

VULGATIS SECUNDA.

CICERO ATTICO SAL.

L. Julio Cæsare, C. Marcio Figulo coss. filiolo me auctum scito, salva Terentia. Abs te tam diu nihil litterarum? Ego de meis ad te rationibus scripsi antea diligenter. Hoc tempore Catilinam, competitorem nostrum, defendere cogitamus. Judices habemus, quos voluimus, summa accusatoris voluntate. Spero, si absolutus erit, conjunctiorem illum nobis fore in ratione petitionis: sin aliter acciderit, humaniter feremus. Tuo adventu nobis opus est maturo. Nam prorsus summa hominum est opinio; tuos familiares, nobiles homines, adversarios honori nostro fore. Ad eorum voluntatem mihi



LETTRE XI.

Même année que la precedente ; c'est la seconde dans l'Edition de Grævius.

JE vous apprens en même temps, que L. Julius Cesar, & C. Marcius Figulus ont été designez Consuls, & que ma femme est accouchée heureusement d'un fils. [1] Devrois-je être si longtemps sans recevoir de vos Lettres ? je vous en ai écrit, il y a quelque temps, une assez détaillée sur ma prétention au Consulat. Je me prepare maintenant à plaider pour Catilina [2] mon Competiteur. Nous avons eû tous les Juges que nous souhaitions, & l'accusateur en est aussi content que nous [3]. Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans nôtre poursuite commune [4]. Si les choses tournent autrement, il faudra s'en consoler. Il est important pour moi que vous veniez au plûtôt ; car on est generalement persuadé que quelques uns des Grands qui sont de vos amis, me se-

conciliandam maximo te mihi usui fore video. Quare Januario mense, ut constituisti, cura ut Romæ sis.

REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE.

1. *JE vous apprens en même temps, que L. Julius Cesar & C. Marcius Figulus ont esté designez Consuls, & que ma femme est accouchée heureusement d'un fils.*] L. JULIO CÆSARE, C. MARCIO *Figulo Coss. filiolo me auctum scito.* On ne peut donner d'autre sens à ces paroles, parce qu'il est sûr que cette Lettre fut écrite sous le Consulat de Cotta & de Torquatus, comme tous les Commentateurs en conviennent. Apparemment que la femme de Ciceron accoucha dans le même temps que Cesar & Figulus furent désignez Consuls. Mr. de S. Real, seul de son sentiment, soutient que cette Lettre à esté écrite depuis que L. Cesar & Figulus furent entrez en Charge. Les Commentateurs, dit-il, n'ont pû produire aucun exemple de la maniere de dater dont ils veulent que Ciceron se soit servi. Mais luy, qui prétend que *L. Julio Cæsare & C. Marcio Figulo Consulibus*, signifie ici le premier jour de l'année auquel ces Consuls entrerent en Charge, rapporte t'il quelque exemple pour autoriser

ront contraires, & je ſçai combien vous me ſerez utile auprés d'eux. Ne manquez donc pas d'être ici en Janvier, comme vous l'avez projeté.

---

une interpretation ſi forcée? Ce qui luy fait dater cette Lettre du premier jour de l'an, c'eſt que Ciceron prie à la fin Atticus d'être à Rome dans Janvier. Il n'y avoit pas certainement de temps à perdre, alors ſur tout qu'il n'y avoit point de poſte ni même aucune commodité reglée pour envoyer les Lettres. Comment Ciceron pouvoit il eſperer que dans l'eſpace d'un mois, Atticus reçût ſa Lettre, ſe diſpoſât pour ſon départ, repaſſat la Mer & traverſât plus de la moitié de l'Italie? De plus cette Lettre a eſté écrite peu de temps aprés la précedente, comme Mr. de S. Real l'a reconnu luy-même ſans y penſer, lorſqu'il a traduit *Ego de meis ad te rationibus ſcripſi antea diligenter*, par, JE *vous ai écrit, il n'y a guere, fort particulierement ſur ma prétention*; ce qui a un rapport viſible à la Lettre précedente, or elle a été certainement écrite vers le dixſeptiéme de Juillet, donc celle-cy a dû l'être avant le premier de Janvier ſuivant. Mais voici quelque choſe de plus déciſif. Ciceron dit qu'il penſoit à plaider pour Catilina

son Competiteur, or l'affaire de Catilina, dont Ciceron parle ici, fut jugée sous le Consulat de Cotta & de Torquatus ; Cesar & Figulus n'étant encore que Consuls désignez.

Pro Cælio, de Arusp. resp. pro Sulla Ascon. in Tog. cand.

2. *Je me prépare à plaider pour Catilina.*] Aprés avoir vû dans la Lettre précedente, que Ciceron trouvoit les crimes dont on accusoit Catilina plus clairs que le jour, on sera sans doute surpris qu'il ait pû penser à plaider pour luy. Mais, comme ce n'étoit point alors une chose odieuse de se porter pour accusateur *, on ne se faisoit point non plus un scrupule de défendre ceux contre qui il y avoit les plus violens soupçons. Jamais personne ne fut plus justement accusé que Verres ; cependant Hortensius l'un des meilleurs Citoyens de la Republique, plaida pour luy. De sçavoir si Ciceron plaida pour Catilina, comme il y paroît ici resolu, cela n'est pas bien décidé. Asconius † soutient fortement la negative contre Fenestella. Nous n'avons du moins aucun fragment ni aucune citation de cette Harangue. Et d'ailleurs, Ciceron voulant depuis justifier Cælius sur la liaison qui avoit esté entre luy & Catilina, se contente de dire que ce dernier l'avoit presque trompé. [1] Il auroit esté bien plus avantageux pour Cælius que Ciceron eût ajoûté qu'il avoit même plaidé pour Catilina.

* *Pro Rosc. Amer.* † *Ascon. in orat. in Tog. cand.* [1] *pro Cælio.*

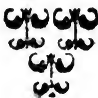
3. *Nous avons eû tous les Juges que nous souhaitions, & l'accusateur en est aussi con-*

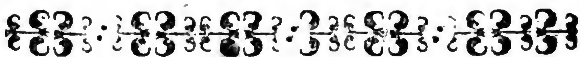
tent que nous.] Les deux Partis avoient droit de recuser chacun un certain nombre de Juges ; Ciceron fait entendre ici, ce qu'il reprocha depuis à Clodius* qui étoit l'accusateur de Catilina, qu'il s'estoit laissé corrompre.

De Arusp. resp.

4. *Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans nôtre poursuite commune.*] Il falloit que des deux Consuls il en eut au moins un Plebeïen; ainsi les Patriciens ne pouvoient jamais s'entendre ensemble, & se donner mutuellement leurs amis & leurs creatures. Comme Catilina estoit Patricien, Ciceron comptoit de pouvoir plus facilement s'entendre avec luy. Il se trompa ; Catilina fut absous, mais un aussi mechant homme que luy n'avoit garde de travailler à se donner un Collegue comme Ciceron, il s'entendit avec Antoine ; cela n'empêcha pas que Ciceron ne l'emportât sur luy. Catilina demanda encore le Consulat l'année suivante, mais avec aussi peu de succés ; & la honte d'avoir esté refusé deux fois acheva de le porter aux dernieres extremitez. Au reste, cette intelligence qu'on appelloit *coitionem*, estoit défenduë par les Loix, mais on n'estoit plus alors si scrupuleux.

Ascon. in Tog. cand. Salust. Catilin. Voyez *Rem. 5. sur la 15. Lettre du 4. Livre.*





EPISTOLA. XII.

CICERO ATTICO SAL.

TEucris illa lentum ſane negotium: neque Cornelius ad Terentiam poſtea rediit; Opinor, ad Conſidium, Axium, Selicium confugiendum eſt. Nam à Cæcilio propinqui minore centeſimis nummum movere non poßunt. Sed, ut ad prima illa redeam, nihil ego illa impudentius, aſtutius, lentius vidi. Libertum mitto; Tito mandavi; [a] σκήψεις, *atque* [b] ἀναβολαί. *Sed neſcio an* [c] ταὐτόματον ἡμῶν. *Nam mihi Pompeiani prodromi nuntiant, aperte Pompeium acturum, Antonio ſuccedi oportere: eodemque tempore aget Prætor ad populum. Res ejuſmodi eſt, ut ego nec per bonorum, nec per popularem exiſtimationem honeſte poßim hominem defendere; nec mihi*



LETTRE. XII.

L'an de Rome DCLXXXXII.

IL n'y a pas moyen de finir avec Antoine [1]. Cornelius n'eſt point revenu trouver ma femme. Je vois bien qu'il faudra recourir aux Banquiers Conſidius, Axius, ou Silicius. Pour vôtre oncle [*], ſes parens même n'en tireroient pas un ſol, à moins d'un pour cent par mois [2]. Pour revenir à Antoine, je ne vis jamais rien de plus impudent, de plus mauvaiſe foi, de plus impatientant que ſon procedé. *J'envoie exprés un de mes Affranchis ; j'ai donné ordre à Titus de vous payer ;* toujours nouvelles défaites, & nouveaux délais. Mais peut-être que ce ſera un bonheur pour moi [3]. Car les avantcoureurs de Pompée aſſurent qu'il demandera hautement qu'on rappelle Antoine, & que dans le même temps un Préteur doit en faire la propoſition au peuple. Cette cauſe ſera de telle nature, que je ne pourrois la

libeat, quod vel maximum est. Etenim accidit hoc, quod totum cujusmodi sit mando tibi ut perspicias.

a Prætextus.
b Dilationes.
c Casus nobis *sup.* melius consulit. *v. n.*

Libertum ego habeo, sane nequam hominem, Hilarum dico, ratiocinatorem, & clientem tuum. De eo mihi Valerius interpres nuntiat, Chiliusque se audisse scribit hæc; esse hominem cum Antonio; Antonium porro in cogendis pecuniis dictitare, partem mihi quæri, & à me custodem communis quæstus libertum esse missum. Non sum mediocriter commotus: neque tamen credidi: sed certe aliquid sermonis fuit. Totum investiga, cognosce, perspice, & nebulonem illum, si quo pacto potes, ex istis locis amove: hujus sermonis Valerius auctorem Cn. Plancium nominabat. Mando tibi plane, totum ut videas cujusmodi sit.

défendre ſans eſtre blâmé également, & par les gens de bien, & par les moins ſcrupuleux; &, ce qui eſt encore plus fort, je n'en ai aucune envie. Car voici une nouvelle hiſtoire [4] dont je vous prie de decouvrir la verité.

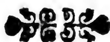
J'ai un méchant homme d'affranchi nommé Hilarus qui a tenu vos Livres de compte, & dont vous êtes le patron [5]. Valerius le Truchement [6] me mande à ſon ſujet, & Chilius me marque auſſi qu'il a appris qu'Antoine l'a avec luy, & qu'il fait entendre que j'ai ma part de l'argent qu'il leve ſur les peuples [7] de ſa Province, & que j'ai envoié un de mes Affranchis pour veiller à mes intereſts. Quoique je n'en veuille rien croire, cela n'a pas laiſſé de me toucher ſenſiblement; car il faut bien qu'il ait échapé à Antoine quelque parole qui ait donné lieu à ce bruit. Informez-vous-en je vous en prie, ſuivez, approfondiſſez cette affaire, & ſur tout tachez d'éloigner ce fripon s'il y a moyen. Valerius me marque qu'il tient tout cela de Cn. Plancius [8]. Je vous recommande fort de ſçavoir au juſte ce qui en eſt.

Pompeium nobis amicissimum constat esse. Divortium Muciæ vehementer probatur. P. Clodium, Appii filium, credo te audisse, cum veste muliebri deprehensum domi C. Cæsaris, cum pro populo fieret, eumque per manus servulæ servatum, & eductum; rem esse insigni infamia: quod te moleste ferre certo scio. Quid præterea ad te scribam non habeo. Et mehercule eram conturbatior. Nam puer festivus, anagnostes noster, Sositheus decesserat, meque plus, quam servi mors debere videbatur, commoverat. Tu velim sæpe ad nos scribas. Si rem nullam habebis, quod in buccam venerit scribito. Kal. Januar. M. Messala, M. Pisone Coss.



Par tout ce qui me revient de Pompée, j'ai lieu de plus en plus de compter ſur ſon amitié. Le divorce qu'il vient de faire avec Mutia 9, eſt univerſellement approuvé. Vous aurez ſçû ſans doute que P. Clodius, fils d'Appius, a été ſurpris déguiſé en femme dans la maiſon de Ceſar, au ſacrifice qu'on y faiſoit pour le peuple 10, & qu'une eſclave l'a fait ſauver ; c'eſt un grand ſcandale, je ne doute point que vous n'en ſoyez faché. Je n'ai plus rien à vous mander, & je n'ai pas même l'eſprit aſſez libre ; car je viens de perdre un aimable garçon nommé Soſitée qui me ſervoit de Lecteur ; & j'en ſuis plus affligé qu'il ſemble qu'on ne devroit l'eſtre de la mort d'un eſclave. Donnez-moi ſouvent de vos nouvelles. Quand vous n'aurez rien à me mander, écrivez-moi tout ce qui vous viendra au bout de la plume.

Le premier de Janvier ſous le Conſulat de M. Meſſala & de M. Piſon.



REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE.

IL y a un intervale de plus de trois ans entre cette Lettre & la precedente, qui fut écrite l'an de Rome 688. sur la fin du Consulat de Cotta & de Torquatus. Atticus revint à Rome au commencement de six cens quatre-vingt neuf, pour servir Ciceron dans la poursuite du Consulat. Il y demeura pendant six cens quatre-vingt-dix que Ciceron fut Consul, & apparemment une partie de la suivante, jusqu'à ce que les troubles excitez par la conjuration de Catilina fussent appaisez. Il paroît par la maniere dont commence cette Lettre, que ce n'estoit pas la premiere que Ciceron avoit écrite à Atticus depuis leur separation dont Ciceron luy auroit touché quelque chose. Il ne faut pas croire neanmoins qu'il manque ici beaucoup de Lettres comme Manuce le soupçone, car on voit dans celle qui suit celle-ci, qu'il n'y avoit pas long-temps qu'Atticus étoit parti.

1. *Antoine.*] Il y a dans le texte *Teucris illa*, mais il est clair par la suite qu'il s'agit ici d'Antoine, qui avoit esté Consul avec Ciceron, & qui étoit alors Gouverneur de la Macedoine. De dire quel est le sens de ce sobriquet, ou de ce nom enigmatique; c'est ce qui n'est, ni important, ni aisé à deviner; & ce seroit abuser de la patience du Lecteur

que de rapporter ici les differentes conjectures des Critiques. Ce que les Commentateurs disent de plus suportable la dessus, c'est que Ciceron fait allusion à l'échec qu'Antoine avoit eû depuis peu dans la Macedoine contre les Dardaniens. *Teucris illa* signifie donc ici un homme lâche, *Romana potius quam Romanus*, parce que les Romains descendoient des Troyens, comme Homere a dit ἀχαΐδες οὐκ ἔτ' ἀχαιοὶ & Ennius, *O verè Phrygiæ, neque enim Phryges*. Quoiqu'il en soit, cet Antoine n'étoit pas heureux en surnoms, car on l'avoit surnommé *Hybrida*.

2. *A moins d'un pour cent par mois.*] On sçait assez que chez les Romains, aussi-bien que chez les Grecs, l'interest se payoit tous les mois, avec cette difference, que chez les Romains c'étoit aux Ides, c'est-à-dire, vers le milieu du mois; & chez les Grecs à la fin. L'interest d'un pour cent par mois estoit exorbitant; cependant, comme le commerce en argent estoit alors devenu beaucoup plus commun qu'il n'estoit dans les premiers temps de la Republique, on verra dans la suite qu'on passoit cet interest en Justice.

Epist. 21. Lib. 5. & Ep. 1. & 2. Lib. 6.

3. *Mais peut-être que ce sera un bonheur pour moi.*] ταυτόματον ἡμῶν *supp.* κάλλιον βουλεύεται. C'est un vers de Menandre qui étoit passé en proverbe, & qui signifie *que souvent la fortune nous sert mieux que la prudence.* Ciceron veut dire que ce sera un avantage pour luy d'avoir lieu de se plaindre d'Antoine, parce que cela le dispensera de le soutenir contre Pompée. Cependant quelques raisons qu'il pût avoir, il ne laissa pas de parler for-

tement pour luy dans le Senat quelques jours aprés, & il empêcha qu'on ne luy donnât cette année un Successeur.

Epist. 5. Lib. 5. fam.

4. *Car voici une nouvelle histoire, &c.*] Ce qui doit sur tout, dit Ciceron, m'empêcher de soutenir Antoine, c'est que cela confirmeroit le bruit qu'on fait courir en Macedoine, que je partage avec luy l'argent qu'il tire des peuples de cette Province.

5. *J'ai un méchant homme d'affranchi nommé Hilarus, qui a tenu vos Livres de compte, & dont vous êtes le Patron.*] Les Citoyens d'une mediocre naissance avoient tous un Patron marqué, à qui ils alloient le matin faire leur cour, & qu'ils accompagnoient en Public, lorsqu'il le souhaitoit. On voit par cet endroit, que lorsqu'un Esclave étoit affranchi, il se choisissoit un Patron, c'estoit comme le premier usage qu'il faisoit de sa liberté; mais cela n'empêchoit pas que son Maître ne fût toûjours son Patron naturel, & qu'il n'eût droit d'exiger de luy certains devoirs. Ainsi *Patronus* a deux rapports differens; l'un à *Libertus*, & l'autre à *Cliens*.

Qui a tenu vos Livres de compte.] Les Romains tenoient un état exact de leur recette & de leur dépense, de leurs dettes actives & passives; & il y avoit des cas où ces Livres de compte faisoient foy en Justice.

Il y a dans le texte *Ratiocinatorem & Clientem tuum*; j'ai traduit *qui a tenu vos Livres de compte*, & non pas *qui tient.* Si cet homme avoit esté actuellement au service d'Atticus, il en auroit esté plus maître que Ciceron ne le fait entendre, lorsqu'il dit,

tâchez d'éloigner ce fripon, s'il y a moyen, SI QUO PACTO POTES.

6. *Valerius le Truchement.*] Quoique presque tous les Romains entendissent & parlassent le Grec, cependant les Gouverneurs de Province avoient toûjours avec eux un Truchement, même dans les Provinces où l'on parloit Grec, comme dans la Sicile, dans l'Asie mineure, dans la Macedoine, parce qu'il leur étoit défendu de parler une autre langue que la Latine lorsqu'ils estoient en fonction *; témoin Ciceron à qui l'on reprocha d'avoir parlé Grec dans le Senat de Syracuse, pendant qu'il estoit Questeur en Sicile. La Republique entretenoit aussi des Truchemens dans les Villes de commerce, & sur tout dans les Ports de Mer, pour la commodité des Etrangers de differente nation qui y abordoient.

* *Val. Max. lib. 2. cap. 2. Verrin. 4.*

7. *Que j'ai part à l'argent qu'il léve sur les peuples de sa Province.*] Le Gouvernement de la Macedoine étoit échû par le sort à Ciceron; qui le ceda à Antoine son Collegue. Il y a apparence qu'ils firent ensemble un traité secret, & qu'Antoine s'engageât à payer à Ciceron une certaine somme d'argent. C'est sans doute pour cela que lorsque Ciceron parle de cette dette d'Antoine, il le designe par un nom enigmatiqne, comme dans cette Lettre & dans les deux suivantes.

8. *Cn. Plancius.*] Il étoit alors Tribun des Soldats dans la Macedoine, & il y fut depuis Questeur pendant l'exil de Ciceron, à qui il rendit service; c'est celui pour qui Ciceron fit la Harangue qui nous est restée.

9. *Le divorce qu'il vient de faire avec Mutia.*] Ses galanteries avec Cesar avoient esté si publiques, que Pompée ne crût pas devoir attendre son retour pour la repudier. C'est par rapport à cette galanterie de Cesar avec Mutia, que Pompée pendant la guerre Civile contre Cesar l'appelloit Ægiste, parce que non content d'avoir debauché sa femme, il en vouloit encore à sa vie.

Plutar. Apoph. Rom.

10. *Que P. Clodius, fils d'Appius, a esté surpris déguisé en femme dans la maison de Cesar, au sacrifice qui s'y faisoit pour le peuple.*] C'estoit le sacrifice que l'on faisoit à la *Bonne Déesse*, dont il n'est pas necessaire de rapporter ici toutes les particularitez. Pour entendre cet endroit il suffit de sçavoir que les femmes seules pouvoient assister à ce sacrifice, qu'on appelloit aussi les Misteres à cause du rapport qu'il avoit avec les misteres de Cerés. On faisoit sortir de la maison, où l'on celebroit ces Misteres, non seulement tous les hommes mais aussi tous les animaux mâles; la précaution alloit jusqu'à couvrir les Tableaux où il y en avoit quelques uns representez. Enfin on avoit ésté si simple jusqu'alors qu'on croyoit fermement qu'un homme qui verroit ces Misteres, même par hazard & sans dessein, deviendroit aveugle; mais l'avanture de Clodius desabusa tout le monde. Ce sacrifice s'étoit fait l'année précedente chez Cesar; non pas en qualité de grand Pontife, comme l'ont crû plusieurs habiles gens, mais en qualité de Préteur. On ne trouve nulle part que ces Misteres dussent se célebrer chez le souverain Pontife. Ciceron au contrai-

re

re dit qu'ils se faisoient chez un de ceux qui étoient *cum imperio*, * ce qui ne s'étend qu'aux Consuls & aux Préteurs. Dion † dit positivement qu'ils se faisoient chez un Consul ou chez un Préteur. L'année du Consulat de Ciceron, dans le temps de la conjuration de Catilina, c'est-à-dire au mois de Decembre ce sacrifice se fit chez Ciceron; ** & il y a apparence qu'il se celebra cette année à peu prés dans le même temps; car cette Lettre est du premier de Janvier, & Ciceron parle de cette affaire comme nouvelle. Ainsi l'on voit que cette Fête ne se célébroit pas toûjours le premier de May, comme le disent d'anciens Auteurs, & comme on le trouve dans les anciens Calendriers.

* *De Arusp. resp.* † *Dion. Lib. 37.* ** *Plutarc. in Cicerone.*

Je ne sçai s'il est necessaire que j'avertisse que ce Clodius dont il est ici parlé, est celuy qui fut depuis si fameux par son inimitié pour Ciceron, & dont il sera parlé dans presque toutes les Lettres des quatre premiers Livres. On conçoit bien pourquoi il étoit entré ainsi déguisé chez Cesar. Il étoit d'intelligence avec la Maîtresse de la maison, & il vouloit vanger Pompée, & tous les autres maris en grand nombre, qui avoient le même sujet de se plaindre de Cesar. Cette honête Dame qui sacrifioit un homme de ce merite & si aimé de toutes les autres femmes, à un jeune étourdi, étoit de la même maison que Pompée.

11. *J'en suis plus affligé qu'on ne devroit, ce semble, l'estre de la mort d'un Esclave.*] Il y avoit bien de la difference entre nos Va-

lets & les Esclaves des Anciens. Ils faisoient partie de leur Patrimoine, & rien n'attache plus que la proprieté. Souvent ils étoient nez dans leurs maisons. Les Maîtres faisoient élever avec soin ceux qui avoient de la disposition pour les Lettres; l'on verra dans la



EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi tuas tris jam epistolas, unam à M. Cornelio, quam Tribus Tabernis, ut opinor, ei dedisti; alteram, quam mihi Canusinus tuus hospes reddidit; tertiam, quam, ut scribis, ancora soluta de phaselo dedisti. Quæ fuerunt omnes rhetorum, pure loquuntur, cum humanitatis sparsæ sale, tum insignes amoris notis. Quibus epistolis sum equidem abs te lacessitus ad scribendum; sed idcirco sum tardior, quod non invenio fidelem tabellarium. Quotus enim quisque est, qui episto-

suite combien Ciceron avoit d'affection pour Tiron son Secretaire, & qu'il vivoit avec luy plûtôt comme avec un ami & un égal, que comme avec un Affranchi.

V. Les Lettres du 16. Livre des Fam.



LETTRE XIII.

Même année DCLXXXXII.

J'Ai reçu trois de vos Lettres, l'une par M. Cornelius que vous luy donnâtes, ce me semble aux trois Tavernes, [1] une autre par vôtre Hôte [2] de Canusium, [3] & la troisiéme datée de de vôtre Vaisseau [4] l'ancre étant déja lévée. Elles sont toutes trois tres-éloquentes, d'un stile fort pur, avec tous les agrémens de vôtre politesse, & des marques tres-particulieres de vôtre amitié. Vous ne pouviez pas m'engager plus fortement à vous faire réponse, & je l'aurois fait plûtôt, s'il étoit aisé de trouver des commoditez sûres. Combien peu de gens se chargent d'une Lettre de quelque pois, sans se

lam paulo graviorem ferre poſſit, niſi eam pellectione relevarit? Accedit eo, quod mihi non eſt notum, ut quiſque in Epirum proficiſcatur. Ego enim te arbitror, cæſis apud Amaltheam tuam victimis, ſtatim eſſe ad Sicyonem oppugnandam profectum. Neque tamen id ipſum certum habeo, quando ad Antonium proficiſcare, aut quid in Epiro temporis ponas. Ita neque Achaicis hominibus, neque Epiroticis paulo liberiores litteras committere audeo. Sunt autem poſt diſceſſum à me tuum res dignæ litteris noſtris, ſed non committendæ ejuſmodi periculo, ut aut interire, aut aperiri, aut intercipi poſſint.

Primum igitur ſcito, primum me non eſſe rogatum ſententiam, præpoſitumque eſſe nobis pacificatorem Allobrogum, idque admurmurante Senatu, neque me invito eſſe factum. Sum enim & ab obſervando homine perverſo liber, & ad dignitatem in

payer du port en la lisant. De plus il arrive souvent que je ne suis pas averti du départ de ceux qui vont en Epire ; je crois même que vous n'y étes plus, & que vous serez déja parti pour vôtre expedition de Sicione, aprés en avoir fait les preparatifs dans vôtre Amalthée. [5] Je ne sçai enfin quand vous irez trouver Antoine, ni combien de temps vous demeurerez en Epire ; Ainsi je n'ose confier des Lettres écrites avec quelque liberté, ni à des Achéens, ni à des Epirotes. Il est arrivé depuis vôtre départ des choses qui valent bien la peine de vous être mandées ; mais je ne veux point exposer de telles Lettres à estre, ou perduës, ou interceptées, ou lûës enfin par d'autres que par vous.

Vous sçaurez d'abord qu'on ne m'a point fait opiner le premier, [6] & qu'on m'a preferé le Pacificateur des Allobroges. [7] Le Senat en a fort murmuré ; pour moi je n'en suis pas autrement faché. Cela me dispense d'avoir des égards pour un méchant homme, & me laisse plus de liberté pour soutenir le rang que je tiens dans la Republique. D'ailleurs, il est presqu'aussi honorable d'opiner le

Republica retinendam contra illius voluntatem solutus: & ille secundus in dicendo locus habet auctoritatem pæne principis, & voluntatem non nimis devinctam beneficio Consulis. Tertius est Catulus, quartus (si etiam hoc quæris) Hortensius. Consul autem ipse parvo animo & pravo, tantum cavillator genere illo moroso, quod etiam sine dicacitate ridetur, facie magis, quam facetiis, ridiculus: nihil agens cum Republica, sejunctus ab optimatibus: à quo nihil speres boni Reipublicæ quia non vult; nihil metuas mali, quia non audet. Ejus autem collega & in me perhonorificus, & partium studiosus ac defensor bonarum, quinimmo leviter inter se dissident.

Sed vereor ne hoc, quod infectum est, serpat longius. Credo enim te audisse, cum apud Cæsarem pro populo fieret, venisse eo muliebri vestitu virum; idque sacrificium cum virgines instaurassent, mentionem à Q.

second, [8] & cela donne moins d'engagement avec le Consul. Catulus [9] parla le troisiéme, &, si vous en voulez sçavoir davantage, Hortensius [10] le quatriéme. Pour revenir à ce Consul, [11] c'est un petit & méchant esprit, un de ces railleurs chagrins, qui ne laissent pas quelquefois de faire rire, [12] plus plaisant par sa figure que par ses bons mots. Il n'est, ni dans le Parti du Peuple, ni dans celui des Grands. [13] La Republique n'en doit esperer rien de bon, il a de trop mauvaises intentions; mais aussi elle n'a point de mal à en craindre, il n'a pas assez de courage. Pour son Collegue, [14] il me traite avec beaucoup de distinction, il aime & soutient le bon parti; aussi ne sont-ils pas déja trop bien ensemble.

Mais j'ai peur que cette vilaine affaire qui est maintenant sur le tapis, n'ait de facheuses suites. Je crois que vous aurez sçû qu'on a trouvé un homme déguisé en femme, au sacrifice qui se faisoit pour le Peuple chez Cesar, ce qui obligea les Vestales à recommencer

Cornificio in Senatu factam : (is fuit princeps ; ne tu forte aliquem nostrum putes) posteà rem ex S. C. ad pontifices relatam , idque ab iis nefas esse decretum : deinde ex S. C. Consules rogationem promulgasse ; uxori Cæsarem nuntium remisisse. In hac causa Piso , amicitia P. Clodii ductus, operam dat , ut ea rogatio ; quam ipse fert , & fert ex S. C. & de religione , antiquetur. Messala vehementer adhuc agit severe. Boni viri precibus Clodii removentur à caussa ; operæ comparantur, nosmet ipsi qui Lycurgei à principio fuissemus , quotidie demitigamur. Instat & urget Cato. Quid multa? vereor , ne hæc , neglecta à bonis , defensa ab improbis , magnorum Reipublicæ malorum caussa sint.

la cérémonie. Cornificius en parla au Senat le premier; je ſuis bien aiſe de vous le dire, de peur que vous ne croyiez que ce fut quelqu'un de nous. [15] On renvoya l'affaire aux Pontifes, qui declarerent que c'étoit un ſacrilege. Là-deſſus les Conſuls par ordre du Senat ont propoſé au Peuple d'en faire informer, & Ceſar a repudié ſa femme. [16] Le Conſul Piſon, ami particulier de Clodius, agit ſous main pour faire rejetter par le Peuple cette propoſition que luy même a faite, qui eſt autoriſée par un decret du Senat, & où la Religion eſt intereſſée. Son Collegue fait paroître juſqu'à preſent beaucoup de vigueur & de ſeverité. Nos gens de bien ſe laiſſent flechir par les prieres de Clodius qui, en attendant, ſe pourvoit de gens de main. Moi-même, qui dans les commencemens aurois été inflexible, [17] je deviens tous les jours plus traitable; Caton [18] ſeul ne ſe relache point. Que vous dirai-je? J'apprehende que cette affaire negligée par les bons Citoyens, & trop bien ſoutenuë par les méchans, n'ait des ſuites tres-facheuſes pour la Republique.

Tuus autem ille amicus, (scin quem dicam? de quo tu ad me scripsisti, postea quam non auderet reprehendere, laudare cœpisse,) nos, ut ostendit, admodum diligit, amplectitur, amat, aperte laudat; occulte, sed ita, ut perspicuum sit, invidet nihil come, nihil simplex, nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς [a] *honestum, nihil illustre, nihil illustre, nihil forte, nihil liberum. Sed hæc ad te scribam alias subtilius. Nam neque adhuc mihi satis nota sunt: & huic terræ filio nescio cui committere epistolam tantis de rebus non audeo.*

a In rebus quæ sunt Reip.

Provincias Prætores nondum sortiti sunt. Res eodem est loci, quo reliquisti. τοποθεσίαν, [a] *quam postulas, Miseni, & Puteolorum, includam orationi meæ. A. D. III Non. Decemb. mendose fuisse animadverteram. Quæ laudas ex orationibus, mihi*

a Descriptionem.

Quant à vôtre ami, [19] m'entendez-vous ? Celui de qui vous me mandiez, que n'ayant pas osé me blâmer, il avoit pris le parti de me loüer ; cet ami, dis-je, m'aime fort à ce qu'il témoigne, il me soutient, me caresse, me loüe en public, pendant qu'il me porte envie en secret, de telle maniere neanmoins que tout le monde s'en apperçoit. [20] On ne voit en luy ni honêteté, ni franchise, ni noblesse dans ce qui regarde le Gouvernement, [21] ni élevation, ni courage, ni liberté. Mais je vous entretiendrai de tout ceci plus à fond une autrefois ; aussi-bien n'y vois-je pas encore tout-à-fait clair, & je n'ose confier à un inconnu, comme celui qui vous porte cette Lettre, des secrets de cette importance.

Les Préteurs n'ont pas encore tiré leurs Provinces au sort, [22] cette affaire en est toûjours au point où vous l'avez laissée. Je ferai entrer dans ma Harangue la description de Pouzolles [23] & de Misene [24] que vous me demandez, je m'étois déja apperçu que je m'étois trompé en datant du troisiéme de Decembre. Pour vous dire la verité, ce qui vous plaît dans mes

crede, valde mihi placebant: ſed non audebam antea dicere. Nunc vero, quod à te probata ſunt, multo mihi ἀττικώτερα [b] *videntur. In illam orationem Metellinam addidi quædam. Liber tibi mittetur, quoniam te amor noſtri* φιλορήτορα [c] *reddidit.*

b Magis Attica.
c Amantem artis dicendi.

Novi quidnam ſcribam? quid etiam? Meſſala Conſul Autronianam domum emit H-S. CCCCXXXVII. *Quid id ad me, inquies? tantum, quod ea emptione & nos bene emiſſe judicati ſumus: & homines intelligere cœperunt, licere amicorum facultatibus in emendo ad dignitatem aliquam pervenire. Teucris illa lentum negotium eſt, ſed tamen eſt in ſpe. Tu iſta confice. A nobis liberiorem epiſtolam exſpecta* VI. *Kalend. Febr. M. Meſſala & M. Piſone Coſſ.*

larangues, me plaisoit fort aussi, uoique je n'osasse vous le dire ; main-:nant, que j'ai vôtre approbation, je 's trouverai encore meilleures. J'ai ıit quelques additions à celle contre fetellus ; [25] je vous en envoirai une ɔpie, puisque vôtre amitié pour moi ous a mis dans le goût des pieces d'é-ɔquence.

Qu'ai-je encore à vous dire ? At-'ndez : le Consul Messala a acheté la ıaison d'Autronius [26] quatre cens ente sept mille sesterces. [27] Quel inte-'st y prenez-vous, m'allez-vous di-' ? Le voici. Cet achapt justifie le :ien, & fait voir qu'on peut quelque-is se servir de la bourse de ses amis ɔur une acquisition qui fasse honneur ıns le monde. [28] Mon affaire avec ntoine ne finit point, j'espere nean-oins d'estre payé. Ayez soin de ce que vous ay recommandé. Je vous écri-ı au premier jour avec plus de liber-Le 25. de Janvier sous le Consulat Messala & de Pison.



REMARQUES.

SUR LA XIII. LETTRE.

1. AUx *trois Tavernes.*] Sur le chemin d'Appius. Cet endroit a conservé son ancien nom *le tre Taberne.*

2. *Vôtre Hôte.*] On sçait qu'en ce temps-là le devoir d'une mutuele hospitalité étoit si bien établi, qu'on n'estoit presque jamais reduit à aller loger dans une Hôtellerie. Ce droit passoit des peres aux enfans, & l'on conservoit dans les familles certaines marques qu'on appelloit *Tesseras hospitalitatis*, avec lesquelles on se faisoit reconnoître. On appelloit donc *Hospites* ceux chez qui on alloit loger, lorsqu'on passoit par quelque ville, ou ceux qu'on logeoit chez soi.

3. *Canusium*] Ville de la Poüille.

4. *De vôtre Vaisseau*] DE PHASELO, sorte de bâtiment à voiles & à rames, qui avoit esté ainsi nommé de la Ville de Phaselis en Pamphilie, qui avoit servi long-temps de retraite aux Pirates.

5. *Et que vous serez déja parti pour vôtre expedition de Sicione, aprés en avoir fait les preparatifs dans vôtre Amalthée.*] CÆSIS AD AMALTHEAM TUAM VICTIMIS, STATIM ESSE AD SICIONEM OPPUGNANDAM PROFECTUM. A la Lettre *qu'aprés avoir immolé des victimes dans vôtre Amalthée, vous êtes allé assieger Sicione.* Cela signifie sans

metaphore, *que vous êtes parti de vôtre maison d'Epire, pour aller à Sicione vous faire payer de l'argent qui vous y est dû.* On verra dans la suite que les Sicioniens ne vouloient point payer Atticus ; c'est pour cela que Ciceron parle du voyage d'Atticus pour cette Ville, comme d'une expedition militaire. On sçait assez que les Generaux d'armée, & sur tout les Consuls Romains, avant que de partir pour la guerre, faisoient toûjours un sacrifice solemnel.

Amalthée.] C'est comme l'on sçait le nom de cette fameuse Chévre nourrice de Jupiter, qui pour récompense, donna à une de ses cornes, cette merveilleuse proprieté, qu'on y trouvoit tout ce qu'on vouloit. On voit bien qu'Atticus donna ce nom à sa maison d'Epire, pour marquer qu'on y trouvoit toutes les choses necessaires pour la commodité & pour l'agrément.

6. *Que l'on ne m'a pas fait opiner le premier.*] Ciceron rend compte ici à Atticus de la premiere séance du Senat, qui s'étoit tenue le même jour qu'il écrivoit cette Lettre. On gardoit ordinairement, pendant toute l'anné, le même ordre en demandant les avis que l'on avoit suivi dans la premiere séance, avec cette exception seulement, que pendant les derniers mois de l'année, les Consuls designez pour la suivante opinoient avant tous les Consulaires. Apparemment que Ciceron avoit opiné le premier l'année précedente ; & c'est la seule raison qu'il pût avoir de se plaindre de ce que le Consul Pison ne luy avoit pas fait le même honneur cette année. A cela prés, il n'estoit pas surprenant qu'il eût donné la préference à C. Pison qui étoit

ſon parent. Ciceron pouvoit aiſement ſe conſoler, puiſqu'on le faiſoit paſſer avant Catulus & Hortenſius.

* *Agell. Lib. 4. cap. 10. & Lib. 14. cap. 7. Sueton. Jul.*

7. *Le Pacificateur des Allobroges.*] C. Piſon dont nous avons parlé ſur la dixiéme Lettre. Ciceron le déſigne ainſi par raillerie, à cauſe de quelques legers mouvemens qu'il y avoit eu dans la Gaule Narbonoiſe, pendant qu'il en étoit Gouverneur. * Les Allobroges comprenoient ce que nous appellons à preſent la Savoye & le Dauphiné.

* *Dion. Lib. 37.*

8. *Il eſt preſque auſſi honorable d'opiner le ſecond.*] Comme ſur les affaires que l'on propoſe, il n'y a ordinairement que deux ſentimens & deux partis à prendre, le ſecond opinant pouvoit former un avis auſſi-bien que le premier.

9. *Catulus*] Le fils de ce grand homme, que Marius fit mourir ſi inhumainement. Il devint encore plus illuſtre que ſon pere. Il avoit eſté Conſul l'an 675, & fut depuis Cenſeur & Chef du Senat; il étoit alors chargé de faire rebâtir le Capitole qui avoit eſté brulé; enfin c'eſtoit un des plus grands perſonnages, & des meilleurs Citoyens qu'eût alors la Republique.

10. *Hortenſius*] Le fameux Orateur, qui ſeul pouvoit diſputer à Ciceron le premier rang. Il étoit d'une maiſon tres-ancienne, & illuſtrée par la Dictature.

11. *Ce Conſul*] M. Pupius Piſon. Il étoit de la maiſon Calpurnia qui eſtoit Patricienne, mais il avoit été adopté par un Plebeïen nommé

Pupius ; sans cela il n'auroit pû être Consul avec Messala qui étoit Patricien. Quoique Ciceron en fasse ici un si étrange portrait, il ne laisse pas de reconnoistre ailleurs qu'il tenoit quelque rang, parmi les Orateurs de son temps, * & qu'il s'étoit distingué par la grande connoissance qu'il avoit de la langue Greque. Aprés sa Préture il avoit eû le Gouvernement d'Espagne, † & il avoit remporté quelques avantages qui luy firent accorder l'honneur du Triomphe.

* *De clar. Orat.* † *In Pison. pro Flacco.*

12. *Un de ces railleurs chagrins qui ne laissent pas quelquefois de faire rire*] TANTUM CAVILLATOR GENERE ILLO MOROSO QUOD ETIAM SINE DICACITATE RIDETUR. *Cavillatio*, c'est une plaisanterie suivie, & *Dicacitas* des bons mots courts & détachez. 2. *de Oratore. Cum duo sint genera facetiarum alterum æquabiliter in omni sermone fusum ; alterum peracutum & breve : illa à veteribus superior cavillatio, hæc altera dicacitas nominata est.* On voit par là que *quod etiam sine dicacitate ridetur*, ne signifie pas ici *sans rien dire de risible*, comme traduit Monsieur de S. Real, mais *qui ne laiße pas de faire rire sans dire de bons mots.* Ce que l'on dit, peut être tres-plaisant, sans être un bon mot. Reste à examiner ce que c'est que *genus cavillationis morosum.* Manuce dit que c'est *cum facie risum movemus, nulla sermonis festivitate*, & pour appuier cette interpretation, il cite un passage du 2. Livre *de l'Orateur*, que cet habile Commentateur n'a pas assurement entendu. Le voici. *Primum igitur genus quod risum vel maxime movet, non*

eſt noſtrum ; moroſum , ſuperſtitioſum , ſuſpicioſum , glorioſum , ſtultum. Natura ridentur ipſa , quas perſonas agitare ſolemus , non ſuſtinere. Ciceron veut dire que la premiere maniere de plaiſanterie , c'eſt lorſqu'on joüe certains perſonnages propres à faire rire , comme celui d'un homme chagrin & facheux, d'un ſuperſtitieux &c. *natura ridentur ipſa* ; alors c'eſt plûtôt ce caractere qui fait rire , que ce que diſent ceux qui le joüent ; cette ſorte de plaiſanterie convient au Comedien & non pas à l'Orateur ; il doit ſe moquer de ces caracteres , & non pas les repreſenter ; *quas perſonas agitare ſolemus , non ſuſtinere.* On voit donc clairement que Ciceron n'a pas voulu marquer ici un certain genre de plaiſanterie qu'il appelle *moroſum* , non plus que *genus ſuperſtitioſum , ſuſpicioſum &c.* De plus Ciceron dans le même endroit diſtingue une troiſiéme eſpece de plaiſanterie qui eſt preciſément celle que Manuce exprime par ces mots , *cum facie riſum movemus.* Saumaiſe veut qu'on liſe ici *mocoſo* , au lieu de *moroſo.* Mocosus vient de *μῶκος* ſanna , & c'eſt preciſément la même choſe que ce que Ciceron appelle *oris depravationem.* Cette leçon fait un bon ſens ; mais il y a ici une ſi grande uniformité dans tous les Manuſcrits, qu'on ne peut pas les abandonner pour ſuivre cette conjecture ; d'ailleurs ce mot ne ſe trouve , ni dans Ciceron , ni dans aucun ancien Auteur avant Quintilien. *Cavillator genere illo moroſo &c.* ſignifie donc ici un homme plaiſant par *un air chagrin , ou naturel , ou affecté.* Ciceron donne le même caractere à ce Piſon dans le Livre des Orateurs illuſtres,

sæpe stomachosum &c. Et plus bas, *hominum neptias ac stultitias, quæ devoranda nobis sunt, non ferebat, iracundiusque respuebat; sive morose, ut putababatur, sive ingenuo liberoque fastidio.*

13. *Il n'est ni dans le parti du peuple ni dans celui des Grands.*] Depuis les Gracques il y avoit toûjours eû dans la Republique deux partis. L'un de ceux qu'on appelloit *Populares*, qui en flattant le peuple, & tachant de diminuer l'autorité du Senat, cherchoient à s'élever eux-mêmes, & à se rendre puissants. L'autre parti qu'on appelloit *optimatum*, par ce qu'il étoit composé de la plus grande partie de la Noblesse & des meilleurs Citoyens, soutenoit l'autorité du Senat contre les entreprises des Tribuns, & de tous ceux qui se livroient trop à la multitude. Marius & Cesar furent à la tête du premier Parti, & Sylla & Pompée à la tête du second.

Muret au lieu de *cum Republica*, lit ici *cum populo*; mais sans changer la leçon ordinaire qui est celle de tous les Mss. (je crois avec Casaubon qu'on peut fort bien luy donner le sens que nous avons suivi. *Nihil agens cum Republicâ*, pourroit encore s'expliquer ainsi *dans tout ce que fait ce Consul, il ne se propose point le bien de l'Etat.* Je ne sçai où Monsieur de S. Real a pris le sens qu'il donne à cet endroit. Il traduit *il ne fait rien de son chef, & il est gouverné absolument par les Grands de son Parti. Sejunctus ab aliquo*, n'a jamais signifié gouverné par quelqu'un; & de plus Ciceron dit expressement dans la Lettre suivante que Pison avoit aliené de luy tous les gens du bon

Parti *omnes bonos*, ce qui, dans le ſtile de Ciceron, eſt la même choſe que *optimates*, comme on verra par tout dans ces Lettres.

14. *Son Collegue.*] M. Valerius Meſſala Niger, d'une Maiſon Patricienne, qui deſcendoit du Valerius qui fut Conſul avec le Brutus qui chaſſa Tarquin.

15. *Par quelqu'un de nous.*] C'eſt-à dire, par quelque Conſulaire. Cornificius n'avoit été que Préteur.

16. *Ceſar a repudié ſa femme.*] C'eſtoit declarer qu'il la croyoit coupable, & Clodius par conſequent. Cependant, lorſqu'il fut appellé pour dépoſer en Juſtice ſur cette affaire, il dit qu'il n'en avoit aucune connoiſſance ; & pourquoi, luy dit-on, avez-vous repudié vôtre femme ? C'eſt, répondit-il, que je veux que tout ce qui m'appartient ſoit auſſi exempt de ſoupçon que de crime. Il concevoit qu'un homme du caractere de Clodius pourroit luy eſtre d'un grand uſage pour les projets qu'il meditoit deſlors. Jamais homme ne fut plus maître que Ceſar, de ſon reſſentiment & de ſes paſſions ; ou, pour mieux dire, il en avoit une dominante qui les regloit toutes, ſon ambition.

Sueton. Jul. Plut. Cicer.

17. *Si inflexible.*] LICURGEI. Ciceron fait ici alluſion, non pas à la ſeverité des Loix de Licurgue Legiſlateur de Lacedemone, mais à l'Orateur Athenien de même nom, dont on diſoit qu'il trempoit ſa plume dans du poiſon. C'eſtoit le fleau de tous les méchans Citoyens ; il avoit eſté chargé de la Police d'Athenes ; & il pourſuivit les voleurs &

:s ſcelerats avec tant d'ardeur, qu'il en purgea ntierement cette grande Ville.

Dioniſ. Halicar. Plut. in Bruto. Diod. 'icul. Lib. 6.

18. *Caton*] Arriere-petit fils du Cenſeur le même nom ; il eſt ſi connu par tous les Hiſtoriens de ce temps-là, & ſur tout par Plu-arque qui a écrit ſa vie, qu'il ſeroit entie-ement inutile d'en rien dire ici de particu-ier. Il n'avoit encore eſté que Tribun du peu-ple ; mais ſon merite perſonnel, ſon exacte probité, ſon zele pour le bien de l'Etat, :xempt de toute vûë particuliere, l'avoient léja mis à la tête du bon Parti, & l'égaloient ı ceux qui avoient paſſé par les premieres Charges de la Republique.

19. *Vôtre ami*] Pompée qui étoit arrivé ı Rome entre cette Lettre & la précedente. On ſera ſans doute ſurpris d'en trouver ici ın ſi étrange portrait ; comment y reconnoî-:re le Heros de l'Oraiſon *pro lege Manilia?* Mais on s'accoûtumera bien-tôt, en liſant ces Lettres, à rabatre de l'idée qu'on s'en étoit fait ; & l'on reconnoîtra combien les Portraits des Panegyriſtes ſont flatez.

20. *Pendant qu'il me porte envie en ſecret, de telle maniere neanmoins que tout le monde s'en apperçoit.*] Voilà un trait auquel on reconnoît Pompée ; il n'étoit diſſimulé que par art, & ſes fineſſes ne luy reuſſiſſoient point. Cœlius dit ailleurs du même Pompée, *Solet enim aliud ſentire & loqui, neque tantum valere ingenio ut non appareat quid cupiat. Epiſt. 1. Lib. 8. Fam.*

V. Rem. 10. ſur la 1. Lettre , & Rem. 4. ſur la 10. Lettre du 4. Livre.

21. *Nulle Noblesse dans ce qui regarde le Gouvernement.*] *Nihil* ἐν τοῖς πολιτικοῖς *honestum.* L'*honestum* est ici la même chose que le τὸ καλὸν des Grecs, & ce que les Philosophes opposoient à *turpe* & à *utile.* Ciceron veut donc dire que dans le Gouvernement Pompée ne se proposoit pas le bien de la Republique, comme l'honneur & le devoir l'y obligeoient ; car l'*honestum* s'étend à tous les devoirs, comme on peut voir dans les Livres Philosophiques de Ciceron, & sur tout dans les Offices. *Quintilian. Lib. 2. cap. 5. nos justum, pium, religiosum, cateraque his similia honesto complectimur.* Monsieur de S. Real n'a pas compris le sens de cet endroit, ou ne l'a pas rendu lorsqu'il a traduit *ni honêteté envers le Public.* Jamais *honestus* n'a signifié honête envers quelqu'un.

22. *Les Préteurs n'ont point encore tiré leurs Provinces au sort.*] Il s'agit ici des Préteurs de l'année précedente. Q. Ciceron l'avoit esté, & ainsi Ciceron & Atticus s'interessoient à cette affaire d'une maniere particuliere. Les Préteurs tiroient ordinairement leurs Provinces au sort peu de temps aprés qu'ils étoient entrez en Charge, mais les mouvemens qui avoient suivi la conjuration de Catilina, avoient retardé cette affaire, parce qu'on avoit envoyé plusieurs Préteurs dans differens endroits de l'Italie, pour dissiper les restes de cette conjuration.

Dion. Lib. 37. Oros. Lib. 6. cap. 6.

23. *Pouzoles.*] Ville maritime de la Campanie, fameuse par ses eaux chaudes.

24. *Misene.*] Autre Ville de la même côte.

25. *Celle contre Metellus*] surnommé *Nepos*, frere de Metellus-Celer. Il avoit esté Tribun l'année aprés le Consulat de Ciceron, & il s'étoit declaré ouvertement contre luy. Aulugelle & Quintilien citent cette Harangue dont il ne nous reste que le titre. *Oratio adversus concionem Metelli*; c'estoit une Harangue que Ciceron avoit faite dans le Senat, pour repondre à celle que ce Tribun avoit faite contre luy devant le peuple.

Epist. 1. & 2. Lib. 5. Fam. Aulu. Gel. Lib. 18. cap. 7. Quintilian. Lib. 9. cap. 3.

26. *Autronius.*] C'est celui qui avoit esté designé Consul avec P. Sylla; mais ayant été l'un & l'autre convaincus de s'être servis pour se faire élire de moyens défendus par les loix, on cassa leur élection, ce qui étoit la peine ordinaire. Autronius fut bani depuis, pour avoir trempé dans la conjuration de Catilina.

V. Rem. 3. sur la 2. Lettre du 3. Liv.

27. *Quatre cens trente-sept mille sesterces.*] Environ 41078 livres. Je suis persuadé, aussi-bien que Casaubon qu'il y a ici erreur dans le texte; ce qui est arrivé souvent aux Copistes, qui la pluspart non pas compris la maniere de compter des Romains, & qui ayant trouvé en abregé, ont pû se tromper plus facilement. Ciceron parle d'un achapt considerable, & qui avoit fait du bruit, d'une maison qui faisoit honneur à un homme de la qualité de Messala, d'une acquisition qu'on pouvoit comparer à la sienne; or tout cela ne peut convenir à une maison de quarante-un mille livres, dans un temps où l'argent étoit tres-commun. Celle de Ciceron avoit

coûté trois millions cinq cens mille sesterces, *environ 329000 livres.* Je ne crois pas neanmoins qu'il soit necessaire de supposer comme Casaubon que Ciceron fait ici un argument *à majori ad minus*, & que la maison de Messala avoit plus coûté que celle de Ciceron. Pour que Ciceron pût s'autoriser de l'exemple de Messala, il suffisoit que l'achapt que ce dernier avoit fait fût considerable, & qu'il eût emprunté pour le faire.

28. *Qu'on peut quelquefois se servir de la bourse de ses amis pour faire une acquisition qui fasse honneur.*] Comme Ciceron étoit un nouveau Noble *novus homo*, on avoit trouvé fort mauvais qu'il eût acheté une maison qui avoit été à l'illustre famille des Crassus, & sur tout qu'il eût emprunté plus de la moitié du prix pour faire cette acquisition, qui étoit au dessus de sa fortu-



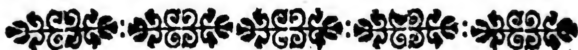
EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

VEreor ne putidum sit scribere ad te, quam sim occupatus: sed tamen distinebar, ut huic vix tantulæ epistolæ tempus habuerim, atque id ereptum è summis occupationibus.

ne. Mais il dissimule ici la principale circonstance du reproche qu'on luy faisoit, & qui ne luy étoit point commune avec Messala, c'est qu'il avoit emprunté à un homme pour qui il estoit prest de plaider ; car en ce temps-là non seulement il n'estoit pas permis de prendre de l'argent de ses Parties, il n'étoit pas même permis de leur en emprunter ; & cela estoit regardé comme une chose si odieuse, que, lorsque cela fut découvert avant que Ciceron eût acheté, & qu'on le luy reprocha en plein Senat, il nia tout net, non seulement qu'il eût emprunté, mais même qu'il pensât à faire aucune acquisition ; & lorsqu'il l'eût faite, il crût en estre quite pour un bon mot ; *les habiles Acquereurs n'ont garde de dire qu'ils ayent envie d'acheter, de peur d'attirer des encheres.*

Aulu. Gel. Lib. 12. *cap.* 12.



LETTRE XIV.

Même année DCLXXXXII.

JE ne sçai si je ne devrois pas avoir honte de vous dire combien je suis occupé ; [1] je le suis à un tel point, qu'à peine ai-je le temps de vous écrire cette Lettre qui sera courte, encore faut-il que je le dérobe à des affaires

nibus. Prima concio Pompeii qualis fuisset, scripsi ad te antea, non jucunda miseris, inanis improbis, beatis non grata, bonis non gravis. Itaque frigebat. Tum Pisonis Consulis impulsu levissimus tribunus pleb. Fusius in concionem produxit Pompeium. Res agebatur in Circo Flaminio: & erat in eo ipso loco illo die nundinarum πανήγυρις [a] *Quæsivit ex eo, placeret ne ei judices à Prætore legi, quo consilio idem Prætor uteretur. Id autem erat de Clodiana religione ab Senatu constitutum. Tum Pompeius* μάλ' ἀριστοκρατικῶς [b] *locutus est; Senatusque auctoritatem sibi omnibus in rebus maximam videri, semperque visam esse; respondit, & id multis verbis. Postea Messala Consul in Senatu de Pompeio quæsivit quid de religione, & de promulgata rogatione sentiret. Locutus ita est in Senatu, ut omnia illius ordinis consulta* γενικῶς [c] *laudaret:*

a Conventus. *b* Valde pro statu optimatum. *c* Generaliter.

tres-importantes. Je vous ai déja mandé comment on a trouvé la premiere Harangue de Pompée, [2] aussi peu satisfaisante pour le petit peuple que pour les riches, de nulle force contre les méchans, & sans dignité au jugement des gens de bien; cela fut donc d'un grand froid. Depuis, un étourdi de Tribun nommé Fusius, à l'instigation du Consul Pison, presenta Pompée au Peuple [3] dans le Cirque de Flaminius, [4] où il y avoit ce jour-là une grande Foire, [5] & luy demanda s'il étoit d'avis que le Préteur choisit les Commissaires pour juger l'affaire de Clodius, [6] conformement à la déliberation du Senat. Pompée parla fort à l'avantage des Grands, & declara que l'autorité du Senat luy paroissoit & luy avoit toûjours paru respectable, & il s'étendit fort là-dessus. Le Consul Messala luy ayant depuis demandé dans le Senat son sentiment sur ce sacrilege, & sur la proposition qu'on avoit faite au Peuple, il répondit en loüant tout ce qui étoit émané de cette auguste compagnie, mais sans entrer dans aucun détail; & s'étant assis, il me dit qu'il

mihique ut assedit, dixit, se putare, satis ab se etiam de istis rebus esse responsum.

Crassus postea quam vidit illum excepisse laudem ex eo, quod suspicarentur homines ei Consulatum meum placere, surrexit, ornatissimeque de meo Consulatu locutus est; ut ita diceret, se, quod esset Senator, quod civis, quod liber, quod viveret, mihi acceptum referre; quoties conjugem, quoties domum, quoties patriam videret, toties se beneficium meum videre. Quid multa? totum hunc locum, quem ego varie meis orationibus, quarum tu Aristarchus es, soleo pingere, de flamma, de ferro, (nosti illas λκκύθους [d] *) valde graviter pertexuit. Proxime Pompeium sedebam. Intellexi hominem moveri; utrum Crassum inire eam gratiam, quam ipse prætermisisset; an esse tantas res nostras, quæ tam libenti Senatu laudarentur, ab eo præsertim, qui mihi laudem illam eo minus deberet,*

d Ampullas.

croyoit par là s'être assez expliqué sur ce qui me regardoit. 7

Crassus voyant que cela luy avoit fait honneur, parce qu'on avoit compris qu'il approuvoit ce que j'avois fait pendant mon Consulat, se leva à son tour, & s'étendit fort sur mes loüanges, jusqu'à dire, que s'il étoit Senateur, Citoyen, libre, s'il vivoit encore, il tenoit de moi tous ces biens; que toutes les fois qu'il voyoit sa femme, sa maison, sa patrie, autant de fois il voyoit mes bienfaits. En un mot, il traita fort au long ce grand lieu commun du fer & de la flamme dont j'ai sauvé Rome, que je manie comme vous sçavez en tant de façons differentes, & avec de si vives couleurs, 8 dans ces Harangues dont vous étes le souverain Critique. 9 J'étois assis tout auprés de Pompée; & je vis bien qu'il ne comprenoit pas si Crassus avoit seulement voulu profiter mieux que luy de cette occasion pour s'en faire un merite auprés de moi, ou si en effet mes actions étoient assez illustres pour meriter d'être loüées avec l'applaudissement du Senat, sur tout par un homme qui y étoit d'autant moins engagé que j'avois toû-

quod meis omnibus litteris in Pompeina laude perſtrictus eſſet. Hic dies me valde Craſſo adjunxit: & tamen, ab illo aperte, tecte quidquid eſt datum, libenter accepi. Ego autem ipſe, dii boni! Quo modo [e] ἐνεπερπερευσάμην *novo auditori Pompeio? Si unquam mihi* περίοδοι, [f] *ſi* καμπαὶ, [g] *ſi* ἐνθυμήματα, [h] *ſi* κατασκευαὶ, [i] *ſuppeditaverunt, illo tempore. Quid multa? Clamores. Etenim hæc erat* ὑπόθεσις, [l] *de gravitate ordinis, de equeſtri concordia, de conſenſione Italiæ, de immortuis reliquiis conjurationis, de vilitate, de otio. Noſti jam in hac materia ſonitus noſtros: tanti fuerunt, ut ego eo brevior ſim, quod eos uſque iſtim exauditos putem.*

e Oſtentavi me. *f* Periodi. *g* Flexus. *h* Argumenta. *i* Confirmationes. *l* Argumentum.

Romanæ autem ſe res ſic habent. Senatus ἄρειος πάγος. [m] *Nihil conſtantius,*

m Areopagus.

jours loüé Pompée à ses dépens. [10] Depuis ce jour-là je suis fort lié avec Crassus ; je ne laissai pas de recevoir ce que Pompée avoit prétendu dire à mon avantage d'aussi bonne grace que s'il s'étoit expliqué plus ouvertement. Mais quand ce fut à moi à parler, grands Dieux quelle carriere je me donnai ! avec quelle force je relevai devant luy ces mêmes actions sur lesquelles il ne m'avoit point encore entendu ! Si jamais les secrets de mon art, & les figures de la Rethorique [11] m'ont été de quelque secours, ce fut en cette occasion. En un mot, je parlai bien haut. Comme mon sujet étoit la sagesse du Senat, la bonne intelligence qui avoit paru dans l'ordre des Chevaliers, le consentement unanime de toute l'Italie, les restes de la conjuration dissipez, l'abondance & la tranquilité retablie ; vous sçavez quelles sont sur ce sujet mes exclamations ordinaires, elles furent si grandes quelles doivent estre allées jusqu'à vous, & qu'ainsi il est inutile que je les repete.

Voici quel est maintenant à Rome l'état des affaires ; le Senat est un second Areopage, [12] on ne vit jamais

nihil severius, nihil fortius. Nam cum dies venisset rogationi ex S. C. ferendæ, concursabant barbatuli juvenes, totus ille grex Catilinæ, duce filiola Curionis; & populum ut antiquaret rogabant. Piso autem Consul, lator rogationis, idem erat dissuasor. Operæ Clodianæ pontes occuparant. Tabellæ ministrabantur, ita ut nulla daretur UTI ROGAS.

Hic tibi Rostra Cato advolat, convicium Pisoni Consuli mirificum facit; si id est convicium, vox plena gravitatis, plena autoritatis, plena denique salutis. Accedit eodem etiam noster Hortensius, multi præterea boni. Insignis vero opera Favonii fuit. Hoc concursu optimatum comitia dimittuntur: Senatus vocatur. Cum decerneretur frequenti Senatu, contra pugnante Pisone, ad pedes omnium

tant de fermeté, tant de ſeverité, & tant de vigueur. Le jour que la propoſition que l'on avoit faite au Peuple par ſon ordre, devoit eſtre confirmée, une troupe de jeunes gens à poil folet, reſte des amis de Catilina, à la tête deſquels étoit Curion ce jeune effeminé,[13] alloient & venoient dans la place, & ſe tourmentoient fort pour empêcher l'affaire de paſſer. Le Conſul Piſon qui en avoit fait luy-même la propoſition, s'y oppoſoit tout le premier. Les Satellites de Clodius s'étoient poſtez à l'entour des *Ponts*,[14] & l'on ne diſtribuoit que les bulletins qui marquoient le refus.[15]

Là-deſſus Caton accourt, monte à la Tribune,[16] & fait une invective tres-violente contre le Conſul Piſon; ſi l'on peut appeller ainſi un diſcours plein de force & de gravité, & qui n'alloit qu'au bien de l'Etat. Il fut ſecondé par nôtre ami Hortenſius, & par un grand nombre de gens du bon parti, entre leſquels Favonius[17] ſe ſignala. Ce concours de perſonnes d'autorité fit rompre l'Aſſemblée. Le Senat fut auſſi-tôt convoqué, & ſe trouva fort nombreux. On arrêta, malgré l'oppoſition de Piſon, &

singillatim accidente Clodio, ut Consules populum cohortarentur ad rogationem accipiendam; homines ad XV. Curioni nullum S. C. facienti assenserunt: ex altera parte facile CCCC fuerunt. Acta res est. Fufius Trib. tum concessit. Clodius conciones miseras habebat, in quibus Lucullum, Hortensium, C. Pisonem, Messallam Consulem contumeliose lædebat; me tantum comperisse omnia criminabatur. Senatus & de provinciis Prætorum, & de legationibus, & de ceteris rebus decernebat, ut ante, quam rogatio lata esset, ne quid ageretur.

Habes res Romanas. Sed tamen etiam illud, quod non speraram, audi. Messalla Consul est egregius, fortis, constans, diligens, nostri laudator, amator, imitator. Ille alter uno vitio minus vitiosus; quod iners, quod somni plenus, quod imperitus, quod [a] ἀπρακτότατος, *sed voluntate*

les bassesses de Clodius qui se jettoit aux pieds des tous les Senateurs, que les Consuls exhorteroient le Peuple à recevoir la proposition qu'on luy avoit faite. Curion [18] qui vouloit qu'on ne fit point de decret, n'eût que quinze voix pour luy, & il y en eût au moins quatre cens de l'avis contraire ; l'on dressa le Decret. Le Tribun Fufius prit alors le parti de se retirer, & Clodius se mit à haranguer le Peuple d'une maniere pitoyable, chargeant d'injures Lucullus, Hortensius, Caius Pison, & Messala ; pour moy, il se contentoit de me reprocher que j'étois toûjours informé de tout. [19] Le Senat a declaré qu'on ne parleroit ni des Gouvernemens des Préteurs, ni des Ambassades, [20] ni d'aucune autre affaire, que celle-cy n'eût passé.

En voilà assez sur ce qui regarde l'Etat. Mais il faut vous dire encore une chose à laquelle je ne m'étois pas attendu ; Messala est un fort bon Consul. Il a beaucoup de vigueur, de fermeté, d'application, & il se fait une honneur de me loüer, de m'aimer, & même de m'imiter. Pour son Collegue, il seroit plus vicieux s'il avoit un vice

ita ^o κακέκτης, ut Pompeium post illam concionem, qua ab eo Senatus laudatus est, odisse cœperit. Itaque mirum in modum omnes à se bonos alienavit. Neque id magis amicitia Clodii adductus facit, quam studio perditarum rerum, atque partium. Sed habet sui similem in magistratibus neminem. Præter Fufium, bonis utimur Tribunis pleb. Cornuto vero pseudo Catone.

n Rebus agendis ineptissimus.

o Depravatus.

Quid quæris? Nunc ut ad privata redeam, Τεῦκρις ^p promissa patravit. Tu mandata effice, quæ recepisti. Quintus frater, qui Argiletani ædificii reliquum dodrantem emit H S. DCCXXV, Tusculanum venditat, ut si possit, emat Pacilianam domum. Cum Luccecio in gratiam redi. Video hominem valde petiturire. Navabo ope-

p Teucris

de moins. C'eſt un bonheur qu'il ſoit ſi pareſſeux, ſi endormi, ſi peu habile, & ſi peu agiſſant; pour de la mauvaiſe volonté, il en a tant, qu'il a commencé à haïr Pompée depuis qu'il l'a entendu parler à l'avantage du Senat; auſſi tous les gens de bien ſe ſont declarez hautement contre luy. Et ce n'eſt pas tant par amitié pour Clodius qu'il le ſoutient, que par une inclination naturelle pour les mauvaiſes intrigues, & pour les mechantes affaires; mais heureuſement de tous les Magiſtrats, il n'y a que Fufius qui luy reſſemble; les autres Tribuns ſont bien intentionnez, & Cornutus [21] en particulier eſt un petit Caton.

Que voulez-vous ſçavoir de plus? mes affaires particulieres? Antoine m'a enfin payé. Souvenez-vous de faire ce que vous m'avez promis. Mon frere a acheté ſept cens vingt-cinq mille ſeſterces, * les trois autres parts [22] des bâtimens d'Argiletum, [23] & il cherche à vendre ſon bien de Tuſculum, pour acheter la maiſon de Pacilius. Il faut vous racommoder avec Lucceius; il me paroiſt qu'il en a fort envie, je m'emploirai

* Environ 68150 livres.

ram Tu quid agas, ubi sis, cujusmodi istæ res sint, fac me quam diligentissime certiorem. Idibus. Febr.

REMARQUES

SUR LA XIV. LETTRE.

1. JE *ne sçai si je ne devrois pas avoir honte de vous dire combien je suis occupé*]. NE PUTIDUM SIT, c'est-à-dire, *je crains que cela n'ait un air de vanité.* Il y a bien de la delicatesse & de la politesse dans ce sentiment.

2. *La premiere Harangne de Pompée.*] PRIMA CONCIO. Monsieur de S. Real traduit *la premiere Harangue de Pompée au Senat*; mais j'ose avancer que dans Ciceron *Concio* s'entend toûjours d'une Harangue faite au Peuple & non pas au Senat, & c'est pour cela que j'ai traduit *tum* par *depuis.* D'ailleurs, il paroît que Ciceron, qui avoit déja rendu compte à Atticus dans une autre Lettre de cette Harangue de Pompée, luy parle ici d'une affaire qui étoit arrivée depuis cetteLettre que nous avons perdue; car ce que Ciceron dit de Pompée dans la Lettre précedente, est trop general, & ne peut avoir de rapport à ce qu'il dit ici.

3. *Un étourdi de Tribun nommé Fufius presenta Pompée au Peuple.*] Les Particuliers ne pouvoient haranguer le Peuple à moins

pour cela. 24 Mandez-moy au plûtôt où vous étes, ce que vous faites, & comment vont vos affaires. Le treiſiéme de Février.

---

qu'ils ne fuſſent preſentez par un Magiſtrat ; & de plus les Tribuns avoient droit d'obliger quelque perſonne que ce pût être à répondre en pleine Aſſemblée aux queſtions qu'ils leur faiſoient ſur ce qui regardoit le Gouvernement.

V. Rem. 7. ſur la 1. Lett. du 4. Livre.

Fufius] Quintus Fufius Calenus qui ſe ſignala par ſon inimitié contre Ciceron, & par ſa liaiſon avec Clodius & avec Antoine. Il étoit apparemment fils d'un L. Fufius Calenus qui avoit eſté Préteur en *668*, & qui eſt le premier de ce nom connu dans l'Hiſtoire Romaine.

4. *Dans le Cirque de Flaminius.*] La Loi ou l'uſage ne permettoient pas aux Generaux d'Armées, d'entrer dans Rome qu'aprés leur Triomphe ; or Pompée arrivoit de la guerre contre Mitridate, & la cérémonie de ſon Triomphe ne ſe fit que huit mois depuis, les deux derniers jours de Septembre ; de là Caſaubon conclut fort bien que le Cirque de Flaminius n'étoit pas dans l'enceinte de Ro-

me, puisque Pompée y harangua le Peuple. Au contraire Monsieur de S. Real qui ne croit pas qu'on puisse douter que ce Cirque ne fut dans l'enceinte de Rome, dit, qu'*il faloit bien qu'on n'observat plus cette ancienne formalité*. Cependant il paroît qu'elle fut observée depuis tres-exactement à l'égard du même Pompée, & dans un temps où il avoit encore plus d'autorité que dans celui-ci, c'est à dire dans les années qui précederent la guerre civile. Comme il avoit alors le Gouvernement d'Espagne, & que par cette raison il ne pouvoit entrer dans Rome, le Senat s'assembloit dans quelque temple hors de la Ville toutes les fois qu'il vouloit s'y trouver; & nous verrons dans la suite que Ciceron luy-même comptoit que pour se dispenser d'entrer dans Rome, il n'avoit qu'à demander le Triomphe. Je ne sçai comment Mr. de S. Real a pû assurer si positivement que ce Cirque *étoit constamment dans la Ville*. Il est constant au contraire qu'il étoit hors de l'enceinte de Rome auprés de la porte nommée *Carmentalis*, comme il me seroit aisé de le prouver par plusieurs passages decisifs. Ce qu'il y a de bon, c'est que dans le Chapitre de *Bartholomeus Marlianus de Topographia urbis Roma*, que Mr. de S. Real cite, il y a plusieurs passages qui prouvent clairement que le Cirque de Flaminius étoit hors l'enceinte de Rome. Mais on sçait assez que les Sçavans citent plus qu'ils ne lisent. Voici seulement deux passages par lesquels on pourra juger des autres. Victor dans la description des differens quartiers de Rome, parlant du Temple de Bellone qui étoit

dans le Cirque de Flaminius, dit que le Senat y donnoit audience aux Ambassadeurs étrangers qu'on ne vouloit pas laisser entrer dans Rome. *Intra ædem Bellonæ in Circo Flaminio, ubi dabatur Senatus legatis quos in urbem admittere nolebant.* Et Asconius en parlant du Temple d'Appollon dit, *ædes Apollinis ..... quæ extra portam est Carmentalem inter forum Olitorium & Circum Flaminium.*

Vide Barthol. Marlian. Topog. Urbis Romæ Lib. 6. cap. 3. & Onuph. Panvin. de ludis Circens. Lib. 1. cap. 18. Epist. 16. Lib. 4. Ep. 1. Lib. 7.

5. *Où il y avoit ce jour là une grande Foire.*] Cette circonstance n'est pas indifferente. Ciceron veut faire remarquer que c'étoit une irregularité, parce qu'il étoit défendu de traiter d'aucune affaire avec le Peuple les jours de Foire. Mais on s'étoit fort relaché là-dessus depuis que la Loy Hortensia avoit permis de tenir les Audiences pour la commodité des gens de la campagne qui venoient ces jours-là à la Ville; comme on jugeoit les affaires des Particuliers, on crût pouvoir traiter des affaires publiques.

Festus in Nundinas. Macrob. Lib. 1. Saturn. cap. 16.

6. *S'il étoit d'avis que le Préteur choisît les Commissaires pour juger l'affaire de Clodius.*] Ils se tiroient ordinairement au sort; mais le Senat avoit ordonné que dans ce cas particulier le Préteur les choisiroit luy-même, parce qu'on esperoit qu'il ne choisiroit que des Juges tres-integres, au lieu que dans un temps si corrompu le sort ne pouvoit pas manquer d'en donner plusieurs tres-aisez à

gagner. Il est assez étonnant que tant d'Auteurs ayant parlé de cette affaire de Clodius, on ne trouve nulle part le nom du Préteur qui la jugea.

7. *Qu'il croyoit par là s'estre assez expliqué sur ce qui me regardoit.*] Pompée vouloit faire entendre à Ciceron qu'en loüant tout ce que le Senat avoit fait depuis quelque temps, c'estoit approuver tout ce que Ciceron avoit fait pendant son Consulat. Il vouloit sur tout parler des Conjurez que Ciceron avoit fait mourir sur un simple Arrêté du Senat, & sans leur faire leur procés dans les formes, parce que les circonstances ne le permettoient pas, & que le mal demandoit un prompt remede.

8. *Avec de si vives couleurs.*] NOSTI ISTAS ληκύθους, λήκυθος; c'estoit un vase où l'on mettoit les parfums, & les couleurs, & qui se prend metaphoriquement pour les couleurs-mêmes. Pline le jeune en parlant de Ciceron s'est servi du même mot, *Marci nostri ληκύθους non fugimus.* Lib. 1. Epist. 2. Et Aristophane dit en parlant d'Euripide ληκύθιον ἀπώλεσεν, pour faire entendre qu'il y avoit trop d'art & d'afectation dans sa poësie, & qu'elle en étoit moins bonne. *In Ran.*

9. *Le Souverain Critique.*] A la Lettre l'Aristarque, c'estoit un celebre Grammairien d'Alexandrie, Precepteur de Ptolomée Lathure, & qui avoit un goût tres-seur pour distinguer les veritables vers d'Homere, de ceux qui étoient supposez. Aussi depuis, pour marquer un Critique judicieux, on a dit un *Aristarque*, comme pour un Critique temeraire, un *Zoïle*.

10. *Sur tout par un homme qui y étoit d'autant moins engagé, que j'avois toûjours loüé Pompée à ses dépens.*] Au sujet de la guerre des esclaves dont Ciceron avoit attribué la gloire à Pompée, quoiqu'il ne fut venu s'y fourrer que lorsque tout étoit fait. Ce ne fut pas la seule fois que Pompée voulut recüeillir la gloire & le fruit des victoires de ceux qui avoient commandé avant luy. Il envia même à Metellus quelque avantage qu'il avoit remporté dans l'Isle de Crete ; & voulut sous pretexte du commandement qu'il avoit contre les Pirates luy en ôter l'honneur. * Aussi Lucullus luy reprocha, qu'il étoit comme ces oiseaux qui ne viennnent qu'aprés le combat, lorsque le champ de bataille est couvert de corps morts, & qu'il n'avoit jamais commandé qu'à des restes de guerre.

Pro Lege Man. pro Sextio. * *Vell. Paterc.* Nec ab hujus quidem usura gloriæ temperavit animum Pompeius. *Dio. Lib.* 36. *Plut. Pomp.*

11. *Si jamais les secrets de mon art, & les figures de la Rhetorique.*] Il y a dans le Texte plusieurs termes d'art, qui, ce me semble, n'auroient pas fait un bon effet en François. J'ai cru qu'il valoit mieux les exprimer en general ; aussi-bien les Commentateurs sont partagez sur la signification de quelques uns ; & quand on l'auroit fixée, il ne seroit pas aisé de la rendre juste dans nôtre langue.

12. *Un second Areopage.*] Tout le monde sçait que c'estoit le Senat d'Athenes, celebre par la severité & l'integrité de ses Juges.

13. *Curion ce jeune effeminé.*] Il y a dans

le Texte *Filiolæ Curionis.* Ciceron l'appelle ainsi, pour marquer sa molesse & son infame debauche; & qu'il étoit comme dit Velleius,* *sua & aliena pudicitia prodigus.*

* *Lib. 2. Philip. 2. & Plutarch. Anton.*

14. *A l'entour des Ponts*] Monsieur de S. Real a traduit *les Tables où l'on donne les suffrages*, & il dit qu'on les appelloit ainsi, parce qu'elles étoient fort hautes & fort étroites, mais c'est en donner une fausse idée. C'estoit réellement de veritables Ponts faits de planches & fort étroits. Il y en avoit un pour chaque Tribu, ou pour chaque Centurie, selon que l'Assemblée étoit formée; & tous les Citoyens passoient sur ces Ponts pour donner leurs suffrages. On leur donnoit deux bulletins à l'un des bouts, & l'orsqu'ils étoient à l'autre, ils jettoient dans une corbeille celuy qu'ils vouloienr, & pour empêcher la confusion & les tromperies, on avoit fait ces Ponts fort étroits, de sorte qu'il n'y pouvoit passer que peu de monde à la fois. Marius les avoit même fait encore retrécir de son temps. Il y avoit des gens preposez pour observer ce qui s'y passoit. De cet usage étoit venue l'expression *de ponte dejicere*, priver du droit de suffrage.

15. *Et l'on ne distribuoit que les bulletins qui marquent le refus*] ITA UT NULLA DARETUR, UTI ROGAS. La formule sous laquelle on proposoit les Loix, c'estoit *Placet ne vobis Quirites &c.* ou *velitis jubeatis*; & l'on donnoit à chaque Citoyen deux billets; sur l'un il y avoit ces deux Lettres, V. R. *uti rogas*; & sur l'autre A, *antiquo*; je rejette, je ne veux point d'innovation, comme l'explique Festus.

16. *La Tribune*] ROSTRA. Tout le monde ſçait que cette Tribune avoit eſté ainſi appellée, parce qu'elle étoit ornée des prouës des Vaiſſeaux que les Romains avoient oſtez à ceux d'Antium, aprés s'eſtre rendus maiſtres de leur ville.

17. *Favonius.*] C'eſtoit un homme d'une naiſſance obſcure, & d'un merite aſſez mediocre, qui ne laiſſa pas de ſe diſtinguer en ſervant de ſecond à Caton qu'il affectoit d'imiter en tout, mais dont il ne fut jamais que le ſinge.

18. *Curion.*] Il s'agit ici de Curion le pere; le fils n'étoit point encore Senateur.

V. Rem. 2. *ſur la* 15. *Lettre du* 3. *Liv.*

19. *Que j'étois toûjours informé de tout.*] Comme Ciceron dans le temps de la conjuration de Catilina, eût beaucoup d'avis ſecrets, & qu'il ne vouloit pas commettre ceux qui les luy avoient donnez, il ſe contentoit ſouvent de dire en parlant, ſoit dans le Senat, ſoit devant le Peuple, qu'il avoit eſté informé *ſe comperiſſe*. Quoique la ſuite juſtifiât qu'il n'avoit eu que de bons avis, cependant c'étoit en general une procedure fort irreguliere & fort odieuſe, de condamner à mort des Citoyens Romains du premier ordre, ſur le témoignage de Delateurs qui ne paroiſſoient point; & ſes ennemis le luy reprocherent ſouvent.

Epiſt. 5. *Lib.* 5. *Fam. Saluſt. in Cicer.*

20. *Ni des Ambaſſades.*] Le mois de Février où l'on étoit alors, étoit deſtiné pour les expedier, & le Senat s'aſſembloit tous les jours pour cela.

21. *Cornutus*] Caius, il fut Preteur l'année du rappel de Ciceron à qui il rendit ſervice.

Poſt red. in ſen. pro Sextio.

22. *Les trois autres parts*] RELIQUUM DODRANTEM. Chez les Romains les mesures se rapportoient à l'*as*, & comme l'*as* se divisoit en douze onces, le tout se divisoit en douze parties. Le *dodrans*, valoit neuf onces ou les trois quarts.

23. *Argiletum.*] Quartier de Rome auprés du Mont Palatin. On peut voir dans Varron *Lib. 4. de Ling. Lat.* & dans Servius sur ce vers du 8. de l'Eneide

Nec non & sacri monstrat nemus Argileti.

les differentes opinions sur l'origine de ce nom. La plus vraisemblable de toutes, c'est que ce lieu fut ainsi nommé *ab argilla*, parce qu'il y avoit autrefois dans cet endroit beaucoup de terre de cette espece. Ce quartier estoit plein de Boutiques de Libraires, & d'Artisans.

24. *Il faut vous racommoder avec Lucceius ; il me paroit qu'il en a fort envie, je m'emploirai pour cela.*] Il y a ici deux leçons fort differentes. Les uns lisent *videro hominem, valde petitur, renavabo operam.* Et les autres que nous avons suivis, *Video hominem valde petiturire, navabo operam.* Monsieur de S. Real dit qu'il ne sçait *si l'ambition de trouver un mot extraordinaire*, n'a point determiné les plus habiles Commentateurs pour cette derniere leçon : Mais ce mot extraordinaire, qui est *petiturire*, n'est point de leur façon ; il se trouve nettement dans deux des meilleurs Manuscrits. Comment, dit encore Monsieur de S. Real, s'imaginer qu'aprés l'éloignement que Lucceius avoit fait paroistre pour se racommoder, il laissât voir alors qu'il en avoit fort envie ? Et,

s'il en avoit envie, qu'étoit-il necessaire que Ciceron agit pour cela ? Il n'est rien de plus aisé à comprendre. Quand on croit avoir lieu de se plaindre d'un ami, plus on l'aimoit, plus on l'estimoit, & plus on est picqué. Mais ce qui avoit d'abord éloigné, c'est bientôt ce qui raproche ; on reconnoît que l'on perd trop à tenir sa colere ; on commence à sentir moins le tort de son ami, que le regret de l'avoir perdu. Le mal, lorsqu'on a fait quelque éclat, c'est qu'il reste une mauvaise honte qui empêche qu'on ne fasse certaines avances ; on laisse voir qu'on ne seroit pas faché de se racommoder, mais on ne le témoigne pas ouvertement. Voilà quelle étoit alors la disposition d'esprit de Lucceius ; s'il avoit paru autrefois à Ciceron si aigri, il avoit eû le temps de s'appaiser depuis quatre ou cinq années. Aussi Ciceron vint à bout de faire cet accommodement, comme on voit par les Lettres 6. & 10. du 4. Livre. Au reste je ne prétens pas que la leçon que Monsieur de S. Real a suivi aprés Manuce & les anciennes Editions, ne puisse faire un bon sens. J'ai suivi l'autre, & parce qu'elle en fait aussi un tres-bon, & parce qu'elle est appuyée sur d'anciens Manuscrits, & reçûë par de tres-habiles Critiques ; & enfin parceque c'est la leçon de l'Edition de Grævius, dont je ne m'éloigne point que je n'aie pour cela des raisons tres-fortes. J'ajoûterai même que quoique ces deux leçons puissent se soutenir, elles ne me satisfont pas entierement ; je ne voudrois pas assurer que ni l'une ni l'autre soit le veritable texte de Ciceron.



EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

ASiam Quinto, suavissimo fratri, obtigisse audisti: non enim dubito, quin celerius tibi hoc rumor, quam ullius nostrum litteræ nuntiarint. Nunc quoniam & laudis avidissimi semper fuimus, & præter ceteros φιλέλληνες [a] *& sumus, & habemur, & multorum odia, atque inimicitias Reipub. caussa suscepimus;* παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο, [b] *curaque effice, ut ab omnibus & laudemur & amemur. His de rebus plura ad te in ea epistola scribam, quam ipsi Quinto dabo. Tu me, velim, certiorem facias, quid de meis mandatis egeris; atque etiam, quid de tuo negotio. Nam ut Brundisio profectus*

a Græcorum amatores.

b Omnimodæ virtutis reminiscere.

es,



LETTRE XV.

Même année DCLXXXXII.

VOus aurez déja sçû que le Gouvernement d'Asie [1] est échû par le sort à mon cher frere Quintus ; car je ne doute pas que vous ne l'ayez plûtôt appris par le bruit public, que par nos Lettres. Vous voyez donc qu'avides de gloire comme nous l'avons toûjours été, faisant profession d'aimer la nation Grecque, [2] & étant chargez, d'ailleurs, de tant d'inimitiez que nous nous sommes attirées en servant la Republique, vous voyez, dis-je, quelle reputation nous avons à soutenir. Employez donc tous vos soins, servez-vous de toute vôtre prudence, [3] pour que nous puissions meriter une estime, & une affection generale. Mais je vous en dirai davantage lorsque je vous écrirai par mon frere même. Marquez-moy, je vous prie, si vous avez fait ce que je vous ai recommandé, & où

es, nullæ mihi abs te sunt redditæ litteræ. Valde haveo scire quid agas. Idib. Mart.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. LE *Gouvernement d'Asie.*] Il comprenoit presque toute l'Asie mineure, hors quelques Provinces qui faisoient partie de celui de Cilicie, comme nous verrons dans le cinquiéme Livre.

2. *Faisant profession d'aimer la Nation Grecque.*] Les principales Villes de l'Asie mineure, sur tout celles des côtes, estoient habitées par des Colonies Grecques, qui y avoient porté leur langue, leurs mœurs, & leur religion. Comme la Grece étoit la source de toutes les sciences, le goût de Ciceron pour la litterature luy en avoit donné pour cette Nation. Il avoit même passé plusieurs années en Grece, où il avoit étudié sous les plus habiles Maîtres de Rhetorique, comme faisoient alors tous les Romains qui vouloient se perfectionner dans cet art.

3. *Employez tous vos soins, servez-vous de toute vôtre prudence.*] Q. Ciceron avoit nommé Atticus pour son Lieutenant; & Ciceron sçavoit combien son frere avoit besoin d'être conduit, comme on peut voir dans la premiere & la seconde Lettre qu'il luy écrivit

en eſt vôtre affaire. Depuis que vous êtes parti de Brindes, je n'ai point eû de vos nouvelles ; j'en attens avec impatience. Le 15. de Mars.

---

pendant qu'il étoit dans ſon Gouvernement. Παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο, *Rappellez maintenant tout ce que vous avez de courage*, diſoit Achille à Hector, étant preſt à combatre contre luy. L'ἀρετὴ dans Homere, ne s'entend que de la force & de la valeur, mais dans l'application que Ciceron en fait ici, il a un ſens plus étendu.





EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Quæris ex me, quid acciderit de judicio, quod tam præter opinionem omnium factum sit: & simul vis scire, quo modo ego minus, quam soleam, præliatus sim: respondebo tibi [a] ὕστερον πρότερον, Ὁμηρικῶς. *Ego enim, quàm diu Senatus auctoritas mihi defendenda fuit, sic acriter, & vehementer præliatus sum, ut clamor concursusque maxima cum mea laude fierent. Quod si tibi umquam sum visus in Republica fortis, certe me in illa caussa admiratus esses. Cum enim ille ad conciones confugisset; in iisque meo nomine ad invidiam uteretur, dii immortales, quas ego pugnas, & quantas strages edidi? Quos impetus in Pi-*

a Ordine præpostero, Homericè.



LETTRE XVI.

Même année DCLXXXXII.

VOus me demandez ce qui s'est passé dans ce Jugement qui a si fort surpris tout le monde ; & ensuite, pourquoi j'ai livré dans cette occasion moins de combats qu'à mon ordinaire. Je vais suivant la methode d'Homere, repondre d'abord à vôtre seconde question, [1] & je reviendrai à la premiere. Tant qu'il y a eu lieu de soutenir l'autorité du Senat, j'ai combatu avec tant de force & d'ardeur, que j'ai été suivi & applaudi de tout le monde. Vous avez été plusieurs fois témoin de mon courage dans de pareilles occasions, mais vous m'auriez admiré dans celle-cy. Clodius n'ayant pû rien obtenir du Senat, & tachant, dans les Harangues qu'il faisoit au Peuple, de le prévénir contre moy, avec quelle chaleur grands Dieux ! je m'engageai alors dans la mêlée ! Quels rudes coups je portai à

ſonem, in Curionem, in totam illam manum feci? Quo modo ſum inſectatus levitatem ſenum, libidinem juventutis? Sæpe, ita me dii juvent, te non ſolum auctorem conſiliorum meorum, verum etiam ſpectatorem pugnarum mirificarum deſideravi.

Poſteà vero quam Hortenſius excogitavit, ut legem de religione Fufius Tribunus pleb. ferret; in qua nihil aliud à Conſulari rogatione differebat, niſi judicum genus; (in eo autem erant omnia) pugnavitque, ut ita fieret; quod & ſibi, & aliis perſuaſerat, nullis illum judicibus effugere poſſe: contraxi vela, perſpiciens inopiam judicum; neque dixi quicquam pro teſtimonio, niſi quod erat ita notum, atque teſtatum, ut non poſſem præterire.

Itaque, ſi cauſſam quæris abſolutionis, (ut jam πρὸς τὸ πρότερον [a] *re-*

a Ad prius.

mes ennemis ! Avec quelle force je me jettai ſur Piſon , ſur Curion , & ſur toute leur troupe ! Que je dépeignis vivement la legereté des vieillards, & les debordemens de la jeuneſſe de cette Cabale ! Je vous jure que j'ai ſouvent ſouhaité de vous avoir , autant pour témoin de mes exploits , que pour regle de mes actions.

Mais depuis qu'Hortenſius eut imaginé cet expedient , que Fuſius propoſât une loi ſur le ſacrilege de Clodius, qui ne differoit de celle des Conſuls , qu'en ce qu'elle remettoit le choix des Juges au ſort , ce qui étoit preciſément l'eſſentiel ; Hortenſius ayant donc emporté qu'on tourneroit l'affaire de cette ſorte, parce qu'il s'étoit perſuadé & qu'il avoit perſuadé aux autres , que le criminel ne pouvoit échapper, quelques Juges qu'on luy donnât ; je callai alors la voile , ſçachant combien il y en a peu de bons , & je me contentai de dépoſer ce qui eſt ſi bien prouvé & ſi public, [2] que je ne pouvois me diſpenſer de l'atteſter.

Pour revenir à vôtre premiere queſtion ; ſi vous voulez ſçavoir ce qui a fait abſoudre Clodius, il n'en faut point

vertar) egestas judicum fuit, & turpitudo. Id autem ut accideret, commissum est Hortensii consilio: qui dum veritus est, ne Fusius ei legi intercederet, quæ ex S. C. ferebatur, non vidit illud, satius esse illum in infamia relinqui ac sordibus, quam infirmo judicio committi. Sed ductus odio properavit rem deducere in judicium; cum illum plumbeo gladio jugulatum iri tamen diceret.

Sed judicium, si quæris, quale fuerit, incredibili exitu; sic, uti nunc ex eventu ab aliis, à me tamen ex ipso initio consilium Hortensii reprehendatur. Nam ut rejectio facta est clamoribus maximis; cum accusator, tanquam Censor bonus, homines nequissimos rejiceret, reus; tanquam clemens lanista, frugalissimum quemque secerneret; ut primum judices consederunt, valde diffidere boni cœperunt. Non enim umquam turpior in

chercher d'autre cause que l'indigence & le peu d'honneur de ses Juges. Et c'est entierement la faute d'Hortensius, qui, dans la crainte que Fufius n'arrêtât la poursuite en s'opposant au decret que le Senat avoit proposé au Peuple, n'a pas compris qu'il valoit encore mieux laisser Clodius chargé d'un crime si odieux dont il ne se seroit point purgé, que de luy donner des Juges faciles à corrompre. Emporté par sa haine, il s'est trop pressé de le faire juger, persuadé, comme il le disoit, qu'il ne faloit qu'un poignard de plomb pour le percer.

Que si vous me demandez plus en particulier comment la chose s'est passée, je vous dirai que ç'a été d'une maniere fort surprenante pour ceux qui n'ont reconnu la faute d'Hortensius que par l'evenement, mais non pas pour moi qui l'avois connue d'abord. La recusation ayant donc été faite non sans beaucoup de bruit, l'Accusateur, comme un Censeur exact, ayant rejetté les mauvais Juges 3 que le sort presentoit; & l'Accusé, comme un Maître de Gladiateurs qui épargne ses meilleurs Esclaves, 4 ayant recusé les

ludo talario consessus fuit. Maculosi Senatores, nudi Equites, Tribuni non tam ærati quam, ut appellantur, ærarii. Pauci tamen boni inerant, quos rejectione fugare ille non potuerat; qui mæsti inter sui dissimiles, & mærentes sedebant, & contagione turpitudinis vehementer permovebantur.

Hic, ut quæque res ad consilium primis postulationibus referebatur, incredibilis erat severitas, nulla varietate sententiarum: nihil impetrarat reus: plus accusatori dabatur, quam postulabat: triumphabat (quid quæris?) Hortensius se vidisse tantum: nemo erat, qui illum reum, ac non millies condemnatum arbitraretur. Me vero teste producto, credo te ex acclamatione Clodii advocatorum audisse, quæ consurrectio judicum facta sit, ut me circumsteterint, ut aperte jugula sua

plus honêtes gens ; dés que les Juges eurent pris leur place, les gens de bien commencerent à apprehender beaucoup. En effet, on ne vit jamais dans un Academie de jeu un si vilain assemblage ; [5] des Senateurs diffamez, des Chevaliers ruinez, des Gardes du Tresor qui n'avoient point sçû conserver leur propre bien. [6] Cependant il s'y trouvoit quelques Juges integres que le criminel n'avoit pû recuser, [7] & qui tristes & confus de se voir avec des gens qui leur ressembloient si peu, paroissoient craindre que l'infamie du corps ne retombât sur les particuliers.

Dans les Preliminaires, à chaque article sur lequel on opina, il parut d'abord une severité incroyable : Nulle varieté dans les avis, le criminel n'obtenoit rien, l'Accusateur avoit plus qu'il ne demandoit. Je vous laisse à penser si Hortensius s'applaudissoit d'avoir vû si clair dans cette affaire. Il n'y avoit personne qui ne crût Clodius perdu & condamné mille fois. Mais, lorsque je me presentai pour déposer contre luy, les cris que firent ceux qui l'assistoient [8] furent si grands que vous aurez pû les entendre, & apprendre

pro meo capite P. Clodio ostentarint. Quæ mihi res multo honorificentior visa est, quam aut illa, cum jurare tui cives Xenocratem testimonium dicentem prohibuerunt; aut cum tabulas Metelli Numidici, cum hæ, ut mos est, circumferrentur, nostri judices aspicere noluerunt; multo hæc, inquam, nostra res major. Itaque judicum vocibus, cum ego sic ab iis, ut salus patriæ, defenderer, fractus reus, & una patroni omnes conciderunt. Ad me autem eadem frequentia postridie convenit, qua cum abiens consulatu sum domum reductus.

Clamare præclari Areopagitæ, se non esse venturos, nisi præsidio constituto. Refertur ad consilium; una sola sententia præsidium non desideravit. Defertur res ad Senatum; gravissime,

par là comment les Juges se leverent tous, m'environnerent, & presenterent la gorge à Clodius pour luy faire comprendre qu'ils me défendroient au peril de leur vie. Je vous avoüe que cela me parût plus glorieux pour moi, que ce qui arriva à Xenocrate, 9 lorsque vos Concitoyens se contenterent de sa deposition, sans vouloir qu'il la confirmât par un serment; ou lorsque du temps de nos Peres, les Juges de Metellus Numidicus 10 accusé de concussion, détournerent les yeux lorsqu'on leur presenta ses Livres de compte. J'ai trouvé quelque chose de plus honorable dans ce qui m'est arrivé. Les Juges ayant donc declaré qu'ils étoient prêts à me défendre comme le salut de la Patrie, Clodius & ceux qui le soutenoient, furent également consternez. Le lendemain j'eûs chez moi une aussi grande foule, que lorsque je m'y retirai en sortant du Consulat.

Nôtre nouvel Areopage declare ensuite qu'il ne se rassemblera point qu'on ne luy ait donné des Gardes. Ils deliberent entr'eux s'ils en demanderont; un seul fut pour n'en point demander. L'affaire est portée au Senat, qui la re-

ornatiſſimeque decernitur : laudantur judices : datur negotium magiſtratibus : reſponſurum hominem nemo arbitrabatur.

ἔσπετε νῦν μοι Μοῦσαι, ὅπως δὴ πρῶτον πῦρ ἔμπεσε. [a] *Noſti Calvum, ex Nannejanis illum, illum laudatorem meum, de cujus oratione erga me honorifica ad te ſcripſeram. Biduo per unum ſervum, & eum ex gladiatorio ludo, confecit totum negotium: arceſſivit ad ſe, promiſit, interceſſit, dedit. Jam vero (o dii boni, rem perditam) etiam noctes certarum mulierum, atque adoleſcentulorum nobilium introductiones nonnullis judicibus pro mercedis cumulo fuerunt. Ita, ſummo diſceſſu bonorum, pleno foro ſervorum,* XXV. *judices ita fortes tamen fuerunt, ut, ſummo propoſito periculo, vel perire maluerint, quam perdere omnia.* XXXI. *fuerunt quos*

a Præite nunc mihi Muſæ quomodo ignis primum illapſus ſit.

gle d'une maniere fort ſage & fort honorable pour eux. On les loüe de leur précaution, & l'on charge les Magiſtrats d'y pourvoir. Tout le monde croyoit que Clodius n'oſeroit plus comparoître.

Dites-moi maintenant, ô Muſes, par où le feu commença à prendre. [11] Vous connoiſſez ce chauve mon Panegyriſte, [12] qui fit, il y a quelque temps, ce diſcours à ma loüange, dont je vous ai rendu compte. C'eſt luy qui a conduit toute cette affaire, & cela en deux jours, par le miniſtere d'un ſeul Gladiateur de ſes Eſclaves. Il a fait venir chez luy les Juges, il a promis, il a cautionné, il a donné. Bien plus, bon Dieu quelle horreur! on a fait avoir par-deſſus le marché à certains Juges les faveurs de quelques Dames & de quelques jeunes gens de qualité. Ainſi les gens du bon parti n'ayant plus oſé paroître, parce que la place étoit pleine d'Eſclaves armez, il s'eſt trouvé neanmoins vingt-cinq Juges aſſez courageux, pour aimer mieux s'expoſer à tout, que de perdre la Republique; les autres, au nombre de trente-un, ont plus redouté la faim que l'infamie.

fames magis, quam fama commoverit. Quorum Catulus cum vidisset quendam. Quid vos, inquit, præsidium à nobis postulabatis? An, ne nummi vobis eriperentur, timebatis? Habes, ut brevissime potui, genus judicii, & causam absolutionis.

Quæris deinceps, qui nunc sit status rerum, & qui meus. Reipub. statum illum, quem tu meo consilio, ego divino confirmatum putabam, qui bonorum omnium conjunctione, & auctoritate Consulatus mei fixus, & fundatus videbatur, nisi quis nos Deus respexerit, elapsum scito esse de manibus uno hoc judicio: si judicium est, triginta homines populi Romani levissimos, ac nequissimos, nummulis acceptis, jus ac fas omne delere, &, quod omnes non modo homines, verum etiam pecudes factum esse sciant, id Talnam, & Plautum, & Spongiam, & ceteras hujusmodi quisquilias statuere, nunquam esse factum.

Catulus en ayant rencontré un luy dit, pourquoi nous demandiez - vous des Gardes ? étoit-ce de peur qu'on ne vous volât l'argent que Clodius vous a donné ? Voilà le plus en abregé qu'il m'a été possible, comment s'est passée cette affaire, & ce qui a fait absoudre Clodius.

Vous me demandez ensuite quel est depuis ce jugement l'état de la Republique, & le mien en particulier. Sçachez que cet état dans lequel nous a croyons affermie, vous par ma conduite, & moi par la seule faveur des Dieux ; qui paroissoit fondé si solidement sur la bonne intelligence des gens de bien, & sur l'autorité que mon Consulat leur avoit donnée ; sçachez, dis-je, que cet heureux état, si quelque Dieu n'y remedie, nous échappe des mains par ce seul jugement, si c'est un jugement que trente des plus méprisables & des plus mechans hommes de la Republique, ayent violé à prix d'argent tout ce qu'il y a de plus sacré, & qu'un Talna, un Plautus, un Spongia, & autres pareilles canailles ayent declaré faux un fait connu de toute la terre.

Sed tamen, ut te de Repub. consoler, non ita, ut sperarunt mali, tanto imposito Reipub. vulnere, alacris exsultat improbitas in victoria. Nam plane ita putaverunt, cum religio, cum pudicitia, cum judiciorum fides, cum Senatus auctoritas concidisset, fore, ut aperte victrix nequitia, ac libido pœnas ab optimo quoque peteret sui doloris, quem improbissimo cuique inusserat severitas. Consulatus mei. Idem ego ille, (non enim mihi videor insolenter gloriari, cum de me apud te loquor, in ea præsertim epistola, quam nolo aliis legi) idem, inquam, ego recreavi afflictos animos bonorum unumquemque confirmans, excitans. Insectandis vero, exagitandisque nummariis judicibus, omnem omnibus studiosis, ac fautoribus illius victoriæ παῤῥησιαν [a] *eripui: Pisonem Consulem nulla in re consistere unquam sum passus: desponsam homini jam Syriam ademi: Senatum ad pris-*

a Loquendi libertatem.

Mais apprenez auſſi pour vous conſoler, que, malgré la profondeur de cette playe, la perfidie ne triomphe pas avec tant d'inſolence que les mechans ſe l'étoient promis. Car ils s'étoient certainement flattez que la religion, la pudicité, l'integrité des jugemens, l'autorité du Senat, ayant été foulées aux pieds, la perverſité & la convoitiſe victorieuſes ſe vengeroient hautement ſur les gens de bien, de ce que la rigueur des Loix avoit fait ſouffrir aux mechans pendant mon Conſulat. Ce même Conſul (car je crois que la modeſtie ne me défend pas de parler avantageuſement de moi dans une Lettre, que je ne veux point qui ſoit vûë d'autre que de vous) vôtre ami, dis-je, a conſolé les gens de bien, il les a ſoutenus & encouragez; & en pourſuivant à toute outrance ces Juges corrompus, il a fait taire l'inſolence de tous ceux qui s'applaudiſſoient de cette infame victoire. J'ai empêché qu'on ne paſſât, quoique ce fut au Conſul Piſon, je luy ai enlevé le Gouvernement de Syrie 13 qu'il croyoit déja tenir. J'ai fait reprendre au Senat ſa premiere ſeverité, & j'ai relevé ſon

tinam suam severitatem revocavi, atque abjectum excitavi: Clodium præsentem fregi in Senatu, cum oratione perpetua, plenissima gravitatis, tum altercatione ejusmodi, ex qua licet pauca degustes. Nam cetera non possunt habere neque vim neque venustatem, remoto illo studio contentionis, quem ἀγῶνα [a] vos appellatis.

a Certamen.

Nam, ut Idib. Maii in Senatum convenimus, rogatus ego sententiam multa dixi de summa Republica, atque ille locus inductus à me est divinitus; ne una plaga accepta, patres conscripti conciderent, ne deficerent: vulnus esse ejusmodi, quod mihi nec dissimulandum, nec pertimescendum videretur: ne aut metuendo ignavissimi, aut ignorando stultissimi judicaremur. Bis absolutum esse Lentulum, bis Catilinam: hunc tertium jam esse à judicibus in Remp. immissum. Erras Clodi, non te judices urbi, sed carceri reservarunt; neque te retinere in civi-

courage. J'ai confondu Clodius en face, & par un discours suivi, plein de vehemence, & dans une contestation dont je ne vous rapporterai que quelques traits ; car le reste n'auroit pas la même force & la même grace n'étant plus soutenu par la chaleur de la dispute, ou pour parler avec vous autres Grecs, du combat.

— •

Le Senat s'étant assemblée le quinziéme de May, lorsque ce fut à moi à opiner, je parlai en general des affaires de la Republique, & je tombai d'une maniere admirable sur celle de Clodius, dans ce sens ; que pour avoir reçû une seule blessure, il ne falloit pas s'abandonner au découragement ; qu'on ne devoit, ni la dissimuler, ni s'en alarmer ; que comme il y auroit de la folie & de l'insensibilité à l'un, il y auroit de la foiblesse à l'autre. Que Lentulus & Catilina avoient été absous chacun deux fois ; [14] que Clodius n'étoit que le troisiéme scelerat qu'on avoit laché contre la Republique. Vous vous trompez, dis-je ensuite en m'adressant

tate, sed exilio privare voluerunt. Quamobrem, patres conscripti, erigite animos, retinete vestram dignitatem. Manet illa in Rep. bonorum consensio: dolor accessit bonis viris; virtus non est imminuta: nihil est damni factum novi: sed quod erat inventum est: in unius hominis perditi judicio plures similes reperti sunt.

Sed quid ago? pæne orationem in epistolam inclusi. Redeo ad altercationem. Surgit pulchellus puer: objicit mihi, me ad Bajas fuisse. Falsum: sed tamen quid hoc? simile est, inquam, quasi dicas in operto fuisse. Quid, inquit, homini Arpinati cum aquis caldis? Narra, inquam, patrono tuo, qui Arpinates aquas concupivit: nosti enim Marinas. Quousque, inquit, hunc regem feremus? Regem appellas, inquam, cum Rex tui men-

à luy vos Juges n'ont point voulu vous faire grace ; s'il vous ont laissé dans l'enceinte de Rome, c'est qu'elle est une veritable prison pour vos pareils ; l'exil eut été pour vous une espece de liberté. Reprenez donc courage, Messieurs, soutenez vôtre dignité ; l'union qui regnoit entre les gens de bien subsiste toûjours ; pour avoir un nouveau sujet de douleur, ils n'en ont pas moins de resolution. Il n'est même arrivé aucun mal nouveau dans la Republique ; celui qui y étoit caché n'a fait que paroître, on a découvert plusieurs scelerats semblables à celui qu'ils ont absous.

Mais que fais-je ? je mets ici insensiblement toute ma Harangue ; je reviens à nôtre dispute. Ce beau Garçon [15] se leve & me reproche que j'ai été à Bayes ; [16] il n'en est rien luy dis-je, mais aprés tout, cela est bien different de se trouver aux Misteres les plus sacrez, & les plus interdits aux hommes. Il appartient bien, reprend-il, à un rustaut d'Arpinum d'aller à des bains ; je m'en rapporte, dis-je, à vôtre sœur [17] qui se seroit bien accommodée de ce rustaut, [18] comme les Pirates qui vous prirent s'accommoderent de vous. [19]

tionem nullam fecerit? Ille autem Regis hereditatem ſpe devorarat. Domum, inquit, emiſti. Putes, inquam, dicere judices emiſti: juranti, inquit, tibi non crediderunt. Mihi vero, inquam, XXV. judices crediderunt: XXXI, quoniam nummos ante acceperunt, tibi nihil crediderunt. Magnis clamoribus afflictus conticuit, & concidit.

Noſter autem ſtatus eſt hic. Apud bonos iidem ſumus, quos reliquiſti; apud ſordem urbis, & fæcem multo melius nunc, quam reliquiſti, nam & illud nobis non obeſt, videri noſtrum teſtimonium non valuiſſe. Miſſus eſt ſanguis invidiæ ſine dolore, atque etiam hoc magis, quod omnes illi

Jusqu'à quand, Messieurs, s'écria-t'il, souffrirez-vous qu'un Particulier fasse ici le Roy? Comment repris-je, osez-vous encore parler de Roy qui ne vous a pas même nommé dans son Testament; c'est qu'il avoit compté sur la succession de Quintus Marcius le Roy son beau-frere. Comme il me reprocha ensuite la maison que j'ai achetée, que diriez-vous donc, luy repondis-je, si j'avois acheté les voix de mes Juges? Les miens, reprit-il, ne se sont point fiez à vous, puisqu'ils n'ont point eû d'égard à vôtre déposition. Il y en a eû vingt-cinq, repartis-je, qui se sont fiez à moi: mais ceux mêmes qui vous ont absous ne se sont pas fiez à vous, puisqu'ils ont voulu estre payez d'avance. La huée qui s'éleva là-dessus le fit taire, & acheva de l'accabler.

Voici maintenant dans quelle situation je me trouve; je suis toûjours parmi les gens de bien dans la même consideration, mais beaucoup mieux que je n'étois lorsque vous étes parti, parmi la canaille, & la vile populace. Le peu d'égard qu'on a eû à ma déposition n'y a pas nui, c'est un coup en l'air qui n'a pas laissé de contenter mes en-

illi fautores illius flagitii, rem manifestam illam redemptam esse à judicibus confitentur. Accedit illud, quod illa concionalis hirudo ærarii, misera ac jejuna plebecula, me ab hoc Magno unice diligi putat: & hercule multa & jucunda consuetudine conjuncti inter nos sumus, usque eo, ut nostri isti comissatores conjurationis barbatuli juvenes, illum in sermonibus Cnæum Ciceronem appellent. Itaque & ludis, & gladiatoribus mirandas [a] *ἐπισημασίας sine ulla pastoricia fistula auferebamus.*

a Significationes.

Nunc est exspectatio comitiorum: in qua omnibus invitis trudit noster Magnus Auli filium: atque in eo neque auctoritate, neque gratia pugnat, sed quibus Philippus omnia castella expugnari posse dicebat, in quæ modo asellus onustus auro posset ascendere. Consul autem ille, Doterionis

vieux, & qui n'interesse point mon honneur ; d'autant plus que ceux qui ont conduit cette mauvaise intrigue, avoüent (ce qui n'est que trop clair) qu'ils n'en sont venus à bout qu'à force d'argent. De plus cette populace miserable & affamée qui se plaît si fort à entendre haranguer ses Tribuns, & qui ne cherche qu'à succer le Tresor public ; [20] me croit l'ami intime de Pompée ; & il est vrai que je suis avec luy dans une societé fort étroite & fort agreable ; jusque-là que nos jeunes gens à poil folet, les entremeteurs de la conjuration, appellent Pompée par raillerie Cneius Ciceron. [21] Aussi, quand je parois aux jeux publics, ou aux combats des Gladiateurs, il faut voir comme on bat des mains, sans que personne ose sifler. [22]

Nous sommes à present dans l'attente de l'Assemblée pour l'élection des Consuls. Pompée porte Afranius [23] en dépit de tout le monde. Ce n'est, ni par son credit, ni par son autorité, mais avec le secret de Philippe de Macedoine, qui disoit qu'il n'y avoit point de place imprenable, pourvû qu'on y pût faire entrer un asne chargé d'or. On

histrionis similis, suscepisse negotium dicitur, & domi divisores habere: quod ego non credo. Sed S. C. duo jam facta sunt odiosa, quod in Consulem facta putantur, Catone & Domitio postulante; unum, ut apud magistratus inquiri liceret; alterum, cujus domi divisores haberent, adversus Rempublicam.

Lurco autem tribunus pleb. qui magistratum simul cum lege Ælia iniit, solutus est & Ælia, & Fusia, ut legem de ambitu ferret; quam ille bono auspicio claudus homo promulgavit. Ita comitia in ante diem VI *Kal. Sext. dilata sunt. Novi est in lege hoc, ut, qui nummos in tribu pronuntiarit, si non dederit, impune sit; sin dederit, ut quoad vivat, singulis tribubus H S* cIↄ cIↄ cIↄ *debeat. Dixi, hanc legem* P. *Clodium jam ante servasse: pronuntiare enim solitum esse, & non dare.*

dit que ce Consul, qui ressemble à un mauvais Farceur, [24] conduit cette intrigue & qu'il tient chez luy ceux qui distribuent l'argent, mais je n'en veux rien croire. Cependant le Senat a fait deux decrets qui choquent bien des gens, parce qu'ils paroissent faits contre ce Consul en particulier, & c'est à la poursuite de Caton & de Domitius qu'ils ont été faits. Par le premier, il est permis d'aller faire la visite, même chez les Magistrats, & le second declare ennemis de l'Etat ceux chez qui on trouvera de ces Distributeurs d'argent.

De plus, le Senat a dispensé le Tribun Lurco [25] de suivre à la rigueur ce que portent les Loix Ælia [26] & Fusia, en vertu desquelles on auroit pû l'empêcher d'en proposer une contre les Brigues, quoiqu'il ait été luy-même fait Tribun dans toutes les formes prescrites par la premiere de ces Loix. Ainsi ce boiteux, ce qui est vraîment de bon augure, [27] a proposé la sienne sans opposition, & l'élection des Consuls a été renvoyée au vingt-septiéme de Juillet. Ce que cette Loy a de particulier, c'est qu'elle n'établit aucune peine contre ceux qui auront promis de l'argent au

Sed heus tu, videsne consulatum illum nostrum, quem Curio antea [a] ἀποθέωσιν *vocabat, si hic factus erit, fabam mimum futurum? Quare, ut opinor,* [b] φιλοσοφητέον, *id quod tu facis, & istos Consulatus non flocci* [c] ἐατέον.

a Consecrationem. *b* Philosophandum. *c* Relinquere oportet.

Quod ad me scribis, te in Asiam statuisse non ire; equidem mallem ut ires: ac vereor ne quid ista re minus commode fiat. Sed tamen non possum reprehendere consilium tuum, præsertim cum egomet in provinciam non sim profectus. Epigrammatis tuis, quæ in Amaltheo posuisti, contenti erimus.

peuple, & pourvû qu'ils ne l'ayent point donné, elle condamne ceux qui l'auront donné & effectivement à payer tous les ans pendant leur vie à chaque Tribu trois mille sesterces, * sur quoi j'ai dit que Clodius avoit observé depuis longtemps cette Loy, qu'il s'étoit souvent dispensé de payer ce qu'il avoit promis.

Mais, dites-moi, ne trouvez-vous pas que le Consulat, que Curion appelloit une espece d'Apotheose, va devenir une Royauté de la féve [28] si un aussi indigne homme qu'Afranius y peut parvenir. Il vaut donc bien mieux, à vôtre exemple, devenir Philosophe, & regarder avec mépris toutes les Magistratures du monde.

Quant à ce que vous me marquez que vous n'irez point en Asie avec mon frere, je vous avoüe que j'en suis tres-faché, & je crains bien que cela n'ait de facheuses suites pour nous; mais je ne puis vous blâmer, puisque je n'ai pas voulu non plus aller aprés mon Consulat dans la Province qui m'étoit

* Environ 280 livres.

Præsertim cum & Chilius nos reliquerit, & Archias nihil de me scripserit: ac vereor ne Lucullis, quoniam Græcum poema condidit, nunc ad Cæcilianam fabulam spectet. Antonio tuo nomine gratias egi; eamque epistolam Manlio dedi. Ad te ideo antea rarius scripsi, quod non habebam idoneum, cui darem, nec satis sciebam, quid darem. Vale. Te vindicavi.

Cincius si quid ad me tui negotii detulerit, suscipiam. Sed nunc magis in suo est occupatus; in quo ego ei non desum. Tu, si uno in loco es futurus, crebras à nobis litteras expecta; ast plures etiam ipse mittito. Velim ad me scribas, cujusmodi sit [a] Ἀμαλθεῖον *tuum, quo ornatu, qua* [b] τοποθεσίᾳ; *& quæ poemata, quasque historias de* [c] Ἀμαλθείᾳ *habes, ad me*

a Amaltheum. *b* Loci forma. *c* Amalthea.

échûe. Il faudra me contenter des inscriptions que vous avez mises à ma loüange dans vôtre Amalthée, [29] puisque Chilius [30] m'a manqué, & qu'Archias [31] n'a rien fait pour moi; j'apprehende qu'à present qu'il a achevé son Poëme Grec pour les Lucullus, il ne travaille pour les Metellus. [32] J'ai écrit à Antoine par Manlius, & je lui ai fait des remercimens de vôtre part. Si je ne vous ai pas écrit plus souvent, c'est que je n'ai point trouvé de commodité, & que je manquois de matiere; vous voilà bien dédomagé. [33]

Je me chargerai de tout ce que Cincius me recommandera de vôtre part; mais je le crois maintenant plus occupé de son affaire que de la vôtre, & je ne luy suis pas inutile. Si vous vous fixez en quelque endroit, vous aurez souvent de mes nouvelles; que je n'en aie pas moins souvent des vôtres. Envoyez moi un plan de vôtre Amalthée, & une description de tous les ornemens que vous y avez mis; enfin tout ce que vous avez là-dessus en vers & en prose. J'ai envie de faire quelque chose de semblable à Arpinum. Je vous envoirai aussi

mittas. Lubet mihi facere in Arpinati. Ego tibi aliquid de meis scriptis mittam. Nihil erat absoluti.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. JE *vais, suivant la methode d'Homere, répondre d'abord à vôtre seconde question &c.*] ὕστερον πρότερον Ὁμηρικῶς *ordine præpostero Homerice.* Homere dans ses deux Poëmes, ne garde point l'ordre des temps; son Iliade ne commence pas par l'arrivée des Grecs devant Troye, ni son Odissée par le départ d'Ulisse ; & il a été suivi en cela par presque tous ceux qui ont fait aprés luy des Poëmes Epiques. Ciceron dit qu'il a imité ici Homere , quoique dans le fond l'ordre qu'il suit , ne soit renversé que par rapport aux questions d'Atticus , mais il est naturel par rapport à la suite des faits qu'il avoit à raconter.

2. *Je me suis contenté de déposer ce qui étoit si bien prouvé & si public &c.*] Clodius vouloit prouver l'*alibi* , & que le jour même qu'on l'accusoit d'avoir troublé le sacrifice de la bonne Deesse , il étoit à Interamnes Ville à quinze lieuës de Rome. Ciceron déposa au contraire , qu'il luy avoit parlé

quelque ouvrage de ma façon, mais je n'ai rien maintenant d'achevé.

---

trois heures avant ce sacrifice. Plutarque nous apprend que ce fut la femme de Ciceron qui le porta à déposer, en haine d'une des sœurs de Clodius qui avoit voulu épouser Ciceron, & dont sa femme étoit toûjours jalouse, quoiqu'il paroisse par la suite de ces Lettres, qu'il s'en faloit beaucoup que Ciceron fût bien avec elle.

3. *L'accusateur comme un Censeur exact, ayant rejetté les mauvais Juges.*] Lorsque les Censeurs faisoient le dénombrement du Peuple Romain, ils avoient le pouvoir de retrancher du Senat & de l'ordre des Chevaliers ceux qu'ils croyoient indignes de tenir ce rang.

V. Rem. 15. *sur la* 2. *Let.* & *Rem.* 1. *sur la* 10. *Let. du* 4. *Liv.*

4. *Comme un Maitre de Gladiateurs qui épargne ses meilleurs Esclaves.*] Comme les Gladiateurs appartenoient en propre à leurs Maîtres, qui les loüoient à ceux qui donnoient au Peuple cet horrible divertissement,

& que leurs combats alloient souvent jusqu'à la mort, on conçoit aisément que leurs Maîtres exposoient plus volontiers les moins bons ; parce qu'il y avoit moins à perdre.

5. *On ne vit jamais dans une Academie de jeu un si vilain assemblage.*] IN LUDO TALARIO. Les jeux de hazard que l'on joüoit dans ces Academies, étoient tous des especes de jeux de dez ; car le jeu des cartes n'étoit point connu des Romains. Mais, pour entendre la comparaison que Ciceron fait ici, il n'est pas necessaire d'expliquer en détail quels étoient les jeux de hazards de ce temps-là, On sçait assez que les Academies de jeu n'ont jamais esté un rendez-vous d'honêtes gens, & encore moins du temps de Ciceron, où l'on ne voyoit point des femmes de qualité tenir leurs maisons ouvertes pour de pareilles Assemblées.

6. *Des Tribuns du Tresor qui n'ont pas sçû conserver leur propre bien.*] Sylla avoit reservé aux seuls Senateurs le droit d'être Juges ; mais depuis quelques années Aurelius Cotta par une nouvelle Loy l'avoit fait partager entre les trois ordres de l'Etat, car les Gardes du Tresor n'étoient que les plus aisez parmi le Peuple. Ciceron remarque donc ici que quoique ces Gardes du Tresor fussent ordinairement riches, ceux qui étoient Juges de Clodius ne l'étoient point, & qu'ainsi ils estoient plus faciles à corrompre.

Tribuni non tam arati, quam, ut appellantur, Ærarii.] Il y a ici un jeu dans les mots, dont j'ai rendu le sens par un equivalent, le mieux qu'il m'a esté possible. *Æratus,*

signifie ici riche, Plaute s'en est servi dans le même sens. Ciceron joüe sur la double signification d'*ærarius*. *Tribunus Ærarius*, c'étoit un Garde du Tresor, & *ærarius* dans le sens de Ciceron signifie *ære alieno obstrictus*.

7. *Que le criminel n'avoit pû recuser.*] C'est que les deux Parties ne pouvoient recuser qu'un certain nombre de Juges.

8. *De ceux qui l'assistoient.*] ADVOCATORUM. Je ne sçai s'il est necessaire que j'avertisse que les *advocati* n'estoient pas ce que nous appellons à present *Advocats*, mais ceux qui accompagnoient l'accusé, qui s'interessoient & sollicitoient pour luy ; comme chez nous les parens & les amis des Parties se trouvent à l'Audience.

9. *Xenocrate.*] Disciple de Platon, & encore plus Philosophe par ses mœurs que par sa doctrine ; on peut voir Suidas, Diogene Laerce dans sa vie, & Valere Maxime, Liv. 2. chap. 5.

10. *Metellus Numidicus.*] Le vainqueur de Jugurtha Roy de Numidie, & qui estoit non seulement un des plus grands hommes de son temps, mais le plus vertueux & le meilleur Citoyen qu'eût alors la Republique. Il fut accusé de *concussion* par les Partisans de Marius qui, non content de luy avoir fait ôter le commandement contre Jugurtha, par une injustice criante, luy fut toûjours depuis contraire, jusqu'à ce qu'enfin il le fit exiler. Il avoit à se reprocher à l'égard de Metellus la plus horrible de toutes les ingratitudes, & les hommes sont si injustes que plus ils ont tort, moins ils pardonnent. Les Italiens disent, *Chi*

a fatto l'ingiuria non perdona mai.

Pro Balbo. Pro Archia. Val. Max. Lib. 2. cap. 10. Rem. 1. sur la 5. Lettre. du 3. Liv.

11. *Dites-moi maintenant, ô Muses, par où le feu commença à prendre.*] C'est une invocation d'Homere aux Muses, avant que de commencer à décrire comment les Troyens mirent le feu aux Vaisseaux des Grecs. Platon voulant expliquer comment les troubles & les seditions arrivent dans une Republique, commence par la même invocation.

Iliad. π. Plat. polit. 8.

12. *Vous connoissez ce Chauve mon Panegyriste.*] On ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de Crassus ; cela a un rapport trop clair avec ce que Ciceron dit de luy dans la quatorziéme Lettre. Il estoit plus propre qu'un autre pour faire réüssir une pareille affaire, à cause du credit que ses richesses luy donnoient. L'on sera surpris de voir un homme de ce rang, se mêler d'une si vilaine intrigue ; mais cela s'accorde fort avec ce que Saluste dit de luy, qu'il étoit le Protecteur de tous les mechans Citoyens. *Ne Crassus, more suo, suscepto malorum patrocinio, Rempublicam turbaret.* Bell. Catil.

Ex Nanneianis illum.] Je n'ai point traduit ce mot énigmatique, parce qu'on n'en sçait point le veritable sens, & qu'heureusement il n'est nullement necessaire pour l'intelligence de cet endroit. Voici ce que les Commentateurs disent de plus raisonnable. On trouve certains *Nanneii* qui furent proscrits par Sylla, & l'on sçait d'ailleurs que Crassus avoit amassé une

partie de ses grandes richesses en achetant à vil prix le bien de ceux qui furent proscrits dans ces malheureux temps. *Ex Nanneianis illum*, signifie donc *sectatorem illum bonorum Nanneianorum.*

13. *Je luy ai enlevé le Gouvernement de Syrie.*] Cette Province avoit esté conquise depuis peu par Pompée ; il y avoit laissé Æmilius Scaurus l'un de ses Lieutenans, à qui Ciceron en fit donner le commandement. Il fit la guerre contre les Arabes, & vainquit le Roy Arethas.

Joseph. Ant. Lib. 14. *cap.* 8. *App. in Syr.*

14 *Que Lentulus & Catilina avoient été absous chacun deux fois.*] Lentulus le principal des complices de Catilina. Il fut accusé la premiere fois d'avoir diverti les deniers dont il avoit eu le maniment pendant sa Questure. On ne sçait point le sujet de la seconde accusation. Nous apprenons seulement de Plutarque, qu'ayant corrompu ses Juges, & ayant eû une voix de plus qu'il ne luy faloit pour estre absous, il eut l'impudence de dire publiquement qu'il regrettoit l'argent qu'il avoit donné à ce Juge comme une dépense inutile.

Plut in Cicer.

Catilina avoit esté mis en Justice la premiere fois pour avoir fait mourir inhumainement du temps de Sylla, Marius Gratidianus cousin germain du pere de Ciceron, & qui avoit esté adopté par le grand Marius ; & il fut accusé depuis de concussion, comme on a vû dans les Lettres 10. & 11. de ce Livre.

Catilina avoit encore esté accusé d'avoir eu commerce avec une Vestale ; mais Ciceron

ne parle point de cette accusation, parce que cette Vestale étoit sœur de sa femme, & qu'il suppose qu'elle avoit esté accusée sans fondement.

De petitione Cons. Ascon. in Orat. in Tog. cand. Dion. Lib. 36.

15. *Ce beau garçon.*] PULCHELLUS PUER. Ciceron l'appelle ainsi par rapport au surnom de la branche des Clodiens dont il estoit, & qui s'appelloient *pulchri*; & aussi parce qu'il avoit une figure qui repondoit à son nom, & qu'il estoit trop beau pour un homme, comme nous l'apprend Plutarque.

16. *Il me reproche que j'ai été à Bayes.*] C'estoit l'endroit le plus agreable de toute l'Italie. Il y avoit des eaux chaudes, où quelques personnes alloient pour leur santé; mais ce n'estoit pour la plupart qu'un rendez-vous de plaisirs, de galanteries, & même de débauche.

Ubi libidines, amores, adulteria, convivia, commessationes, cantus, & symphonia audiri solent. Pro Cœlio. Dion. Lib. 48.

17. *Je m'en rapporte, luy dis-je, à vôtre sœur.*] PATRONO TUO. Clodius avoit trois sœurs toutes trois fort décriées, jusques-là qu'on l'accusoit d'inceste avec toutes les trois. Mais celle qui avoit la plus mauvaise reputation, c'estoit la femme de Metellus Celer; & c'est d'elle qu'il faut entendre les differens endroits des deux premiers Livres de ces Lettres, où il sera parlé de la sœur de Clodius. Comme il y avoit un grand nombre de jeunes gens de qualité qui luy faisoient la cour, & que c'estoit une maîtresse coquête & une femme fort intrigante, elle avoit esté tres-

utile à son frere pour le tirer d'affaire ; c'est pour cela que Ciceron l'appelle ici son patron. On peut voir dans l'Oraison *pro Cœlio* l'étrange portrait que Ciceron fait de cette femme.

18. *Qui se seroit bien accommodé de ce Rustaut.*] Elle avoit voulu épouser Ciceron comme nous l'avons déja dit.

Quæ arpinates aquas concupivit, AQUA se prenoit chez les Anciens dans un sens obscene, par rapport à l'usage qu'on en faisoit pour laver certaines parties aprés certaines actions. L'Empereur Carin au rapport de Vopiscus appelloit l'eau chaude *aquam muliebrem* ; comme l'on voit ici que Ciceron, à l'occasion de *aquis caldis*, passe tout d'un coup du propre au figuré, & dans l'Oraison PRO COELIO *ideo ne aquam adduxi ut tu ea inceste uterere.*

19. *Comme les Pirates s'accommoderent de vous.*] Clodius revenant de Cilicie aprés le siége de Nisibe, fut pris par des Pirates ; & il eut lieu de se repentir d'estre trop beau, car ils luy firent payer sa rançon d'une étrange maniere. *Atque ibi Piratarum contumelias perpessus, etiam Cilicum libidines Barbarorumque satiavit.* De Arusp. resp.

20. *Cette populace miserable & affamée, qui se plaist si fort à entendre haranguer ses Tribuns, & qui ne cherche qu'à succer le Tresor public.*] Le menu Peuple de condition libre n'exerçoit point les arts mécaniques, & n'avoit point d'autre metier, non plus qu'à Sparte, que celui de la guerre. Ainsi ceux qui n'avoient pas quelque petit bien en fonds de terre, ne vivoient que des liberalitez qu'on leur faisoit aux dépens du Public. On leur

distribuoit du blé, du lard, de l'huile, des legumes, & autres danrées; car il ne paroist pas qu'avant Jules Cesar on leur distribuât de l'argent. On achetoit même quelques fois des terres pour les donner aux plus pauvres Citoyens, afin de débarasser Rome de cette populace faineante. Les Tribuns, qui cherchoient à plaire au Peuple, vouloient multiplier ces liberalitez; le Senat s'y opposoit, & pour épargner les fonds de l'Etat, & parce qu'il voyoit que certains particuliers, sous pretexte de favoriser le Peuple ne cherchoient qu'à se rendre puissans; & ce fut souvent un sujet de division & de trouble, depuis les Gracques jusqu'à la fin de la Republique.

21. *L'appelle Cneius Ciceron.*] Pour entendre cet endroit, il n'y a qu'à se souvenir que *Cneius* estoit le nom propre de Pompée.

22. *Il faut voir comme on bat des mains, sans que personne ose sifler.*] MIRANDUS ἐπισημασίας SINE ULLA PASTORITIA FISTULA AUFEREBAMUS. Lorsque les principaux Citoyens paroissoient au Cirque ou au Theatre, le Peuple faisoit voir dans quelle disposition il estoit à leur égard, ou en bâtant des mains, ou en siflant, & comme il y avoit ordinairement deux factions opposées, souvent pendant que les uns bâtoient des mains, les autres sifloient, ce qui arriva à Roscius Othon aprés qu'il eût fait passer une Loy avantageuse aux Chevaliers, mais dont le Peuple n'étoit pas content. Ciceron veut donc dire ici, qu'il estoit applaudi universellement & sans exception, ce qu'il exprime ailleurs par *magno & æquabili plausu.*

Tous les Commentateurs ont donné à cet

endroit ce sens qui est tres-simple & tres-naturel. Cependant Monsieur de S. Real le trouve ridicule ; *chose admirable*, dit-il, *que Ciceron soit applaudi sans estre siflé !* Il ne seroit pas fort admirable de n'être pas siflé par la même personne, par qui l'on est applaudi ; mais il étoit admirable & honorable pour Ciceron, que dans une si grande multitude, qui étoit partagée par des sentimens, des vûës & des interests si differens, tout le monde se réunit en sa faveur, ou du moins que ceux qui luy étoient contraires n'osassent pas le témoigner publiquement. Mr. de S. Real traduit *sine ulla pastoritia fistula*, par *cela vaut bien des chansons à ma loüange.* Il prétend que *Ciceron fait ici manifestement allusion à l'ancien usage de chanter les louanges des grands hommes au son de la flûte.* Cela est bien tiré, bien loin d'être manifeste ; il est manifeste au contraire que *pastoritia fistula* est mis ici pour *Sibilus*, à cause du son aigu des flûtes champêtres. Aussi chez les Grecs συρίζειν signifie également *fistula sonum edere*, & *sibilare* ; & σύριγξ, *sibilus* & *fistula pastoritia.*

23. *Afranius.*] C'estoit un homme qui n'estoit recommandable, ni par sa naissance, ni par son merite personel, comme on en jugera aisement par la maniere dont Ciceron parle de luy dans cette Lettre & dans les suivantes. Dion dit qu'il sçavoit mieux danser que gouverner l'Etat. Il avoit esté Lieutenant de Pompée, qui vouloit le faire élire Consul, afin de mettre en place un homme qui luy fut dévoüé, & qui le servît dans le dessein

qu'il avoit de faire confirmer par le Peuple tout ce qu'il avoit reglé & établi dans les Provinces de l'Orient qu'il avoit conquises. Mais Afranius n'eut ni assez de courage ni assez d'autorité pour y réüssir, & Pompée n'en put venir à bout qu'en se liant avec Cesar lorsqu'il fut Consul.

Il y a dans le texte *Auli filium*. Ciceron designe Afranius par le nom de son pere qui étoit un homme obscur. On lit dans la liste des Consuls qui est à la tête du 37. Livre de Dion ἀφράνιος λ. υἱός; mais c'est sans doute une faute de Copiste qui vient originairement de l'A & de Λ majuscules des Grecs; & en general ces Listes qui sont au commencement de chaque Livre de Dion, sont pleines de fautes. Juste Lipse * a cru qu'il y avoit dans les anciens Manuscrits Af. dont on avoit fait. A. F. & depuis *Auli filius*; mais cet habile Critique n'auroit pas avancé cette conjecture s'il avoit pris garde qu'il y a dans une autre Lettre † *Auli autem filius*, où les Copistes n'ont pû faire la même faute.

* *Lib. 3. Var. Lect.* † *Epist. 18. H. Lib.*

24. *Ce Consul qui ressemble à un mauvais Farceur.*] Je lis ici aprés Junius & Monsieur de S. Real *deterioris histrionis*, au lieu de *doterionis*, & c'est la leçon des Editions ordinaires. Il paroist que Ciceron fait ici allusion au portrait qu'il a fait de ce Consul dont il dit, qu'il étoit *facie magis quam facetiis ridiculus*. *Epist. 13. H. Lib.*

25. *Lurco.*] M. Aufidius, d'une maison assez illustre, où il n'y avoit point eû neanmoins de Consulat avant 682.

26. *Le Senat a dispensé le Tribun Lurco de suivre à la rigueur ce que portent les loix Ælia & Fusia.*] On ne connoist point les Auteurs de ces deux loix, qui portent le nom de deux familles illustres ; on sçait seulement qu'il y avoit prés de cent ans qu'elles étoient en vigueur. La Loi *Ælia* ordonnoit que, lorsque l'on proposeroit quelque affaire au Peuple, on observeroit un grand nombre de formalitez qu'il n'est pas necessaire d'expliquer ici en détail, il suffit qu'on sçache qu'elles fournissoient differens moyens pour empêcher une Loi de passer. La Loi *Fusia* défendoit de proposer aucune affaire au Peuple certains jours. Or comme le temps des élections approchoit, & que le Senat vouloit que la Loi de ce Tribun passat auparavant, il fit un Decret par lequel on declaroit ennemis de l'Etat ceux qui, en vertu des Loix *Ælia* & *Fusia*, s'opposeroient à celle que Lurco proposoit contre les brigues. C'est en ce sens qu'il faut entendre que le Senat le dispensa de suivre ces Loix. Du reste, comme il n'y avoit que le Peuple qui pût faire des Loix, luy seul pouvoit y déroger. Aussi dans ces especes de dispenses que donnoit le Senat, on ajoûtoit à la fin qu'on la feroit confirmer par le Peuple, quoique dans ces derniers temps on ne mit souvent cette clause que par forme. On reconnoit ici l'habileté & la sage prévoyance de Ciceron. Quoiqu'il condamnât autant que personne les mauvaises voyes dont on servoit pour parvenir aux Magistratures, & qu'il eut même fait passer pendant son Consulat une Loi pour remedier à cet abus, cependant il n'approuva point ce que fit le Senat en cette

occasion, parce que cela étoit d'une pernicieuse consequence. En effet, peu de temps aprés, Clodius fit abroger ces mêmes Loix ausquelles le Senat avoit commencé à donner atteinte, & qui estoient si necessaires pour empêcher qu'on n'en publiât trop souvent de nouvelles.

Pro Sextio. in Pisonem.

27. *Ce boiteux, ce qui est vraiment de bon augure.*] On sçait que les Romains regardoient comme une chose de mauvais presage, que ceux qui éstoient à la tête de quelque affaire, eussent dans leur personne quelque chose de défectueux, ou même un nom dont la signification pût estre de mauvais augure. Cet endroit me fait souvenir, qu'on augura mal de la durée de la paix de Chartres, faite dans le temps des guerres de la Religion, peu de temps avant la S. Barthelemi, parce que le Maréchal de Biron qui estoit boiteux & Mr. de Mesmes surnommé de *Malassise*, s'en estoient mêlez.

28. *Une Royauté de la féve*, FABAM MIMUM] Il y a ici une varieté infinie dans les conjectures des Critiques. Mais ils ne devoient pas du moins changer le premier de ces deux mots qui se trouve dans les Manuscrits. Le sécond se trouve même dans quelques uns tres-anciens, & cette leçon fait un fort bon sens. Les enfans tiroient au sort avec des féves à qui seroit Roy. Ils faisoient, à la fin de Decembre pendant les saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de Janvier à l'occasion de la Fête des Rois Cet usage de se servir de féves, pouvoit venir de ce que chez les Grecs on s'en servoit pour l'élection des

Magiſtrats ; d'où eſt venu ce precepte enigmatique de Pithagore *κυάμων ἀπέχου à fabis abſtine* , ne vous melez point du Gouvernement. Au reſte , je crois que Ciceron dit ici *fabam mimum* , la farce de la féve , parce que cette Royauté de la féve eſtoit une eſpece de Royauté de Theatre.

29. *Il faudra me contenter des inſcriptions que vous avez miſes à ma louange dans vôtre Amalthée.*] Atticus avoit mis dans ſa maiſon d'Epire , les Portraits des hommes illuſtres , avec des inſcriptions en vers & en proſe , qui contenoient un abregé de leur vie. Pline dit qu'Atticus avoit fait un traité *de imaginibus* , qui étoit ſans doute un receüil de ce qu'il avoit ramaſſé pour orner ſa maiſon. Dans le même temps Varron donna des éloges de ſept cens hommes illuſtres avec leur portrait à la tête de chaque éloge.

Plin. Lib. 35, cap. 2.

30. *Chilius.*] C'eſt celui dont nous avons parlé dans la derniere remarque ſur la cinquiéme Lettre.

31. *Archias.*] C'eſt le Poëte pour qui Ciceron fit depuis la Harangue qui nous eſt reſtée , & où l'on voit qu'il eſtoit fort attaché aux deux maiſons des Lucullus & des Metellus , & qu'il avoit fait un poëme de la guerre de Lucullus contre Mitridate. Il en avoit commencé un ſur le Conſulat de Ciceron.

32. *Il ne travaille à preſent pour les Metellus* , AD CECILIANAM FABULAM SPECTET.] Il y a ici un jeu de mots , qui roule ſur ce que *Cecilius* eſtoit le nom de famille des Metellus , & auſſi celui d'un fameux Poëte comique. On voit bien qu'on ne pouvoit conſer-

ver ce jeu de mots dans la traduction ; &, aprés tout, ce n'est pas une grande perte.

33. *Vous voila bien dédommagé.*] Je lis ici avec les éditions ordinaires, que Mr. de S. Real a aussi suivies, *valde* au lieu de *vale*.



EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

MAgna mihi varietas voluntatis, & dissimilitudo opinionis, ac judicii Quinti fratris mei, demonstrata est ex litteris tuis, in quibus ad me epistolarum illius exempla misisti. Qua ex re & molestia sum tanta affectus, quantam mihi meus amor summus erga utrumque vestrum afferre debuit; & admiratione, quidnam accidisset, quod afferret Quinto fratri meo aut offensionem tam gravem, aut commutationem tantam voluntatis. Atque illud à me jam ante intelligebatur, quod te quoque ipsum discedentem à nobis suspicari videbam, subesse nescio quid

Gronovius dit *belle*, ce qui fait le même sens. Ce *vale*, qui ne sert ici qu'à embarasser le sens, est d'autant plus suspect, qu'il ne se trouve que tres-rarement dans les Lettres de Ciceron à Atticus.



LETTRE XVII.

Même année DCLXXXXII.

JE vois, & par vôtre Lettre, & par la copie que vous m'avez envoyée de celle de mon frere, qu'il y a une grande alteration dans les sentimens & dans les dispositions où il étoit à vôtre égard. J'en suis aussi affligé que ma tendresse pour vous deux le demande, & je ne conçois pas ce qui a pû si fort aigrir mon frere, & causer en luy un si grand changement. J'avois bien remarqué, & vous vous étiez aussi apperçû avant que de partir, qu'on l'avoit prévenu contre vous, & qu'on avoit rempli son esprit de soupçons facheux. Lorsque j'ai travaillé à l'en guerir, & avant qu'il fut nommé Gouverneur d'Asie, & sur tout depuis, il ne m'a pas paru aussi aigri

quid opinionis incommodæ, ſauciumque ejus animum; & inſediſſe quaſdam odioſas ſuſpiciones: quibus ego mederi cum cuperem antea ſæpe, & vehementius etiam poſt ſortitionem provinciæ, nec tantum intelligebam ei eſſe offenſionis, quantum litteræ tuæ declarant; nec tantum proficiebam, quantum volebam. Sed tamen hoc me ipſe conſolabar, quod non dubitabam, quin te ille aut Dyrrachii, aut in iſtis locis uſpiam viſurus eſſet. quod cum acciſſet; confidebam, ac mihi perſuaſeram fore, ut omnia placarentur inter vos non modo ſermone, ac diſputatione, ſed conſpectu ipſo, congreſſuque veſtro. Nam, quanta ſit in Quinto fratre meo comitas, quanta jucunditas, quam mollis animus & ad accipiendam, & ad deponendam offenſionem, nihil attinet me ad te, qui ea noſti, ſcribere. Sed accidit perincommode, quod eum nuſquam vidiſti. Valuit enim plus, quod erat illi non nullorum artificiis inculcatum, quam

que vous me le marquez dans vôtre Lettre, quoiqu'à la verité je n'aie pû obtenir de luy tout ce que j'aurois voulu. Ce qui me consoloit, c'étoit que je comptois qu'il vous verroit à Dyrrachium, ou quelqu'autre part dans vos quartiers; & je me promettois, ou plûtôt je ne doutois point, que cette entrevûë ne sufît pour racommoder tout, même avant que vous entrassiez dans aucun éclaircissement. Car vous sçavez, aussi-bien que moi, que mon frere est dans le fond le meilleur homme du monde; & que s'il se broüille aisement, il se racommode de même. Le malheur est, que vous ne vous êtes point vûs, & c'est ce qui a été cause que les artifices de quelques mauvais esprits ont prévalu sur ce qu'il devoit à la liaison, à l'alliance, & à l'ancienne amitié qui est entre vous.

Sçavoir à qui en est la faute, il m'est plus aisé de le deviner que de vous le dire ; je craindrois de ne pas épargner vos proches en défendant les miens ; je suis persuadé que, si l'on n'a pas contribué dans sa famille à l'aigrir, on n'a pas du moins travaillé à l'adoucir comme on auroit pû. Mais je vous expliquerai mieux, quand nous nous revêrons, d'où vient tout le mal, ce qui s'étend plus loin qu'il ne semble. Je ne conçois pas ce qui a pû porter mon frere à vous écrire de Tessalonique comme il a fait, & à parler ici à vos amis, & sur la route, de la maniere qu'on vous l'a rapporté. Quoiqu'il en soit, je n'espere d'être délivré de ce chagrin, que par la confiance que j'ai en vôtre honêteté. Si vous considerez que les meilleurs gens sont souvent ceux qui se fâchent le plus aisément & qui reviennent de même ; & que cette legereté, ou, pour parler ainsi, cette flexibilité de sentimens est ordinairement une marque de bon naturel ; & sur tout si vous faites refle-

est, nobis inter nos nostra sive incommoda, sive vitia, sive injurias esse tolerandas; facile hæc, quemadmodum spero, mitigabuntur. Quod ego ut facias, te oro. Nam ad me, qui te unice diligo, maxime pertinet, neminem esse meorum, qui aut te non amet, aut abs te non ametur.

Illa pars epistolæ tuæ minime fuit necessaria, in qua exponis, quas facultates aut provincialium, aut urbanorum commodorum, & aliis temporibus, & me ipso consule, prætermiseris. Mihi enim perspecta est ingenuitas, & magnitudo animi tui: neque ego inter me, atque te quicquam interesse unquam duxi, præter voluntatem institutæ vitæ: quod me ambitio quædam ad honorum studium, te autem alia minime reprehendenda ratio ad honestum otium duxit. Vera quidem laude probitatis, diligentiæ, religionis, neque me tibi, neque quemquam antepono. Amoris vero erga me, cum à fraterno amore, domesticoque

xion qu'entre amis on doit ſe pardonner non ſeulement les foibleſſes & les défauts, mais même les torts reciproques, j'eſpere que tout cela ſe calmera aiſément, & je vous le demande en grace; car vous aimant autant que je fais, il n'eſt pas indifferent pour moi que tous mes proches vous aiment, & ſoient aimez de vous.

Rien n'étoit moins neceſſaire que l'endroit de vôtre Lettre, où vous faites un détail de tous les emplois qu'il n'a tenu qu'à vous d'avoir, ſoit dans les Provinces, ſoit à Rome, pendant mon Conſulat, & en d'autres temps. Je connois la nobleſſe & la droiture de vôtre cœur. J'ai toûjours compté qu'il n'y avoit point d'autre difference entre vous & moi, que celle du different choix de vie; en ce que quelque ſorte d'ambition m'a porté à rechercher les honneurs, au lieu que d'autres motifs nullement blamables vous ont fait prendre le parti d'une honnête oiſiveté; mais quant à cette gloire veritable, qui vient de la probité, de l'exactitude, de la regularité dans le commerce, je ne mets au deſſus de vous, ni moi, ni perſonne du monde; & pour ce qui

discessi, tibi primas defero. Vidi enim, vidi, penitusque perspexi in meis variis temporibus & sollicitudines, & lætitias tuas. Fuit mihi sæpe & laudis nostræ gratulatio tua jucunda, & timoris consolatio grata.

Quin mihi nunc, te absente, non solum consilium, quo tu excellis, sed etiam sermonis communicatio, quæ mihi suavissima tecum solet esse, maxime deest. Quid dicam in publica re? quo in genere mihi negligenti esse non licet; an in forensi labore? quem antea propter ambitionem sustinebam; nunc, ut dignitatem tueri gratia possim; an in ipsis domesticis negotiis? in quibus ego cum antea, tum vero post discessum fratris te, sermonesque nostros desidero. Postremo non labor meus, non requies, non negotium, non otium; non forenses res, non domesticæ, non publicæ, non pri-

me regarde en particulier, aprés mon frere & ma famille, je suis persuadé que personne ne m'aime autant que vous m'aimez. J'ai vû d'une maniere à n'en pouvoir douter, & vôtre joye & vôtre inquietude dans les differentes situations où je me suis trouvé. Lorsque j'ai eû quelque succés, vôtre joie a augmenté la mienne; & lorsque j'ai été exposé à quelque danger, la part que vous y avez pris m'a rassuré & consolé.

Maintenant même que vous êtes absent, je sens combien j'aurois besoin, non seulement de vos conseils en quoi personne ne peut vous remplacer, mais encore de la douceur & de l'agrément de vôtre conversation. Je vous souhaite, & pour les affaires publiques qu'il ne m'est pas permis de negliger comme les autres, & pour mes fonctions du Barreau que je continue, afin de me conserver la consideration qui m'est necessaire pour soutenir la dignité à laquelle elles m'ont élevé; & pour mes affaires domestiques, où je vous trouve encore plus à dire depuis le départ de mon frere. Enfin, ni dans le travail, ni dans le repos; ni dans mes occupations, ni dans mon loisir; ni dans mes

vatæ carere diutius tuo ſuaviſſimo, atque amantiſſimo conſilio, ac ſermone poſſunt.

Atque harum rerum commemorationem verecundia ſæpe impedivit utriuſque noſtrum. Nunc autem ea fuit neceſſaria propter eam partem epiſtolæ tuæ, per quam te ac mores tuos mihi purgatos, ac probatos eſſe voluiſti. Atque in iſta incommoditate alienati illius animi, & offenſi, illud ineſt tamen commodi, quod & mihi, & ceteris amicis tuis nota fuit, & abs te aliquando teſtificata tua voluntas omittendæ provinciæ; ut, quod una non eſtis, non diſſentione, ac diſsidio veſtro, ſed voluntate, ac judicio tuo factum eſſe videatur. Quare & illa, quæ violata, expiabuntur; & hæc, quæ ſunt ſanctiſsime conſervata, ſuam religionem obtinebunt.

Nos hic in Repub. infirma, miſera, commutabilique verſamur. Cre-

affaires domeftiques, ni dans celles du Barreau ; ni dans les particulieres, ni dans les publiques, je ne puis plus me paffer de la reffource & de l'agrément que je trouve dans les confeils & dans l'entretien d'un ami tel que vous.

Nous avions eû jufqu'à prefent l'un & l'autre quelque honte d'entrer dans un pareil détail ; mais il a falu le faire à caufe de cet endroit de vôtre Lettre, où vous vous juftifiez fur le genre de vie que vous avez choifi. Pour revenir à mon frere, il fe trouve heureufement dans vôtre broüillerie que vous avez declaré formellement à tous vos amis auffi-bien qu'à moi, la refolution où vous étiez de n'accepter aucun emploi dans la Province ; de forte qu'il paroiftra que c'eft par cette raifon que vous ne l'avez pas accompagné, fans qu'on puiffe deviner que vous étes mal enfemble. Ainfi on pourra reparer cette breche qui s'eft faite à vôtre union, & la nôtre demeurera toûjours inviolable.

Les affaires de la Republique font dans un pitoyable état, tout y eft foible

do enim te audisse, nostros Equites pæne à Senatu esse disjunctos; qui primum illud valde graviter tulerunt, promulgatum ex S.C. fuisse ut de iis, qui ob judicandum accepissent, quæreretur. Qua in re decernenda cum ego casu non affuissem, sensissemque id Equestrem ordinem ferre moleste, neque aperte dicere; objurgavi Senatum, ut mihi visus sum, summa cum auctoritate; & in caussa non verecunda admodum gravis & copiosus fui.

Ecce aliæ deliciæ Equitum, vix ferendæ, quas ego non solum tuli, sed etiam ornavi. Asiani, qui de Censoribus conduxerant, questi sunt in Senatu, se cupiditate prolapsos, nimium magno conduxisse: ut induceretur locatio postulaverunt. Ego princeps in adjutoribus, atque adeo secundus. Nam ut illi auderent hæc postulare Crassus eos impulit. Invidiosa res turpis postulatio, & confessio temeritatis. Summum erat periculum, ne, si nihil

& incertain. Vous aurez ſçû ſans doute que nos Chevaliers ſe ſont preſque détachez du Senat. Ils avoient déja ſupporté impatiemment qu'on eut fait un Decret pour informer contre les Juges qui ont reçû de l'argent de Clodius. J'étois abſent quand on le fit ; mais ayant reconnu depuis, que tout l'ordre des Chevaliers en étoit extremément faché, [2] quoiqu'ils n'oſaſſent pas le témoigner ouvertement, je me declarai dans le Senat contre ce Decret avec beaucoup de force, & je parlai avec aſſez de poids, & bien au long pour un ſujet ſi odieux.

Mais voici une autre pretention des Chevaliers qui n'eſt gueres ſupportable, & que je n'ai pas laiſſé neanmoins de ſupporter, & même de ſoutenir. Ceux à qui les Cenſeurs avoient affermé le Domaine d'Aſie, [3] ont repreſenté au Senat qu'ils avoient pouſſé cette Ferme trop haut, & ont demandé qu'on rompit le marché. Je ſuis des premiers à les appuyer, mais je ne ſuis pourtant que le ſecond ; car c'eſt Craſſus qui les a encouragez à preſenter cette Requête. La demande eſt odieuſe, elle ne leur fait point hon-

impetrassent, plane alienarentur à Senatu. Huic quoque rei subventum est maxime à nobis; perfectumque, ut frequentissimo Senatu, & libentissimo uterentur, multaque à me de Ordinum dignitate, & concordia dicta sunt Kalend. Decemb. & postridie. Neque adhuc res confecta est, sed voluntas Senatus perspecta. Unus enim contradixerat Metellus Consul designatus. Quin erat dicturus (ad quem propter diei brevitatem perventum non est) heros ille noster Cato.

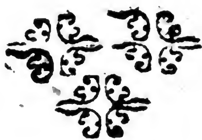
Sic ego conservans rationem institutionemque nostram: tueor, ut possum, illam à me conglutinatam concordiam. Sed tamen, quoniam ista sunt infirma, munitur quædam nobis ad retinendas opes nostras tuta, ut spero, via, quam tibi litteris satis explicare non possum; significatione parva ostendam tamen. Utor Pompeio familiarissime. Video quid

neur, & c'eſt un aveu public de leur imprudence; mais il étoit fort à craindre qu'ils ne s'alienaſſent entierement du Senat s'ils n'obtenoient rien du tout. C'eſt encore moi principalement qui ai ménagé cette affaire; j'ai fait enſorte que le Senat s'eſt trouvé nombreux & favorable les deux premiers jours de Decembre qu'on l'a agitée. Je m'étendis fort ſur la dignité des deux Ordres, & ſur l'union qui devoit eſtre entr'eux. Il n'y a pourtant encore rien de fait, mais le Senat paroît bien diſpoſé, car il n'y a eû que Metellus Conſul deſigné qui leur a été contraire, & c'étoit à nôtre Heros Caton à opiner quand la ſéance a fini avec le jour.

C'eſt ainſi que ſuivant toûjours le même plan, j'entretiens autant que je puis cette union des deux Ordres que j'ai cimentée pendant mon Conſulat. Mais, comme il y a peu de fond à faire là-deſſus, je me ſers pour conſerver mon credit de moyens que je crois plus ſûrs. Je ne puis pas bien vous en rendre compte par Lettres, en voici ſeulement un petit échantillon, je ſuis en grande liaiſon avec Pompée. Je vous entens d'ici; allez, je prendrai toutes les pré-

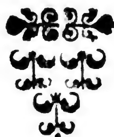
dicas. Cavebo , quæ ſunt cavenda : ac ſcribam alias ad te de meis conſiliis capeſſendæ Reipub. plura.

Lucceium ſcito Conſulatum habere in animo ſtatim petere. Duo enim ſoli dicuntur petituri. Cæſar cum eo coire per Arrium cogitat : & Bibulus cum hoc ſe putat per C. Piſonem poſſe conjungi. Rides ? non ſunt hæc ridicula ; mihi crede. Quid aliud ſcribam ad te ? quid ? multa ſunt : ſed in aliud tempus. Te ſi expectari velis , cures ut ſciam. Jam illud modeſte rogo , quod maxime cupio , ut quamprimum venias. Nonis Decemb.



cautions necessaires, & je vous en dirai une autre fois davantage sur mes projets politiques.

Vous sçaurez que Lucceius pense à demander le Consulat dés l'année prochaine ; car on dit qu'il n'y aura que deux prétendans, Cesar & Bibulus. Cesar songe à s'entendre avec Lucceius 4 par l'entremise d'Arrius ; & Bibulus s'imagine qu'il pourra, par le moyen de Pison, s'entendre avec Cesar. Vous riez, 5 je vous assure qu'il n'y a pas là de quoi rire. 6 Que vous dirai-je encore ? bien des choses, mais ce sera pour une autre fois. Si vous comptez de revenir bientôt, faites-le moi sçavoir. Quoique je le souhaite extremément, je n'ose pas vous presser autant que je le souhaite. Le cinquiéme de Decembre.



REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. *JE craindrois de ne pas épargner vos proches en défendant les miens.*] Il veut parler de Pomponia femme de Quintus Ciceron, & sœur d'Atticus, qui avoit un étrange caractere, comme on le verra dans plusieurs de ces Lettres, & sur tout dans la premiere du cinquiéme Livre.

2. *Que tout l'Ordre des Chevaliers en étoit extremément faché.* [Apparemment que le plus grand nombre des Juges qui avoient esté corrompus par Clodius, estoit de l'Ordre des Chevaliers. D'ailleurs les Senateurs ne pouvoient pas se plaindre d'un Decret qui étoit émané du Senat, & les Gardes du Tresor n'estoient pas des gens d'assez grande importance pour faire du bruit.

3. *Ceux à qui les Censeurs avoient affermé le Domaine d'Asie.*] Les Censeurs affermoient tous les cinq ans les revenus de la Republique. Il n'estoit pas permis aux Senateurs de prendre ces Fermes, & elles estoient toutes tenues par des Chevaliers ; ce qui avoit rendu ce corps tres-riche & tres-puissant.

4. *Cesar songe à s'entendre avec Lucceius.*] Ils s'entendirent en effet. Lucceius, comme le plus riche, fournit l'argent, & Cesar le soutint de son credit ; mais les gens du bon

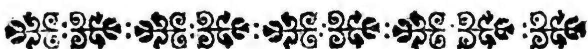
Parti apprehendant tout de Cesar, s'il avoit un Collegue qui fut d'accord avec luy, conseillerent à Bibulus de promettre aux Tribus d'aussi grandes sommes. Ils luy prêterent de l'argent pour cela ; & Caton même crût que dans cette occasion on pouvoit, pour le bien de la Republique, faire une chose qui étoit contre les Loix.

Sueton. Julio. cap. 19.

5. *Vous riez.*] Ciceron jugeoit bien qu'Atticus ne manqueroit pas de se moquer de Bibulus qui ayant esté Edile & Préteur avec Cesar, & s'estant declaré hautement contre luy, pouvoit s'imaginer aprés cela que Cesar voudroit bien l'avoir encore pour Collegue dans le Consulat.

6. *Je vous asûre qu'il n'y a pas là de quoi rire.*] Ciceron prévoyoit deslors toutes les suites qu'auroit le Consulat de Cesar, & que l'on verra dans les Lettres du second Livre.





EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Nihil mihi nunc scito tam deesse, quam hominem eum, quocum omnia, quæ me cura aliqua afficiunt, una communicem: qui me amet, qui sapiat, quicum ego colloquar, nihil fingam, nihil dissimulem, nihil obtegam. abest enim frater ἀφελέστατος, [a] *& amantissimus: Metellus non homo, sed littus, atque aër, & solitudo mera: tu autem, qui sæpissime curam, & angorem animi mei sermone, & consilio levasti tuo; qui mihi & in publica re socius, & in privatis omnibus conscius, & omnium meorum sermonum, & consiliorum particeps esse soles, ubinam es? ita sum ab omnibus destitutus, ut tan-*

a Simplicissimus.



LETTRE XVIII.

L'an DCLXXXXIII. *sous le Consulat de Q. Metellus Celer, & de L. Afranius.*

COmptez que rien ne me manque tant à present qu'une personne sûre à qui je puisse m'ouvrir sur tout ce qui me fait de la peine, qui ait de l'amitié pour moi & de la prudence, avec qui j'ose m'entretenir sans contrainte, sans dissimulation, & sans reserve. Car je n'ai plus mon frere, qui est du meilleur caractere du monde, qui m'aime si tendrement, [1] & à qui je pouvois m'ouvrir de mes plus secretes pensées avec autant de sûreté qu'aux rochers & aux campagnes les plus desertes. Où estes-vous à present ? vous dont l'entretien & les conseils ont adouci tant de fois mes peines & mes chagrins; qui me secondez dans les affaires publiques, & à qui je ne cache pas les plus particulieres; que je consulte également sur ce que je dois faire & sur ce que je dois dire. Je suis si dépourvû de toute societé, que je ne me trouve en repos &

tum requietis habeam, quantum cum uxore, & filiola, & mellito Cicerone consumitur. Nam illę ambitiosæ nostræ fucosæque amicitiæ sunt in quodam splendore forensi; fructum domesticum non habent. Itaque, cum bene completa domus est, tempore matutino, cum ad forum stipati gregibus amicorum descendimus, reperire ex magna turba neminem possumus, quocum aut jocari libere, aut suspirare familiariter possimus.

Quare te expectamus, te desideramus, te jam etiam arcessimus. Multa enim sunt, quæ me sollicitant anguntque, quæ mihi videor, aures nactus tuas, unius ambulationis sermone exhaurire posse. Ac domesticarum quidem sollicitudinum aculeos omnes, & scrupulos occultabo. Neque ego huic epistolæ, atque ignoto tabellario committam. atque hi (nolo enim te permoveri) non sunt permolesti, sed tamen insident, & urgent, & nullius amantis consilio, aut sermone requiescunt.

mon aiſe qu'avec ma femme, ma fille, & mon petit Ciceron. Ces amitiez exterieures, que l'interest & l'ambition concilient, ne ſont bonnes que pour paroître en Public avec honneur, & ne ſont d'aucun uſage dans le particulier. Cela eſt ſi vrai que, quoique ma maiſon ſoit remplie tous les matins d'une foule de prétendus amis qui m'accompagnent lorſque je vais à la Place, dans un ſi grand nombre il ne s'en trouve pas un ſeul avec qui je puiſſe, ou rire avec liberté, ou gemir ſans contrainte.

Jugez donc par là ſi je ne dois pas attendre, ſouhaitter, & preſſer vôtre retour. J'ai mille choſes qui m'inquiétent & me chagrinent, dont une ſeule promenade avec vous me ſoulagera. Je ne vous parlerai point ici de pluſieurs petits chagrins domeſtiques. Je n'oſe les confier au papier, ni au porteur de cette Lettre que je ne connois point; n'en ſoiez pourtant pas en peine, ils ne ſont pas conſiderables; mais ils ne laiſſent pas de faire impreſſion parce qu'ils reviennent ſouvent, & que je n'ai perſonne qui m'aime veritablement, dont les conſeils ou l'entretien puiſſent les diſſiper.

In Rep. vero, quamquam animus est præsens, tamen voluntas etiam atque etiam ipsa medicinam effugit. nam, ut ea breviter, quæ post tuum discessum acta sunt, colligam, jam exclames necesse est, res Romanas diutius stare non posse. Etenim post profectionem tuam primus, ut opinor, introitus fuit in caussam fabulæ Clodianæ: & in qua ego nactus, ut mihi videbar, locum resecandæ libidinis, & coercendæ juventutis, vehemens fui, & omnes profudi vires animi, atque ingenii mei, non odio adductus alicujus, sed spe Reip. corrigendæ, & sanandæ civitatis. Afflicta Resp. est empto, stupratoque judicio. Vide, quæ sint postea consecuta.

Consul est impositus is nobis; quem nemo præter nos philosophos aspicere sine suspiratu posset. Quantum hoc vulnus? Facto S C. de ambitu, de judiciis, nulla lex perlata, exagitatus Senatus, alienati Equites Romani. Sic ille annus duo firmamenta Reip. per

Quant aux affaires de l'Etat, quoique j'aie autant de courage que jamais, je perds tous les jours de plus en plus l'envie d'entreprendre d'y apporter quelque remede. Si je reprens en peu de mots tout ce qui s'est passé depuis vôtre départ, vous vous écrierez certainement que la Republique est perduë sans ressource. Ce fut, ce me semble, la belle histoire de Clodius qui ouvrit la scéne. Je crus qu'elle me fournissoit une occasion de refrener la licence, & de reprimer nôtre jeunesse. Je l'entrepris avec vigueur, & j'y employai tout ce que mon courage & mon esprit me donnoient de force ; non par aucune animosité personelle, mais dans l'esperance de remedier aux maux presens. La Republique a été deshonorée par un jugement que l'avarice & la prostitution ont dicté. Voyez ce qui est arrivé depuis.

On nous a donné un Consul que personne, à moins d'être aussi Philosophe que nous, ne peut regarder sans gemir ; quelle playe pour l'Etat ! Le Senat a eû beau faire des Decrets contre les abus qui se commettent, & dans l'élection des Magistrats & dans les ju-

per me unum constituta, evertit; nam & Senatus auctoritatem abjecit; & Ordinum concordiam disjunxit.

Instat hic nunc ille annus egregius. Ejus initium ejusmodi fuit, ut anniversaria sacra Juventutis non committerentur. Nam M. Luculli uxorem Memmius suis sacris initiavit. Menelaus, ægre id passus, divortium fecit. Quamquam ille pastor Idæus Menelaum solum contempserat: hic noster Paris tam Menelaum, quam Agamemnonem liberum non putavit.

Est autem C. Herennius quidam Tribunus pleb. quem tu fortasse ne nosti quidem: tametsi potes nosse: Tribulis enim tuus est; & Sextus, pater ejus nummos vobis dividere solebat. Is ad plebem P. Clodium traducit; idemque fert, ut universus populus in campo Martio suffragium de

gemens, on n'a pû les faire confirmer par une Loy. Cet auguste corps a été traité avec mépris, & on en a alienê les Chevaliers. C'est ainsi qu'une seule année a renversé ces deux Boulevards de la Republique que j'avois moi seul élevez ; elle a avili l'autorité du Senat, & rompu l'union des deux Ordres.

Voici maintenant une autre année qui ne promet pas moins. Elle a commencé par l'interruption du sacrifice ordinaire qui se devoit faire à la Jeunesse [2] parce que Memmius [3] a fait voir d'autres misteres à la femme de M. Lucullus. Le nouveau Menelas l'ayant trouvé mauvais, l'a repudiée. Encore l'ancien Paris n'offença que Menelas, & laissa en repos Agamemnon, mais celui-ci a outragé egalement les deux freres. [4]

De plus, il y a un Tribun nommé C. Herennius que vous ne connoissez peut-être pas ; il pourroit cependant ne vous être pas inconnu ; car il est de vôtre Tribu, & son pere y distribuoit l'argent des prétendans aux Magistratures. Ce Tribun veut faire aggreger Clodius parmi les Plebeiens ; [5] & il propose que tout le Peuple assemblé au Champ

re Clodii ferat. Hunc ego accepi in Senatu, ut soleo: sed nihil est illo homine lentius. Metellus est Consul egregius, & nos amat; sed imminuit auctoritatem suam, quod habet dicis caussa promulgatum illud idem de Clodio. Auli autem filius, ô dii immortales! quam ignavus, ac sine animo miles, quam dignus, qui Palicano, sicut facit, os ad male audiendum quotidie præbeat.

Agraria autem promulgata est à Flavio, sane levis, eadem fere, quæ fuit Plotia. Sed interea πολιτικὸς ἀνὴρ οὐδ᾽ ὄναρ [a] *quisquam inveniri potest. Qui poterat familiaris noster (sic est enim, volo te hoc scire) Pompeius togulam illam pictam silentio tuetur suam. Crassus verbum nullum contra gratiam, ceteros jam nosti: qui ita sunt stulti, ut amissa Rep.*

[a] Reipublicæ vir deditus, ne quidem per somnium.

de Mars, donne ses suffrages sur cette adoption. Je l'ai accommodé en plein Senat comme je sçai faire, mais c'est un malheureux qui ne sent rien. 6 Metellus est un tres bon Consul, & il a de l'amitié pour moi ; mais il se fait tort à luy-même en soutenant la proposition de ce Tribun, quoiqu'il ne le fasse que par maniere d'acquit. 7 Pour son Collegue, bon Dieu ! quel indigne homme, qu'il a peu de cœur pour un guerrier, & qu'il merite bien d'essuyer tous les jours, comme il fait, les veritez que Pelicanus luy dit en face!

Flavius a proposé sa Loy des Champs; 8 elle n'a rien de fort remarquable, & c'est presque la même chose que la Loy Plotia. 9 Mais parmi tout cela, il ne se trouve pas l'ombre d'un bon Politique. Celui qui le pourroit estre, mon bon ami, oüi mon bon ami, je veux bien que vous le sçachiez, Pompée se contente de joüir tranquilement du fruit de ses victoires. 10 Crassus ne diroit pas un mot contre ceux qui ont du credit. Vous connoissez les autres ; ils sont assez foux pour s'imaginer qu'ils conserveront leurs viviers, lorsqu'il n'y aura plus de Republique. 11 Caton seul

piscinas suas fore salvas sperare videantur. Unus est qui curet, constantia magis, & integritate, quam, ut mihi videtur, consilio, aut ingenio, Cato; qui miseros Publicanos, quos habuit amantissimos sui, tertium jam mensem vexat, neque iis à Senatu responsum dari patitur. Ita nos cogimur reliquis de rebus nihil decernere ante, quam Publicanis responsum sit. Quare etiam legationes rejectum iri puto.

Nunc vides, quibus fluctibus jactemur: & si ex iis quæ scripsimus, tanta etiam à me non scripta perspicis; revise nos aliquando, & quamquam sunt hæc loca fugienda, quo te voco, tamen fac ut amorem nostrum tanti æstimes, ut eo vel cum his molestiis perfrui velis. Nam ne absens censeare curabo edicendum, & proponendum locis omnibus. Sub lustrum autem censeri germani negotiatoris est. Quare cura, ut te quamprimum videamus.

tient encore bon ; mais, à mon avis, avec plus d'integrité & de fermeté, que d'habileté & de prudence. Il tourmente depuis trois mois ces pauvres Fermiers de la Republique qui luy ont été si dévoüez, & il empêche que le Senat ne réponde leur Requête. D'autre part, on arrête toutes les autres affaires jusqu'à ce que celle-là ait passé, & je croi même que les audiences des Ambassadeurs seront renvoyées à un autre temps.

Vous voyez que nous sommes comme au milieu d'une mer agitée, & ce que je vous mande, vous fera deviner aisement ce que je ne vous mande pas. Songez donc enfin à revenir ; il est vrai que tout ce qui se passe ici n'y invite pas beaucoup ; mais, si mon amitié vous est chere, le plaisir d'en joüir vous dédommagera. Je ferai bien toutes les declarations necessaires pour empêcher que les Censeurs ne vous enregistrent avant vôtre retour ; [12] mais si vous attendez jusqu'à l'extremité, [13] cela sentira bien fort son Negotiant [14] qui ne sçauroit

Kal. Febr. Q. Metello , & L. Afranio Coss.

REMARQUES
SUR LA XVIII. LETTRE.

1. *Car je n'ai plus mon frere ..... qui m'aime si tendrement.*] Je lis ici aprés Malespine, Lambin & Junius, que Monsieur de S. Real a aussi suivis, *amantissimus mei*, au lieu de *amantissimus Metellus*. Cela ne pourroit s'entendre que de Metellus Celer qui estoit des amis de Ciceron ; mais il n'y eut jamais entr'eux une union assez grande pour que Ciceron le mit ici entre son frere & Atticus. *Mei* a pû aisément se changer d'abord en *Met*, dont on a fait ensuite *Metellus*. Malespine avoit même vû un Manuscrit du Vatican, où *Metellus* estoit à la marge, d'où il a pû passer dans le texte.

2. *Par l'interruption du Sacrifice qui se devoit faire à la Jeuneße.*] Les Romains avoient divinisé cette partie de la vie humaine dés le temps de Servius Tullius ; & cette nouvelle Déesse eut deslors un Temple dans le Capitole. Livius Salinator luy en bâtit depuis un autre, qu'il luy avoit voüé le jour qu'il remporta cette memorable victoire sur Asdrubal. Il y a apparence que Memmius présidoit à cette Fête. Ciceron le fait assez entendre, lorsqu'il dit *suis sacris initiavit.* On ne voit

quitter son trafic. Ainsi faites en sorte que nous ayons au plûtôt le plaisir de vous revoir. Le premier de Février sous le Consulat de Q. Metellus, & de L. Afranius.

---

pas sans cela que l'éclat que fit cette galanterie eût pu empêcher le sacrifice. Les galanteries estoient alors trop-communes, & ne pouvoient pas faire un assez grand scandale, pour interesser la Religion. Au reste, nous apprenons par les Vers que Catule fit contre ce Memmius, que c'estoit un homme fort dangereux pour les maris.

3. *Memmius.*] D'une Maison Plebeïenne, qui prétendoit descendre de Mnesteus l'un des compagnons d'Ænée. Il n'y avoit pourtant eû jusqu'alors dans cette maison aucun Consulat, ni même aucune Magistrature que depuis environ cent ans. C'est à ce Memmius que Ciceron écrivit depuis les premieres Lettres du treiziéme Livre des Familieres. Nous en parlerons encore dans plusieurs endroits. Il fut Préteur deux années aprés celle-ci.

V. Rem. 25. sur la 15. Lettre du 4. Livre.

4. *Celui-ci a outragé également les deux freres.*] Memmius estant Tribun, s'étoit opposé fortement au Triomphe de L. Lucullus.

Plutarch. in Lucul. Proœm. Lib. 4. Academ.

5. *Ce Tribun veut faire aggreger Clodius parmi les Plebeïens.*] Clodius vouloit estre

Tribun du Peuple afin de se vanger de Ciceron ; & il ne pouvoit l'estre qu'en se faisant adopter par un Plebeïen. Il faloit que cette adoption fut confirmée par le Peuple, ce qui devoit regulierement se faire dans une Assemblée par *Curies*, ou quartiers. Mais, comme les Tribuns ne pouvoient convoquer ces sortes d'Assemblées, Herennius vouloit faire confirmer l'adoption de Clodius dans une Assemblée par Tribus, qui se tenoit ordinairement dans le Champ de Mars, à laquelle les Tribuns pouvoient presider, & où tous les Citoyens Romains pouvoient se trouver, au lieu que dans les Assemblées par Curies, il n'y avoit que ceux qui estoient domiciliez à Rome, qui eussent droit de suffrage.

6. *C'est un malheureux qui ne sent rien.*] NIHIL EST ILLO HOMINE LENTIUS. Ciceron emploie encore ailleurs ce même mot dans le même sens, *neminem adhuc offendi qui hac, tam lente quam ego fero, ferret.* Epist. 13. Lib. 2 & Lib. 2. de Orat. *Vir patiens & lentus.*

7. *Quoiqu'il ne le fasse que par maniere d'acquit.*] En effet, dés que Metellus Celer eut connu les mauvaises intentions de Clodius, il se declara hautement contre luy, quoiqu'il fut son beau frere.

8. *Flavius a proposé sa loi des Champs.*] Elle est expliquée en détail dans la Lettre suivante. Ce Tribun s'appelloit Lucius Flavius, il fut Préteur deux années aprés celle ci. Il ne faut pas le confondre avec un autre Flavius qui vivoit dans le même temps, dont le nom propre estoit Caius, qui fut Préteur en 698, & devant qui Ciceron plaida pour Cn. Plancius.

9. *La Loy Plotia.*] On ne trouve rien de cette Loy dans aucun Auteur. Pighius conjecture qu'elle fut proposée vers l'an 655. par A. Plautius Sylvanus Tribun du Peuple.

10. *Pompée se contente de jouir tranquillement du fruit de ses victoires.*] TOGULAM ILLAM PICTAM SILENTIO TUETUR SUAM. On avoit accordé à Pompée le privilege de pouvoir porter la Robe Triomphale aux spectacles. * Cette distinction n'avoit esté accordée avant luy qu'au seul Paul Emile. Dion & Velleius disent qu'il ne se servit de ce droit qu'une seule fois. Il semble neanmoins que Ciceron insinue ici le contraire. Au reste, j'ai crû qu'il valoit mieux se contenter de rendre ici le sens, que de traduire à la Lettre, *conserve en silence sa Robe peinte.* On appelloit ainsi la Robe Triomphale, parce qu'elle étoit de differentes couleurs & relevée en or; † depuis on representa sur cette Robe des personages faits à l'aiguille, comme on le voit dans differens endroits de Claudien, & sur tout dans Chorippus Lib. 1. num. 15.

Illic Barbaricas flexa cervice phalanges,
Occisos reges, subjectasque ordine gentes,
Pictor acu tenui multa formaverat arte.

* *Vell. Lib. 2. Dion. Lib. 37.* † *Juven. Satir. 6.*

† *Et latum picta vestis considerat aurum.*

11. *Qu'ils conserveront leurs viviers, lorsqu'il n'y aura plus de Republique.*] On sçait combien on estoit alors curieux de poissons, & qu'ils faisoient la principale partie du luxe des Tables. Ciceron veut parler ici

de Lucullus, d'Hortensius, de Philippus, & de quelques autres Consulaires, qui auroient pû défendre la Republique avec plus de vigueur. Cependant Dion * dit que Lucullus s'opposa fortement à la Loy du Tribun Flavius, & qu'il seconda Metellus Celer & Caton.

* *Lib.* 37.

12. *Je ferai bien toutes les declarations necessaires pour empêcher que les Censeurs ne vous enregistrent avant vôtre retour.*] Apparemment qu'il n'estoit pas avantageux d'estre enregistré absent. Il y avoit peutestre même une amande pour ceux qui l'estoient, à moins qu'ils n'eussent une excuse legitime. Du moins, nous apprenons de Tite-Live que la premiere fois que Servius Tullius fit le denombrement du Peuple, il ordonna à tous les Citoyens de s'y trouver sous peine de prison & même de mort, *cum vinculorum minis mortisque.* Lib. 1.

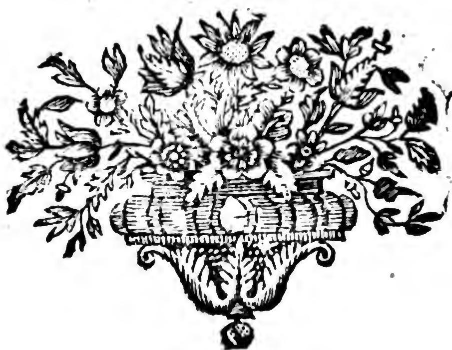
13. *A l'extremité.*] SUB LUSTRUM. Le denombrement du Peuple finissoit par une cérémonie qu'on appelloit *lustrum*, & qui étoit ainsi appellée *à luendo*, parce qu'elle estoit regardée comme une expiation. Le Censeur tournoit trois fois autour du Peuple avec les victimes qu'on devoit immoler au Dieu Mars; sçavoir un porc, un belier, & un taureau. De-là est venu qu'on a dit *lustrare* pour *circuire*, parce que dans toutes les autres *lustrations* on faisoit faire un pareil tour aux victimes. On appelloit aussi *lustrum*, l'espace de cinq ans qu'il y avoit d'un denombrement à l'autre.

Tit. Liv. Lib. 1. *& Dion. Halicarn. Lib.* 4.

14. *Cela sentira bien fort son Negotiant.*]

Nous verrons plus bas, en parlant de l'affaire qu'Atticus avoit avec les Sycioniens, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il estoit entré dans plusieurs Traitez avec d'autres Chevaliers Romains. Monsieur de S. Real remarque fort bien que cet endroit & plusieurs autres de ces Lettres ne peuvent s'accorder avec ce que dit Cornelius Nepos dans la vie d'Atticus, que *tout son bien estoit en fonds de terre.*

V. Rem. 17. sur la Lettre suivante.

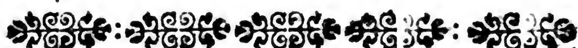


EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Non modo, ſi mihi tantum eſſet otii, quantum eſt tibi, verum etiam, ſi tam brevis epiſtolas velim mittere, quam tu ſoles facere, te ſuperarem, & in ſcripto multo eſſem crebrior quam tu: ſed ad ſummas, atque incredibiles occupationes meas accedit, quod nullam à me epiſtolam ad te ſino abſque argumento ac ſententia pervenire. Et primum tibi, ut æquum eſt, civi amanti patriam, quæ ſunt in Rep. exponam: deinde, quoniam tibi amore nos proximi ſumus, ſcribemus etiam de nobis ea, quæ ſcire te non nolle arbitramur.

Atque in Rep. nunc quidem maxime Gallici belli verſatur metus. Nam Edui, fratres noſtri, pugnant: Se-



LETTRE XIX.



Même année DCLXXXXIII.

SI j'avois autant de loisir que vous, & si mes Lettres étoient aussi courtes que les vôtres le sont d'ordinaire, je vous écrirois beaucoup plus souvent que vous ne faites; mais outre que je suis occupé au de-là de l'imagination, il se trouve que j'ai à vous entretenir dans toutes mes Lettres de plusieurs affaires importantes. Et premierement, comme l'on doit faire en écrivant à un aussi bon Citoyen que vous, je commencerai par vous parler de ce qui regarde la Republique; ensuite, comme aprés elle, vous n'aimez rien tant que moi, je vous rendrai compte de ce qui me regarde en particulier, & dont je croi que vous serez bien aise d'être instruit.

Quant à la Republique, ce qu'il y a à present de plus considerable, c'est la crainte où l'on est de la guerre des

quani permale pugnarunt : & Helvetii sine dubio sunt in armis, excursionesque in provinciam faciunt. Senatus decrevit, ut Consules duas Gallias sortirentur, delectus haberetur, vacationes ne valerent, legati cum auctoritate mitterentur, qui adirent Galliæ civitates darentque operam, ne eæ cum Helvetiis se jungerent. Legati sunt Q. Metellus Creticus, & L. Flaccus, &, τὸ ἐπὶ τῇ φακῇ μύρον, [a] *Lentulus Clodiani filius. Atque hoc loco illud non queo præterire, quod, cum de Consularibus mea prima sors exisset, una voce Senatus frequens retinendum me in urbe censuit. Hoc idem post me Pompeio accidit: ut nos duo, quasi pignora Reip. retineri videremur. Quid enim ego aliorum in me ἐπιφωνήματα* [b] *expectem, cum hæc domi nascantur?*

a In lente unguentum.

b Acclamationes.

Gaules. Elle eſt déja chez nos freres & bons Alliez les Eduens ; [1] les Sequanois ont été batus ; & l'on a des nouvelles ſûres que les Helvetiens ont pris les armes , & qu'ils font des courſes dans nôtre Province. [2] Le Senat a ordonné que les Conſuls tireroient au ſort les deux Gaules, qu'on feroit de nouvelles levées, qu'on n'auroit point d'égard aux exemptions , [3] qu'on envoiroit des Ambaſſadeurs avec un plein pouvoir pour traiter avec les Villes des Gaules , & pour les empêcher de ſe joindre aux Helvetiens. Ces Ambaſſadeurs ſont Q. Metellus Creticus , [4] L. Flaccus , [5] & pour leur donner du relief , [6] Lentulus le fils de Clodianus. [7] Il ne faut pas oublier de vous dire que lorſqu'on tira au ſort pour cette legation , mon nom étant venu le premier des Conſulaires , le Senat , qui étoit fort nombreux , s'y oppoſat tout d'une voix , & voulut que je demeuraſſe à Rome. La même choſe arriva à Pompée aprés moi. Par là il paroît que l'on nous regarde comme des gages de la ſeureté publique qu'il ne faut pas perdre de vûë ; car , pourquoi attendrois-je que les autres me loüent , puiſque je le ſçai ſi bien faire moi-même.

Urbanæ autem res sic se habent: Agraria lex à Flavio Tribuno pleb. vehementer agitabatur auctore Pompeio: quæ nihil populare habebat præter auctorem. Ex hac ego lege, secunda concionis voluntate, omnia tollebam quæ ad privatorum incommodum pertinebant: liberabam agrum eum, qui P. Mucio, L. Calpurnio Coss. publicus fuisset: Sullanorum hominum possessiones confirmabam: Volaterranos, & Arretinos, quorum agrum Sulla publicarat, neque diviserat, in sua possessione retinebam: unam rationem non rejiciebam, ut ager hac adventitia pecunia emeretur: quæ ex novis vectigalibus per quinquennium reciperetur. Huic toti rationi agrariæ Senatus adversabatur, suspicans Pompeio novam quandam potentiam quæri. Pompeius vero ad voluntatem perferendæ legis incubuerat. Ego autem magna cum agrariorum gratia confirmabam omnium privatorum possessiones: (is enim est noster exercitus,

Voilà pour ce qui regarde les affaires du dehors, venons à celles du dedans. Le Tribun Flavius agit vivement pour faire passer sa Loy *des Champs*. Pompée le soutient, & ce n'est que par rapport à luy que cette Loy a quelque chose de populaire. [8] Mon avis, qui fut goûté de tout le Peuple lorsque je le proposai, c'étoit qu'on ôtât de cette Loy tout ce qui peut faire tort aux Particuliers; qu'on exceptât les terres que la Republique a venduës depuis le Consulat de P. Mutius & de L. Calpurnius; [9] qu'on ne troublât point dans leur possession ceux à qui Sylla en avoit donné; & qu'on laissât à ceux de Volterre & d'Aretium, celles que le même Sylla avoit confisquées, mais qui n'avoient point été partagées. [10] Le seul article que j'approuvois, c'étoit qu'on employât à en acheter d'autres, tout ce qu'on retireroit pendant cinq ans des nouveaux subsides. Le Senat rejettoit la Loy toute entiere sans aucune distinction, dans la crainte qu'elle n'eût pour but de donner quelque nouvelle autorité à Pompée [11] qui vouloit absolument la faire passer. Pour moi, sans offenser ceux qui sont

hominum, ut tute scis, locupletium) populo autem, & Pompeio (nam id quoque volebam) satisfaciebam emptione: qua constituta diligenter, & sentinam urbis exhauriri; & Italiæ solitudinem frequentari posse arbitrabar. Sed hæc tota res interpellata bello refrixerat.

Metellus est Consul sane bonus, & nos admodum diligit. Ille alter ita nihil est, ut plane quid emerit nesciat. Hæc sunt in Rep. nisi etiam illud ad Remp. putes pertinere, Herennium quendam, Tribunum pleb. tribulem tuum, sane hominem nequam, atque egentem, sæpe jam de P. Clodio ad plebem traducendo agere cœpisse. Huic frequenter interceditur. Hæc sunt, ut opinor, in Rep.

interessez à cette distribution, j'avois pris un temperament qui assuroit aux Particuliers la possession de leurs fonds, & cela regarde les Citoyens les plus aisez, qui, comme vous sçavez, font toute la force de mon parti. Je trouvois aussi le moyen de contenter Pompée & le menu Peuple par cette achapt de nouvelles terres, qui étant fait comme il faut, auroit purgé Rome de toute la canaille, & peuplé les endroits les plus deserts de l'Italie. Mais la guerre des Gaules a fait presque oublier cette affaire.

Metellus est un tres bon Consul, & fort de mes amis. Pour son Collegue, c'est un si pauvre homme qu'il ne sçait pas même ce que vaut la place qu'il a achetée. Voilà tout ce qui regarde la Republique; à moins que vous ne vouliez mettre dans le même rang les tentatives réïterées pour faire aggreger Clodius parmi les Plebeiens, que fait un certain Tribun nommé Herennius qui est de vôtre Tribu; c'est un malheureux accablé de dettes. Plusieurs Tribuns s'y opposent. [12] Voilà donc, à ce que je croi, tout ce qui regarde la Republique,

Ego autem, ut semel Nonarum illarum Decembrium, junctam invidia, ac multorum inimicitiis, eximiam quandam atque immortalem gloriam consecutus sum; non destiti eadem animi magnitudine in Rep. versari, & illam institutam ac susceptam dignitatem tueri. Sed postea quam primum Clodii absolutione levitatem, infirmitatemque judiciorum perspexi; deinde vidi nostros Publicanos facile à Senatu disjungi, quamquam à me ipso non divellerentur: tum autem beatos homines (hos piscinarios dico, amicos tuos) non obscure nobis invidere: putavi, mihi majores quasdam opes, & firmiora præsidia esse quærenda.

Itaque primum eum, qui nimium diu de rebus nostris tacuerat, Pompeium adduxi in eam voluntatem, ut in Senatu non semel, sed sæpe, multisque verbis hujus mihi salutem imperii, atque orbis terrarum adjudicarit: Quod non tam interfuit mea,

Pour mon particulier, depuis cette celebre journée du cinquiéme de Decembre [13] où je me suis acquis une gloire immortelle, mais qui m'a attiré aussi beaucoup d'envieux & d'ennemis, je me suis conduit avec la même grandeur d'ame dans toutes les affaires publiques; & j'ai soutenu, sans me démentir en rien, mon rang & ma dignité. Mais depuis que j'ai reconnu, par l'absolution de Clodius, combien les Juges avoient peu de courage & de fermeté; quand j'ai vû avec quelle facilité nos Chevaliers s'étoient alienez du Senat, sans neanmoins se détacher de moi; que d'ailleurs ces Richars vos bons amis, qui aiment tant leurs viviers, faisoient paroître ouvertement l'envie qu'ils me portent, j'ai crû devoir chercher de nouvelles ressources, & un plus ferme appui.

Dans cette vûë, j'ai commencé par engager Pompée, qui avoit été trop long-temps sans s'expliquer sur mes actions, à declarer en plein Senat, non pas une fois, mais plusieurs & fort au long, qu'on m'est redevable du salut de l'Empire, c'est-à-dire, de toute la terre. Il ne m'importoit pas tant qu'il

s'expliquât là-dessus ; car mes actions ne sont pas si obscures qu'il faille les faire connoître, ni d'un merite si douteux qu'elles ayent besoin d'approbation ; il n'importoit, dis-je, pas tant à moi qu'à la Republique qu'il me rendit ce témoignage, parce que certaines personnes mal intentionnées s'imaginoient que ces actions mêmes seroient entre nous deux un sujet de division. Je me suis donc lié si étroitement avec luy que nous en sommes, & plus autorisez dans les affaires publiques, & mieux soutenus dans ce qui nous regarde en particulier.

De plus, j'ai si bien adouci, par certaines manieres polies & insinuantes, cette jeunesse corrompue & effeminée qu'on avoit animée contre moi, qu'il n'y a personne à qui ils marquent plus de consideration. Enfin je ne fais rien qui puisse choquer personne, sans pourtant prostituer ma conduite au gré de la canaille. Mais je garde un tel temperament que sans manquer à la Republique, je fais plus d'attention à mes interests particuliers ; & cela parce que je connois la foiblesse des bons, l'injustice de ceux qui me portent envie,

& la haine qu'ont pour moi les méchans. Cependant je ne compte pas si fort sur mes nouvelles liaisons, que je n'écoûte volontiers ce refrein du rusé Sicilien Epicharmus, [14] qui vient me dire à l'oreille, *veillez & souvenez vous de ne pas croire facilement, en cela consiste toute la prudence.* Voilà ce me semble un plan assez exact de ma conduite.

Vous m'écrivez souvent sur vôtre affaire, mais il n'y a pas moyen d'y remedier à present. Le Decret qui vous est contraire passa tout d'une voix parmi les Senateurs du bas Ordre, [15] mais aucun de nous n'y eut part; quoique j'aie été present lorsqu'on l'a dressé, [16] vous voyez bien par sa teneur même, que c'est pour d'autres affaires qui y sont comprises. Cet article en faveur des Peuples libres [17] fut ajoûté sans necessité par Servilius le fils [18] qui opina des derniers; mais il ne faut pas penser à present à le faire revoquer; & même les creanciers, qui s'assembloient d'abord en grand nombre, ne s'assemblent plus depuis long-temps. Mandez moi neanmoins si par vos manieres douces & engageantes, vous n'aurez point tiré quelqu'argent de vos Sicyoniens.

Je vous envoie l'Hiſtoire Grecque de mon Conſulat ; je ne vous dirai point ce que Lucullus vous dit, ce me ſemble, à Panorme de la ſienne, qu'afin qu'il parût qu'elle étoit d'un Romain, il y avoit ſemé exprés quelques fautes contre la langue ; 19 car, s'il y a quelque choſe dans la mienne qui ne paroiſſe pas aſſez bien écrit, & d'un aſſez bon Grec à un auſſi grand Grec que vous, c'eſt aſſurement ſans deſſein & contre mon intention. Quand j'aurai achevé la même Hiſtoire en latin, je vous l'envoirai ; & je vous en promets une troiſiéme en vers, afin de me loüer de toutes les manieres poſſibles. N'allez pas me dire que cela ne ſe fait point ; 20 car s'il y a dans le monde quelque choſe au deſſus de ce que j'ai fait, je conſens volontiers qu'on loüe cette autre choſe, & qu'on me blâme de ne la pas loüer. Mais aprés tout, ce que j'écris ſur mon ſujet eſt une hiſtoire, & non pas un éloge.

Quintus frater purgat se multum per litteras, & affirmat, nihil a se cuiquam de te secus esse dictum. Verum hæc nobis coram summa cura & diligentia sunt agenda; tu modo nos revise aliquando. Cossinius hic cui dedi litteras, valde mihi bonus homo, & non levis, & amans tui visus est, & talis, qualem esse eum tuæ mihi litteræ nuntiarant. Idibus Mart.

REMARQUES.

SUR LA XIX. LETTRE.

I. NOs *freres & bons alliez les Eduens.*] C'étoient les Peuples du Duché de Bourgogne. *Fratres nostri* les Romains leur avoient donné ce nom, à cause de leur attachement inviolable à leur alliance. On sçait assez que les *Sequanois* sont ceux de la Franche-Comté, & les *Helvetiens* les Suisses. Ces derniers n'executerent que deux ans aprés le dessein qu'ils avoient formé d'abandonner leur pays pour en aller chercher un meilleur, & qui alarmoit si fort les Romains comme il paroît par cette Lettre. On peut voir dans le premier Livre des Commentaires de Cesar, comment il les vainquit, & les obligea à retourner dans leur pays.

Mon frere se justifie fort dans les Lettres qu'il m'écrit, & proteste qu'il n'a jamais parlé mal de vous à qui que ce soit. Mais il faut attendre que nous soyons ensemble pour éclaircir & approfondir cette affaire. Cossinius,[21] qui vous porte cette Lettre, me paroît fort honête homme, tres sage, & plein d'amitié pour vous, enfin tel que vous me l'aviez annoncé. Le quinziéme de Mars.

---

2. *Dans nôtre Province.*] IN PROVINCIAM. La Provence, qui en a retenu le nom, n'en faisoit alors qu'une partie ; elle comprenoit de plus le Daufiné & le Languedoc, & c'étoit ce qu'on appelloit la Gaule Narbonoise ou Transalpine. Tout le pays qui estoit de l'autre côté des Alpes jusqu'au Rubicon, s'appelloit la Gaule Cisalpine. C'étoient ces deux Gaules que les Consuls avoient tiré au sort. Metellus eut la Gaule Transalpine, comme il paroît par un passage de Pline. *Lib. 2. cap. 67.*

3. *Qu'on auroit point d'égard aux exemptions.*] Tous les Citoyens Romains estoient obligez d'aller à la guerre, & l'on n'en estoit exempt que lorsqu'on avoit servi le temps

Clodius dans celle des Lentulus. Saluste, cité par Aulu gelle, parle de ce Consul avec beaucoup de mépris ; ce qui a fait croire à Monsieur de S. Real que c'étoit aussi de luy que Ciceron parloit dans cette Lettre. Mais il s'est certainement trompé. Car, 1°. avant ce Clodianus qui fut Consul en 681. on n'en trouve point d'autre du même nom, de qui il ait pû être fils. 2°. On peut remarquer dans ces Lettres que lorsque Ciceron designe quelqu'un par le nom de son pere, ce sont ordinairement des jeunes gens. 3°. Il paroît que les trois Ambassadeurs que l'on envoyoit dans les Gaules furent pris de trois Ordres differens ; ce que Ciceron fait assez entendre lorsqu'il dit, mon nom étant venu le premier parmi les Consulaires, *cum de Consularibus mea prima sors exiisset*. En effet, Metellus Creticus avoit esté Consul ; L. Flaccus, Préteur ; & Lentulus fils de Clodianus ne pouvoit avoir esté que Questeur. Son pere avoit esté, non seulement Consul, mais même Censeur.

Aulu Gel. Lib. 18. cap. 4. Verr. 7. pro Flacco. pro Domo.

8. *Et ce n'est que par rapport à luy que cette Loy à quelque chose de populaire.*] QUÆ NIHIL POPULARE HABEBAT PRÆTER AUCTOREM. Jamais particulier dans une Republique ne fut plus aimé que Pompée, & l'on peut dire qu'il a esté l'idole du Peuple Romain. Ciceron veut donc dire que cette Loy, qui contenoit plusieurs articles tres-odieux, sur tout le premier qui ôtoit aux Particuliers les terres qu'ils avoient achetées de la Republique, & dont ils joüissoient depuis prés de quatre-vingt ans ; que cette Loy,

dis-je, ne pouvoit paroître populaire que parce que Pompée, qui étoit fort agréable au Peuple, en étoit le principal Promoteur. Monsieur de S. Real contre le sentiment de tous les Commentateurs, rapporte *præter auctorem*, à Flavius Tribun du Peuple ; mais, outre qu'il a un rapport visible avec *auctore Pompeio* qui precede, de plus les Auteurs Latins distingue presque toûjours *latorem legis* & *auctorem*. Le premier, c'étoit celui qui la proposoit, & ce ne pouvoit estre qu'un Magistrat, qui aprés avoir proposé sa Loy, produisoit devant le Peuple quelques Particuliers qui approuvoient cette Loy, & conseilloient au Peuple de la recevoir, & qu'on appelloit *Auctores legis*. C'est dans ce sens que Ciceron reprocha depuis a Pompée, qu'il avoit esté l'*auteur* de toutes les Loix que Cesar fit passer d'une maniere si irreguliere pendant son Consulat. *Ille legibus per vim & contra auspicia ferendis auctor.*

Epist. 3. Liv. 8.

9. *Qu'on exceptât les terres que la Republique avoit venduës depuis le Consulat de P. Mucius & de L. Calpurnius.* Ils avoient esté Consuls l'an 620. dans le même temps que Gracchus fit passer cette Loy *des Champs*, qui excita depuis une sedition où il perdit la vie. Cette Loy de Gracchus portoit entr'autres choses, qu'aucun Particulier ne pourroit posseder plus de cent arpens des terres qui avoient esté du Domaine de la Republique ; que ceux qui en avoient davantage seroient obligez de les abandonner, & qu'on les partageroit entre les pauvres Citoyens, avec toutes les autres terres qui restoient à la Republique. Tout

cela ne fut point executé, & l'on vendit depuis ces dernieres terres. Flavius vouloit donc faire revivre la Loy de Gracchus, & prétendoit que ces terres de la Republique ayant esté mal vendues, on estoit en droit de les retirer des Particuliers qui les avoient achetées.

Plut. in Gracc. Appian. Bel. civ. 1. Epit. Liv. Lib. 58.

10. *Qu'on laissât à ceux d'Aretium & de Volterre celles que le même Sylla avoit confisquées, mais qui n'avoient point esté partagées.*] Lorsque Sylla se demit de la Dictature, le Senat confirma tout ce qu'il avoit fait pendant qu'il avoit eû la Souveraine Puissance ; & c'est pour cela que Ciceron ne vouloit point qu'on troublât dans leur possession ceux à qui Sylla avoit donné des terres. Mais si les raisons d'Etat demandoient qu'on ne changeât rien à ce qu'il avoit fait, l'équité vouloit aussi qu'on ne consommât pas les injustices qu'il avoit laissées imparfaites. Sylla avoit confisqué les terres de ceux d'Aretium & de Volterre, deux Villes d'Etrurie, parce qu'elles s'étoient fortement declarées contre luy pendant la guerre civile ; Volterre avoit soutenu trois ans de Siege.

Pro domo. pro Cæcinna. Epitom. Liv. Lib. 89. Strabo Lib. 5.

11. *Le Senat rejettoit toute la Loy sans distinction, dans la crainte qu'elle n'eût pour but de donner quelque nouvelle autorité à Pompée.*] Outre que ce partage de terres regardoit principalement les soldats qui avoient servi sous Pompée en Asie, le Senat craignoit apparemment que, lorsque la Loy auroit passé,

il ne se fit donner la commission de partager ces terres comme fit Cesar l'année suivante, lorsqu'il eut fait passer une pareille Loy. On conçoit aisement que, dans une Republique où le Peuple étoit le veritable Souverain, rien n'étoit plus propre à donner du credit qu'une place où l'on avoit entre ses mains la fortune des Citoyens les plus pauvres.

12. *Plusieurs Tribuns s'y opposent.*] HUIC FREQUENTER INTERCEDITUR. J'ai traduit ainsi, parce que *intercedere* & *intercessio* sont des termes qui ne regardoient que les Tribuns.

13. *Cette celebre journée du cinquiéme de Decembre.*] Le jour que Ciceron fit arrêter & étrangler en prison les cinq principaux complices de Catilina, ce qui fut un coup decisif pour le salut de la Republique.

15. *Le rusé Sicilien Epicharmus*] Poëte comique, qui avoit servi de modele à Plaute, comme Menandre en servit à Afranius, & depuis à Terence.

Plautus ad exemplar Siculi properare Epi- [*charmi.*

Horat. Epist. Lib. 2. Ep. 1.

15. *Parmi les Senateurs du bas Ordre*] PEDARIORUM. *Senatores pedarii.* C'étoient ceux qui n'avoient point passé par les Magistratures Curules, & ils estoient ainsi appellez, parce que tous ceux qui y avoient passé opinant devant eux, ils ne formoient point ordinairement d'avis, & se contentoient de marquer de quel sentiment ils estoient, en se rangeant du côté de celui dont ils suivoient l'avis, ce qui s'appelloit *pedibus in senten-*

tiam ire. Aussi on disoit qu'un avis *pedaire* c'estoit une tête sans langue. Je dis que ces Senateurs n'opinoient point ordinairement, parce que cela a ses exceptions ; & dans cette Lettre même on voit que Servilius le fils, qui n'avoit encore esté que Questeur (ce qui estoit le premier degré des Magistratures) opina, & que sur son avis on ajoûta un article au *Senatus-consulte.* C. Bassus cité par Aulu gelle dit qu'on appelloit *Senatores pedarios* ceux qui n'avoient point encore exercé de Magistratures *Curules*, parce qu'ils alloient au Senat à pié, au lieu que les autres s'y faisoient porter dans leurs chaires Curules. Mais, outre qu'on ne doit pas hesiter à preferer l'autorité de Varron qui est suivi par Festus, il paroît d'ailleurs que dans le temps de ces Lettres tous les Senateurs alloient au Senat à pié ; ceux qui estoient incommodez s'y faisoient porter en litiere, & Cesar même lorsqu'il fut Dictateur, n'y alloit point autrement. Enfin Aulu-gelle prétend que *Senatores pedarii*, c'étoient ceux qui avoient droit d'entrer au Senat, & d'y opiner quoiqu'ils ne fussent point encore proprement Senateurs, parce qu'ils n'avoient point esté aggregez à ce Corps par les Censeurs. Mais quel rapport cela a-t'il avec la signification du mot *pedarii* ? De plus, Dion nous apprend que l'année precedente, les Censeurs avoient aggregé au Senat tous ceux qui avoient passé par les Magistratures ; il ne pouvoit donc gueres y avoir alors de ces Senateurs *pedaires* selon l'interpretation d'Aulu-gelle ; au lieu qu'on voit par ce que Ciceron dit ici & dans la Lettre suivante, que ce furent proprement

ceux qui formerent le Decret qui estoit contraire à Atticus.

Aulu-gel. Lib. 3. cap. 8. Dio. Lib. 37.

16. *Quoique j'aie esté present lorsqu'on l'a dressé.*] Lorsqu'on dressoit un *Senatusconsulte*, quelques uns des Senateurs qui estoient au Senat lorsque l'affaire avoit passé, devoient estre presents, & c'étoit ordinairement ceux qui avoient proposé ou soutenu l'affaire. On mettoit leurs noms dans l'Acte qui commençoit ainsi, *scribendo affuerunt* &c. comme on peut voir dans la huitiéme Lettre du 8. Livre des Fam. où il y a un *Senatusconsulte* tout entier.

17. *Cet article en faveur des Peuples libres.*] On appelloit ainsi ceux à qui les Romains, aprés les avoir subjuguez, laissoient la liberté de se gouverner selon leurs Loix, & qu'ils exemptoient aussi de tout subside. Car les Villes qui avoient la liberté de se gouverner selon leurs Loix, mais qui n'étoient pas exemptes des imposts, s'appelloient *fœderatæ*, & non pas *liberæ*. Mais pourquoi ce privilege des Sicyoniens les dispensoit il de payer Atticus? Il faloit qu'il fut entré dans quelque traité avec d'autres Chevaliers; & le Senat avoit declaré que les Villes libres ne seroient point sujetes à la taxe ou subside qu'ils avoient affermé. Car s'il s'agissoit ici d'argent qu'Atticus eût preté aux Sicyoniens, on ne voit pas comment l'exemption des subsides pouvoit dispenser de payer ses dettes. Peutestre aussi qu'Atticus avoit prêté de l'argent à ceux qui avoient pris cette Ferme, & qu'ils luy avoient assigné le payement sur ce qu'ils prétendoient leur estre dû par les Sicyoniens. Enfin, en comparant cet endroit avec un autre de la fin

de la Lettre precedente, & avec la fin de la premiere Lettre du second Livre, on reconnoît qu'Atticus faisoit valoir son argent en le prêtant à interêt ; & qu'il s'en faloit beaucoup que tout son revenu fût en fonds de terre, comme le dit Cornelius Nepos.

18 *P. Servilius le fils*] Fils de P. Servilius Vatia surnommé Isauricus, parce qu'il avoit soumis les Isauriens l'année d'aprés son Consulat, qui fut l'an de Rome 674. Le fils fut depuis Lieutenant de Cesar dans les Gaules, ensuite Consul avec luy en 705, & une seconde fois en 712, avec Lucius Antonius.

19. *Panorme.*] A present Palerme Capitale du Royaume de Sicile.

20. *Qu'afin qu'il parut qu'elle estoit d'un Romain, il y avoit semé exprés quelques fautes contre la langue.*] Lucullus avoit écrit en Grec l'Histoire de la guerre des Marses dans laquelle il avoit servi sous Pompée. Sylla se servit aussi de luy pour écrire ses Memoires. Il avoit sans doute écrit aussi les Memoires de la guerre contre Mitridate, où il avoit acquis tant de gloire ; & je croi que c'est cette derniere Histoire dont Ciceron parle ici, & qu'il compare avec l'Histoire de son Consulat. Ce que Lucullus dit à Atticus n'estoit qu'une plaisanterie, car il écrivoit tres-bien en Grec, comme Plutarque, qui en étoit bon Juge, nous l'apprend.

Plutarch. in Lucul.

21. *Que cela ne se fait point.*] A la Lettre *qui est-ce qui loue son pere* ? Si la bienseance ne permet pas de loüer son pere, à plus forte raison ne permet-elle pas de se loüer soi-même. Ce sens est tres simple & tres naturel ;

& je trouve, aussi bien que Monsieur de S. Real, qu'on n'en peut point donner d'autre à cet endroit. Il y avoit un Proverbe Grec qui disoit, *Qui est-ce qui loue son pere sinon les enfans malheureux* ? c'est-à-dire, selon Plutarque qui cite ce Proverbe au commencement de la vie d'Aratus, les enfans qui n'ayant aucun merite personnel, s'en veulent faire un de celui de leur pere. Mais cela n'a aucun rapport avec ce que dit ici Ciceron, ni avec



EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

Cum è Pompeiano me Romam recepissem A. D. IIII. Idus Maii, Cincius noster eam mihi abs te epistolam reddidit, quam tu Idib. Feb. dederas ei. Nunc epistolæ litteris his respondebo, ac primum, tibi perspectum esse judicium de te meum, lætor; deinde, te in iis rebus, quæ mihi asperius à nobis, atque nostris & injucundius actæ videbantur moderatissimum fuisse, vehementissime gaudeo; idque neque amoris mediocris,

la reponse qui suit. Aussi Malespine dit que quelques sçavans corrigeoient τίς ποτέ σ' αἰνήσει au lieu de πατέρ' αἰνήσει *Qui est-ce qui vous approuvera de vous louer ainsi* ? Mais cette correction n'est point necessaire.

22. *Cossinius.*] Ami particulier d'Atticus, comme il paroît par la 21 Lettre du 13. Livre des Fam. Il en est parlé dans plusieurs de ces Lettres, & dans Varron. *Lib. 2. de re rusti. cap. 3.*



LETTRE XX.

Même année DCLXXXXIII.

COmme je revenois de Pompeii 1 à Rome le 12. de Mai, Cincius vôtre ami m'a rendu vôtre Lettre du 13. de Février, à laquelle je vais répondre. Et premierement, je suis ravi que vous connoissiez de quelle maniere je pense sur vôtre sujet ; & je le suis encore davantage de ce que vous avez fait paroître tant de moderation, dans ce qui s'est passé de si dur & de si desagreable entre vous & mon frere, pour ne pas dire entre vous & nous. Il faut pour cela être aussi bon ami

& ingenii summi, ac sapientiæ judico. Qua de re cum ad me ita suaviter, diligenter, officiose, & humaniter scripseris, ut non modo te hortari amplius non debeam, sed ne expectare quidem abs te, aut ab ullo homine tantum facilitatis, mansuetudinis potuerim; nihil duco esse commodius, quam de his rebus nihil jam amplius scribere, cum erimus congressi; tum, si quid res feret, coram inter nos conferemus.

Quod ad me de Rep. scribis, disputas tu quidem & amanter, & prudenter; & à meis consiliis ratio tua non abhorret: (neque de statu nobis nostræ dignitatis est recedendum, neque sine nostris copiis intra alterius præsidia veniendum: & is, de quo scribis, nihil habet amplum, nihil excelsum, nihil non summissum, atque populare) verum tamen fuit ratio mihi fortasse ad tranquillitatem meorum temporum non inutilis; sed mehercule Reip. multo etiam utilior, quam mihi,

que vous l'étes, & avoir autant d'élevation d'eſprit & de ſageſſe que vous en avez. Ainſi, aprés ce que vous m'avez écrit ſur ce ſujet ſi en détail, & avec tant de douceur, d'honnêteté, & de bonté que, non ſeulement il ne reſte plus rien à vous demander, mais que je ne pouvois ſouhaiter, ni de vous, ni de qui que ce ſoit, plus de generoſité, le mieux c'eſt de ne nous écrire plus ſur cette matiere ; quand nous nous reverrons, nous pourrons nous en entretenir ſi cela eſt neceſſaire.

Quant à ce que vous me dites ſur l'état preſent des affaires, j'y reconnois vôtre amitié & vôtre prudence ; nous penſons tous deux à peu prés de même. Je conçois comme vous, que je ne dois me relâcher en rien de ce que demande de moi ma dignité & ma reputation, ni paſſer dans un autre parti ſans y porter de quoi me ſoutenir par moi-même. Je ſçai que celui dont vous me parlez n'a rien de grand, rien d'élevé, rien de noble, & qu'il ſe livre trop à la multitude. [2] Cependant il n'étoit pas inutile, & pour aſſurer mon repos à l'avenir, & encore plus pour les intereſts de

civium improborum impetus in me reprimi, cum hominis amplissima fortuna, auctoritate, gratia fluctuantem sententiam confirmassem, & à spe malorum ad mearum rerum laudem convertissem. Quod si cum aliqua levitate mihi faciendum fuisset, nullam rem tanti æstimassem; sed tamen a me ita acta sunt omnia, non ut ego illi assentiens levior, sed ut ille me probans gravior videretur.

Reliqua sic à me aguntur, & agentur, ut non committamus, ut ea, quæ gessimus fortuito gessisse videamur. Meos bonos viros, illos quos significas, & eam, quam mihi dicis obtigisse, σπάρταν; [a] non modo nunquam deseram; sed etiam, si ego ab illa deserar, tamen in mea pristina sententia permanebo. Illud tamen, velim existimes, me hanc viam optimatium post Catuli mortem nec præsidio ullo, nec comitatu tenere. Nam, ut ait Rhinton, ut opinor,

a Spartam. v. N.

la Republique, que je paraſſe les coups que les méchans Citoyens vouloient me porter, ce que j'ai fait en fixant en ma faveur les ſentimens irreſolus d'un homme dont la fortune, le crédit, & le pouvoir ſont ſi grands; & en le determinant, contre l'attente des gens mal intentionnez, à faire mon éloge. Si je n'avois pû l'y engager ſans marquer de la legereté, il n'eſt point d'avantage que j'euſſe voulu acheter ſi cher; mais je m'y ſuis pris de telle ſorte, que bien loin que je me ſois fait tort en m'attachant à luy, il s'eſt fait honneur en ſe declarant pour moi.

Je me conduis & me conduirai dans tout le reſte de telle maniere, qu'on verra bien que je n'ai rien fait à l'avanture. Non ſeulement je n'abandonnerai point ces gens de bien dont vous me parlez, & ce que vous appellez le partage qui m'eſt échû; 3 mais, quand même ils m'abandonneroient, je ne changerois pas pour cela de ſentimens. Il faut pourtant que vous ſçachiez, qu'à preſent que Catulus eſt mort, me voilà reſté ſeul dans le bon parti ſans appui & ſans ſecond; car, comme dit Rhinton, 4 ce me ſemble, *ceux-ci ne*

Οἱ μὲν παρ' ὐδὲν εἰσιν, οἷς δ' ὐδὲν [μέλει.[a]

Mihi vero ut invideant piscinarii nostri, aut scribam ad te alias, aut in congressum nostrum reservabo. A Curia autem nulla me res divellet: vel quod ita rectum est; vel quod rebus meis maxime consentaneum: vel quod, à Senatu quanti fiam minime me pœnitet.

De Sicyoniis, ut ad te scripsi antea, non multum spei est in Senatu. Nemo est enim jam, qui queratur. Quare, si id expectas, longum est: alia via, si qua potes, pugna. Cum est actum, neque animaaversum est, ad quos pertineret; & raptim in eam sententiam pedarii cucurrerunt. Inducendi S C. maturitas nundum est: quod neque sunt qui querantur; & multi partim malivolentia, partim opinione æquitatis delectantur.

a Hi quidem prope nihil sunt, illis vero nihil curæ est.

sont bons à rien, & ceux-là ne se soucient de rien. Je vous marquerai une autrefois jusqu'où contre moi va l'envie de ces gens si amateurs de leurs viviers ; ou je vous en entretiendrai à vôtre retour. Cependant rien ne sera capable de me détacher du Senat ; mon devoir & mon interêt le demandent, & les marques d'estime que je reçois de ce corps m'y engagent.

Pour vôtre affaire avec les Sicyoniens, il n'y a pas grande esperance du côté du Senat, comme je vous l'ai déja mandé, car personne ne se plaint plus. Si vous attendiez qu'on revoquât le Decret qui vous est contraire, vous attendriez long-temps ; dressez donc, si vous pouvez, quelqu'autre baterie. Quand la chose passa, on ne fit point d'attention à ceux qu'elle pouvoit interesser, & les Senateurs du bas Ordre se rangerent tout courant à cet avis. 5 Il n'est pas encore temps de faire casser ce Decret, tant parce qu'il n'y a plus personne qui s'en plaigne, que parce qu'il y a bien des gens qui l'approu-

Metellus tuus est egregius Consul. unum reprehendo, quod otium è Gallia nuntiari non magnopere gaudet. Cupit, credo, triumphare. Hoc vellem mediocrius. Cetera egregia. Auli filius vero ita se gerit, ut ejus Consulatus non Consulatus sit, sed Magni nostri ὑπώπιον. [a]

a Macula.

De meis scriptis, misi ad te Græce perfectum Consulatum meum. Eum librum L. Cossinio dedi. Puto te Latinis meis delectari; huic autem Græco Græcum invidere. Alii si scripserint, mittemus ad te; sed, mihi crede, simul atque hoc nostrum legerunt, nescio quo pacto retardantur.

Nunc (ut ad rem meam redeam) L. Papirius Pætus, vir bonus, amatorque noster, mihi libros eos, quos Ser.

vent par malignité, ou par prévention.

Vôtre ami Metellus est un trés bon Consul. Tout ce que je trouve à redire c'est qu'il n'est pas fort aise que les troubles des Gaules soient appaisez. Il souhaiteroit apparament d'avoir une occasion de meriter le Triomphe ; mais je voudrois bien qu'il le voulut moins ; à cela prés, il fait merveilles. Pour Afranius, il exerce le Consulat de telle maniere, que ce n'est rien moins qu'un Consulat, mais plûtôt une vraie fletrissure pour Pompée. 6

Je vous ai envoyé par L. Cossinius l'Histoire Grecque de mon Consulat. Je croi que vous étes assez content de ce que j'écris en Latin, mais je crains bien qu'un Grec comme vous ne regarde avec quelque jalousie les ouvrages Grecs. Si quelqu'autres personnes écrivent sur le même sujet, je vous en ferai part ; mais la verité est qu'ils en perdent l'envie, je ne sçai comment, dés qu'ils ont lû ce que j'ai fait.

Maintenant (pour parler un peu de mes affaires) un honnête homme de mes amis, nommé Papirius Pætus, 7

Ser. Claudius reliquit, donavit. Cum mihi, per legem Cinciam licere capere, Cincius amicus tuus diceret, libenter dixi, me accepturum, si attulisset. nunc, si me amas, si te à me amari scis, enitere per amicos, clientes, hospites, libertos denique, ac servos tuos, ut scida ne qua depereat. Nam & Græcis his libris, quos suspicor, & Latinis, quos scio illum reliquisse, mihi vehementer opus est. Ego autem quotidie magis, quod mihi de forensi labore temporis datur, in iis studiis conquiesco. Per mihi, per, inquam, gratum feceris, si in hoc tam diligens fueris, quam soles in his rebus, quas me valde velle arbitraris; ipsiusque Pæti tibi negotia commendo, de quibus tibi ille agit maximas gratias: & ut jam invisas nos, non solum rogo, sed etiam suadeo

m'a offert les Livres que Servius Claudius luy a laiſſez. Vôtre ami Cincius m'ayant aſſuré que la Loi qui porte ſon nom ne défendoit pas de recevoir de pareils preſens, [8] j'ai fait reponſe que j'acceptois celui-ci avec plaiſir. Je vous prie donc, ſi vous m'aimez & ſi vous comptez que je vous aime, d'employer vos amis, vos cliens, vos hôtes, vos affranchis, & vos eſclaves pour qu'il ne s'en perde pas un feüillet. J'ai extremement beſoin des Livres Grecs que j'eſpere y trouver, & des Latins que je ſçai qui y ſont. Je me donne tous les jours de plus en plus à ces ſortes d'études qui me délaſſent du travail du Barreau. Vous me ferez un ſenſible plaiſir d'apporter à cela tout le ſoin que vous avez coûtume de donner aux affaires que j'ai le plus à cœur. Je vous recommande auſſi celle de Pætus ; il vous remercie fort de ce que vous avez déja fait pour luy. Je ne me contente pas de vous prier de revenir, je vous le conſeille.

REMARQUES SUR LA XX. LETTRE.

1. P*Ompeïi.*] Ville auprés de Naples, & au pié du Mont Vesuve. Elle fut consumée par le même incendie dans lequel perit Pline.

2. *Et qu'il se livre trop à la multitude.*] Monsieur de S. Real traduit *populare* par *vulgaire* ; mais ce n'est point certainement le sens de ce mot. Il signifie ici la même chose que dans la premiere Lettre du Livre suivant, où Ciceron parlant du même Pompée, dit qu'il avoit travaillé à le rendre meilleur, & moins dévoüé aux fantaisies du Peuple : *Et aliquid de populari levitate deponeret.* Et Ciceron parlant de soi-même dans la Lettre precedente, pour marquer qu'il ne prostitue point sa conduite au gré de la canaille, dit : *Nec tamen quicquam populare ac dissolutum (à me fit.)*

3. *Ce que vous appellez le partage qui m'est échû.*] EAM QUAM, MIHI DICIS OBTIGISSE σπάρταν. Il fait allusion au Proverbe Grec σπάρταν ἔλαχες, ταύτην κόσμει. Vous étes né à Sparte suivez-en les mœurs, & ne dégenerez point de la vertu de vos Ancêtres.

4. *Rhinton.*] Poëte Comique Grec né à Tarente. Athenée cite une Comedie de luy intitulée Amphitryon, qui avoit apparament servi de modele à Plaute.

Athen. Lib. 3. Poll. Lib. 7. & 10.

5. *Les Senateurs du bas Ordre se rengerent tout courant à cet avis*] RAPTIM IN EAM SENTENTIAM PEDARII CUCURRERUNT. Il se sert de cette expression pour marquer la maniere dont ils avoient opiné, c'est à-dire, en se rengeant du côté de celui qui avoit formé l'avis, *per discessionem*.

V. Rem. 15. *sur la Lettre precedente.*

6. *Une vraie fletrissure pour Pompée.*] ὑπώπιον selon la force de l'étymologie, signifie une meurtrissure sous l'œil, & se prend en general pour toutes sortes de meurtrissures. Dans le figuré il signifie une fletrissure, une tache, un affront.

7. *L. Papirius Pætus.*] C'est ce galant homme à qui Ciceron écrivit depuis plusieurs Lettres qui sont dans le neuviéme Livre des *Familieres*, où l'on voit qu'il entendoit à merveille la fine plaisanterie. Servius Clodius étoit un grand homme de Lettres & un tres fin Critique ; ainsi Ciceron avoit lieu de croire que sa Bibliotheque étoit bien composée.

Epist. 16. *Lib.* 9. *Fam. Aul.-gel. Lib.* XIII. *cap.* 21 *Plin. Lib.* 23. *cap.* 4. *Sueton. de clar. orat.*

8. *Cincius m'ayant assuré que la Loy, qui porte son nom, ne défend pas de recevoir de pareils presens.*] C'est une plaisanterie qui roule sur ce que *Cincius* estoit également le nom de l'Agent d'Atticus, & celui du Tribun qui avoit fait passer une Loy par laquelle les donations faites à d'autres qu'à des proches, étoient limitées à une certaine valeur. Ciceron se sert donc en plaisantant de l'autorité de Cincius, comme s'il devoit mieux entrer qu'un autre dans l'esprit de cette Loy,

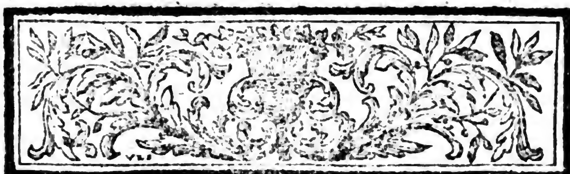
parce qu'elle portoit son nom. Elle avoit esté faite pour mettre un frein à l'avidité des Senateurs qui s'étoient mis sur le pié de rançonner leur cliens, en se faisant faire des presens par eux. *Quia vectigalis jam & stipendiaria plebs esse Senatui ceperat.*

T. Liv. Lib. 34. Lib. 2. de Orat.



LETTRES DE CICERON A ATTICUS.

LIVRE SECOND.

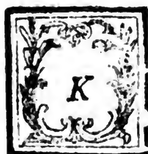


M. T. CICERONIS EPISTOLARUM AD ATTICUM

LIBER SECUNDUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.



Al. Jun. eunti mihi Antium, & gladiatores M. Metelli cupide relinquenti, venit obviam tuus puer. Is mihi litteras abs te, & commentarium Consulatus mei Græcè ſcriptum reddidit: in quo lætatus ſum, aliquanto ante de iiſdem rebus Græce item ſcriptum librum L. Coſſinio ad te perferendum dediſſe; nam, ſi ego tuum ante legiſſem,



LETTRES DE CICERON A ATTICUS

LIVRE SECOND.

Même année DCLXXXXIII. comme les dernieres du Livre précedent.

LETTRE I.



OMME j'allois le premier de Juin à Antium ; [1] sans aucun regret aux combats de Gladiateurs , [2] que M. Metellus donnoit ce jour-là au Peuple , je rencontrai vôtre Messager qui me remit vos Lettres, & les Memoires que vous avez écrit en Grec sur mon Consulat. Je me sçai bon gré de vous avoir envoyé il y a déja quelque temps par L. Cossinius ce que j'ai écrit

furatum me abs te esse diceres. Quanquam tua illa (legi enim libenter) horridula mihi, atque incompta visa sunt : sed tamen erant ornata hoc ipso, quod ornamenta neglexerant; & , ut mulieres, ideo bene olere, quia nihil olebant, videbantur. Meus autem liber totum Isocrati μυροθήκιον, [a] *atque omnis ejus discipulorum arculas, ac nonnihil etiam Aristotelica pigmata consumpsit : quem tu Corcyræ, ut mihi aliis litteris significas, strictim attigisti; post autem, ut arbitror, à Cossinio accepisti; quem tibi ego non essem ausus mittere, nisi eum lente ac fastidiose probavissem. Quanquam ad me rescripsit jam Rhodo Posidonius, se, nostrum illum ὑπόμνημα* [b] *cum legeret, quod ego ad eum, ut ornatius de iisdem rebus scriberet, miseram, non modo non excitatum esse ad scribendum, sed etiam plane perterritum. Quid quæris? conturbavi Græcam nationem.*

a Pygmentorum arculam. *b* Commentarium.

ſur la même matiere, & dans la même langue ; car, ſi j'avois vû auparavant vôtre ouvrage, vous n'auriez pas manqué de dire que je l'ai pillé. Mais, quoique je l'aye lû avec plaiſir, il m'a paru trop peu peigné & trop negligé pour que j'euſſe pû m'en accommoder. Cependant cette negligence même eſt une ſorte d'ornement, comme on dit que les femmes ſentent bon, lorſqu'elles ne ſentent rien. Le mien au contraire a vuidé toute la Boutique d'Iſocrate, 3 toutes les Poëtes de ſes Diſciples, & employé encore quelques couleurs d'Ariſtote. 4 Vous m'aviez déja mandé que vous l'aviez parcouru à Corcyre, 5 & vous devez avoir reçu depuis l'exemplaire que j'ai donné à Coſſinius. Je n'aurois pas oſé vous l'envoyer ſi je ne l'avois revû auparavant avec toute l'attention & l'indifference poſſible. Je vous dirai cependant que Poſidonius, 6 à qui j'avois envoyé ces Memoires pour l'inviter à traiter le même ſujet avec plus d'ornement, m'a écrit que bien loin que la lecture de cet ouvrage l'y ait invité, elle luy en a fait perdre entierement l'envie. Que voulez-vous que je vous diſe ? j'ai

Ita, vulgo qui instabant, ut darem sibi quod ornarent, jam exhibere mihi molestiam destiterunt. Tu, si tibi placuerit liber, curabis, ut, Athenis sit, & in ceteris oppidis Græciæ. Videtur enim posse aliquid nostris rebus lucis afferre.

Oratiunculas autem, & quas postulas, & plures etiam mittam: quoniam quidem ea, quæ nos scribimus adolescentulorum studiis excitati, te etiam delectant. Fuit enim mihi commodum, quod in eis orationibus, quæ Philippicæ nominantur, enituerat civis ille tuus Demosthenes, & quod se ab hoc refractariolo judiciali dicendi genere abjunxerat, ut σεμνότερός τις, καὶ πολιτικώτερος[a] *videretur, curare, ut meæ quoque essent orationes, quæ Consulares nominarentur. Quarum una est in Senatu Kal. Jan. altera ad populum de lege agraria, tertia de Othone; quarta*

[a] Vir ad dignitatem & ad tractandas res civiles magis accommodatus.

étourdi toute la litterature Grecque, & je me suis défait par là des beaux esprits de cette nation, qui m'importunoient tous les jours pour que je leur donnasse quelque sujet sur lequel ils pussent exercer leur éloquence. Si vous étes content de mon ouvrage, vous le ferez répandre à Athenes, & dans les autres Villes de la Grece; car il me semble qu'il peut donner quelque lustre à mes actions.

Je vous envoirai les Harangues que vous me demandez, & quelqu'autres encore, puisque ce que j'écris pour faire plaisir à nos jeunes gens, ne vous en fait pas moins qu'à eux. Si vôtre Concitoyen Demosthene [7] s'est principalement distingué par ses Philippiques, ayant abandonné l'éloquence chicaneuse du Barreau pour traiter des matieres plus importantes, & qui eussent raport au Gouvernement, j'ai crû de même qu'il seroit honorable pour moi de faire passer à la posterité les discours publics qu'on pourra appeller mes Harangues Consulaires. [8] La premiere & la seconde sont sur la Loi des Champs; [9] l'une au Senat du premier Janvier, & l'autre devant le Peuple, la troisiéme pour

pro Rabirio ; quinta de proscriptorum filiis ; sexta , cum provinciam in concione deposui ; septima qua Catilinam emisi ; octava , quam habui ad populum postridie quam Catilina profugit ; nona in concione , quo die Allobroges involgarunt ; decima in Senatu , Nonis Decemb. sunt duæ breves , quasi ἀποσπασμάτια [a] *legis agrariæ. Hoc totum* σῶμα [b] *curabo ut habeas. Et quoniam te cum scripta , tum res meæ delectant ; iisdem libris perspicies , & quæ gesserim , & quæ dixerim : aut ne poposcisses ; ego enim tibi me non offerebam.*

a Appendices.

b Corpus.

Quod quæris , quid sit , quod te arcessam , ac simul impeditum te negotiis esse significas , neque recusas , quin , non modo si opus sit , sed etiam si velim , accurras : nihil sane est

Othon [10] la quatriéme pour Rabirius; la cinquiéme sur les enfans de ceux qui avoient été proscrits par Sylla, [11] la sixiéme sur la renonciation que je fis devant le Peuple au Gouvernement qui m'étoit échû. [12] La septiéme, c'est celle qui chassa Catilina; [13] je fis la huitiéme au Peuple le lendemain de sa fuite; la neuviéme encore au Peuple le jour de la dénonciation des Allobroges; [14] & enfin la dixiéme au Senat le cinquiéme de Decembre. Il y en a encore outre cela deux petites, qui sont comme des dépendances des deux premieres. J'aurai soin de vous envoyer tout ce recüeil; & puisque vous n'aimez pas moins à entendre parler de mes actions qu'à lire mes écrits, vous trouverez ici tout ensemble, & ce que j'ai dit & ce que j'ai fait. Si vous ne m'aviez pas demandé ces Harangues, je ne me serois pas offert de moi-méme.

Vous me demandez pour quel sujet je vous presse si fort de revenir, & vous ajoutez que, quoique vous ayez encore beaucoup d'affaires, vous étes prest à tout quitter & à voler ici si j'ai besoin de vous, ou même si je le

necesse; verumtamen videbare mihi tempora peregrinationis commodius posse describere. Nimis abes diu, præsertim cum sis in propinquis locis: neque nos te fruimur; & tu nobis cares. Ac nunc quidem otium est: sed si paulo plus furor Pulchelli progredi posset, valde ego te istinc excitarem. Verum præclare Metellus impedit, & impediet. Quid quæris? est Consul φιλοπάτρις, [a] *&, ut semper judicavi, natura bonus.*

a Studiosus patriæ.

Ille autem non simulat, sed plane Tribunus pleb. fieri cupit. Qua de re cum in Senatu ageretur, fregi hominem; & inconstantiam ejus reprehendi, qui Romæ Tribunatum pleb. peteret, cum in Sicilia Heræ ædilitatem se petere dictitasset. Sed neque magnopere dixi esse nobis laborandum: quod nihilo magis ei liciturum esset plebeio Remp. perdere, quam similibus ejus me Consule patriciis esset licitum.

souhaite ; mais vous ne m'étes pas encore assez necessaire pour cela. Cependant il me semble que vous auriez pû mieux arranger vos differentes courses. C'est estre trop long-temps absent étant si peu éloigné, c'est me priver trop long-temps de vous, & vous passer trop long-temps de moi. On me laisse en repos pour le present ; si la fureur de Clodius venoit à éclater, je vous appellerois de toute ma force ; mais Metellus le contient comme il faut & le contiendra. En verite, c'est un Consul plein d'amour pour la Patrie, & à qui j'ai toûjours trouvé de tres bons sentimens.

Pour Clodius, il ne s'en cache plus, il veut absolument être Tribun du Peuple : Comme on en parloit dans le Senat, je le menai rudement, & je luy reprochai sa legereté, de penser à être Tribun aprés avoir declaré, il n'y a que deux jours, en Sicile qu'il demanderoit l'Edilité. 15 J'ajoûtai qu'on ne devoit pas s'en mettre fort en peine ; que quoiqu'il fut Plebeïen, on sçauroit bien l'empêcher de bouleverser la Republique, comme on en avoit empêché sous mon Consulat les Patriciens de

Jam, cum se ille septimo die venisse à Freto, neque sibi obviam quemquam prodire potuisse, & noctu se introisse dixisset, in eoque se in concione jactasset: nihil ei novi dixi accidisse: ex Sicilia septimo die Romam; tribus horis Roma Interamnam: noctu introisse item ante: non esse itum obviam; ne tum quidem, cum iri maxime debuit. Quid quæris? hominem petulantem modestum reddo non solum perpetua gravitate orationis, sed etiam hoc genere dictorum.

Itaque jam familiariter cum ipso etiam cavillor, ac jocor. Quia etiam cum candidatum deduceremus, quærit ex me, num consuessem Siculis locum gladiatoribus dare? negavi. At ego,

même trempe que luy. Enſuite, ſur ce qu'il dit qu'il étoit venu en ſept jours du détroit de Sicile à Rome, pour prévenir par cette diligence ceux qui auroient dû venir au devant de luy, & que par cette même raiſon il avoit affecté d'entrer de nuit ; je dis que cela ne valoit pas la peine qu'il s'en vantât devant le Peuple comme il avoit fait ; que tout cela luy étoit ordinaire, qu'il étoit bien allé en trois heures de Rome à Interamnes, [16] ce qui étoit bien plus merveilleux que de venir en ſept jours de Sicile à Rome ; que ce n'étoit pas la premiere fois qu'il étoit entré de nuit ; [17] & qu'il eût été à ſouhaiter que dans certaines occaſions il eut trouvé quelqu'un ſur ſon chemin. [18] Que vous dirai-je ? tout inſolent qu'il eſt, je le mets à la raiſon, non ſeulement par des diſcours ſerieux & ſuivis, mais encore par ces ſortes de traits.

Cela va même juſqu'à railler & à plaiſanter avec luy dans la converſation. L'autre jour que nous accompagnions un prétendant, il me demanda ſi aux combats des Gladiateurs je ne faiſois pas d'ordinaire donner des places

inquit, novus patronus instituam. Sed soror, quæ tantum habeat Consularis loci, unum mihi solum pedem dat. Noli, inquam, de uno pede sororis queri: licet etiam alterum tollas. Non Consulare, inquies, dictum; fateor: sed ego illam odi male Consularem. Ea est enim seditiosa: ea cum viro bellum gerit, neque solum cum Metello, sed etiam cum Fabio, quod eos in hoc esse moleste fert.

Quod de agraria lege quæris, sane jam videtur refrixisse. Quod me quodam modo molli brachio de Pompeii familiaritate objurgas: nolim ita existimes, me mei præsidii caussa cum illo conjunctum esse: sed ita res erat instituta, ut, si inter nos esset aliqua forte dissensio, maximas in Rep. discordias versari esset necesse: quod à me ita præcautum, atque ita provisum est,

aux Siciliens qui se trouvent à Rome, je luy dis que non. Oh bien, reprit-il, je le ferai moi qui ne suis leur patron que depuis peu, [19] & cela, quoique ma sœur qui dispose de tant de places comme femme de Consul, ne m'en donne qu'un pied. Consolez-vous, luy dis-je, vous les luy ferez bien lever tous deux quand il vous plaira. [20] Voilà qui est bien gaillard pour un Consul, me direz-vous ; j'en conviens, mais tout m'est permis contre une femme de Consul comme celle-là, seditieuse & ennemie déclarée, & de son mary & même de Fabius, [21] parce qu'elle trouve mauvais qu'ils soient de mes amis.

L'affaire de la Loi *des Champs* dont vous me demandez des nouvelles, paroist fort refroidie. Quant aux reproches que vous me faites tout doucement sur ma liaison avec Pompée, ne croyez pas que j'aie recherché son amitié, parce que j'avois besoin de luy pour me soutenir ; mais c'est que les affaires étoient à un point que, s'il y avoit eu entre nous la moindre dissention, il en seroit arrivé de tres grandes dans la Republique. Pour l'em-

non ut ego de optima illa mea ratione decederem; sed ut ille esset melior, & aliquid de populari levitate deponeret: quem de meis rebus, in quas eum multi incitarant, multo scito gloriosius, quam de suis prædicare. Sibi enim bene gestæ, mihi conservatæ Reip. dat testimonium: hoc facere illum mihi quam prosit nescio; Reip. certe prodest. Quid, si etiam Cæsarem, cujus nunc venti valde sunt secundi, reddo meliorem? num tantum obsum Reip.

Quin etiam si mihi nemo invideret; si omnes, ut erat æquum, faverent; tamen non minus esset probanda medicina, quæ sanaret vitiosas partes Reip. quam quæ exsecaret. Nunc vero, cum equitatus ille, quem ego in clivo Capitolino, te signifero, ac principe, collocaram, Senatum deseruerit; nostri autem principes digito se cælum putent attingere, si mulli barbati in piscinis sint, qui ad manum accedant;

pêcher, je m'y ſuis pris de telle ſorte que, ſans me dementir en rien, je l'ai rendu meilleur & moins devoüé aux fantaiſies du Peuple. Sçachez qu'il parle plus avantageuſement de mes actions, contre leſquelles tant de gens avoient voulu le prévenir, que des ſiennes propres; juſque-là qu'il me rend ce témoignage, que, s'il a bien ſervi l'Etat, je l'ai ſauvé. Je ne ſçai quel avantage je tirerai de tout cela, mais je ſçai bien que c'en eſt un grand pour la Republique; & ſi je pouvois réüſſir de même auprés de Ceſar qui, à preſent a ſi fort le vent en poupe, rendrois-je un mauvais ſervice?

Je dis plus, quand je n'aurois point d'envieux, quand même tout le monde me rendroit juſtice, ne vaudroit-il pas toûjours mieux guerir les parties malades de la Republique, que d'eſtre obligé de les couper. Maintenant donc que nos Chevaliers, qui pendant mon Conſulat & ſous vôtre conduite s'étoient declarez ſi hautement pour le Senat, [22] s'en ſont détachez; maintenant que nos Grands mettent tout leur bonheur en toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent

alia autem negligant : nonne tibi satis prodesse videor si perficio , ut nolint obesse , qui possunt.

Nam Catonem nostrum non tu amas plus , quam ego. Sed tamen ille , optimo animo utens , & summa fide , nocet interdum Reip. dicit enim tanquam in Platonis πολιτεία , [a] *non tanquam in Romuli fæce , sententiam. Quid verius , quam in judicium venire , qui ob rem judicandam pecuniam acceperit ? censuit hoc Cato. Assensit Senatus. Equites curiæ bellum , non mihi. Nam ego dissensi. Quid impudentius Publicanis renuntiantibus ? Fuit tamen retinendi Ordinis caussa faciunda jactura. Restitit , & pervicit Cato. Itaque nunc , Consule in carcere incluso , sæpe item seditione commota , aspiravit nemo eorum , quorum ego concursu , itemque Consules , qui*

a Republica.

post

manger à la main, & ne se soucient nullement des affaires de l'Etat, croyez vous que l'on m'ait une mediocre obligation, si je fais ensorte que ceux qui luy pourroient nuire, ne le veuillent pas.

Pour ce qui est de Caton, si vous l'aimez je ne l'aime pas moins; mais cela ne m'empêche pas de voir qu'avec les meilleures intentions du monde, & malgré tout son zele, il gâte souvent les affaires; car il opine devant la canaille de Rome, comme on feroit dans la Republique de Platon. Quoi de plus juste que de faire le procés à des Juges qui se sont laissez corrompre? Caton le proposa & le Senat y consentit; cependant cela fit declarer les Chevaliers contre cette compagnie, mais non pas contre moi, car je n'avois point été de cet avis. Quoi de plus impudent que la demande des Fermiers de la Republique qui vouloient qu'on les déchargeât de leur bail? Cependant il falloit essuyer cette perte plûtôt que d'aliener cet Ordre. Caton s'y est opposé, & l'a emporté à la fin. Aussi lorsqu'on a mené en prison le Consul Metellus, 24 & dans toutes

post me fuerunt, Rempub. defendere solebant. Quid ergo? istos, inquies, mercede conductos habebimus? Quid faciemus, si aliter non possumus; an libertinis, atque etiam servis serviamus? sed, ut tu ais, ἅλις σπουδῆς. [a]

a Satis studii.

Favonius meam tribum tulit honestius, quam suam; Lucceii perdidit. Accusavit Nasicam inhoneste, (ac modeste tamen dixit) ita ut Rhodi videretur molis potius, quam Moloni, operam dedisse. Mihi, quod defendissem, leviter succensuit. Nunc tamen petit iterum Reip. caussa. Lucceius quid agat, scribam ad te, cum Cæsarem videro, qui aderit biduo. Quod Sicyonii te lædunt: Catoni, & ejus æmulatori attribuas Servilio. Quid? ea plaga nonne ad multos bonos viros pertinet? sed si ita placuit, laude-

les émotions populaires qui ſont arrivées depuis, aucun d'eux n'a ſouflé ; au lieu que pendant mon Conſulat & ſous mes ſucceſſeurs, on s'en étoit ſervi ſi utilement pour les oppoſer aux ſeditieux. Quoi, me direz-vous, faut-il les payer pour qu'ils faſſent leur devoir ? Que voulez vous ? il le faut bien, ſi l'on ne peut les gagner autrement. Vaudroit-il mieux nous mettre à la merci des affranchis, ou même des Eſclaves ? Mais, comme vous dites, c'eſt aſſez me tourmenter.

Ma Tribu a été plus favorable à Favonius que la ſienne propre, mais il n'a pas eû pour luy celle de Lucceius. Il a plaidé contre Naſica [25] d'une maniere fort malhonête ; & il a fait une Harangue ſi mediocre [26] qu'on diroit qu'il a travaillé à Rhodes, plûtôt dans quelque moulin que ſous Molon. [27] Il a été un peu faché que j'aye plaidé pour Naſica ; & il recommence à preſent ſa pourſuite, par zele à ce qu'il dit pour la Republique. [28] Je vous donnerai des nouvelles de Lucceius quand j'aurai vû Ceſar qui ſera ici dans deux jours. Il faut vous en prendre à Caton, & à Servilius qui

mus ; deinde in dissensionibus soli relinquamur.

Amalthea mea te expectat, & indiget tui. Tusculanum & Pompeianum valde me delectant ; nisi quod me, illum ipsum vindicem æris alieni, ære non Corinthio, sed hoc circumforaneo obruerunt. In Gallia speramus esse otium. Prognostica mea cum oratiunculis propediem expecta. Et tamen quid cogites de adventu tuo scribe ad nos. Nam mihi Pomponia nuntiari jussit, te mense Quintili Romæ fore. Id à tuis litteris, quas ad me de decessu tuo miseras, discrepabat.

Pætus, ut antea ad te scripsi, omnes libros, quos frater suus reliquisset, mihi donavit. Hoc illius munus in tua diligentia positum est. Si me amas cura ut conserventur, & ad

se pique de l'imiter, du tort que vous font les Sicyoniens. Vous n'étes pas le seul bon Citoyen à qui ce Decret est préjudiciable ; puisqu'il a passé, il faut bien l'approuver ; mais, lorsqu'il arrivera quelque sedition, on verra comme nous serons abandonnez.

Mon Amalthée vous attend & à besoin de vous. Je suis fort content de mes maisons de Tusculum & de Pompeii, à cela prés que je me suis abîmé de dettes pour les bâtir, [29] moi qui ai empêché autrefois une banqueroute generale. [30] Je croi que nous n'aurons point de guerre dans les Gaules. Je vous envoirai au premier jour ma traduction des pronostiques d'Aratus, [31] & mes Harangues. Mandez moi un peu quand vous comptez de partir. Vôtre sœur m'a fait dire que vous seriez ici au mois de Juillet ; cela ne s'accorde pas avec ce que vous m'écrivez.

Je vous ai déja mandé que Pætus m'a fait present de tous les Livres que son frere luy a laissez ; pour que j'en profite, vos soins me sont absolument necessaires. Si vous m'aimez, prenez soin qu'il ne s'en perde aucun, &

me perferantur. Hoc mihi nihil potest esse gratius : &, cum Græcos, tum vero diligenter Latinos ut conserves velim. Tuum esse hoc munusculum putabo. Ad Octavium dedi litteras : cum ipso nihil eram locutus. Neque enim ista tua negotia provincialia esse putabam : neque te in tocullionibus habebam. Sed scripsi, ut debui ; diligenter.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

1. A *Antium.*] Ciceron y avoit une maison, comme on peut voir dans la 8. Lettre du 4. Livre.

2. *Sans aucun regret aux combats de Gladiateurs.*] Ciceron marque en détail dans la premiere Lettre du septiéme des Familieres, combien il avoit peu de goût pour ces sortes de spectacles ; il dit que l'ami à qui il écrit n'en n'avoit pas plus que luy, & je croi que les honnêtes gens de ce temps-là n'en avoient pas davantage ; mais dans une Republique il faut donner bien des choses au goût du Peuple.

3. *Isocrate.*] Fameux Rheteur d'Athenes, dont nous avons encore plusieurs Harangues,

envoyez moi le tout ; vous ne sçauriez me faire un plus grand plaisir. Conservez-moi les Grecs & encore plus les Latins ; je vous en sçaurai autant de gré que si c'étoit vous qui me les donnassiez. J'ai écrit à Octavius ; [32] je ne vous avois point recommandé à luy, parce que je ne croyois pas que vous eussiez des affaires dans son Gouvernement, ni en general que vous en eussiez de pareilles ; [33] mais enfin, je luy ai écrit aussi fortement que je le devois.

---

mais qui n'ont point esté prononcées ; comme il n'avoit ni la force ni les talens exterieurs necessaires pour parler en Public, il se reduisit à donner des Preceptes, & forma les plus grands Orateurs de son temps. On prétend neanmoins que Demosthenes ne fut point de ses Disciples, & cela parce qu'il n'eut pas le moyen de luy payer ce qu'il prenoit d'eux, car ce Rheteur avoit mis ses leçons à fort haut prix. Il est bien sûr du moins que l'éloquence de Demosthenes n'est point dans le goût de celle d'Isocrate, & qu'elle tient bien plus de la maniere de Periclés, & de Thucidide.

Plutarch. vit, decem Rhet. & in Demosth.

4. *Lés couleurs d'Aristote.*] On peut juger par ce qui nous reste de luy sur la Rhetorique, qu'il a esté un plus grand Maître dans cet Art, & qu'il en a mieux connus les secrets que ceux de la Nature.

5. *Corcyre.*] Ville Capitale d'une Isle de même nom dans la Mer Ionienne, vis à vis la côte d'Epire; maintenant Corfou, sous la Domination de la Republique de Venise.

6. *Posidonius.*] Philosophe Stoïcien, sous qui Ciceron avoit étudié à Rhodes. Il y a dans le texte *Rhodo Posidonius*, & Monsieur de S. Real a pris *Rhodo* pour un surnom de ce Philosophe; cependant ni dans Athenée, ni dans Suidas, ni dans Plutarque, ni dans une infinité d'autres endroits où Ciceron parle de luy, il n'est appellé que Posidonius. Je croi donc que *Rhodo* est ici un Ablatif qui a rapport à *scripsit*; ou bien que *Rhodo* est ici pour *Rhodius*, comme dans Plaute *Asin. Act.* 1. *Scen.* 4. *Periphanes Rhodo mercator dives*, Periphane riche Marchand de Rhode. Posidonius estoit d'Apamée en Syrie, mais il avoit passé la plus grande partie de sa vie à Rhodes, où il apprit la Philosophie sous Panetius fameux Stoïcien, dont il fut le successeur.

7. *Vôtre Concitoyen Demosthene.*] Atticus avoit passé une partie de sa vie à Athenes, où il se retira dans le temps des guerres civiles de Sylla & de Marius. L'inclination qu'il avoit pour cette Ville, & son habileté dans la langue Grecque, luy firent donner le surnom par lequel il fut plus connu depuis que par son nom de famille. C'est pour cela que Ciceron l'appelle le Concitoyen de Demos-

thene ; non pas qu'il fut veritablement Citoyen d'Athene. Les Atheniens luy avoient offert cette qualité, mais il ne l'accepta pas, parce qu'un Citoyen Romain ne pouvoit l'être d'aucune autre Ville, comme Ciceron le dit positivement dans l'Oraison *pro Balbo. Cornel. nep. vit. Att.*

8. *Les discours publics que l'on pourra appeller mes Harangues Consulaires.*] C'est-à-dire, celles qu'il avoit faites comme Consul, & sur les affaires qui regardoient l'Etat. Celle pour Rabirius estoit de ce genre, aussi-bien que les autres. On l'avoit mis en Justice, parce qu'il avoit tué vingt-sept ans auparavant Saturninus Tribun séditieux. Comme Rabirius n'agit dans cette occasion que par l'autorité & selon l'intention du Senat, son affaire devenoit celle de ce Corps, & c'est pour cela que Ciceron compte cette Harangue parmi ces discours publics qu'il appelle Consulaires. Il ne parle point de l'Oraison *pro Murena*, parce que c'estoit un simple Plaidoyer, dont le sujet n'interessoit point la Republique.

9. *La premiere & la seconde sont sur la Loi des Champs.*] Proposée par le Tribun Rullus, & que Ciceron empêcha de passer. Nous les avons toutes deux, on a perdu seulement le commencement de la premiere.

10. *La troisieme pour Othon.*] Il avoit été Tribun quatre ans avant le Consulat de Ciceron, & il fit passer une Loi qui donnoit aux Chevaliers une place distinguée aux spectacles, au lieu que jusqu'alors ils avoient été mêlez avec le Peuple. Othon ayant donc paru à des jeux qui se faisoient au commence-

Republique. Ce fut le motif qui porta Ciceron à s'opposer à la tentative qu'ils firent pour faire casser cette Loi, quoiqu'il en sentit toute la dureté & l'injustice, comme il l'explique luy même dans l'invective contre Pison. Lorsque Cesar fut le maître, il retablit dans tous les droits des Citoyens les enfans des Proscrits; cela estoit bien naturel, car peu s'en estoit falu qu'il ne l'eut esté luy-même; & Sylla, obligé de ceder aux instances de ses amis leur dit, je vous prédis que vous retrouverez un jour dans ce jeune homme plusieurs Marius.

Dio Lib. 37. Plin. Lib. 7. cap. 30. Plutarch. Cæsar. Sueton. Jul.

12. *Sur la renonciation que je fis devant le Peuple au Gouvernement qui m'étoit échû.*] Il avoit déja échangé avec son Collegue celui de Macedoine, qui luy estoit échû par le sort, contre celui des Gaules qu'il fit donner à Metellus Celer alors Préteur.

Epist. 2. Lib. 5. Fam.

13. *Celle qui chassa Catilina.*] Ciceron ayant parlé fortement contre luy dans le Senat, il vit bien que ses desseins estoient éventez, & il sortit le lendemain de Rome, pour aller joindre les troupes qu'on luy avoit ramassées dans l'Italie.

14. *Le jour de la dénonciation des Allobroges.*] Ciceron presenta au Senat les Députez de cette Province, qui declarerent que Lentulus l'un des complices de Catilina avoit agi secretement pour les faire revolter, & ils produisirent même les Lettres dont ils estoient chargez.

15. *Aprés avoir declaré il n'y a que deux*

jours en Sicile, qu'il demanderoit l'Edilité.] Clodius estoit l'année precedente Questeur en Sicile, & le premier degré aprés la Questure pour les Patriciens, c'estoit l'Edilité, au lieu que les Plebeïens pouvoient estre Tribuns avant que d'être Ediles. Clodius ne vouloit pas declarer avant le temps le dessein qu'il avoit de se faire adopter par un Plebeïen, & c'est pour cela qu'il disoit qu'il demanderoit l'Edilité.

Il y a dans le texte *cum in Sicilia Hera Ædilitatem se petere dictitasset.* Je lis avec Junius *Here* ou *Heri*, qui signifie ici la même chose qu'en Grec χθὲς κ' πρώην, depuis peu. Il y a une grande varieté dans ces Manuscrits. Les conjectures des autres Critiques me paroissent insoutenables; & si celle de Junius n'est pas entierement sure, elle fait du moins un bon sens, & qui a rapport à ce que dit Ciceron de la legereté de Clodius.

16. *Qu'il estoit bien allé en trois heures de Rome à Interamnes.*] Voyez la 2. Rem. sur la 10. Lettre du 1. Livre.

17. *Que ce n'estoit pas la premiere fois qu'il estoit entré de nuit*] Aux misteres de la bonne Déesse qui se faisoient la nuit, comme on le voit dans la vie de Ciceron, où Plutarche dit, que le jour qu'on les celebra chez luy, l'année de son Consulat, il fut obligé d'aller coucher chez un de ses amis.

18. *Et qu'il eût esté à souhaiter que dans certaines occasions il eut trouvé quelqu'un sur son chemin.*] NON ESSE ITUM OBVIAM, NE TUM QUIDEM CUM IRI MAXIME DEBUIT. Ciceron joüe ici sur la double signification e *ire obviam*, qui signifie également *aller*

du devant & *s'opposer*. Il m'a paru que l'expression Françoise *trouver quelqu'un sur son chemin*, conservoit assez bien cette équivoque.

19. *Moi qui ne suis leur patron que depuis peu.*] C'est-à-dire, depuis qu'il avoit esté Questeur en Sicile. Les personnes de distinction protegeoient d'une maniere particuliere, les Provinces où ils avoient exercé quelque Magistrature. Ciceron avoit esté Questeur en Sicile aussi-bien que Clodius.

20. *Vous les luy ferez bien lever tous deux quand il vous plaira.*] Je n'ai garde de rapporter ici les differens endroits des Auteurs Grecs & Latins, qui ont rapport au sens obscene caché sous ces paroles. Il suffit qu'on sçache, que Ciceron fait allusion au commerce incestueux de Clodius avec sa sœur.

21. *Ennemie declarée de son mari & même de Fabius, parce qu'elle trouve mauvais qu'ils soient de mes amis.*] On connoist plusieurs Fabius du temps de ces Lettres, & il n'est pas fort important de sçavoir duquel il s'agit ici. Ce qui paroist bien clairement, c'est que Ciceron veut faire entendre que ce Fabius avoit esté le Galand de cette Dame, qui en changeoit souvent.

21. *Qui pendant mon Consulat & sous vôtre conduite, s'estoient declarez si hautement pour le Senat.*] Dans le temps de la conjuration de Catilina, Ciceron fit assembler les Chevaliers dans le Temple de la Concorde, & les exhorta à demeurer unis avec le Senat dans une conjoncture où l'union des deux Ordres estoit si necessaire pour sauver la Republique; & le grand credit qu'Atticus avoit

parmi les Chevaliers luy fut alors fort utile. C'est ce que veut dire Ciceron par ces paroles, *quem in clivo Capitolino te signifero ac principe collocaram*, à la Lettre *que j'avois placé sur le penchant du Capitole, où vous leur servites de Chef & de Porte-Enseigne.* Le Temple de la Concorde estoit sur le *Mont Capitolin.* Cette metaphore tirée de la Milice n'auroit point eû de grace en François, & ne feroit pas si bien entendre la suite du discours de Ciceron, que la maniere dont je l'ai tourné.

Catilin. 4. *post redit. in Senat. Philipp.* 2.

23. *Maintenant que nos Grands mettent tout leur bonheur, & toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux, qui viennent manger à la main.*] *V. la Rem.* 11. *sur la* 18. *Lettre du premier Livre.*

24. *Lorsqu'on a mené en prison le Consul Metellus.*] Le Tribun Flavius voyant que Metellus s'opposoit opiniatrément à la Loi qu'il avoit proposée, le fit mener en prison, car le pouvoir des Tribuns s'étendoit jusque-là. Metellus s'y laissa conduire, mais il y convoqua le Senat, qui aussi-tôt le suivit. Flavius fit mettre le Banc des Tribuns devant la porte, & dit aux Senateurs que s'ils vouloient entrer, ils n'avoient qu'à faire abâtre les murs. La personne des Tribuns estoit sacrée & inviolable, ainsi il ne craignoit pas qu'on usât contre luy de violence. Mais Pompée qui le soutenoit, apprehendant que les choses n'allassent trop loin, & que les autres Tribuns ne s'opposassent à Flavius, luy fit dire de tirer le Consul de prison, & d'attendre un temps plus favorable pour faire passer la Loi qu'il avoit proposée. *Dio Lib.* 37.

25. *Nasica.*] C'est le Scipion dont nous avons déja parlé sur la dixiéme Lettre du premier Livre. Il descendoit du cousin germain du premier Africain, qui fut Consul en 562, & qui le premier de cette illustre Maison porta le surnom de Nasica. On ne sçait de quoi le Scipion dont Ciceron parle ici, fut accusé par Favonius ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il avoit esté son Competiteur ; & que Favonius l'accusa de brigue *ambitus*, comme faisoient ceux qui avoient esté refusez.

26. *Il a fait une Harangue si mediocre.*] Malespine corrige ici le texte, & lit *moleste* au lieu de *modeste*. Mais je ne vois point que cette correction soit necessaire ; on lit *modeste* dans tous les Manuscrits & dans toutes les Editions. Il paroist que Ciceron joüe ici sur le double sens de *modeste*. Favonius prétendoit que sa Harangue n'avoit point été trop forte, & Ciceron fait entendre qu'en effet il n'y avoit rien de plus foible.

27. *Qu'il semble qu'il ait travaillé à Rhodes, plûtôt dans quelque moulin que sous Molon.*] Fameux Maître de Rhetorique, sous qui tous les Romains de ce temps-là, qui vouloient se perfectionner dans l'éloquence, alloient se former.

Plutarch. Cæs. & Cicer. Sueton. Jul. cap. 4. De Cl. Orat.

28. *Il recommence sa poursuite par zele, à ce qu'il dit, pour la Republique.*] Ciceron se moque de Favonius qui se croyoit un homme d'importance, & qui prétendoit qu'il seroit fort avantageux à la Republique, qu'il fût en place dans la conjoncture presente,

où les gens du bon Parti craignoient tout du Consulat de Cesar.

29. *A cela prés que je me suis abimé de dêtes pour les bâtir.*] Je ne sçai s'il est necessaire que je rende compte, pourquoi je n'ai pas traduit à la Lettre, *qu'elles m'ont accablé d'airain, non pas de celui de Corinthe, mais de celui que l'on trouve chez les Banquiers qui sont autour de la place.* On voit bien que cela ne pouvoit avoir aucun agrément en François; peut-estre même ne trouvera-t'on pas que cela en ait beaucoup en Latin. On sçait que l'airain de Corinthe, estoit une composition de differens metaux, & qu'il fut ainsi appellé, parce qu'on prétendoit qu'il s'en forma une pareille à l'incendie de Corinthe. L'on sçait aussi que l'on appelloit *as* toute sorte de monnoies, parce que dans les premiers temps les Romains n'en avoient que de cuivre; la premiere monnoie d'argent fut frappée en quatre cens quatre-vingt-quatre.

V. Plin. Lib. 33. cap. 3. & Lib. 34. cap. 2.

30. *Moi qui ai empêché autrefois une banqueroute generale.*] C'est que presque tous les complices de Catilina estoient abîmez de dêtes; & c'estoit une des principales raisons qui les avoit engagez à tenter de tout bouleverser.

31. *La traduction des Pronostiques d'Aratus.*] Poëte Grec né à Soli en Cilicie, Ciceron avoit aussi traduit son poëme des Phænomenes, il nous reste d'assez grands fragments de l'un & de l'autre.

32. *Octavius*] Pere de l'Empereur Auguste.

Il avoit esté Preteur l'année précedente, & il estoit alors Gouverneur de Macedoine.

33. *Ni en general que vous en eussiez de pareilles.*] ET TE IN TOCULLIONIBUS NON HABEBAM. TOCULLIO est un diminutif qui vient de τόκος *fœnus*, & signifie ici un homme qui fait valoir son argent à interest, & qui ne neglige pas les plus petits profits.

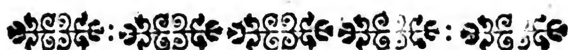


EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Cura, amabo te, Ciceronem nostrum. Ei nos θεῖοι [a] *videmur.* Πελληναίων [b] *in manibus tenebam. Et hercule magnum acervum Dicaarchi mihi ante pedes extruxeram. O magnum hominem, & à quo multo plura didiceris, quam de Procilio.* Κορινθίων, [c] & Ἀθηναίων [d] *puto me Romæ habere. Mihi credes, leges; hac doceo; mirabilis vir est.* [e] Ἡρώδης, *si homo esset, eum potius legeret, quam unam litteram scriberet: qui me epistola petivit: ad te, ut video, comminus accessit. Conjurasse mallem, quam restitisse conjurationi, si illum*

a Divini vel patrui. v. N.
b Pellenæorum.
c Corinthiorum.
d Atheniensium.
e Herodes.



LETTRE II.

Méme année DCLXXXXIII.

AYez bien ſoin, je vous prie, de nôtre cher neveu; il nous regarde déja comme des hommes extraordinaires. [1] Je lis à preſent *la Republique des Pelleniens*, [2] & j'ai devant moi une grande pile des ouvrages de Dicæarque; [3] l'excelent homme! il y a bien plus à apprendre avec luy qu'avec Procilius. [4] Je croi que j'ai à Rome ce qu'il a écrit ſur les Republiques de Corinthe & d'Athenes; liſez-le ſi vous m'en croyez, je vous le conſeille; c'eſt un homme merveilleux. Si Herode [5] avoit du ſens il le liroit, au lieu de s'amuſer à écrire. Il ne m'a attaqué que par Lettre; mais, je vois qu'il vous a joint de plus prés. J'aurois mieux aimé eſtre complice de la Conjuration que de m'y oppoſer, ſi j'avois crû que cela dût m'engager à l'entendre ſur cette matiere.[6] Vous étes auſſi raiſonnable ſur

mihi audiendum putassem. De Lollio sanus non es. De Vinio laudo.

Sed heus tu, ecquid vides, Kal. venire, Antonium non venire? judices cogi? nam ita ad me mittunt, Nigidium minari in concione, se judicem, qui non affuerit, compellaturum. Velim tamen si quid est de Antonii adventu quod audieris, scribas ad me: & quoniam huc non venis, cœnes apud nos utique pridie Kal. cave aliter facias. Cura, ut valeas.

REMARQUES
SUR LA II. LETTRE.

1. *Ayez bien soin, je vous prie, de nôtre cher neveu, il nous regarde déja comme des hommes extraordinaires.*] EI NOS θεῖοι VIDEMUR; Ciceron dit de même dans une autre Lettre, en parlant de son fils qui estoit encore plus jeune que son neveu, *qu'il estoit déja un grand Republiquain.* Comme θεῖος signifie aussi *patruus*, on donne encore un autre sens à cet endroit *ei nos patrui videmur*, il trouve que j'aï pour luy la severité d'un oncle. On sçait que la severité

l'affaire de Vinius, que vous l'étes peu sur celle de Lollius. [7]

Mais à propos, voici le premier de Janvier qui approche, Antoine n'arrive point, & l'on veut faire juger son affaire; [8] on me mande que Nigidius [9] a declaré en pleine Assemblée qu'il prendroit à partie les Juges qui s'absenteroient. Je vous prie donc de me mander ce que vous pourrez sçavoir de l'arrivée d'Antoine; & puisque vous ne voulez pas me venir voir ici, venez du moins souper chez moi à Rome le dernier de ce mois; n'y manquez pas je vous prie. Ayez soin de vôtre santé.

---

des oncles estoit alors passée en proverbe *cum sapimus patruos* dit Perse; & Horace *patruæ verbera linguæ*. Il y a ici une grande varieté dans les Manuscrits, & peut-estre n'avons nous pas la veritable leçon. Muret, qui avoit lû dans un ancien Manuscrit CVNOCTIN, corrige *συννοσεῖν*, ce qui fait un tres bon sens; *je suis si inquiet de sa maladie, qu'il semble que je sois malade avec luy.* Atticus avoit sans doute mandé à son ami que leur neveu étoit malade, & là-dessus Ciceron le luy recom-

mande ; car je remarque qu'il ne se sert jamais de cette expression *curare aliquem*, qu'en parlant des soins de la santé ; ce qu'il me seroit aisé de justifier par plusieurs exemples, si je n'apprehendois de fatiguer le Lecteur par ce détail de citations. Je me contenterai d'un exemple tiré de ces Lettres. *Pinarium, quem mihi commendas, diligentissime Dejotarus curat graviter ægrum.* Epist. 1. Lib. 6. Monsieur de S. Real qui se livre volontiers au penchant qu'il a à moraliser, suppose ici gratuitement qu'il s'agit des soins de l'éducation, & fait une grande remarque de quatre pages sur la mauvaise éducation qu'on donne à present aux enfans.

2. *Pelleniens.*] Habitans d'un petit Territoire d'Achaie, dont la Capitale s'appelloit Pellene ; elle avoit esté bâtie par Pelles ayeul d'Amphion, elle estoit à soixante stades de la Mer du côté de Sycione. *Strabon. Lib.* 8. *Apollon. Rhod. carm. Lib.* 1. *v.* 177.

3. *Dicæarque*] Philosophe & Historien né à Messine en Sicile. Il avoit écrit sur le Gouvernement des Pelleniens, des Corinthiens, & des Atheniens ; & il y a apparence que c'est cet ouvrage que Ciceron appelle ailleurs τριπολιτικὸν.

Epist. 32. *Lib.* 13.

4. *Procilius.*] Grammairien cité par Pline & par Varron, mais dont on ne sçait rien de particulier.

5. *Herode*] Philosophe Athenien, que Ciceron chargea depuis de veiller sur son fils pendant qu'il étudia à Athenes.

Epist. 10. *Lib.* 16. *& Plutar. in Ciceron.*

6. *J'aurois mieux aimé estre complice de la*

Conjuration que de m'y opposer, si j'avois cru que cela dût m'engager à l'entendre sur cette matiere.] Herode avoit sans doute écrit une Histoire du Consulat de Ciceron dont la Conjuration de Catilina estoit le bel endroit. Il l'avoit lû à Atticus pendant qu'il estoit à Athenes, & en avoit envoyé quelque chose à Ciceron qui n'en avoit pas esté content.

7. *Lollius.*] On trouve un Lollius dont il est parlé dans la vie de Caton; c'estoit aussi le nom de famille de Palicanus, dont nous avons déja parlé. Mais il n'est pas fort important de sçavoir de qui il s'agit ici, non plus que de deviner qui estoit le Vinius de cette Lettre. Je ne m'attacherai qu'à faire connoistre ceux qui avoient alors part aux affaires de la Republique, ou qui se sont rendus recommandables par d'autres endroits, comme par leur science.

8. *Antoine n'arrive point, & l'on vent faire juger son affaire.*] Il avoit esté accusé de concussion, & aussi d'avoir eû part à la Conjuration de Catilina; & quoiqu'il eut commandé l'armée qui le défit en Etrurie, on ne doutoit point qu'il ne luy eût esté d'abord favorable. On ne put le convaincre de cette complicité; mais les violens soupçons qu'on avoit contre luy, furent cause qu'on le jugeat avec beaucoup plus de rigueur sur le fait de concussion. L'éloquence de Ciceron, qui plaida pour luy, ne put le sauver; il fut condamné à un banissement perpetuel. *Pro Sext. in Pison. Dio Lib. 37. Plut. in Ciceron.*

9. *Nigidius.*] C. Nigidius Figulus; il fut Tribun l'année suivante. Il paroist par cet

endroit qu'il estoit déja entré en Charge, ainsi il faut que cette Lettre ait esté écrite au mois de Decembre ; car les Tribuns entroient en Charge le dix de ce mois.

10. *Venez souper chez moi à Rome le dernier de ce mois.*] C'est que Ciceron devoit



EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

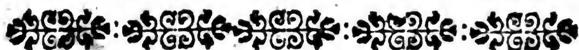
PRimum, ut opinor, εὐαγγέλια. [a] *Valerius absolutus est Hortensio defendente. Id judicium K. Atilio condonatum putabatur : & Epicratem suspicor, ut scribis, lascivum fuisse. Etenim mihi caligæ ejus, ut fasciæ cretatæ, non placebant. Quid sit sciemus cum veneris.*

a Boni nuntii præmia.

Fenestrarum angustias quod reprehendis, scito Κύρου παιδείαν [b] *reprehendere.*

b Cyri institutionem.

arriver ce jour-là, pour se trouver le lendemain au Senat, qui se tenoit tous les premiers jours du mois, & dont l'Assemblée la plus solemnelle estoit celle du premier de Janvier, par ce que les Consuls entroient en Charge.



LETTRE III.

Même année DCLXXXXIII.

JE croi que je dois commencer par vous remercier de vos bonnes nouvelles. [1] Varius, pour qui Hortensius a plaidé, a donc été absous, [2] on croit que c'est par le credit d'Atilius. [3] Je me doute, sur ce que vous me mandez, que Pompée [4] s'est aussi servi de son autorité; [5] car l'affectation de sa chaussure militaire [6] me plaist aussi peu que le bandeau blanc dont il envelope sa jambe; mais nous sçaurons ce qui en est quand vous viendrez ici.

Sçachez qu'en trouvant mes fenêtres trop étroites vous vous faites une affaire avec Cyrus, [7] heureusement ce n'est qu'avec l'Architecte. Comme je luy

dere. Nam, cum ego idem istuc dicerem, Cyrus ajebat, viridariorum διαφάσεις [a] *latis luminibus non tam esse suavis. Etenim* ἔστω ὄψις μὲν, η, α. τὸ δὲ ὁρώμενον, β, γ. ἀκτῖνες δὲ, δ, καὶ ε. [b] *Vides enim cetera. Nam, si* κατ' εἰδώλων ἐμπτώσεις [c] *videremus, valde laborarent* εἴδωλα [d] *in angustiis: nunc fit lepide illa* ἔκχυσις, *radiorum. Cetera si reprehenderis, non feres tacitum, nisi quid erit ejusmodi, quod sine sumtu corrigi possit.*

a Transpectus.
b Sit oculus A. quod autem videtur B. C. radii vero D. E.
c Per simulacrorum illapsus.
d Simulacra.
e Effusio.

Venio nunc ad mensem Januarium, & ad ὑπόστασιν [f] *nostram ac* πολιτείαν [g] *in qua* σωκρατικῶς εἰς ἑκάτερον· [h] *sed tamen ad extremum, ut illi solebant,* τὴν ἀρέσκουσαν. [i] *Est res sane magni consilii. Nam aut*

f Statum.
g Rempublicam.
h More Socraticorum in utramque partem.
i Placentem sententiam.

voulus dire que j'étois de même avis que vous, il me fit voir que des fenêtres larges ne faisoient pas un si agreable effet pour la vûë. [8] En effet soit A l'œil qui voit, B & C l'objet qu'il voit, D & E les rayons qui vont de l'objet à l'œil; vous comprenez bien le reste. Il est vrai que si la vision se faisoit comme vous autres Epicuriens le pretendez par les *simulacres*, [9] qui se détachent des objets, ces *simulacres* seroient fort pressez en passant par des fenêtres étroites, au lieu que cette *emission* des rayons visuels se fait aisement. Si vous trouvez quelqu'autre chose à critiquer dans mes bâtimens, j'aurai toûjours d'aussi bonnes raisons à vous donner, à moins que je ne puisse y remedier à peu de frais.

Je viens maintenant au Consulat qui va commencer, & à la situation où je me trouve par rapport aux affaires presentes; sur quoi je vous dirai d'abord, suivant la methode de Socrate, le pour & le contre; & ensuite quel est mon sentiment. Voici une affaire sur laquelle il n'est pas aisé de se determiner. Il faut de trois choses l'une, ou s'opposer fortement à la Loy *des Champs*, ce qui

fortiter resistendum est legi agrariæ; in quo est quædam dimicatio, sed plena laudis: aut quiescendum; quod est non dissimile, atque ire in Solonium, aut Antium: aut etiam adjuvandum; quod à me ajunt Cæsarem sic exspectare, ut non dubitet. Nam fuit apud me Cornelius; hunc dico Balbum, Cæsaris familiarem. Is affirmabat, illum omnibus in rebus meo & Pompeii consilio usurum, daturumque operam, ut cum Pompeio Crassum conjungeret. Hic sunt hæc. Conjunctio mihi summa cum Pompeio; si placet etiam cum Cæsare, reditus in gratiam cum inimicis, pax cum multitudine, senectutis otium. Sed me κατάτασις [a] *mea illa commovet, quæ est in libro* III.

Interea cursus, quos prima à parte ju-[ventæ,
Quosque adeo Consul virtute, animo-que petisti,
Hos retine, atque auge famam laudes-[que bonorum.

a impulsio.

ne se peut faire sans livrer des combats, mais ce qui me fairoit aussi beaucoup d'honneur ; ou se tenir en repos, auquel cas autant vaudroit-il aller planter des choux à sa maison de Campagne ; [10] ou se déclarer pour la Loi. On dit que Cesar espere, ou plûtôt qu'il compte, que je prendrai ce dernier parti. En effet, Cornelius est venu chez moi, je dis Cornelius Balbus [11] l'homme de confiance de Cesar. Il m'a assûré qu'il ne feroit rien que de concert avec Pompée & avec moi, & qu'il feroit en sorte de lier Pompée avec Crassus. Voici l'avantage que je trouverois à tout ceci. Je suis déja étroitement uni avec Pompée ; si je veux l'être aussi avec Cesar, je me reconcilierai par-là avec mes ennemis, je n'aurai plus rien à demêler avec la canaille, & je m'assurerai une vieillesse tranquile. D'un autre côté je me sens combatu par cette exhortation qui est au troisiéme Livre du Poëme que vous sçavez. [12]

Sois rival de toy-même & fidele à ta gloire,
De tes illustres faits ne garde la memoire,
Que pour les relever par un nouvel éclat,
Et que tes derniers ans passent ton Consulat.

Hæc mihi cum in eo libro, in quo multa sunt scripta ἀριστοκρατικῶς, [a] *Calliope ipsa præscripserit, non opinor esse dubitandum, quin semper nobis videatur*

Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης. [b]

Sed hæc ambulationibus Compitaliciis reservemus. Tu pridie Compitalia memento. Balneum calefieri jubebo: & Pomponiam Terentia rogat; matrem adjungemus. Θεοφράστου περὶ φιλοτιμίας [c] *affer mihi de libris Quinti fratris.*

a Accomodate ad statum optimatium.

b Unum augurium optimum pugnare pro patria.

c Theophrasti de honorum studio.



Calliope m'ayant preſcrit cette conduite dans ce Livre qui eſt rempli de maximes ſi propres à former un bon Citoyen, dois-je douter que *ſervir ſa Patrie ne ſoit le plus ſûr des augures.* 13 Mais nous en parlerons en nous promenant enſemble le jour des Compitales. 14 Souvenez-vous de venir la veille; vous trouverez le bain preparé. 15 Ma femme prie vôtre ſœur, & nous aurons auſſi vôtre mere. Apportez-moy le Traité *de l'Ambition* de Theophraſte, 16 il eſt parmi les Livres de mon frere.



REMARQUES
SUR LA III. LETTRE.

ON ne peut entendre & expliquer cette Lettre qu'on n'ait determiné auparavant si elle a esté écrite de quelque maison de Campagne de Ciceron, à Atticus qui estoit à Rome; ou de Rome à Atticus qui estoit alors à la Campagne. Monsieur de S. Real ne conçoit pas comment les Commentateurs ont suivi le premier sentiment; j'avoüe neanmoins qu'aprés avoir examiné cette Lettre avec un grand soin, j'ai trouvé comme eux qu'elle ne pouvoit avoir esté écrite que de la Campagne. Le Lecteur en jugera. 1°. C'est une réponse à une Lettre d'Atticus qui avoit mandé plusieurs nouvelles à Ciceron comme il paroist par ces mots, *je me doute sur ce que vous me mandez que Pompée s'est aussi servi de son autorité dans cette affaire ..... nous sçaurons ce qui en est, quand vous serez ici.* 2° Ciceron estoit à la Campagne dans la Lettre precedente qui, selon Monsieur de S. Real même, a esté écrite au mois de Decembre, & Ciceron ne comptoit d'être à Rome qu'à la fin du mois, comme on peut voir dans la derniere Remarque; or cette Lettre-ci a esté aussi écrite dans le même mois de Decembre, puisque les Compitales n'estoient pas encore passez, & que selon Monsieur de S. Real, ils se celebroient alors vers le temps des Saturna-

les; c'est-à-dire, vers la fin de Decembre; cela paroît encore par ces mots, *venio nunc ad mensem Januarium*, c'est-à-dire au nouveau Consulat, qui commençoit le premier Janvier. 3° Atticus avoit parlé dans sa Lettre à Ciceron du bâtiment qu'il faisoit faire, & où il trouvoit quelque chose à redire; or il est sûr par la Lettre suivante & par la sixiéme de ce Livre, que c'estoit à Rome que Ciceron faisoit bâtir, donc Atticus estoit à Rome. 4° Il prie Atticus de venir passer avec luy les Compitales, & l'on voit par tout dans ces Lettres que Ciceron passoit à la Campagne les jours des Fêtes & des Jeux. 5° Ciceron prie Atticus de luy apporter un Livre qui estoit dans la Bibliotheque de son frere. Monsieur de S. Real ne sauve cet endroit qu'en supposant que pendant que Q. Ciceron estoit en Asie, Atticus estoit dans quelqu'une de ses maisons de Campagne où estoient ses Livres.

Voyons maintenant les raisons de Monsieur de S. Real, tout se reduit à ces mots *hic sunt hec*, qu'il traduit *voilà ce qui se passe ici*; mais j'ose assurer que lorsqu'on aura examiné ce qui precede & ce qui suit, on verra que ces mots ont ici tout un autre sens. Dans les douze ou quinze lignes qui precedent, il ne s'agit point de nouvelles. C'est un raisonnement que fait Ciceron sur les differens partis qu'il y avoit à prendre par rapport à la Loy des Champs que Cesar devoit proposer, & à propos de ce que Balbus luy avoit dit, que Cesar comptoit qu'il lui seroit favorable, il dit *voici l'avantage que je trouverois à tout ceci ...... si je veux me lier avec Cesar, je me reconcilierai par là avec*

mes ennemis &c. *D'un autre côté je suis combatu* &c. Si Ciceron dit que Cornelius Balbus estoit venu chez luy, il pouvoit aussi bien l'être venu voir à la Campagne qu'à la Ville. Ceux même qui sçavent parfaitement le Latin sentiront que *fuit apud me*, signifie ici la même chose que *mansit*, a passé quelque temps avec moi.

1. *Je croi que je dois commencer par vous remercier de vos bonnes nouvelles.*] PRIMUM, UT OPINOR, εὐαγγέλια sup. *tibi debeo*. Εὐαγγέλια signifie & les bonnes nouvelles, & encore plus souvent la recompense qu'on donnoit à ceux qui les apportoient.

2. *Valerius a esté absous.*] Il ne s'agit pas ici de Valerius Flaccus, qui ne fut jugé que sur la fin de l'année suivante, comme on le verra dans la derniere Lettre de ce Livre. Cela ne peut pas s'entendre de Valerius Messala, qui avoit esté Consul l'année precedente. Hortensius, qui estoit son oncle & son beaupere, plaida aussi depuis pour luy, mais il ne fut accusé que plusieurs années aprés cette Lettre, & il devoit estre alors dans quelque Gouvernement qu'il avoit eû aprés son Consulat. Peutêtre est ce un autre Valerius Jurisconsulte, & ami particulier de Ciceron, qui en parle dans plusieurs de ses Lettres.

Fam. Lib. 1. *Epist. ult. Lib.* 3. *Epist.* 1. *& Lib.* 7. *Epist.* 12.

3. *C. Atilius.*] C'est le nom d'une famille tres-illustre qui avoit eu plusieurs Consuls, & même un Dictateur ; mais on ne sçait de quel Particulier de cette famille il s'agit ici. On n'en trouve même aucun qui ait fait quelque figure dans le temps de ces Lettres, car

Il n'y a pas d'apparence que C. Atilius Serranus, qui avoit esté Consul trente-six ans auparavant, fût encore en vie. On trouve bien un Atilius Gavianus qui fut Tribun en 696, mais c'estoit un homme d'une naissance obscure, qui estoit passé par adoption dans la famille Atilia; & son nom propre estoit Sextus & non Caius. Il y a même beaucoup de varieté dans les Manuscrits, & aprés tout il n'est pas fort important de sçavoir de qui il s'agit ici. Je ne m'y suis arrêté si long-temps que pour faire voir que si je ne peux point donner de lumiere à quelques endroits, ce n'est pas manque d'attention & de recherches.

4. *Pompée*] EPICRATEM, C'est un de ces noms enigmatiques que Ciceron donne à Pompée dans plusieurs de ces Lettres; il signifie *fort puissant.*

5. *S'est aussi servi de son autorité.*] LASCIVUM FUISSE. J'interprete ce mot comme Gronovius *protervum petulantem in judicibus urgendis ut absolverent*, & ce sens a rapport avec ce que Ciceron ajoûte des airs de Soldat que Pompée se donnoit. Ceux qui sçavent bien le Latin n'ont pas besoin que je les avertisse que *Lascivus* a souvent en Latin un sens fort different de celui que nous avons attaché au mot François qui en vient.

6. *L'affectation de sa chaussure militaire.*] CALIGÆ, c'estoient des especes de demibotines qu'on ne portoit qu'à la guerre.

Les bandes blanches dont il envelope sa jambe.] Les Romains avoient ordinairement les jambes nues, & il n'y avoit que ceux qui estoient incommodez qui pussent les cou-

vrir sans qu'on le trouvât extraordinaire. Pompée estoit dans ce cas, car il avoit mal à une jambe ; de quoi donc est ce qu'on se plaignoit, c'estoit qu'il l'enveloppât de bandes blanches, parce que le Diadême des Rois estoit une bande de cette même couleur. C'étoit chercher querelle ; & Ammien Marcellin a eu raison de dire, que c'estoit un raisonnement assez plât que celui de Favonius, qui disoit, il n'importe en quelle partie du corps Pompée porte le Diadême : *Nihil interesse oblaterantes argumento subfrigido, quam partem corporis redimiret regia majestatis insigni.* Ce que Valere Maxime appelle avec raison une chicane, *exigui panni cavillatione regias ejus vires exprobrans.* Lib. 6. Ciceron reproche ailleurs à Clodius qu'il envelopoit ses jambes avec des bandes couleur de pourpre *de Arusp. respons.* Et d'un autre côté, on reprochoit à Ciceron qu'il portoit une robe jusqu'aux talons comme les femmes, pour cacher les difformitez qu'il avoit aux jambes ; petits objets que la haine grossissoit, & reproches peu dignes de la gravité & de l'esprit des Romains.

7. *Vous vous faites une affaire avec Cyrus.*] A la Lettre *que vous attaquez la Cyropedie*, Livre de Xenophon, qui est moins une Histoire du Roy Cyrus, qu'un modele pour tous les Princes. C'est un jeu de mots sur ce que son Architecte s'appelloit aussi Cyrus.

Cyrus ille à Xenophonte non ad Historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi imperii Epist. 1. Lib. 1. ad Q. fr.

8. *Que des Fenêtres larges ne faisoient pas*

un si agreable effet pour la vûë.] VIRIDARIORUM διαφάσεις &c. C'est ainsi que Lambin, Bosius, & Grævius lisent aprés les meilleurs Manuscrits. Quelques Editions portent *radiorum*, & cette leçon a pu venir de ce que les Copistes, ou les Editeurs n'ont pas compris le sens de l'autre leçon; car il n'est que trop ordinaire aux Critiques de se trop presser de changer le Texte, au lieu de s'attacher à l'entendre. *ἐκχύσεις radiorum* qui est plus bas, a pû aussi les determiner. *Viridariorum διαφάσεις* signifie la representation des objets exterieurs au travers des fenêtres qui donnent sur des jardins, ou sur la Campagne; car Vitruve observe qu'on tournoit les maisons de maniere que les principaux appartemens eussent leur vûë sur des jardins.

9. *Si la vision se faisoit par les Simulacres.*] C'estoit le sentiment d'Epicure dont estoit Atticus, ils croyoient que ces Simulacres estoient composez de petits Atomes qui se détachoient des objets. L'autre sentiment, c'estoit celui des Stoïciens. Je ne m'amuserai point à faire ici un Commentaire Physique; car il est visible que Ciceron ne prend point au serieux le raisonnement qu'il fait, ou pour mieux dire qu'il n'acheve pas.

10. *Auquel cas autant vaudroit-il aller planter des choux à sa maison de Campagne.*] A la lettre *aller à Antium ou à Solonium.* On verra dans la suite de ces Lettres que Ciceron avoit une maison de Campagne à Antium où il se plaisoit fort. *Solonium*, c'étoit un endroit du Territoire de Lanuvium sur le chemin d'Ostie, & l'un des plus agreables de toute l'Italie.

11. *Cornelius Balbus*] Né à Cadis; il s'attacha à Cesar pendant qu'il commandoit en Espagne aprés sa Préture. Il s'appelloit Cornelius parce que, lorsqu'il fut fait Citoyen Romain, il prit pour Patron Lentulus qui estoit de la famille Cornelia. Les étrangers, à qui l'on donnoit le droit de Bourgeoisie, prenoient le nom de famille de leurs Patrons.

12. *Du Poëme que vous sçavez.*] Celui de son Consulat, où il faisoit parler Calliope dans le troisiéme Livre, & Uranie dans le second.

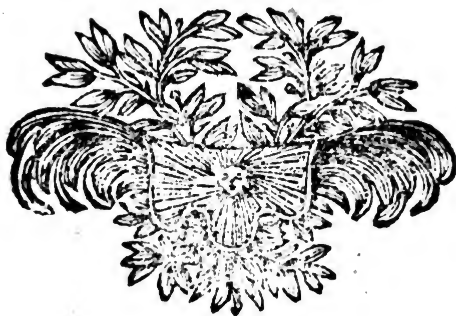
13. *Que servir sa Patrie, ne soit le plus sûr des augures.*] C'est ce que dit Hector au 12. Livre de l'Iliade.

14. *Compitales.*] C'estoit une Fête qui avoit esté ainsi appellée, parce qu'on sacrifioit aux Dieux Lares dans les Carrefours. Elle avoit esté transportée de la Campagne à la Ville. Elle estoit accompagnée de jeux, aussi-bien que chez les Atheniens dont Servius croit que les Romains l'avoient prise. Cette Fête étoit de celles qui estoient appellées *conceptiva*, parce que le jour n'en estoit pas fixé; les Magistrats ou les Prêtres les indiquoient; *qua quot annis à Magistratibus vel Sacerdotibus concipiuntur*, dit Macrobe, *Saturnal. Lib.* 1. *cap.* 16. Il paroist par cette Lettre qu'elle fût celebrée cette année au mois de Decembre; d'autres fois elle l'a esté le cinquiéme de Janvier, d'autres fois le deuxiéme, comme il paroist par la septiéme Lettre du septiéme Livre. Un ancien Calendrier la marque au 2. de May, peutestre y fut elle fixée par Auguste, qui ordonna que tous les ans au Printemps on couronneroit de fleurs les Dieux Lares qui

estoient dans les Carrefours. *Sueton. Aug. cap.* 31. Cependant Ausone en parle encore comme d'une Fête qui n'avoit point de jour marqué. *Idil.* 25.

15. *Vous trouverez le bain preparé.*] Cet endroit prouve encore que Ciceron étoit alors à la Campagne; car à la Ville on se baignoit chez soi, avant que d'aller souper chez ses amis.

16. *Le traité* de l'ambition *de Theophraste.*] Nous avons perdu cet ouvrage comme un grand nombre d'autres de ce Philosophe.

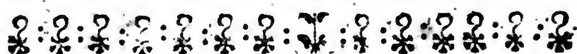




EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

FEcisti mihi pergratum, quod Serapionis librum ad me misisti: ex quo quidem ego, quod inter nos liceat dicere, millesimam partem vix intelligo. Pro eo tibi præsentem pecuniam solvi imperavi: ne tu expensum muneribus ferres. At quoniam nummorum mentio facta est; amabo te, cura, ut cum Titinio, quoquo modo poteris, transigas. Si in eo, quod ostenderat, non stat; mihi maxime placet, ea, quæ male empta sunt, reddi, si voluntate Pomponiæ fieri poterit: si ne id quidem; nummi potius reddantur, quam ullus sit scrupulus. Valde hoc velim ante quam proficiscare, amanter, ut soles, diligenterque conficias.



LETTRE IV.

L'an DCLXXXXIV. *sous le Consulat de Cesar & de Bibulus.*

VOus m'avez fait grand plaisir de m'envoyer le Livre de Serapion ; [1] je vous dirai entre nous que je n'en entend pas la milliéme partie. J'ai ordonné qu'on vous le payât comptant, de peur que vous ne le mettiez sur vos Livres de compte, parmi les presens que vous faites. Mais, à propos d'argent, finissez je vous prie, à quelque prix que ce soit avec Titinius. S'il ne veut pas s'en tenir aux conditions du marché, je suis fort d'avis de luy rendre ce qu'on a acheté trop cher, pourvû toutefois que vôtre sœur y consente ; sinon, j'aime mieux qu'on luy donne quelque chose de plus, pour ne point laisser de queuë à cette affaire ; je voudrois bien qu'avant que de partir vous la terminassiez avec cette affection & cette exactitude qui vous sont ordinaires.

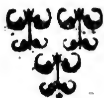
Clodius ergo, ut ais, ad Tigranem? velim Syspiræ conditione: sed facile patior. Accommodatius enim nobis est ad liberam legationem tempus illud, cum & Quintus noster jam, ut speramus, in otio consederit, & iste sacerdos Bonæ deæ cujusmodi futurus sciri possit. Interea quidem cum Musis nos delectabimus animo æquo, immo vero etiam gaudenti, ac libenti. Neque mihi umquam veniet in mentem Crasso invidere, neque pœnitere, quod à me ipse non desciverim. De geographia dabo operam ut tibi satisfaciam: sed nihil certi polliceor. Magnum opus est; sed tamen, ut jubes, curabo ut hujus peregrinationis aliquod tibi opus exstet. Tu quidquid indagaris de Rep. & maxime quos Consules futuros putes, facito ut sciam: tametsi minus sum curiosus. Statui enim nihil jam de Rep. cogitare.

Clodius va donc en Ambaſſade chez Tigrane ; [2] cette commiſſion me convenoit aſſez pour me tirer d'intrigue, [3] mais je me conſole de ne l'avoir pas. Il vaut mieux que j'attende pour me faire donner une legation libre, [4] que mon frere ſoit revenu de ſon Gouvernement comme je l'eſpere, [5] & que l'on puiſſe ſçavoir ce que prétend faire ce nouveau Sacrificateur de la bonne Deeſſe. En attendant je me divertirai avec les Muſes, non ſeulement ſans inquietude, mais avec joie ; il ne me viendra point dans l'eſprit de porter envie à Craſſus, & je ne me repentirai jamais de ne m'être point démenti. Je tâcherai de vous contenter ſur cette Geographie ; je ne vous en répons pas neanmoins, c'eſt un grand ouvrage ; mais, puiſque vous le voulez, il faudra tâcher de vous faire voir quelque production de ma campagne. Mandez-moy tout ce que vous pourrez découvrir des affaires de l'Etat, & principalement quels Conſuls vous croyez que nous aurons ; quoique je devienne tous les jours moins curieux là-deſſus, car j'ai reſolu de ne m'occuper plus de ce qui regarde le Gouvernement.

Terentiæ ſaltum perſpeximus. Quid quæris? præter quercum Dodonæam nihil deſideramus, quo minus Epirum ipſam poſſidere videamur. Nos circiter Kal. aut in Formiano erimus, aut in Pompeiano. Tu, ſi in Formiano non erimus, ſi nos amas, in Pompeianum venito. Id & nobis erit perjucundum, & tibi non ſane devium. De muro imperavi Philotimo ne impediret, quo minus id fieret, quod tibi videretur. Cenſeo tamen adhibeas Vettium. His temporibus, tam dubia vita optimi cujuſque, magni æſtimo unius æſtatis fructum palæſtræ Palatinæ, ſed ita tamen, ut nihil minus velim, quam Pomponiam, & puerum verſari in timore ruinæ.



Nous avons été voir la Foreſt qui appartient à ma femme ; l'auriez-vous cru ? S'il y avoit ſeulement quelques chênes comme ceux de Dodone, [6] nous n'envierions point vôtre Epire. Nous ſerons à Formies ou à Pompeii vers le commencement du mois prochain ; ſi vous ne vous trouvez pas à Formies, je vous prie inſtamment de venir juſqu'à Pompeii ; cela me fera un tres-grand plaiſir, & ne vous détournera gueres. J'ai ordonné à Philotime [7] de laiſſer faire cette muraille comme vous le trouverez à propos ; je ſuis pourtant d'avis que vous y appelliez Vettius. [8] Dans ce temps où les bons Citoyens ont ſi fort à craindre pour leur vie, je compte pour beaucoup de pouvoir encore pendant un Eſté, voir de ma maiſon les exercices du Mont Palatin ; mais en donnant ce plaiſir à vôtre ſœur & à nôtre neveu, il faut du moins mettre leur vie en ſûreté. [9]



REMARQUES
SUR LA IV. LETTRE.

1 SErapion.] Cet Auteur est cité par Pline qui s'en estoit servi pour la Geographie; il estoit d'Antioche, mais Pline ne dit point de laquelle.

Lib. 1.

2. *Clodius va donc en ambassade vers Tigrane.*] C'estoit apparament pour luy porter la confirmation du Traité que Pompée avoit fait avec luy. Jusques-là Lucullus & ceux de sa faction avoient empêché que tout ce que Pompée avoit reglé dans ses nouvelles Conquêtes d'Asie, ne fut confirmé par le Peuple; & ce fut une des principales raisons qui engagea Pompée à se lier avec Cesar, alors il obtint tout ce qu'il voulut.

Dio. Lib. 38.

5. *Cet employ me convenoit assez pour me tirer d'intrigue.*] Il y a dans le texte de Grævius *velim Syspira conditione.* Il y a ici une varieté infinie dans les Manuscrits; tous les Commentateurs de ces Lettres, & plusieurs autres Critiques se sont épuisez en conjecture pour retablir cet endroit, qui est visiblement corrompu. C'est quelque chose de curieux pour les gens d'un certain goût, de voir combien l'envie de deviner à quelque prix que ce soit, fait dire d'impertinences aux Critiques. Mais ce seroit un détail en-

nuyeux pour la plufpart des perfonnes qui liront ces Remarques. Ainfi je me contenterai de dire que j'ai fuivi la conjecture de Popma. On lit dans quelques Manufcrits *Syrpia conditione* dont Popma a fait *furpi ea conditione. Surpi* eft ici pour *furripi*, ce qui n'eft pas fans exemple, comme ce Critique le fait voir. Je n'ofe pas affûrer que ce foit là le veritable texte de Ciceron, mais cette leçon fait un tres bon fens, & a certainement rapport à ce que Ciceron veut dire ici. Il fçavoit que Clodius ne vouloit fe faire Tribun, que pour rechercher ce qu'il avoit fait pendant fon Confulat. Pour fe mettre à couvert des pourfuites de ce dangereux ennemi, il penfoit à s'éloigner de Rome, & à fe faire donner quelqu'emploi qui durât auffi long temps que Clodius feroit Tribun; car on ne pouvoit point mettre en Juftice ceux qui eftoient employez par la Republique. On verra dans la Lettre fuivante qu'il avoit envie de fe faire donner une Ambaffade.

4. *Legation libre.*] V. la 22. Rem. fur la 10. Lettre du premier Livre.

5. *Que mon frere foit revenu de fon Gouvernement comme je l'efpere.*] Il y avoit déja deux ans qu'il eftoit Gouverneur d'Afie, & il fouhaitoit fort d'eftre rappellé; mais Ciceron travailla inutilement à luy faire donner cette année un fucceffeur; il n'en eût un que l'année fuivante.

6. *S'il y avoit feulement quelques chênes comme ceux de Dodone, & nous n'envierions point vôtre Epire.*] Tout le monde connoift les fameux chênes de Dodone qui rendoient des Oracles; cette Foreft eftoit au-

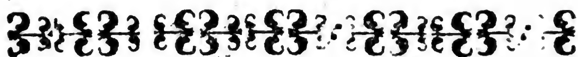
prés des terres qu'Atticus avoit en Epire.

7. *Philotime.*] Affranchi de la femme de Ciceron, & son homme d'affaire.

8. *Vettius.*] Affranchi & éleve de l'Architecte Cyrus.

Lib. 7. Fam. Epist. 14.

9. *Mais en donnant ce plaisir à vôtre*



EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

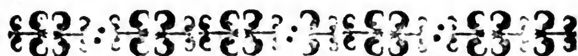
CUpio equidem, & jam pridem cupio Alexandriam, reliquamque Ægyptum visere, & simul ab hac hominum satietate nostri discedere, & cum aliquo desiderio reverti: sed hoc tempore, & his mittentibus, Αἰδέομαι Τρῶας, καὶ Τρωάδας ἑλκεσιπέπλους. [a] *Quid enim nostri optimates, si qui reliqui sunt, loquentur? an me aliquo præmio de sententia esse deductum?* Πουλυδάμας

[a] Vereor Trojanos & Trojanas peplos trahentes.

μοι

sœur & à nôtre neveu, il faut du moins mettre leur vie en sûreté.] C'est que les maisons de Ciceron, & de son frere estoient contiguës.

Epist. 3. Lib. 4. & Epist. 4. Lib. 2. ad Quint. Fr.



LETTRE V.

Même année DCLXXXIV. *aussi-bien que toutes les autres de ce Livre*

IL est vrai que j'ai envie depuis long-temps de voir Alexandrie & le reste de l'Egipte. 1 Aussi-bien ne serois-je pas faché de quitter ce Pais-ci, où l'on est las de moi, & où mon absence pourroit me faire souhaiter. 2 Mais dans la conjoncture presente, quand je considere qui sont ceux à qui il faudroit que j'en eusse l'obligation, je me dis comme Hector, *que penseroit de moi tout ce qu'il y a dans la Ville de plus considerable de l'un & l'autre sexe?* 3 En effet, que ne diroient point nos gens de bien, s'il en reste encore? que j'ai sacrifié les interests de la Republique pour obtenir cette

μοι πρῶτος ἐλεγχείην ἀναθήσει[a] *Cato ille noster, qui mihi unus est pro centum millibus. Quid vero historiæ de nobis ad annos* DC *prædicarint? Quas quidem ego multo magis vereor, quam eorum hominum qui hodie vivunt, rumusculos. Sed opinor, excipiamus, & exspectemus. Si enim deferetur, erit quædam nostra potestas, & tum deliberabimus. Etiam est in non accipiendo non nulla gloria. Quare si quid* Θεοφάνης[b] *tecum forte contulerit, ne omnino repudiaris.*

De istis rebus exspecto tuas litteras: quid Arrius narret; quo animo se destitutum ferat; ecqui Consules parentur; utrum, ut populi sermo, Pompeius, & Crassus; an, ut mihi scribitur, cum Gabinio Servius Sulpicius: &, num quæ novæ leges: &, num quid novi omnino: &, quoniam Nepos proficiscitur, cuinam augura.

a Polydamas mihi primus probrum objiciet.
b Theophanes.

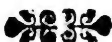
grace, *Polydamas seroit le premier à me le reprocher* ; 4 je veux parler de nôtre Caton, dont le jugement me tient lieu de cent mille autres. Que diroient de moi les histoires & la posterité ? ce que je crains bien plus que tous les murmures de ceux qui vivent à present. Je croi donc qu'il est plus à propos d'attendre & de les voir venir. Si l'on m'offre cet emploi, je serai le maître, ou de l'accepter, ou de le refuser ; je verrai alors ce que j'aurai à faire, & il sera toûjours honorable pour moi de le refuser. Ainsi, en cas que Theophane 5 vous en parle, ne rejettez pas tout à fait sa proposition.

J'attens vos nouvelles sur tout ce qui se passe à Rome ; que dit Arrius ? 6 Est-il bien piqué de se voir abandonné ? Quels Consuls nous destine-t'on ? Est-ce Pompée & Crassus comme le dit le Peuple ; ou comme on me l'écrit, Gabinius 7 & Servius Sulpitius ? 8 Ne parle-t'on point de Loix nouvelles ? Enfin n'y a t'il rien de nouveau ? Et puisque Nepos s'en va, pour qui sera la place d'Augure de son frere ? 9 C'est le seul endroit par où ceux qui gouvernent pourroient me tenter ; 10 je vous avoüe

tus deferatur: quo quidem uno ego ab istis capi possum. Vide levitatem meam. Sed quid ego hæc, quæ cupio deponere, & toto animo, atque omni cura φιλοσοφεῖν ? [a] *sic, inquam, in animo est: vellem ab initio. Nunc vero, quoniam, quæ putavi esse præclara, expertus sum, quam essent inania; cum omnibus Musis rationem habere cogito.*

Tu tamen de Curtio ad me rescribe certius; &, num quis in ejus locum paretur; &, quid de P. Clodio fiat: &, omnia, quemadmodum polliceris, ἐπὶ σχολῆς *scribe: &, quo die Roma te exiturum putes, velim ad me scribas; ut certiorem te faciam, quibus in locis futurus sum; epistolamque statim des de iis rebus, de quibus ad te scripsi. Valde enim exspecto tuas litteras.*

a Philosophari.
b In otio.



ma foiblesse. Mais, aprés tout, pourquoi rechercherois-je de nouveaux honneurs, moi qui veux renoncer à toute ambition, & ne plus penser qu'à philosopher ? J'y pense tout de bon, & je voudrois y avoir pensé plûtôt ; mais enfin, puisque l'experience m'a fait connoître que ce que je croiois si merveilleux, n'est que vanité, je ne veux plus de commerce qu'avec les Muses.

Ne laissez pas de m'informer plus particulierement de ce qui regarde Curtius ; [11] si l'on destine sa place à quelqu'un ? & que deviendra Clodius ? Enfin écrivez moi à vôtre commodité tout ce qu'il y aura de nouveau, comme vous me le promettez. Mandez moi quel jour vous croyez partir de Rome, afin que je vous marque où je serai alors. Faites moi réponse au plûtôt ; j'attens de vos nouvelles avec impatience.



REMARQUES

SUR LA V. LETTRE.

1. J'*Ai envie depuis long-temps de voir Alexandrie, & le reste de l'Egypte.*] Ptolemée Auletés qui regnoit alors en Egypte, n'estoit pas bien affermi sur le Trône. Les Peuples n'avoient aucune estime pour luy ; il fut obligé l'année suivante d'abandonner son Royaume, & de venir à Rome implorer le secours du Senat pour se faire rétablir. C'étoit apparament pour prévenir ce malheur que Cesar & Pompée, qui estoient dans ses interests, & qui le firent reconnoistre pour ami & allié du Peuple Romain, vouloient cette année envoyer une Ambassade à Alexandrie. Il ne paroist pas neanmoins que ce projet ait esté executé.

2. *De quitter ce Pays-ci où l'on est las de moi, & où mon absence pourroit me faire souhaiter.*] Ciceron depuis son édilité n'estoit point sorti de Rome, au lieu que ceux qui avoient esté Préteurs & Consuls, alloient ordinairement gouverner quelque Province ; & dans une Republique il n'est que trop ordinaire au Peuple de se lasser du plus grand merite. Athenes en fournit de grands exemples, & celui de Scipion l'Affricain fera éternellement honte à Rome. Souvent aux grands hommes, comme aux amans, un peu

d'absence ne nuit pas. Tibere, qui connoissoit le genie du Peuple, ne demeuroit jamais long-temps de suite à Rome, *ut vitato assiduitatis fastidio, autoritatem absentia tueretur*, dit Suetone.

3. Je me dis comme Hector, *que penseroit de moi tout ce qu'il y a dans la Ville de plus considerable de l'un & l'autre sexe.*] αἰδέομαι Τρῶας &c. à la lettre, *je crains les Troyens & les Troyennes à voiles trainans*] c'est un vers du 10. Livre de l'Iliade, qui estoit passé comme en Proverbe, & que Ciceron repete dans plusieurs endroits de ces Lettres, toûjours dans le même sens.

Iliad. Ζ & Κ *Epist.* 1. *&* 11. *Lib.* 7. *Epist.* 25. *Lib.* 8. *& Epist.* 13. *Lib.* 13.

4. *Polidamas seroit le premier à me le reprocher*] Πουλυδάμας μοι πρῶτος &c. c'est un autre vers d'Homere au 23. Livre de l'Iliade. Ciceron compare ici Caton avec Polidamas, parce que ce Troyen fils d'Antenor, estoit renommé pour sa vertu & sa prudence.

5. *Theophane.*] Sçavant de Mitylene, qui s'estoit attaché à Pompée dont il écrivoit la vie. Il avoit beaucoup de credit sur son esprit, comme on verra dans plusieurs de ces Lettres.

Cæs. Lib. 3. *de bel. civ. Plutar. Pomp. Pro Archia Poeta. Epist.* 17. h. *Lib. Epist.* 11. *Lib.* 5.

6. *Arrius.*] C'estoit un homme d'une naissance obscure & d'un merite assez mediocre, qui s'estoit élevé par le credit de Crassus, à qui il avoit toûjours esté attaché. Il avoit esté Questeur dés l'an 673. & Tribun deux ans aprés. On ne sçait point l'année de sa Pre-

ture ; mais il y a apparence qu'il fut Préteur à peu prés dans le même temps que Verrés estoit Gouverneur de Sicile, puisqu'on le destina pour son successeur. Apparament que Crassus avoit promis à Arrius de le faire élire Consul cette année, comme il paroist par la septiéme Lettre de ce Livre ; mais il luy manqua de parole depuis qu'il se fut lié avec Cesar & Pompée, qui vouloient faire élire Gabinius & Pison ; le premier, parce qu'il avoit servi long-temps sous Pompée, & qu'il avoit proposé estant Tribun, la Loy qui donna à Pompée le Commandement contre les Pirates ; & l'autre, parce que Cesar épousa sa fille.

7. *Gabinius.*] D'une famille Plebeïenne ; qui n'avoit commencé à entrer dans les Charges de la Republique, que depuis environ cent ans. Celui cy fut le premier & l'unique Consul de sa maison. Nous avons eû occasion d'en parler souvent sur les Lettres du 3. & du 4. Livre.

8. *Sulpitius.*] D'une maison Patricienne, illustrée par une infinité de Consulats, par la Dictature, par la dignité de Censeur, & depuis par la dignité Imperiale en la personne de Galba. Celui dont il s'agit ici, s'appelloit Servius Sulpitius Rufus ; il estoit ami particulier de Ciceron, & c'est luy qui écrivit depuis à nôtre Auteur cette belle Lettre de consolation sur la mort de sa fille, qui est un chef-d'œuvre en ce genre. Il ne fut Consul que sept années aprés celle-cy.

9. *Et, puisque Nepos s'en va, pour qui sera la place d'Augure de son frere*] Metellus Celer estoit mort depuis peu ; & personne ne pouvoit plus justement prétendre à la place

d'Augure vacante par sa mort, que son frere. Mais, pour obtenir cette place, il faloit être à Rome, & la solliciter soi-même. La Loy de C. Domitius qui avoit fait transferer au Peuple le droit d'élire les Augures, qui jusques-là avoit appartenu à leur *College*, & qui avoit permis d'élire des personnes absentes fut abrogée par Sylla. Elle avoit esté depuis retablie sous le Consulat de Ciceron par Labienus, mais seulement pour le premier chef, & non pas pour le second. *Agrar. 2. Dio. Lib.* 37. Or Metellus Nepos qui avoit esté Préteur l'année précedente, devoit cette année avoir le Gouvernement de quelque Province, ainsi l'on comptoit qu'il ne pourroit pas demeurer à Rome, pour solliciter cette place d'Augure. Je ne sçai à quoi pensoit Monsieur de S. Real, lorsqu'il a dit que ce qui empêcha Metellus Nepos d'avoir cette place, c'estoit parce que les Augures *ne pouvoient plus s'absenter de Rome aussi longtemps que le demandoit un Gouvernement de Province.* On peut prouver le contraire par une infinité d'exemples; &, sans aller chercher fort loin, Metellus Celer estoit actuellement Gouverneur de la Gaule Transalpine lorsqu'il mourut. Pompée estoit Augure pendant qu'il faisoit la guerre contre Mitridate, & ce Sacerdoce ne l'empêcha pas d'avoir encore depuis pour cinq ans le Gouvernement d'Espagne. Ciceron estoit Augure lorsqu'il fut Gouverneur de Cilicie, aussi-bien qu'Appius Clodius son predecesseur dans le même Gouvernement. Mais il est inutile de rapporter plus d'exemples d'une chose qui n'est pas douteuse.

10. *C'est le seul endroit par où ceux qui*

gouvernent, pourroient me tenter.] Monsieur de S. Real pour justifier ou excuser l'ambition de Ciceron ; releve ici le plus qu'il peut la dignité des Augures ; mais il donne trop d'étendue à leur Jurisdiction. Il en fait des Directeurs publics, & des especes de Casuites que tous les particuliers alloient consulter. C'est les confondre avec les Aruspices & les Devins. Les Augures ne se mêloient que des presages qui avoient rapport aux affaires publiques. C'estoit à eux à juger si les Auspices permettoient de tenir l'Assemblée du Peuple ; soit pour les élections, soit pour proposer quelque Loy. Mais comme de quinze qu'ils estoient, il n'en faloit que trois pour observer le vol des oiseaux, cela diminuoit leur autorité ; car il estoit aisé à ceux qui tenoient les Assemblées d'en gagner quelques-uns. Ce qui rendoit cette dignité considerable, c'est qu'on ne pouvoit la perdre qu'avec la vie, non pas même ceux qui estoient condamnez à un bannissement perpetuel. Les Prêtres, qui estoient aussi à vie, n'avoient pas le même privilege ; on pouvoit leur oster leur dignité en leur faisant leur procés. *Plutarch. Quest. Rom.*

Les Augures estoient aussi anciens que Rome ; Romulus en crea trois, parce qu'il partagea le Peuple en trois Tribus. On y en ajoûta depuis un quatriéme, & il y a apparence que ce fut Servius Tullius, qui ajoûta aussi une quatriéme Tribu. Ces quatre Augures ne pouvoient estre pris que parmi les Patriciens. En 454, on y en joignit cinq autres qui devoient estre Plebeïens. Enfin, Sylla en ajoûta encore six, & il n'y en eût jamais davantage. Quoique cette dignité fut considerable, on en trou-

ve plusieurs personnes revétuës, qui ne parvinrent jamais aux premieres Charges de la Republique. Ce n'estoit donc point un si grand objet d'ambition pour un Consulaire ; & si Ciceron s'en estoit si fort mis en peine, il ne seroit pas demeuré tranquilement à sa maison de Campagne ; il seroit allé à Rome solliciter cette place. * Il eut depuis celle du jeune Crassus, qui fut tué dans cette funeste journée où son pere fut défait par les Parthes.

* *Sacerdotium denique cum (quemadmodum te existimare arbitror) non difficillime consequi possem, non appetivi.* Epist. 4. Lib. 15. Fam.

II. *Curtius.*] C'estoit un homme d'une naissance obscure, qui estoit attaché à Cesar, & qui s'éleva par son credit ; Ciceron en parle avec beaucoup de mepris dans plusieurs de ces Lettres.

Lib. 9. Epist. 5. & 6. Lib. 12. Epist. 48. & Lib. 14. Epist. 9.





EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

QUod tibi superioribus litteris promiseram, fore, ut opus extaret hujus peregrinationis; nihil jam magnopere confirmo. Sic enim sum complexus otium, ut ab eo divelli non queam. Itaque aut libris me delecto, quorum habeo Antii festivam copiam: aut fluctus numero. Nam ad lacertas captandas tempestates non sunt idoneæ. A scribendo prorsus abhorret animus. Etenim γεωγραφικὰ, [a] *quæ constitueram, magnum opus est: ita valde Eratosthenes, quem mihi proposueram, à Serapione, & ab Hipparcho reprehenditur. Quid censes, si Tyrannio accesserit? & hercule sunt res difficiles ad explicandum, &* ὁμοει-

a Commentationes geographicæ.



LETTRE VI.

JE vous avois promis dernierement que vous verriez quelque production de ma Campagne, mais je ne vous en réponds plus. Je me suis tellement dévoüé à la paresse que je ne sçaurois m'en détacher. Je me divertis donc avec mes Livres, car j'en ai un assez bon nombre à Antium.; où je m'amuse à compter les vagues, le temps n'étant pas bon pour la pêche. [1] Mais pour composer, je ne sçaurois m'y mettre. Cette Geographie que j'avois projettée, est une grande entreprise. Eratostene [2] que je voulois suivre, est contredit à tout moment par Serapion & par Hipparchus; [3] que seroit-ce si Tirannion [4] se mettoit de la partie? Certainement c'est une matiere difficile à débroüiller, trop uniforme, & moins susceptible d'ornemens que je ne pensois; & pardessus tout cela, toute raison m'est bonne pour ne rien faire.

δεῖς [a] *: nec tam possunt ἀνθηρογραφεῖσθαι,* [b] *quam videbatur: &, quod caput est, mihi quævis satis justa caussa cessandi est.*

Quin etiam dubitem, an hîc, an Antii considam, & hoc tempus omne consumam: ubi quidem ego mallem Duumvirum, quam Romæ fuisse. Tu vero sapientior Buthroti domum parasti. Sed mihi crede, proxima est illi municipio hæc Antiatium civitas. Esse locum tam prope Romam, ubi multi sint, qui Vatinium nunquam viderint? ubi nemo sit, præter me, qui quemquam ex xx. viris vivum & salvum velit? ubi me interpellet nemo, diligant omnes? hic nimirum πολιτευτέον. [c] *Nam istic non solum non licet, sed etiam tædet. Itaque ἀνέκδοτα,* [d] *quæ tibi uni legamus, Theopompino genere, aut etiam asperiore multo, pangentur. Neque aliud jam quicquam πο-*

a Sibi similes.
b Floride scribi.
c Tractanda Respublica.
d Non edenda.

Je ne ſçai même ſi je ne m'établirai point ici ou à Antium, pour y paſſer le reſte de cette malheureuſe année. Je ſçai bien du moins que j'aimerois mieux y avoir été Duumvir, que Conſul à Rome. 5 Vous avez été encore plus habile de vous aller établir à Buthrote. Je vous aſſûre neanmoins, qu'Antium en approche plus que vous ne penſez. Le croiriez-vous qu'il ſe trouvât ſi prés de Rome un lieu où il y a mille gens qui n'ont jamais vû Vatinius; 6 où il n'y a que moi qui ne voulut pas voir noyer les vingt Commiſſaires de la Loi des Champs; 7 où perſonne ne m'importune, où tout le monde m'aime. C'eſt ici un veritable endroit pour traiter de politique; à Rome ni je ne le puis, ni je ne le veux. Je m'en vais donc écrire des Ancedotes 8 que je ne ferai voir qu'à vous, auſſi ſatiriques & beaucoup plus que l'hiſtoire de Theopompe. 9 Toute ma politique ſe reduit à preſent à haïr les méchans; encore n'eſt-ce pas

λιτούομαι, [a] *nisi odisse improbos, & id ipsum nullo cum stomacho, sed potius cum aliqua scribendi voluptate.*

Sed ut ad rem, scripsi ad Quæstores urbanos de Quinti fratris negotio. Vide, quid narrent, ecqua spes sit denarii, an cistophoro Pompeiano jaceamus. Præterea de muro statue quid faciendum sit. Aliud quid? etiam. Quando te proficisci istinc putes fac ut sciam.

a De Republica curo.

REMARQUES
SUR LA VI. LETTRE.

P*Our la pêche.*] *Ad Lacertas capiendas.* LACERTÆ ou LACERTI ; c'est un terme generique qui comprend plusieurs especes de poissons comme on peut voir dans Pline. *Lib. 32. cap. ultimo.* Je ne croi pas qu'on veüille supposer ici avec Malespine que Ciceron s'amusoit à prendre des lezards. Il est assez clair qu'il parle de la pêche, lorsqu'il dit *tempestates non sunt idonea.*

une indignation qui m'inquiéte & qui m'afflige ; j'en tirerai parti au contraire par le plaisir que j'aurai à écrire contre eux.

Mais pour parler d'affaires, j'ai écrit de celle de mon frere aux Questeurs de la Ville. Voyez ce qu'ils diront, s'il y a quelque esperance qu'ils nous payent à Rome, ou s'il faudra se contenter des monnoyes d'Asie. [10] Reglez aussi ce qu'il y a à faire pour cette muraille. Qu'ai-je encore à vous dire ? mandez-moi quand vous comptez de partir.

---

2. *Eratostene.*] Historien, Grammairien & Astronome, né à Cyrene la 126. Olympiade. Il fleurissoit vers l'an de Rome 520. Il fut Bibliothequaire de Ptolemée Philopator.
Suidas. v. Gerard. Voss. de Histor. Græc. Lib. 1. cap. 17.

3. *Hipparchus*] De Nicée grand Astronome, qui avoit relevé les fautes d'Eratostene,

comme nous l'apprenons de Strabon. *Lib. 2. V. Gerard. Voss. de scientia Mathem. cap. 33.*

4. *Tirannion.*] Il fut le Maître de Strabon, qui estoit d'Amase aussi bien que luy. Il étoit alors Precepteur du neveu de Ciceron. Vossius ne l'a point mis parmi les anciens Geographes ; peutêtre aussi qu'il n'écrivit jamais rien sur cette matiere, mais que seulement Ciceron le consultoit.

5. *J'aimerois mieux y avoir esté Duumvir que Consul à Rome.*] Les Duumvirs estoient dans les Villes Municipales de l'Italie, ce qu'estoient les Consuls à Rome, & ils changeoient tous les ans comme eux. Ces Villes avoient aussi leurs Senateurs, qu'ils appelloient Decurions, & même des Ediles & des Censeurs.

6. *Vatinius.*] Il est si connu par l'invective que Ciceron fit depuis contre luy, qu'il seroit assez inutile d'en rien dire ici de particulier. Il estoit Tribun cette année, & il fut le Ministre des violences & des attentats de Cesar contre son Collegue, & contre l'autorité du Senat.

7. *Les vingt Commissaires de la Loy des Champs.*] Cesar ayant fait passer la Loy pour la division des terres, que le Tribun Flavius avoit proposée l'année precedente, se fit en même temps donner le pouvoir de nommer vingt Commissaires pour travailler à cette division.

8. *Je m'en vais donc écrire des Anecdotes.*] Dion dit qu'il donna ce Livre cacheté à son fils, avec ordre de ne l'ouvrir qu'aprés sa mort. Il l'intitula *de suis consiliis* ; c'estoit une espece d'Apologie de sa condui-

te, où, en se justifiant, il avoit mêlé beaucoup de traits satiriques contre ceux qui dans ce temps-là avoient part aux affaires.

Dio Lib. 39. Ascon. in Tog. cand.

9. *Beaucoup plus satiriques que l'Histoire de Theopompe.*] Disciple d'Isocrate ; il avoit écrit d'une maniere fort satirique l'Histoire de son temps, sur tout contre Philippe pere d'Alexandre.

Dionys. Halicarn. Prœm. Lib. 1. Athen. Lib. 3. Plutarch. Polyb. &c.

10. *Ou s'il faudra se contenter des monnoyes d'Asie.*] CISTOPHORO POMPEIANO. Outre les richesses immenses que Pompée avoit apportées d'Asie aprés la guerre contre Mitridate ; le seul argent monoyé montant à dix-sept mille cinquante talens, ce qui à mettre le talent à cinq cens écus, fait 25575000 livres, il y avoit laissé certaine petite monnoie difficile à transporter, & qui ne valoit qu'environ un demi denier Romain, c'est à dire un peu moins de quatre sols. Cette monoye estoit appellée *Cistophorum*, parce qu'elle avoit pour empreinte un de ces petits cofrets où l'on mettoit les instrumens qui servoient aux misteres de la Deésse Ceres. Il y en a plusieurs dans Goltzius. Les Questeurs, qui payoient les appointemens des Gouverneurs des Provinces, vouloient faire payer Quintus Ciceron sur les lieux en cette monnoye, pour épargner la voiture & l'embaras du transport ; & par la même raison ce Gouverneur n'en vouloit point, & prétendoit estre payé en monnoye Romaine ; c'est ce que Ciceron veut dire par, *ecqua spes sit Denarii.* Le denier estoit une monnoye d'argent, qui valoit sept à huit sols.

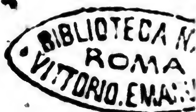


EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

DE geographia etiam atque etiam deliberabimus. Orationes autem me duas postulas: quarum alteram non libebat mihi scribere, quia abscideram; alteram, ne laudarem eum, quem non amabam. Sed id quoque videbimus. Denique aliquid extabit; ne tibi plane cessasse videamur. De Publio quæ ad me scribis, sane mihi jucunda sunt: eaque etiam velim, omnibus vestigiis indagata, ad me afferas, cum venies; & interea scribas, si quid intelliges, aut suspicabere: & maxime de legatione quid sit acturus. Equidem ante quam tuas legi litteras, in hominem ire cupiebam; non mehercule, ut differrem cum eo vadimonium; (nam mira sum alacritate ad litigandum) sed videbatur mihi,





LETTRE. VII.

JE penſerai tout à loiſir à cette Geographie. Des deux Harangues que vous me demandez, je n'ai gueres envie de refaire l'une que j'ai déchirée, ni de laiſſer paroître l'autre, où je loüois un homme dont je ne ſuis pas content ; [1] mais j'y penſerai auſſi. Enfin, je ferai quelque choſe, de peur que vous ne me croyiez tout à fait pareſſeux. Ce que vous me mandez de Clodius, me fait un grand plaiſir. Tachez, je vous prie, d'approfondir cette affaire, & d'en découvrir le fin, pour m'en inſtruire quand vous viendrez ici. Et mandez moi, en attendant, tout ce que vous en pourrez apprendre ou deviner, ſur tout s'il acceptera cette Ambaſſade. Avant que j'euſſe lû vôtre Lettre, je le ſouhaitois. [2] Non pas aſſurement que je craigne d'en venir aux mains avec luy, [3] j'y ſuis au contraire tout preparé ; mais, c'eſt qu'il me paroiſſoit que, s'il s'eſt

si quid esset in eo populare, quod plebeius factus esset, id amissurus. Quid enim ad plebem transisti? ut Tigranem ires salutatum? narra mihi, Reges Armenii patricios salutare non solent? quid quæris? acueram me ad exagitandam hanc ejus legationem. Quam si ille contemnit, & si, ut scribis, bilem id commovet & latoribus, & auspicibus legis curiatæ, spectaculum egregium.

Hercule, verum ut loquamur, subcontumeliose tractatur noster Publius: primum, qui cum in domo Cæsaris quondam unus vir fuerit, nunc ne in Viginti quidem esse potuerit: deinde, alia legatio dicta erat, alia data est; illa opima ad exigendas pecunias Druso, ut opinor, Pisaurensi, an epuloni Vatinio reservatur: hæc jejuna, ac bella relegatio datur ei, cujus tribunatus ad istorum tempora reservatur. Incende hominem, amabo te, quoad pot' est. Una spes est salutis, istorum inter istos dissensio, cujus ego quædam

fait un merite auprés du Peuple en se faisant Plebeïen, il le perdroit par là. Quoi donc, luy aurois-je dit, vous étes vous fait Plebeïen, pour aller saluer Tigrane? Est-ce que les Rois d'Armenie ne rendent pas le salut aux Patriciens. Que vous dirai-je, je m'étois preparé à bien tourner en ridicule cette Ambassade. Mais, s'il la refuse; & si, comme vous me le marquez, cela deplaît fort à ceux qui ont le plus contribué à le faire Plebeïen, 4 nous allons avoir une belle Scene.

Et à dire le vrai, il faut avoüer qu'on le maltraite un peu trop. Premierement, est-il juste qu'ayant esté seul d'homme dans la maison de Cesar, il n'ait pû être l'un des vingt que le même Cesar a choisis. Ensuite, on luy promet une Ambassade, & on luy en donne une autre. Peut-être reserve-t'on pour Drusus le Pisaurien, 5 ou pour Vatinius le beau mangeur, celle qui est lucrative, pendant qu'on en donne une où il n'y a rien à gagner, & qui est dans le fond un honête exil, à un homme comme Clodius, dont le *Tribunat* devoit estre pour eux d'une si grande ressource. 6 Aigrissez-le, je vous

initia sensi ex Curione. Jam vero Arrius Consulatum sibi ereptum fremit. Megabocchus &, hæc sanguinaria juventus inimicissima est. Accedat vero, accedat etiam ista rixa Auguratus. Spero me præclaras de istis rebus epistolas ad te sæpe missurum. Sed, illud quid sit, scire cupio, quod jacis obscure, jam etiam ex ipsis Quinqueviris loqui quosdam. Quidnam id est, si est enim aliquid, plus est boni, quam putaram.

Atque hæc; sic velim existimes, non me abs te κατὰ τὸ πρακτικὸν [a] *quærere; quod gestiat animus aliquid agere in Rep. jam pridem gubernare me tædebat, etiam cum licebat. Nunc vero cum cogar exire de Navi non abjectis, sed receptis gubernaculis; cupio istorum*

a Agendi cupiditate.

naufragia

prie, le plus que vous pourrez ; on ne peut ſauver la Republique qu'en mettant de la diviſion entre ces gens-là, & il y a déja quelque diſpoſition, comme j'ai lieu d'en juger par ce que m'a dit Curion. 7 Arrius d'une part eſt outré de ce qu'on luy a fait manquer le Conſulat. Cette jeuneſſe ſanguinaire 8 eſt fort oppoſée à Pompée. 9 S'il pouvoit encore arriver qu'ils ne s'accordaſſent pas ſur cette place d'Augure, j'aurois alors de belles Lettres à vous écrire. Mais je ſuis fort curieux de ſçavoir ce que vous voulez me faire entendre, lorſque vous me dites, que quelques uns même des cinq 10 commencent à parler. Qu'eſt-ce que ce peut eſtre ? ſi c'eſt ce que je penſe, cela va mieux que je n'aurois crû.

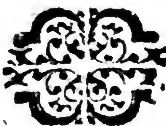
Au reſte, n'allez pas vous imaginer que je m'informe de tout ceci par envie d'eſtre de quelque choſe, & d'avoir part aux affaires. Il y avoit déja longtemps que j'étois las de m'en mêler lorſque j'en avois la liberté. Maintenant donc que j'ai été contraint de ſortir du vaiſſeau, non que j'aie abandonné le gouvernail, mais parce qu'on me l'a ôté des mains, je ſuis bien aiſe de voir

naufragia ex terra intueri, cupio, ut ait tuus amicus Sophocles, κἂν ὑπὸ ϛέγῃ[b]

Πυκνᾶς ἀκȣ́ειν ψεκάδος εὑδȣ́σῃ φρενί.[a]

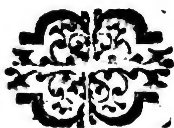
De muro, quid opus sit, videbis. Castricianum mendum nos corrigemus: & tamen ad me Quintus cIↃ ccIↃↃ IↃↃↃ *scripserat, nunc ad sororem tuam H-S* XXX. *Terentia tibi salutem dicit. Cicero tibi mandat, ut Aristodemo idem de se respondeas, quod de fratre suo, sororis tuæ filio, respondisti. De Amalthea quod me admones, non negligemus. Cura ut valeas.*

a Et utique sub tecto confertim labentem audire pluviam quieto animo.



les naufrages du bord ; je ſuis bien aiſe, comme dit vôtre ami Sophocle, [11] de ſommeiller tranquilement & à couvert, au bruit de la pluie qui tombe dehors.

Vous verrez ce qu'il y a à faire à cette muraille. Je corrigerai cette faute qui regarde Caſtricius. [12] Mon frere m'a écrit que c'étoit...... [13] & maintenant il écrit à vôtre ſœur que c'eſt ..... Ma femme vous ſalue, & mon fils vous prie de luy ſervir de caution auprés d'Ariſtodemus, [14] comme vous en avez ſervi à nôtre neveu. Je profiterai de l'avis que vous me donnez pour mon Amalthée. Ayez ſoin de vôtre ſanté.



REMARQUES.

SUR LA VII. LETTRE.

OU *je louois un homme dont je ne suis pas content.*] Cela regarde apparament Pompée, dont il dit dans la neuviéme Lettre qu'il se repent de luy avoir donné dans ses Harangues de si grandes louanges, & qu'il va chanter la palinodie.

2. *Avant que j'eusse lû vôtre Lettre, je le souhaittois.*] J'ôte ici avec tous les Commentateurs la proposition *in* comme le sens le demande. Je n'ai pas voulu neanmoins l'ôter dans le texte, parce qu'elle se trouve dans tous les Manuscrits. Grævius conjecture avec assez de vraisemblance qu'il pouvoit y avoir *istim*; mais il n'a rien voulu changer au texte.

3. *Non pas assurement que je craigne d'en venir aux mains avec luy.*] NON ME HERCULE UT DIFFERREM CUM EO VADIMONIUM. C'est une metaphore tirée du droit; à la lettre, *non que je veuille éviter de comparoître en Jugement.*

4. *Qui ont le plus contribué à le faire Plebeïen.*] LATORIBUS ET AUSPICIBUS LEGIS CURIATÆ. Nous avons déja dit que le Decret necessaire pour confirmer les adoptions, s'appelloit *Lex Curiata*, parce qu'il passoit dans une Assemblée par Curies ou quartiers,

Ciceron veut parler ici de Cesar & de Pompée. *V. Rem. 6. sur la 10. Lettre de ce Livre.*

5. *Drusus le Pisaurien.*] On trouve un Drusus qui fut accusé cinq ans aprés, la même année que le fut Vatinius, & apparament pour le même sujet, c'est à-dire, à cause des violences qu'ils avoient exercées pendant qu'ils estoient Tribuns. On ne sçait pourquoi Ciceron appelle ce Drusus Pisaurien : apparament qu'il avoit esté Questeur dans cette Province de l'Asie mineure, & qu'il luy estoit arrivé là quelqu'histoire qui luy avoit fait donner ce surnom. Il fut Préteur en 703. comme il paroît par la quatorziéme Lettre du huitiéme Livre des Fam. où Cœlius mande à Ciceron, qui estoit alors en Cilicie, *venez au plûtôt vous trouverez bien ici de quoi rire ; vous y verrez Drusus juger les affaires qui ont rapport à la Loy Scantinia.* Elle avoit esté faite contre une certaine débauche que les Loix n'ont jamais pû banir de l'Italie. Ainsi Cœlius veut faire entendre que ce Drusus estoit fort débauché, & c'est apparament pour cela que Ciceron le joint ici avec Vatinius.

6. *Clodius dont le Tribunat devoit estre pour eux d'une si grande ressource.*] Comme Cesar se servit de voies de fait pour faire passer toutes les Loix qu'il proposa pendant son Consulat, il avoit à craindre, que dés qu'il seroit sorti de Charge, on ne tentât de les faire casser. Ainsi il étoit fort important pour luy d'avoir alors quelque Tribun qui luy fut entierement dévoüé, & qui s'opposât aux tentatives que l'on pourroit faire, & que l'on fit en effet.

7. *Comme j'ai lieu d'en juger par ce que m'a dit Curion.*] Mr. de S. Real conclut decisivement de ces paroles, que cette Lettre a esté écrite aprés la suivante, où Ciceron parle à Atticus de l'entretien qu'il avoit eu avec Curion; mais cela ne me paroît nullement decisif. Il est tres naturel que Ciceron qui ne fait qu'indiquer ici l'entretien qu'il avoit eû avec Curion, en ait rendu compte plus en détail à Atticus un ou deux jours aprés.

8. *Pompée*] MEGABOCCHUS. Il est tres-sûr qu'il s'agit ici de Pompée, aussi bien que dans plusieurs autres endroits de ce Livre où Ciceron le désigne par d'autres noms enigmatiques. Les Commentateurs disent qu'il appelle Pompée *Megabocchus*, parce que Pompée avoit défait L. Domitius en Afrique où Bocchus beaupere de Jugurtha avoit regné; & *Megas* signifie en Grec la même chose que *Magnus* surnom de Pompée. Cela ne satisfait gueres; mais on seroit bien moins content de tout ce que les Commentateurs imaginent pour expliquer ce que signifient *Alabarches* & *Sampsiceramus*, deux autres noms enigmatiques que Ciceron donne à Pompée. Ceux qui liront ces remarques, doivent me sçavoir gré de ce que je ne crois pas mes Lecteurs fort curieux de cette espece de divination trop incertaine pour piquer leur curiosité. Les Traducteurs sont assez à plaindre d'être obligez d'examiner avec soin toutes ces conjectures, pour voir s'ils y trouveront quelque chose qui puisse contenter des esprits raisonnables. Il n'est pas extraordinaire qu'aprés dix-huit cens ans, on ne puisse pas dechifrer des mots que Ciceron a affecté de rendre obscurs. Il y au-

toit une sorte de generosité, mais dont la plusspart des Critiques ne sont gueres capables, à dire quelque fois *Davus sum non Oedippus*.

9. *Cette Jeunesse sanguinaire.*] Ce sont ces mêmes jeunes gens qu'il appelle ailleurs les Entremeteurs de la Conjuration ; & qu'il traite ici de jeunesse sanguinaire, parce que les complices de Catilina avoient resolu de mettre le feu à Rome, & de massacrer une partie des principaux Citoyens. *Nostri illi Commissatores conjurationis barbatuli juvenes &c.* Epist. 16. Lib. 1.

10. *Quelques-uns même des cinq*] EX IPSIS QUINQUE VIRIS. Manuce a cru qu'il faloit lire ici *viginti viris* ;mais cette conjecture est contraire à tous les Manuscrits, & n'est nullement necessaire. Il y a apparence que parmi les vingt Commissaires de la Loy des Champs, on en nomma cinq pour l'établissement d'une nouvelle Colonie à Caponë, à la tête desquels estoit Pompée. Lorsqu'on établissoit une nouvelle Colonie, on envoyoit pour cela, ou trois, ou cinq, ou sept Commissaires qui s'appelloient *trium-viri, quinque-viri, septem-viri.* Il y apparence que ces cinq estoient les plus attachez à Cesar, & que c'est pour cela que Ciceron dit, s'il est vrai que quelques uns même des cinq commencent à se plaindre, cela va mieux que je ne pensois. Monsieur de S. Real a mis dans son texte *viginti-viris*, sans avertir que ce n'étoit qu'une conjecture. Methode pernicieuse & propre à defigurer tous les Auteurs anciens, que de mettre dans le texte des leçons qui ne sont autorisées par aucun Manuscrit, & que

le ſens ne demande pas neceſſairement. C'eſt ce que Monſieur de S. Real a fait en plus d'un endroit.

11. *Comme dit vôtre ami Sophocle.*] Ce que Ciceron cite ici de ce Poete Tragique, eſt auſſi cité par Stobée ſans marquer de quelle Tragedie. De plus de cent pieces de Theatre de cet Auteur, il ne nous en reſte que ſept. Tibulle a dit dans le même ſens

Aut gelidas hibernus aquas cum fuderit Auſter,
Securum ſomnos imbre juvante ſequi.
Eleg. 1. Lib. 1.

12. *Caſtricius.*] C'eſtoit un Negotiant d'Aſie, où le frere de Ciceron eſtoit alors Gouverneur.

pro Flacco.



EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

EPiſtolam cum à te exſpectarem ad veſperum, ut ſoleo, ecce tibi nuntius, pueros veniſſe Roma. Voco, quæro, ecquid litterarum? negant. Quid ais, inquam, nihil ne à Pomponio? Perterriti voce & vultu, confeſſi ſunt ſe accepiſſe, ſed excidiſſe

13. *Mon frere m'a écrit que c'estoit ...... & maintenant il écrit à vôtre sœur que c'est ......*] Le texte est visiblement corrompu en cet endroit, & les chifres sont derangez, car les Romains en comptant ne mettoient pas les plus petits nombres les premiers, comme faisoient quelquefois les Grecs & les Hebreux. Il y a même ici une lacune dans un des meilleurs Manuscrits. J'ai donc mieux aimé laisser les chifres en blanc, que de deviner en l'air sur une affaire que nous ne pouvons connoistre, & qui n'interesse point.

14. *Aristodemus.*] On ne sçait qui estoit cet homme; mais, comme son nom est Grec, il y a beaucoup d'apparence que c'estoit quelque sçavant qu'on vouloit mettre auprés des deux jeunes Cicerons.

LETTRE VIII.

COmme j'attendois le soir de vos nouvelles avec mon impatience ordinaire, on me vint dire que quelques uns de mes gens étoient arrivez de Rome. Je les fais venir, je leur demande s'ils n'ont point de Lettres? ils répondent que non. Comment, leur dis-je, il n'y en a point d'Atticus? Epouventez

in via. Quid quæris? permoleste tuli. Nulla enim abs te per hos dies epistola inanis aliqua re utili & suavi venerat. Nunc, si quid in ea epistola, quam ante diem XVI *Kal. Maii dedisti, fuit historia dignum, scribe quamprimum, ne ignoremus: sin nihil præter jocationem, redde id ipsum. Et scito Curionem adolescentem venisse ad me salutatum. Valde ejus sermo de Publio cum tuis litteris congruebat. Ipse vero mirandum in modum reges odisse superbos. Peræque narrabat incensam esse juventutem, neque ferre hæc posse. Bene habemus; nos, si in his spes est, opinor, aliud agamus. Ego me do historiæ. Quanquam, licet me Sauseium putes esse, nihil me est inertius.*

Sed cognosce itinera nostra; ut statuas, ubi nos visurus sis. In Formia-

de l'air & du ton que je pris, ils m'avoüerent que vous leur en aviez donné une, mais qu'ils l'avoient perdue en chemin. Que vous dirai-je ? j'en fus tres fâché ; car tous ces jours-ci vous ne m'en avez point écrit où il n'y eût quelque chose d'interessant & d'agreable. S'il y avoit donc dans cette Lettre du 15 d'Avril quelque nouvelle importante, ne me la laissez pas ignorer plus long-temps ; & s'il n'y avoit que des plaisanteries, recrivez les moi toûjours. Vous sçaurez que le jeune Curion m'est venu voir ; ce qu'il m'a dit de Clodius s'accorde fort avec ce que vous m'en avez écrit. Il paroist fort ennemi de nos Tirans, & il m'a assuré que tous les jeunes gens de qualité n'étoient pas moins animez que luy, & qu'ils ne pouvoient souffrir tout ce qui se passe. A la bonne heure si nous pouvons nous en reposer sur eux ; je serai ravi de me faire d'autres occupations, & je vais me mettre à écrire l'Histoire. Cependant il faut avoüer que personne n'est plus paresseux que moi, quoique vous me preniez pour un Saufeius. [1]

Je vais vous rendre compte de ma marche, afin que vous voyiez où vous

num volumus venire Parilibus : inde, (quoniam putas prætermittendum nobis esse hoc tempore Cratera illum delicatum) Kal. Maii de Formiano proficiscemur, ut Antii simus A. D. V. Non. Maii. Ludi enim Antii futuri sunt à IV. ad prid. Non. Maii. Eos Tullia spectare vult. Inde cogito in Tusculanum, deinde Arpinum, Romam A. D. Kal. Jun. Te aut in Formiano, aut Antii, aut in Tusculano, cura, ut videamus. Epistolam superiorem restitue nobis, & appinge aliquid novi.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. *CEpendant il faut avouer que personne n'est plus paresseux que moi, quoique vous me preniez pour un Saufeius*] QUAMQUAM, LICET ME SAUFEIUM PUTES ESSE, NIHIL ME ESSE INERTIUS. Comme Saufeius menoit une vie de Philosophe, il donnoit tout son temps à l'étude. Quelques Commentateurs prennent ici les parolles du texte dans un sens tout opposé, selon lequel il faudroit traduire,

pourrez me venir voir. Je compte d'être à Formies le vingt-uniéme d'Avril. [2] Ensuite (puisque vous croyez que dans un si malheureux temps, je ne dois point aller dans un endroit aussi delicieux que Bayes [3]) je partirai de Formies le premier de Mai pour être le trois à Antium, où il doit y avoir des jeux depuis le quatre jusqu'au sept; ma fille a envie de les voir. De là j'irai à Tusculum, ensuite à Arpinum, & je serai à Rome le premier de Juin. Faites en sorte de me venir voir ou à Formies, ou à Antium, ou à Tusculum. Recrivez moi cette Lettre qui a esté perdue, & ajoûtez y quelque chose de nouveau.

---

je vous permets de me croire aussi paresseux que Saufeius, parce que, disent-ils, il étoit Philosophe Epicurien; mais il s'agit ici d'une paresse à écrire & à composer, qui n'est pas ordinairement celle des Philosophes.

2. *Le 21. d'Avril.*] PARILIBUS, c'estoit une Fête que les Pasteurs celebroient en l'honneur de la Déesse Palés, & qui estoit aussi appellée par cette raison *Palilia*. On l'ap-

pelloit *Parilia* selon Festus, parce qu'on invoquoit cette Déesse *pro partu pecoris*; les femmes grosses celebroient aussi cette Fête afin que leurs couches fussent hûreuses. C'étoit ce jour-là que la Ville de Rome avoit été fondée. Comme Ciceron n'en parle ici qu'en passant, en maniere de datte, il n'est pas necessaire de faire le détail des ceremonies que l'on y observoit, & que l'on peut voir dans les Fastes d'Ovide Livre 4. Il l'a met au 20 d'Avril, & un ancien Calendrier au 21.

3. *Je ne dois point aller dans un endroit aussi delicieux que Bayes.*] PRÆTERMITTENDUM NOBIS ESSE HOC TEMPORE CRATERA



EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

S. V. B. E. Cum mihi dixisset Cæcilius Quæstor puerum se mittere, hæc scripsi raptim, ut tuos elicerem mirificos cum Publio dialogos, cum eos de quibus scribis, tum illum, quem abdis, & ais, longum esse, quæ ad ea responderis, perscribere, illum vero, qui nondum habitus est, quem illa βοῶπις, [a] *cum è Solonio redierit,*

a Bubulis oculis.

ILLUM DELICATUM. Le Golphe entre le Promontoire de Misene & celui de Minerve, estoit appellé par les Grecs κρατὴρ un vase, un bassin, à cause de sa forme ; & Ciceron l'appelle *delicatum*, parce que c'estoit sur ce Golphe qu'estoit Bayes l'endroit le plus delicieux de toute l'Italie, comme nous l'avons dit sur la seiziéme Lettre du premier Livre. Pouzzoles & Pompeii, où Ciceron avoit des maisons de Campagne, estoient sur ce même Golphe, qui est celui de Naples. Ce que dit ici Ciceron a rapport à ce que l'on verra dans la onziéme Lettre, *cum velim vitare omnium deliciarum suspicionem &c.*

Strabo. Lib. 5.



LETTRE IX.

SI vous vous portez bien, je m'en rejouis. Le Questeur Cæcilius m'ayant averti qu'il envoyoit à Rome, je vous écris à la hâte pour tirer de vous ces merveilleux entretiens qne vous avez eûs avec Clodius, soit ceux dont vous me faites quelque détail, soit celui dont vous me dites seulement qu'il seroit trop long de m'écrire tout ce que vous luy avez répondu. Mais n'oubliez pas sur tout celui que vous ne pouriez

ad te est relatura; sic velim putes, nihil hoc posse mihi esse jucundius. Si vero, quæ de me pacta sunt, ea non servantur; in cælo sum: ut sciat hic noster Hierosolymarius, traductor ad plebem, quam bonam meis putissimis orationibus gratiam retulerit: quarum exspecta divinam παλινῳδίαν. [a]

a Recantationem.

Etenim, quantum conjectura auguramur, si erit nebulo iste cum his dynastis in gratia, non modo de cynico Consulari, sed ne de istis quidem piscinarum Tritonibus poterit se jactare. Non n. poterimus ulla esse in invidia, spoliati opibus, & illa Senatoria potentia. Sin autem ab his dissentiet; erit absurdum in nos invehi. Verumtamen invehatur.

Festive, mihi crede, & minore sonitu, quam putaram, orbis hic in

pas encore ſçavoir, & dont cette Junon moderne [1] devoit vous rendre compte à ſon retour de Solonium ; vous ne ſçauriez me faire un plus grand plaiſir. Si Clodius ne tient pas la parole qu'il a donnée à Pompée ſur mon ſujet, je triomphe. Il verra alors ce Heros de Judée, [2] qui ſe mêle de faire agreger des Patriciens parmi le Peuple, quelle reconnoiſſance il a eû de ces Harangues où je luy ai donné des loüanges ſi outrées ; attendez-vous à me voir chanter la palinodie de la belle maniere ?

Au reſte, autant que j'en puis juger, ſi ce broüillon demeure uni avec nos Tyrans, il n'aura que faire de rien entreprendre, ni contre moi qu'il appelle le Cynique Conſulaire, [3] ni contre ces Tritons amoureux de leurs viviers ; puiſque nous ne pouvons plus faire ombrage à perſonne, étants dépoüillez de nôtre credit & de l'autorité que nous avions dans le Senat. Que s'il ſe declare contre ceux qui gouvernent, il ſeroit alors ridicule qu'il ſe declarât auſſi contre nous ; mais qu'il faſſe comme il luy plaira.

En verité cette revolution s'eſt faite dans la Republique d'une jolie manie-

Rep. est conversus: citius omnino, quam potuit; id culpa Catonis, sed rursus improbitate istorum, qui auspicia, qui Æliam legem, qui Juniam, & Liciniam, qui Cæciliam & Didiam neglexerunt; qui omnia remedia Reip. effuderunt; qui regna, qui prædia Tetrarchis, qui immanis pecunias paucis dederunt. Video jam quo invidia transeat, & ubi sit habitatura. Nihil me existimaris, neque usu, neque à Theophrasto didicisse, nisi brevi tempore desiderari nostra illa tempora videris. Etenim si fuit invidiosa Senatus potentia; cum ea non ad populum, sed ad tres homines immoderatos redacta sit, quidnam censes fore?

Proinde isti licet faciant, quos volent, consules, tribunos pl. denique etiam Vatinii strumam sacerdotii διβάφῳ [a] *vestiant; videbis brevi tem-*

[a] Bis tincta purpura.

re, & avec beaucoup moins de bruit que je n'aurois crû; 4 on pouvoit empêcher que cela n'allât si vîte, & il y a bien de la faute de Caton. 5 Mais il faut s'en prendre encore plus à ceux qui ont negligé les auspices & violé tant de Loix differentes; 6 qui ont épuisé toutes les ressources de l'Etat, qui ont donné à des Princes le Titre de Roy avec des Provinces de l'Empire, 7 & à des Particuliers des sommes immenses du Tresor publique. Je vois d'ici sur qui va tomber la haine & l'envie, & où elle se fixera. Croyez que ni l'experience ni mes Livres ne m'ont rien appris, si l'on ne regrette bientôt le temps de mon Consulat. Puisque la maniere dont le Senat usa alors de son autorité, parut odieuse, 8 que sera-ce maintenant qu'elle est passée, non pas au peuple, mais à trois Particuliers 9 qui ne gardent aucun menagement?

Ainsi, qu'ils fassent tels Consuls & tels Tribuns qu'il leur plaira, qu'ils parent même s'ils veulent de la robe d'Augure 10 le goüêtre de Vatinius, 11 vous verrez dis-je dans peu de temps, non seulement ceux à qui on

pore magnos non modo eos, qui nihil titubarunt, sed etiam illum ipsum, qui peccavit, Catonem. Nam nos quidem, si per istum tuum sodalem Publium licebit, σοφιστεύειν [a] *cogitamus: si ille cogitat, tantum duntaxat nos defendere; & quod est proprium artis hujus,* ἐπαγγέλλομαι,

Ἄνδρ᾽ ἀπαμύνεσθαι, ὅτε τις πρότερος
[χαλεπήνῃ. [b]

Patria propicia sit: habet à nobis, etiam si non plus, quam debitum est, plus certe, quam postulatum est. Male vehi malo alio gubernante, quam tam ingratis vectoribus, bene gubernare. Sed hæc coram commodius.

Nunc audi, quod quæris. Antium me ex Formiano recipere cogito A. D. V Non. Majas. Antio volo Non. Majis proficisci in Tusculanum. Sed cum è Formiano rediero, ibi esse usque ad pridem Kalend. Majas volo) faciam

a Philophari.
b Denuntio eum virum me ulturum quicunque prior mihi molestus fuerit.

ne peut reprocher aucune faute, mais Caton même, plus puissans que jamais. Pour moi je ne pense qu'à philosopher, pourvû que vôtre ami Clodius [12] me le permette; sinon, je me contenterai de me défendre, & je déclare que comme les Philosophes sont toûjours prêts à disputer, je serai aussi prêt à combâtre contre tous ceux qui m'attaqueront. Ma patrie doit me le pardonner; si je n'ai pas fait pour elle plus que je ne devois, j'en ai du moins fait plus qu'elle n'exigeoit. J'aime mieux être mal conduit par d'autres, que de conduire une barque remplie de Passagers si ingrats; mais nous en parlerons ensemble plus à loisir.

Pour répondre à ce que vous me demandez, je compte de revenir de Formies à Antium [13] le troisiéme de Mai, & d'aller le sept d'Antium à Tusculum; mais, lorsque je serai parti de Formies, où je compte d'être jusqu'au dernier d'Avril, je vous le ferai aussitôt sçavoir. Ma femme vous

statim te certiorem. Terentia tibi salutem. Κικέρων ὁ μικρὸς ἀσπάζεται Τίτον Ἀθηναῖον.[a]

a Cicero parvulus salutat Titum Atheniensem.

REMARQUES.

SUR LA IX. LETTRE.

1. CEtte *Junon moderne.*] ILLA βοῶπις, c'est une Epithete qu'Homere donne à Junon, & qui signifie à la lettre *qui a des yeux de bœuf*, & dans le figuré *de grands yeux à fleur de tête.* Ciceron veut parler de la sœur de Clodius qui, à ce qu'on prétendoit, servoit de femme à son frere, comme Junon à Jupiter, dont elle estoit la sœur.

2. *Ce Heros de Judée.*] Pompée aprés la mort de Mithridate, poussa fort avant ses conquêtes en Asie, tout le monde sçait qu'il prit Jerusalem.

3. *Le Cynique Consulaire.*] Ciceron estoit grand diseur de bons mots & n'épargnoit personne, ce qui luy fit souvent des ennemis; l'on sçait que les Philosophes Cyniques étoient aussi de cruels railleurs. Plutarque & Macrobe nous ont conservé plusieurs de ces bons mots de Ciceron, par lesquels on peut juger que s'il rencontroit bien ordinairement, il en hazardoit aussi plusieurs assez froids. Tant il est

salue, & mon petit Ciceron aussi. 14



---

vrai que le rôle de diseur de bons mots est difficile à joüer & à soutenir, même par les personnes qui ont le plus d'esprit. *Caninam facundiam exercuit*, disoit Appius frere de Clodius, au raport de Saluste cité par Lactance ; ce qui a un raport visible avec ce que Ciceron dit ici que ses ennemis l'appelloient *le Cynique Consulaire*.

4. *Cette revolution s'est faite dans la Republique d'une jolie maniere, & avec beaucoup moins de bruit que je n'avois cru.*] MINORE SONITU QUAM PUTARAM ORBIS HIC IN REPUBLICA EST CONVERSUS. C'est une metaphore tirée d'un jeu que les Grecs appelloient κοικηλασίαν. Il s'agissoit de faire rouler un cercle de fer, autour duquel il y avoit des anneaux qui faisoient un certain bruit. Il paroist par un endroit de la vingt-uniéme Lettre de ce Livre où Ciceron se sert de la même metaphore, que l'habileté consistoit à faire

tourner ce cercle avec un mouvement si égal que les anneaux fissent tres peu de bruit.

5. *Il y a bien de la faute de Caton.*] On a vû dans les Lettres précedentes, que Caton avoit empêché opiniatrément qu'on n'accordât aux Fermiers de la Republique ce qu'ils demandoient. Cesar ne fut pas plûtôt Consul qu'il leur fit remettre le tiers du prix de leur bail ; & par là mit dans ses interests tout l'Ordre des Chevaliers, qui abandonnerent Caton lorsqu'il voulut avec Bibulus s'opposer aux entreprises de Cesar.

6. *Violé tant de Loix differentes.*] Il y a dans le texte les Loix Ælia, Junia Licinia, & Cæcilia-Didia. Nous avons déja parlé ailleurs de la Loi Ælia. La Loi Cæcilia-Didia avoit esté faite par Cæcilius-Metellus & T. Didius l'an de Rome 655. & la Loi Junia-Licinia par Junius-Sillanus & Licinius-Muræna, l'année d'aprés le Consulat de Ciceron. Cette derniere n'avoit fait que renouveller la premiere, avec de nouvelles peines contre ceux qui la violeroient. Elles ordonnoient l'une & l'autre, qu'on ne feroit passer aucune Loi sans l'avoir auparavant exposée en Public pendant trois Foires consecutives, qui se tenoient de neuf en neuf jours ; & qu'on garderoit aussi d'autres formalitez, que Cesar n'observa point lorsqu'il fit passer ses Loix. Il y avoit encore une Loi Licinia qui défendoit à ceux qui avoient fait passer une Loi, de nommer Commissaire pour son execution aucun de ses Collegues, de ses parens, ou de ses Alliez. Cesar y avoit visiblement contrevenu, en nommant Commissaire pour la distribution des terres de la Campanie Atius-Balbus son beaufrere.

7. Qui

7. *Qui ont donné à des Princes le Titre de Roy avec des Provinces de l'Empire.*] Cela regarde tout ce que Pompée avoit fait dans les Provinces nouvellement conquises, dont il avoit disposé comme il luy avoit plu. Il avoit, entr'autres, donné à Dejotarus Tetrarque de Galatie le Titre de Roy avec la petite Armenie ; & Cesar venoit de faire confirmer par le peuple tout ce qu'avoit fait Pompée.

8. *Puisque la maniere dont le Senat usa alors de son autorité, parut odieuse.*] A cause de la maniere extraordinaire, dont on proceda contre les principaux complices de la Conjuration.

9. *Mais à trois Particuliers.*] Varron fit une Histoire satirique sur cette triple alliance, qu'il intitula *Tricipitinam*, La bête à trois têtes ; mais apparament que cet écrit ne parut point du vivant de Pompée, dont il estoit ami particulier.

10. *De la robe d'Augure.*] διβάφῳ la robe d'Augure estoit d'une couleur mélée de pourpre & d'écarlate, comme le dit Servius sur le septiéme Livre de l'Eneide.

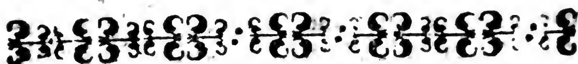
Plin. Lib. 9. cap. 39.

11. *Le gouëtre de Vatinius.*] Ce Gouëtre avoit déja donné lieu à une plaisanterie de Ciceron : Vatinius luy ayant demandé quelque grace pendant qu'il estoit Préteur, & Ciceron ayant déliberé quelque temps ; pour moi dit Vatinius, je n'hesiterois pas un moment si j'estois à vôtre place ; aussi, reprit Ciceron, *tantas cervices non habeo*, ce qui signifie également, je n'ai pas tant de tête que vous, & je n'ai pas tant de col. Paterculus dit du même Vatinius qu'il estoit éga-

lement mal fait de corps & d'esprit. *Lib.* 2. *Plutarch. vit. Cicer.*

12. *Vôtre ami Clodius.*] TUUM SODALEM, *Sodalis* signifie proprement compagnon de table ; Ciceron appelle ainsi Clodius, parce qu'il mangeoit alors souvent avec Atticus. *Epist.* 10. & 14. *h. Lib.*

13. *De revenir le troisiéme de Mai de Formies à Antium.*] ANTIUM ME EX FORMIANO RECIPERE, je traduits ainsi parce que Ciceron n'étoit pas encore alors à Formies, comme l'a crû Pighius, puisque dans les deux Lettres suivantes il est sur le chemin d'Antium à Formies ; & elles ont certainement été



EPISTOLA X.

VULGATIS XII.

CICERO ATTICO SAL.

NEgent illi Publium plebeium factum esse. Hoc vero regnum est, & ferri nullo pacto potest. Emittat ad me Publius qui obsignent : jurabo Cnæum nostrum, collegam Balbi, Antii mihi narrasse, se in auspicio fuisse.

écrites depuis celle-ci ; car dans la onziéme Ciceron mande à Atticus qu'il ne compte plus de revenir à Antium, comme en effet il n'y revint pas, au lieu que dans celle-ci il comptoit encore d'y aller.

14. *Et mon petit Ciceron aussi.*] Κικέρων ὁ μικρὸς &c. à la lettre, *Le petit Ciceron salue Titus l'Athenien.* Ciceron écrivant en Grec, se sert aussi de la maniere des Grecs. comme ils n'avoient point de surnom, & que le nom qu'ils portoient estoit ordinairement commun à plusieurs personnes, on les distinguoit par celui de leur pere, ou de leur païs.



LETTRE X.

C'est la douziéme dans les Editions ordinaires.

QUoi ! ceux mêmes qui ont fait Clodius Plebeïen, luy en contesteront la qualité ? 1 c'est là une tiranie insuportable. Que Clodius m'envoie seulement quelqu'un pour recevoir ma déposition. 2 J'attesterai que Pompée Collegue de Balbus, 3 m'a dit luy-même à Antium qu'il avoit servi d'Augure dans cette affaire.

O suaves epistolas tuas uno tempore mihi datas duas: quibus εὐαγγέλια [a] *quæ reddam nescio: deberi quidem plane fateor. Sed vide συγκύρημα.* [b] *Emerseram commode ex Antiati in Appiam ad Tris tabernas ipsis Cerialibus, cum in me incurrit Roma veniens Curio meus. Ibidem ilico puer abs te cum epistolis. Ille ex me, nihil ne audissem novi: ego negare. Publius, inquit, Tribunatum pl. petit. Quid ais? & inimicissimus quidem Cæsaris, & ut omnia, inquit, ista rescindat. Quid Cæsar? inquam. Negat se quicquam de illius adoptione tulisse. Deinde suum, Memmii, Metelli Nepotis exprompsit odium. Complexus juvenem dimisi, properans ad epistolas.*

a Boni nuntii præmia.
b Casum.

Ubi sunt, qui ajunt ζώσης φωνῆς? [c] *quanto magis vidi ex tuis lit-*

c Vivæ vocis *supp.* major efficacitas.

Les agreables Lettres, que les deux que j'ai reçûës de vous tout à la fois ! Je ne sçai que vous envoyer en revanche, mais je sçai bien du moins que cela meriteroit quelque chose. Apprenez une rencontre ; comme j'arrivois d'Antium aux trois Tavernes par le grand chemin d'Appius, 4 j'ai trouvé mon cher Curion 5 qui venoit de Rome, & en même temps le garçon qui m'apportoit vos Lettres. Curion me demande si je n'ai rien appris de nouveau ? je réponds que non. Clodius, reprit-il, demande la charge de Tribun, que pensez-vous de cela ? il est le plus grand ennemi de Cesar, & c'est pour faire casser tout ce qu'il aura fait pendant son Consulat. Et que dit à cela Cesar, luy dis-je ? Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius. 6 Curion s'est declaré ensuite sur la haine que luy, Memmius & Metellus Nepos ont pour le même Cesar. 7 Je l'ai embrassé là-dessus, & je m'en suis défait pour lire au plûtôt vos Lettres.

Qu'on a tort de dire qu'on s'instruit beaucoup mieux de vive voix que par Lettres ! Combien l'ai-je été mieux par

teris, quam ex illius sermone, quid ageretur, de ruminatione quotidiana, de cogitatione Publii, de lituis βοώπιδος, [a] *de signifero Athenione, de litteris missis ad Cnæum, de Theophanis, Memmiique sermone. Quantam porro mihi exspectationem dedisti convivii istius ἀσελγοῦς?* [b] *sum in curiositate ὀξύπεινος:* [c] *sed tamen facile patior te id me συμπόσιον* [d] *non scribere; præsentem audire malo.*

a Bubulis oculis præditæ Junonis.
b Lascivi.
c Famelicus.
d Convivium.

Quod me ut scribam aliquid hortaris: crescit mihi quidem materies, ut dicis: sed tota res etiam nunc fluctuat; κατ᾽ ὀπώρην τρύξ. [e] *quæ si desederit, magis erunt judicata quæ scribam: quæ si statim à me ferre non potueris, primus habebis tamen, & aliquandiu solus. Dicæarchum recte amas. Lu-*

e Per autumnum fæx *supp.* nondum desedit.

les vôtres que par cet entretien, de tout ce qui se passe, des nouveaux projets que l'on medite chaque jour, des desseins de Clodius, des mouvemens que sa sœur se donne pour l'animer encore davantage,[8] du Porte-Enseigne de la sedition, [9] des Lettres écrites à Pompée, de la conversation de Theophane avec Memmius? Que vous me donnez d'envie d'apprendre le détail de ce festin, ou plûtôt de cette débauche! j'en suis dans la derniere impatience. Cependant je consens que vous ne m'en écriviez point, j'aime mieux attendre que vous m'en entreteniez.

Vous m'exhortez toûjours à composer, [10] & il est vrai que la matiere croît; mais elle n'est pas encore reposée, elle boût toûjours; quand elle sera bien éclaircie, alors je verrai mieux ce qu'on en peut faire. Si je ne vous le communique pas d'abord, du moins serez-vous le premier, & peutêtre longtemps le seul à qui je le ferai voir. Vous avez raison d'aimer Dicearque; c'est un excelent homme, & un Citoyen un peu meilleur que nos injustes maîtres. [11] J'écris ceci le 19 d'Avril à quatre heures du soir, aussitôt aprés

culentus homo est, & civis haud paullo melior, quam isti nostri ἀδικαίαρχοι.[a] *Litteras scripsi hora decima Cerialibus, statim, ut tuas legeram: sed eas eram daturus, ut putaram, postridie ei, qui mihi primus obvenisset. Terentia delectata est tuis litteris: impertit tibi multam salutem:* ἐκ Κικέρων ὁ φιλόσοφος τὸν πολιτικὸν Τίτον ἀσπάζεται.[b]

a Injusti magistratus.
b Et Cicero Philosophus salutat Titum Rempublicam tractantem.

REMARQUES SUR LA X. LETTRE.

1. QUoi! *ceux mêmes qui ont fait Clodius Plebeien luy en contesteront laqualité.*] Apparament que Cesar & Pompée n'estoient pas alors contens de Clodius. Ils craignoient son humeur fougeuse & entreprenante, que Pompée n'éprouva que trop depuis ; & pour empêcher qu'il ne fut Tribun, ils prétendoient que son adoption n'avoit pas esté faite dans les formes, & qu'on n'avoit pas consulté les Auſ-

que j'ai eû reçû vôtre Lettre ; mais je compte de n'envoyer celle-ci que demain par la premiere commodité que je trouverai. Ma femme a lû avec bien du plaisir ce que vous m'écrivez, elle vous fait mille complimens ; & Ciceron, maintenant Philosophe, salue Atticus devenu homme d'Etat.

---

pices ; lorsqu'on assembloit le peuple pour lui proposer quelque affaire, il faloit que trois Augures observassent le vol des oiseaux. Au reste, cette broüillerie de Clodius avec Cesar ne dura pas ; peutêtre même qu'elle ne fut pas fort serieuse, & que ce n'estoit qu'un panneau que Clodius tendoit aux gens du bon parti, & dans lequel Ciceron donna trop aisement. Il est étonnant qu'étant interessé plus

que personne à soutenir que l'adoption de Clodius estoit nulle, comme il le soutint, depuis que ce Tribun se fut declaré contre luy, il s'offre ici luy même pour attester qu'elle avoit esté faite dans les formes.

2. *Quelqu'un pour recevoir ma déposition.*] QUI OBSIGNENT supp. *Testimonium*, c'est-à-dire, qui mettent leur cachet à l'Acte que je ferai. On voit la même chose dans la Lettre quinziéme du quinziéme Livre, *Ego testimonium composui, quod, cum voles, obsignabis.*

3. *Pompée Collegue de Balbus.*] Il y a apparence que Balbus avoit esté nommé Commissaire avec Pompée pour établir une nouvelle colonie à Capouë, & que Ciceron les vit tous deux à Antium lorsqu'ils passerent pour y aller, & que c'est pour cela qu'il parle de luy ici; car il n'y a nulle apparence de penser, comme Monsieur de S. Real, que c'est un reproche que Ciceron fait ici à Pompée de ce qu'il s'estoit avili jusqu'à estre d'une affaire, où il avoit Balbus pour Collegue. Si Ciceron avoit voulu faire une comparaison odieuse, il auroit trouvé parmi les vingt Commissaires de la Loi des Champs, des gens fort au dessous de Balbus qui avoit esté Préteur. Il avoit épousé la sœur de Cesar, dont il eut une fille qui épousa Octavius pere de l'Empereur Auguste. Suetone dit qu'Atius Balbus comptoit plusieurs Senateurs parmi ses ancêtres, & que du côté de sa mere il étoit proche parent de Pompée; ainsi quelle honte y avoit-il pour Pompée d'avoir un de ses plus proches parens pour Collegue?

A matre magnum Pompeium arctissimo contingebat gradu. Sueton. Aug.

4. *Le grand chemin d'Appius*] Fait par Appius Cæcus le Censeur, l'an de Rome 461. Il commençoit à la porte Capene, & alloit tomber prés de Capoue dans un autre grand chemin qu'on appelloit *La voie latine*.

5. *Mon cher Curion.*] Il s'estoit attaché à Ciceron pour se former à l'eloquence. Il réüssit, mais il n'en fit pas un bon usage, comme on verra dans la suite.

Epist. 1. Lib. 2. Fam. de clar. orat. Facundus malo publico *vell. Paterc.*

6. *Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius.*] Il estoit vrai neanmoins que c'étoit à luy principalement que Clodius en avoit l'obligation. Le Tribun Cornificius avoit tenté inutilement l'année precedente de faire aggreger Clodius parmi les Plebeïens. Metellus Celer s'y estoit toûjours opposé, quoique beaufrere & cousin germain de Clodius. Mais, au commencement de cette année, Ciceron plaidant pour C. Antonius, s'étendit par maniere de digression sur l'état malheureux où estoit alors la Republique, & dit bien des choses qui regardoient personellement Cesar, qui en fut si choqué qu'ayant assemblé le Peuple sur le champ, il fit confirmer l'adoption de Clodius.

Pro Domo. Sueton. Jul. cap. 20. Dio Lib. 38.

7. *Sur la haine que luy, Memmius & Metellus Nepos ont pour le même Cesar.*] Curion le pere estoit ennemi de Cesar, & l'on cite même une Harangue qu'il avoit faite contre luy. Memmius estant Préteur l'année suivante, fit tout ce qu'il put pour faire casser tout ce que Cesar avoit fait pendant son Con-

fulat, mais il n'en put venir à bout, & il se racommoda depuis avec luy. Pour Metellus Nepos, il avoit esté Tribun la même année que Cesar estoit Préteur, & ils estoient alors fort unis; on ne sçait point ce qui les broüilla, & il se racommoderent bientôt.

8. *Des desseins de Clodius, des mouvemens que se donne sa sœur pour l'animer encore davantage.*] DE LITUIS Βοώπιδος. Cette metaphore paroistra un peu extraordinaire. Ciceron veut dire que comme la trompette anime au combat, Clodia animoit son frere contre Ciceron. Il y a une metaphore toute semblable dans l'onziéme Livre, où Ciceron mande à Atticus que Cesar disoit, que ç'estoit son frere qui l'avoit porté à sortir de l'Italie, & à aller trouver Pompée, *lituum mea profectionis fuisse.* On appella aussi depuis T. Ampius *tubam belli civilis.* Epist. 12. Lib. 6. Fam. C'est ainsi qu'en comparant differens endroits qui ont du rapport, on trouve qu'un sens qui paroist d'abord extraordinaire, est le veritable & l'unique; mais il n'y a gueres qu'un Traducteur qui se donne la peine de faire ces comparaisons. Au reste, le *lituus* estoit une espece de trompette recourbée, un clairon.

9. *Du Porte-Enseigne de la sedition.*] DE SIGNIFERO ATHENIONE. C'est le nom de celui qui excita en Sicile la guerre des Esclaves. Ciceron veut designer Vatinius, comme d'ailleurs il appelle Clodius, un nouvel Apuleius. *V. la 5. Rem. sur l'onziéme Lettre du 4. Livre.*

10. *Vous m'exhortez toûjours à composer.*] Il s'agit des Anecdotes dont nous avons parlé.

11. *Et un Citoyen un peu meilleur que nos injustes Maitres.*] Dicæarque avoit écrit des Traitez sur le Gouvernement, remplis de maximes differentes de celles que suivoient alors Cesar & Pompée. *Quam illi nostri* ἀδικαίαρχοι, Ciceron fait allusion au nom de Dicæarque, qui signifie *un homme qui gouverne avec justice & équité.*





EPISTOLA XI.

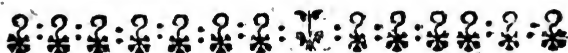
VULGATIS X.

CICERO ATTICO SAL.

Volo ames meam constantiam. Ludos Antii spectare non placet. Est enim ὑποσόλοικον, [a] *cum velim vitare omnium deliciarum suspicionem, repente* ἀναφαίνεσθαι [b] *non solum delicate, sed etiam inepte peregrinantem. Quare usque ad Non. Mai. te in Formiano expectabo. Nunc fac, ut sciam, quo die te visuri simus. Ab Appii Foro, hora quarta. Dederam aliam paulo ante Tribus tabernis.*

a Subabsurdum.
b Apparere.





LETTRE XI.

C'est la dixiéme dans les autres Editions.

ADmirez ma gravité ; je ne veux point me trouver aux jeux d'Antium, car il me paroît qu'il ne conviendroit pas que faisant profession de fuir tous les plaisirs, j'en allasse chercher de si indignes de moi. [1] Je vous attendrai donc à Formies jusqu'au septiéme de Mai. Mandez-moi quel jour nous aurons le plaisir de vous y voir. J'écris cette Lettre au Marché d'Appius [2] sur les dix heures du matin ; je vous en ai écrit une autre un peu auparavant des trois Tavernes. [3]



REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE.

1. *J'En allaſſe chercher de ſi indignes de moi.*] Nous avons déja vû plus haut combien Ciceron avoit peu de goût pour les jeux, & pour les combats de Gladiateurs. *V. Rem.* 2. *ſur la premiere Lettre de ce Livre.* Cela a auſſi rapport avec ce qu'il dit dans la huitiéme Lettre, *puiſque vous croyez que dans un ſi malheureux temps, je ne dois point aller dans un endroit auſſi delicieux que Bayes.*

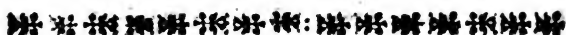
2. *Marché d'Appius.*] Il y a apparence que cette petite Ville fut bâtie dans le même temps qu'Appius Clodius fit faire le grand chemin qui porta ſon nom. Les Villes qu'on appelloit *forum Aurelii, forum Claudii, forum Caſſii, forum Flaminii, forum Æmilii,* eſtoient de même ſur des grands chemins nommez, *via Aurelia, Claudia, Caſſia, Flaminia, Æmilia. Le Marché d'Appius* eſtoit auprés du Marais *Pomptina*, & il y avoit un canal ſur lequel on faiſoit quinze mille par eau lorſqu'on ne vouloit pas ſuivre le grand chemin d'Appius.

Strabo Lib. 5. Horat. Sat. 5. Lib. 1. V. Cluv. Ital. Antiq. Lib. 3. cap. 7. & 8.

3. *Je vous en ai écrit une autre un peu auparavant, des trois Tavernes.*] C'eſt la preceden-

te qui s'est trouvé déplacée dans les Manuscrits où elle est la douziéme, parce qu'elle fut égarée & qu'on la reporta à Formies à Ciceron, qui la renvoya à Atticus avec la treiziéme. On verra de même dans les Livres suivans des Lettres de differens Particuliers à Ciceron, qui ne sont pas dans l'ordre de leur date, mais avec celles dans lesquelles Ciceron en avoit envoyé une copie à Atticus.





EPISTOLA XII.

VULGATIS XI.

CICERO ATTICO SAL.

NArro tibi, plane relegatus mihi videor, postea quam in Formiano sum. Dies enim nullus erat, Antii cum essem, quo die non melius scirem, Romæ quid ageretur, quam ii qui erant Romæ. Etenim litteræ tuæ, non solum quid Romæ, sed etiam quid in Rep. neque solum quid fieret, verum etiam quid futurum esset, indicabant. Nunc, nisi si quid ex prætereunte viatore exceptum est, scire nihil possumus. Quare quamquam jam te ipsum exspecto, tamen isti puero, quem ad me statim jussi recurrere, da ponderosam aliquam epistolam, plenam omnium non modo actorum, sed etiam opinionum tuarum.



LETTRE XII.

C'est l'onziéme dans les Editions ordinaires.

JE vous dirai que depuis que je suis à Formies, je crois être au bout du monde ; [1] pendant que j'étois à Antium, il n'y avoit point de jour que je ne fusse mieux informé de tout ce qui se passoit à Rome, que ceux mêmes qui y sont. Vos Lettres m'apprenoient, non seulement les nouvelles de la Ville, mais ce qu'il y avoit de plus particulier dans le Gouvernement. Je sçavois par vous, & ce qui se passoit & ce qui devoit arriver ; à present nous ne pouvons sçavoir que ce que nous tirons de quelque Passant. C'est pour cela que quoique j'espere de vous voir bientôt, je vous envoie cet Exprés, qui a ordre de repartir dés qu'il aura vôtre réponse. Donnez-luy une Lettre bien remplie, & joignez aux nouvelles vos reflexions & vos conjectures.

Ac diem, quo Roma sis exiturus, cura ut sciam. Nos in Formiano esse volumus usque ad prid. Nonas Mai. Eo si ante eam diem non veneris, Romæ te fortasse videbo. Nam Arpinum quid ego te invitem?

Τρηχεῖ, ἀλλ' ἀγαθὴ κουροτρόφος. οὔτι ἔγωγε
Ἧς γαίης δύναμαι γλυκερώτερον ἄλλο ἰδέσθαι.

Hæc igitur. Cura ut valeas.

a Aspera, sed bona puerorum nutrix, neque hac terra quicquam dulcius possum aspicere.

REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE.

I. DEpuis *que je suis à Formies, je crois être au bout du monde.*] C'est qu'Antium estoit beaucoup plus prés de Rome que Formies, & alors Ciceron avoit tous les jours des nouvelles d'Atticus.

Marquez moi quel jour vous partirez de Rome. Je compte d'être à Formies jusqu'au sixiéme de May. Si vous ne pouvez pas y venir avant ce temps-là, vous pourrez bien être encore à Rome lorsque j'y arriverai. Je ne vous propose point de venir à Arpinum ; c'est un lieu trop sauvage, mais dont je puis dire ce qu'Ulisse disoit d'Itaque, c'est un pays montueux, mais il est propre pour former une belle jeunesse, 2 & il n'y en a point au monde qui me plaise davantage. Voilà tout ce que j'avois à vous dire. Ayez soin de vôtre santé.

---

2. *C'est un pays montueux, mais il est propre à former une belle jeunesse.*] C'est ce que dit Ulisse dans Homere au 9. Livre de l'Odyssée, d'Itaque qui estoit sa patrie, comme Arpinum estoit celle de Ciceron.



EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Facinus indignum : epistolam αὐθωρεὶ [a] *tibi à Tribus tabernis rescriptam ad tuas suavissimas epistolas neminem reddidisse ? at scito eum fasciculum , quo illam conjeceram , domum eo ipso die latum esse , quo ego dederam , & ad me in Formianum relatum esse , itaque tibi tuam epistolam jussi referri ; ex qua intelligeres , quam mihi tum illæ gratæ fuissent. Romæ quod scribis sileri ; ita putabam. At hercule in agris non siletur : nec jam ipsi agri regnum vestrum ferre possunt. Si vero in hanc* τηλέπυλον [b] *veneris* Λαιστρυγονίην , [c] *(Formias dico) qui fremitus hominum ? quam irati animi ? quanto in odio noster amicus Magnus ?*

a Ipsa hora.
b Magnam urbem.
c Læstrygoniam.



LETTRE XIII.

QUel meurtre ! qu'on ne vous ait point rendu cette Lettre que je vous écrivis des trois Tavernes, dans le moment que je reçus les vôtres. Vous ſçaurez que le paquet où je l'avois miſe, fut porté le même jour chez moi à Rome, d'où on me l'a rapporté à Formies. J'ai ordonné qu'on vous renvoyât cette Lettre, vous y verrez combien les vôtres m'avoient fait de plaiſir. Vous me mandez qu'on ne dit mot à Rome, je m'en doutois bien. En recompenſe on ne ſe taiſt pas dans ces quartiers, & les Païſans même ne peuvent plus ſouffrir la tirannie que vous ſouffrez. Si vous venez dans cette antique Leſtrigonie [1] (c'eſt de Formies dont je veux parler) quels murmures n'entendrez vous point ! que les eſprits ſont animez ; qu'on eſt irrité contre nôtre ami Pompée, dont le ſurnom de *Grand* s'uſe peu à peu auſſi bien que

cujus cognomen una cum Crassi Divitis cognomine consenescit. Credas mihi velim; neminem adhuc offendi, qui hæc tam lente, quam ego fero, ferret. Quare, mihi crede, φιλοσοφῶμεν. [a] *Juratus tibi possum dicere, nihil esse tanti. Tu si litteras ad Sicyonios habes, advola in Formianum: unde nos prid. Non. Mai. cogitamus.*

[a] Philosophemur.

REMARQUES.

SUR LA XIII. LETTRE.

1. D*Ans cette antique Lestrigonie.*] La côte où estoit Formies, avoit esté habitée anciennement par les Lestrigons, espece d'Antropophages venus de Sicile. Il fait allusion à un vers d'Homere, Odyss. 10.

2. *Pompée, dont le surnom de* Grand *s'use aussi bien que celui du* Riche *Crassus.*] Je ne conçois pas comment un homme aussi judicieux que Manucç a pu se persuader qu'il ne s'agissoit pas ici de Crassus le Collegue de Pompée dans son premier & son second Consulat

celui du *Riche* Crassus. 2 Je puis vous asseurer que je n'ai encore trouvé personne ici qui souffre tout cela si doucement que moi. Ainsi philosophons si vous m'en croyez, il n'est rien de tel, je vous le jure. Si vous avez les Lettres que vous attendiez pour vos Sicyoniens, venez ici en diligence. Je compte d'en partir le sixiéme de May.

Consulat, & qui s'estoit lié alors avec luy & avec Cesar. Il est clair que Ciceron veut dire ici, que le credit de Crassus & la consideration que luy avoient donné ses grandes richesses, diminuoient depuis qu'il s'estoit attaché à Cesar, aussi bien que la gloire que Pompée avoit acquise par ses grands exploits. Je m'étonne encore plus qu'un homme aussi sçavant que Manuce dans l'histoire Romaine, avance que Crassus n'avoit jamais été surnommé *Dives*; ce surnom estoit dans sa famille depuis cent

cinquante ans. P. Licinius Crassus qui fut Consul l'an 549. l'avoit porté le premier ; & quand Crassus n'auroit pas trouvé ce surnom dans sa famille, ses grandes richesses le luy auroient fait donner. Il est vrai qu'il y avoit du temps de Ciceron un autre Crassus surnommé aussi *Dives*, parce qu'il étoit de cette même famille ; mais il n'estoit pas d'une assez grande consideration pour que Ciceron le joigne ici avec Pompée. Ce dernier n'eut le surnom de Grand que depuis ses victoires d'Asie, comme le dit T. Live ou son Abreviateur. Plutarque dit qu'on le luy donna aprés son triomphe d'Afrique ; mais un grand prejugé



EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Quantam tu mihi moves exspectationem de sermone Bibuli? quantam de colloquio Βοώπιδος? [a] *quantam etiam de illo delicato convivio? proinde ita fac venias ad sitientis aures. Quanquam nihil est jam, quod magis timendum nobis putem, quam ne ille noster Sampsiceramus,*

a Junonis.

contre ce que dit Plutarque, c'est que Ciceron dans l'Oraiſon *pro lege Manilia*, où il étale avec tant de pompe toutes les prérogatives d'honneur accordées à Pompée, ne dit pas un mot de ce ſurnom. Caſſiodore dit que ce fut la conſtruction de ſon Theatre qui luy fit donner ce nom, & il eſt vrai qu'on en avoit vû donner de pareils par le Peuple Romain pour des cauſes auſſi legeres. Mais ce que dit Caſſiodore eſt abſolument détruit par les Lettres de ces deux premiers Livres, qui furent écrites pluſieurs années avant que le Theatre de Pompée fut bâti.



LETTRE. XIV.

QUe vous me donnez d'envie de ſçavoir le détail de ce diſcours de Bibulus, de vôtre entretien avec Clodia, & de ce feſtin ſi voluptueux; ainſi preparez-vous à bien contenter ma curioſité. Aprés tout, ce qui me paroît à preſent le plus à craindre, c'eſt que Pompée voyant que tout le monde ſe dechaine contre luy, & que tout ce que Ceſar aura fait pendant ſon Conſulat ſera plus aiſé à détruire qu'il ne l'avoit crû, ne gar-

cum se omnium sermonibus sentiet vapulare, & cum has actiones εὐανατρέπτους [a] videbit, ruere incipiat. Ego autem usque eo sum enervatus, ut hoc otio, quo nunc tabescimus, malim ἐντυραννεῖσθαι, [b] quam cum optima spe dimicare.

De pangendo quod me crebro adhortaris, fieri nihil potest. Basilicam habeo, non villam, frequentia Formianorum. At quam parem basilicæ tribum Æmiliam? sed omitto vulgus, post horam IV molesti ceteri non sunt. C. Arrius proximus est vicinus. Immo ille quidem jam contubernalis; qui etiam se idcirco Romam ire negat, ut hic mecum totos dies philosophetur. Ecce ex altera parte Sebosus, ille Catuli familiaris. Quo me vertam? statim mehercule Arpinum irem, ni te in Formiano commodissime exspectari viderem, duntaxat ad prid. Non. Mai. Vide enim quibus hominibus aures sint

a Facile evertendas.
b Sub tyranno esse.

de plus de ménagement. Pour moi je me ſens ſi peu de force & de courage, que j'aime mieux vivre en repos ſous une injuſte domination, que de combattre, même avec eſperance de vaincre.

Vous m'exhortez toûjours à compoſer, mais cela n'eſt pas poſſible ici, graces aux aſſiduitez des gens de ce pays. Ma maiſon de Campagne eſt comme un rendez-vous public, [1] il ſemble que toute leur Tribu [2] ſoit venu fondre ici. Paſſe encore pour cette foule de gens qui me viennent ſaluer le matin, j'en ſuis délivré ſur les dix heures; mais malheureuſement Arrius [3] eſt mon plus proche voiſin, ou pour mieux dire nous logeons enſemble, car il ne me quitte point; il dit même que c'eſt pour philoſopher tout le jour avec moi, qu'il ne va point à Rome. Je ſuis aſſiegé d'un autre côté par Seboſus le bon ami de Catulus; où me ſauver? Je vous aſſûre que s'il n'eſtoit pas plus commode pour vous que je me tienne ici, je m'enfuirois à Arpinum; mais je ne vous attendrai que juſqu'au ſixiéme

dedita mea. Occasionem mirificam, si qui nunc, dum hi apud me sunt, emere de me fundum Formianum velit. Et tamen illud probem? Magnum quid aggrediamur, & multa cogitationis, atque otii. Sed tamen satisfiet à nobis; neque parcetur labori.

REMARQUES

SUR LA XIV. LETTRE.

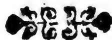
1. UN *rendez-vous public.*] BASILICAM. V. Rem. 42. sur la seiziéme Lettre du quatriéme Livre.

2. *Leur Tribu*] TRIBUM ÆMILIAM. Nous avons déja dit que toutes les Villes de l'Italie avoient le droit de Bourgeoisie, & qu'elles estoient aggregées dans quelqu'une des 35. Tribus, dont il y en avoit quatre qu'on appelloit les Tribus de la Ville, & 31. celles de la Campagne. La pluspart de ces Tribus portoient le nom des plus illustres familles de Rome, comme les Tribus *Claudia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Horatia*, *&c.* parce que ces familles estoient de ces Tribus; car depuis qu'on avoit fait mettre dans les Tribus de la Ville les fils d'affranchis, la pluspart des grandes maisons s'en estoient tirées, & s'étoient associées aux Tribus de la Campagne.

de Mai, car vous voyez à quels gens je ſuis livré ; la belle occaſion, pendant qu'ils ſont ici, d'avoir ma maiſon à bon marché ! Comment voulez vous avec cela que j'entreprenne un ouvrage de ſi longue haleine, & qui demande tant de loiſir ? Je tacherai neanmoins de vous contenter, & je n'épargnerai pas ma peine.

---

3. *Arrius, Seboſus.*] Il n'eſt pas ſurprenant qu'on ne ſçache rien de ces Campagnards qui fatiguoient ſi fort Ciceron. Je ne ſçai s'il eſt neceſſaire que j'avertiſſe qu'il ne faut pas confondre cet Arrius avec celui dont nous avons déja parlé, & qui avoit eſté Préteur. On trouve un Seboſus parmi les Auteurs dont Pline dit qu'il s'eſtoit ſervi pour compoſer ſon Hiſtoire naturelle, mais il n'y a pas d'apparence que ce ſoit le même que cet importun dont Ciceron parle avec tant de mépris.





EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

UT scribis, ita video, non minus incerta in Rep. quam in epistola tua: sed tamen ista ipsa me varietas sermonum, opinionumque delectat. Romæ enim videor esse, cum tuas litteras lego, & , ut fit in tantis rebus, modo hoc, modo illud audire. Illud tamen explicare non possum, quidnam invenire poßit, nullo recusante, ad facultatem agrariam. Bibuli autem ista magnitudo animi in comitiorum dilatione, quid habet, nisi ipsius judicium sine ulla correctione Reip.? Nimirum in Publio spes est: fiat, fiat Tribunus plebis: si nihil aliud, ut eo citius tu ex Epiro revertare. Nam ut illo tu careas non video posse fieri; præsertim si mecum aliquid volet disputare. Sed id quidem



LETTRE XV.

JE conçois, comme vous me le dites, que tout est aussi incertain dans la Republique que vous me le faites dans vos Lettres ; cependant cette varieté même de discours & de sentimens me fait plaisir. Lorsque je lis ce que vous m'écrivez, il me semble que je suis à Rome, & qu'on me dit tantôt une chose & tantôt une autre, comme il arrive dans une conjoncture aussi importante que celle-ci. Mais ce que je ne puis imaginer, c'est quel expedient l'on peut trouver pour executer la Loi des Champs d'une maniere qui contente tout le monde. Quant au courage avec lequel Bibulus entreprend de faire differer les Elections, [1] cela ne servira qu'à faire voir ce qu'il pense de l'état present des affaires, sans y remedier. Apparament que l'on attend tout de Clodius ; & bien qu'on le fasse Tribun du Peuple, ne fut ce que pour

non dubium est, quin, si quid erit ejusmodi, sis advolaturus. Verum ut hoc non sit; tamen seu ruet, seu eriget Remp. præclarum spectaculum mihi propono, modo te consessore spectare liceat.

Cum hæc maxime scriberem, ecce tibi Sebosus. Nondum plane ingemueram; salve, inquit Arrius. Hoc est, Roma decedere? quos ego homines effugi, cum in hos incidi? Ego vero in montes patrios & ad incunabula nostra *pergam. Denique, si solus non potuero, cum rusticis potius, quam cum his perurbanis, ita tamen, ut, quoniam tu certi nihil scribis, in Formiano tibi præstoler usque ad* III *Non. Mai.*

Terentiæ pergrata est assiduitas tua, & diligentia in controversia Mulviana. Nescit omnino, te communem

vous faire revenir plûtôt d'Epire,[2] car je ne vois pas comment vous pourriez alors vivre sans luy, sur tout s'il entreprend quelque chose contre moi. En ce cas, je ne doute point que vous ne voliez aussitôt icy. Mais, quand il me laisseroit en repos, soit qu'il acheve de perdre la Republique, ou qu'il la releve, je m'attends à de belles scenes, mais je voudrois vous avoir à côté de moi pour Spectateur.

Dans le temps que j'écris ceci, on m'annonce Sebosus; je n'avois pas achevé d'en gemir, que j'entends Arrius qui me donne le bon-jour. Autant valoit-il demeurer à Rome; je n'y essuirois pas de plus grands facheux. Pour m'en délivrer, il faudra que je me sauve dans le pays rude & sauvage de ma naissance. Enfin, si je ne puis être seul, j'aime mieux vivre avec de francs Païsans, qu'avec tous ces beaux esprits. Cependant, comme vous ne me dites rien de certain sur le jour de vôtre départ, je vous attendrai ici jusqu'au cinquiéme de Mai.

Ma femme vous est tres obligée de l'application avec laquelle vous poursuivez son affaire contre Mulvius. Elle

causam defendere eorum, qui agros publicos poßideant. Sed tamen tu aliquid publicanis pendis; hæc etiam id recusat. Ea tibi igitur, & Κικέρων, ἀριστοκρατικώτατος παῖς, [a] *salutem dicunt.*

a Cicero puer optimatum studiosissimus.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. *Le courage avec lequel Bibulus entreprend de faire differer les Elections.*] Elles ne furent faites cette année qu'au mois d'Octobre, au lieu qu'elles se faisoient ordinairement au commencement de Juillet. Bibulus esperoit apparament de les mener encore plus loin, & d'empêcher qu'elles ne se fissent pendant que Cesar seroit en place, comptant que n'y presidant pas, il ne luy seroit pas si aisé de faire élire ceux qu'il souhaitoit.

2. *Pour vous faire revenir plutost d'Epire.*] Atticus estoit encore à Rome, mais il comptoit de partir de jour à autre pour la Grece.

3. *Ceux qui tiennent comme vous des terres de la Republique.* [Parmi les terres qu'elle avoit

ne sçait point qu'en la servant vous soutenez les interests de tous ceux qui tiennent, comme vous, des terres de la Republique. 3 Toute la difference, c'est que vous payez quelque chose pour les vôtres, & qu'elle ne veut rien payer pour les siennes. Elle vous saluë, comme fait aussi le petit Ciceron, qui est déja un grand Republicain.

---

acquise en Italie par droit de Conqueste, on en avoit donné une partie aux Colonies qu'on y avoit envoyées; on affermoit les autres; mais il y en avoit de si abandonnées & en si mauvais état qu'on avoit esté obligé d'en donner la proprieté à des Particuliers, qui payoient seulement le dixiéme des grains, le cinquiéme des bois, & quelque chose aussi pour les bestiaux. Ces terres avoient esté depuis déchargées de cette maniere de rente par un Tribun nommé Sp. Thorius; & quoique la Loi de ce Tribun n'eut point eu de lieu dans la suite, quelques Particuliers, comme Terentia, s'étoient maintenus dans la possession de ne rien payer. Ce Mulvius, dont il est ici parlé, estoit sans doute l'Agent & l'Associé de ceux qui avoient pris à Ferme cette rente, qui étoit sur les terres qu'on appelloit *agros publicos*.



EPISTOLA. XVI.

CICERO ATTICO SAL.

CEnato mihi, & jam dormitanti, prid. Kal. Mai. epiſtola eſt illa reddita, in qua de agro Campano ſcribis. Quid quæris? primum ita me pupugit, ut ſomnum mihi ademerit, ſed id cogitatione magis, quam moleſtia. Cogitanti autem hæc fere ſuccurrebant.

Primum ex eo, quod ſuperioribus litteris ſcripſeras, ex familiari te illius audiſſe, prolatum iri aliquid, quod nemo improbaret; majus aliquid timueram: hoc mihi ejuſmodi non videbatur. Deinde, ut me ego conſoler, omnis exſpectatio largitionis agrariæ in agrum Campanum videtur eſſe derivata: qui ager, ut dena jugera ſint, non amplius hominum quinque millia poteſt ſuſtinere. Reliqua omnis



LETTRE XVI.

COmme je venois de ſouper le dernier d'Avril, & que je commençois à m'aſſoupir, on m'a rendu la Lettre où vous me parlez du partage des terres de la Campanie. Que voulez vous que je vous diſe ? d'abord cela m'a ſi fort donné à penſer que je n'ai plus eû envie de dormir, plûtôt neanmoins par application que par inquiétude ; & voici ce qui m'eſt venu dans l'eſprit en rêvant là-deſſus.

Premierement, ſur ce que vous me mandiez dans vôtre derniere Lettre qu'un des amis de Ceſar vous avoit dit qu'il feroit une propoſition que perſonne ne deſappprouveroit, [1] j'apprehendois quelque choſe de pire, & je ne m'attendois pas à rien de pareil. J'ai conſideré enſuite pour me conſoler, que, ſi toutes les grandes eſperances que la Loi des Champs avoit données ſe trouvent reduites aux terres de la Campanie, [2] il n'y en aura que

multitudo ab illis abalienetur necesse est. Præterea, si ulla res est, quæ bonorum animos, quos jam video esse commotos, vehementius possit incendere, hæc certe est, & eo magis, quod portoriis Italiæ sublatis; agro Campano diviso, quod vectigal superest domesticum, præter vicesimam? quæ mihi videtur una conciuncula, clamore pedissequorum nostrorum, esse peritura.

Cnæus quidem noster jam planè quid cogitet nescio,

Φυσᾷ γὰρ οὐ σμικροῖσιν αὐλίσκοις ἔτι,
ἀλλ' ἀγρίαις φύσαισι φορβείας ἄτερ· [a]

qui quidem etiam istuc adduci potuerit. Nam adhuc hoc ἐσοφίζετο, [b] *se leges Cæsaris probare; actiones ipsum præstare debere: agrariam legem sibi placuisse; potuerit intercedi nec ne,*

a Spirat enim non jam exilibus tibiolis, sed immanibus tibiis sine ligula.
b Cavillabatur.

pour cinq mille personnes à dix arpens chacun, [3] & c'est le moyen d'aliener tous ceux qui n'auront point de part à cette division. D'ailleurs, s'il y a quelque chose qui puisse achever d'animer contre Cesar les esprits des gens de bien qui sont déja fort émus, c'est assurement cette affaire; dautant plus que les péages de l'Italie êtant déja suprimez, [4] si l'on aliene encore les terres de la Campanie, il ne restera plus dans l'Italie d'autre revenu à la Republique que *le vingtiéme*; [5] encore ne faudra-t-il qu'une Harangue de quelque Tribun soutenue des applaudissemens de la canaille, pour le faire aussi supprimer.

Pour nôtre ami Pompée, je ne sçai en verité à quoi il pense, il ne garde plus de mesures, [6] puisqu'il s'est laissé entraîner jusques-là. Auparavant il se tiroit d'affaire, en disant qu'il approuvoit les Loix de Cesar, mais que c'étoit à Cesar & non pas à luy à répondre des voyes dont on s'étoit servi pour les faire passer. Que celle *des Champs* en particulier luy avoit paru bonne, mais que, si on avoit eû droit ou non de s'y opposer, ce n'étoit pas

nihil ad se pertinere : de Rege Alexandrino placuisse sibi aliquando confici ; Bibulus de cælo tum servasset nec ne, sibi quærendum non fuisse : de Publicanis, voluisse illi ordini commodare ; quid futurum fuerit, si Bibulus tum in forum descendisset, se divinare non potuisse.

Nunc vero Sampsicerame quid dices ? vectigal te nobis in monte Antilibano constituisse, agri Campani abstulisse ? quid, hoc quemadmodum obtinebis ? Oppressos vos, inquit, tenebo exercitu Cæsaris. Non mehercule me tu quidem tam isto exercitu, quam ingratis animis eorum hominum, qui appellantur boni : qui mihi non modo præmiorum, sed ne sermonum quidem unquam fructum ullum, aut gratiam retulerunt. Quod si in eam me partem incitarem, profecto jam aliquam reperirem resistendi viam. Nunc prorsus hoc statui, ut quoniam

ſon affaire. 7 Qu'il avoit auſſi été d'avis qu'on terminât à la fin celle du Roy d'Ægypte , 8 mais qu'il n'eſtoit pas obligé de ſçavoir ſi Bibulus avoit conſulté les Auſpices 9 le jour qu'elle avoit paſſé. Quant à celle des Fermiers de la Republique , qu'il avoit été bien aiſe de faire plaiſir à l'Ordre des Chevaliers , mais qu'il n'avoit pas pû deviner ce qui arriveroit au même Bibulus , s'il alloit à la place. 10

Mais maintenant , que direz-vous grand Conquerant de la Judée ? que ſi vous avez ôté à la Republique les terres de la Campanie , vous luy avez rendu le Mont Liban tributaire ; 11 croyez-vous qu'on ſe paye de cette raiſon ? Je ſçaurai bien , dira-t-il , la faire trouver bonne avec les troupes de Ceſar. En mon particulier , luy repondrois-je , je les crains bien moins que je ne ſuis rebuté par l'ingratitude de ceux que l'on appelle gens de bien , qui bien loin de me donner des marques effectives de leur reconnoiſſance , ne m'ont pas même rendu la juſtice que meritoient mes actions. Si je voulois me declarer contre ceux qui gouvernent à preſent , je ſçaurois bien ſur ma parole

tanta controversia est Dicæarcho, familiari tuo, cum Theophrasto amico meo, ut ille tuus τὸν πρακτικὸν βίον [a] *longe omnibus anteponat, hic autem τὸν θεωρητικὸν* [b] *utrique à me mos gestus esse videatur. Puto enim me Dicæarcho affatim satisfecisse: respicio nunc ad hanc familiam, quæ mihi non modo ut requiescam permittit; sed reprehendit, quia non semper quierim. Quare incumbamus ô noster Tite ad illa præclara studia: & eo unde discedere non oportuit, aliquando revertamur.*

Quod de Quinti fratris epistola scribis, ad me quoque fuit πρόσθε λέων ὄπιθεν δὲ. [c] *quid dicam nescio. Nam ita deplorat primis versibus mansionem suam, ut quemvis movere possit: ita rursus remittit, ut me roget, ut annales suos emendem, & edam. Illud tamen, quod scribit, animadvertas*

a Vitam quæ in rebus agendis versatur.
b Quæ in rerum contemplatione.
c Ante leo, à tergoque &c. v. Not.

leur tenir tête. Mais mon parti est pris ; & puisque vôtre Dicæarque s'accorde si mal avec mon Theophraste, le vôtre étant pour la vie active, & le mien pour la speculative ; je veux qu'ils soient tous deux contens de moi. Je crois en avoir assez fait pour contenter Dicæarque ; il est temps que je satisfasse à son tour cette autre secte, qui non seulement me permet de me reposer, mais qui me blâme même de ne l'avoir pas toûjours fait. Donnons-nous donc tous entiers, Mon cher Atticus, à nos charmantes études ; & revenons enfin à une occupation qu'il ne faloit jamais quitter.

Pour ce qui est de la Lettre de mon frere, elle m'a paru, comme à vous, composée de parties toutes contraires ; [12] je ne sçai qu'en dire. Il se plaint au commencement d'une maniere à faire pitié à tout le monde, de ce qu'on l'a continué dans son Gouvernement ; puis il oublie tout d'un coup sa douleur pour me prier de revoir & de publier ses Memoires. Faites attention, s'il vous plaist, à ce qu'il me dit sur le péage du simple transport des marchandises, [13] qu'il a renvoyé l'affaire

velim, de portorio circumvectionis; ait se de consilii sententia rem ad Senatum rejecisse. Nondum videlicet meas litteras legerat; quibus ad eum, re consulta & explorata, perscripseram, non deberi. Velim, si qui Græci jam Romam ex Asia de ea causa venerunt, videas, & si tibi videbitur, his demonstres, quid ego de ea re sentiam. Si possum discedere, ne causa optima in Senatu pereat, ego satisfaciam Publicanis; εἰ δὲ μὴ, [a] *(vere tecum loquar) in hac re malo universæ Asiæ, & negotiatoribus. Nam eorum quoque vehementer interest. Hoc ego sentio valde nobis opus esse. Sed tu id videbis.*

a Sin autem.

Quæstores autem, quæso, num etiam de cistophoro dubitant? nam si aliud nihil erit, cum erimus omnia experti, ego illud ne quidem contemnam, quod extremum est. Te in Arpinati videbimus, & auspitio agresti accipiemus;

au Senat de l'avis de son Conseil. Sans doute qu'il n'avoit pas encore reçû alors la Lettre où je luy ai mandé, aprés avoir consulté & examiné la chose, que ce péage n'est point dû aux Fermiers. Sçachez un peu s'il n'est point encore venu de Grecs à Rome pour solliciter cette affaire; vous pouvez, si vous le jugez à propos, leur dire ce que j'en pense. Si je puis leur faire rendre justice par le Senat, [14] & en même temps faire entendre raison aux Fermiers de la Republique, à la bonneheure; mais, s'ils ne veulent pas l'entendre, j'aime mieux, je vous l'avouë, contenter toute l'Asie, & en particulier les Negotians de cette Province qui y sont aussi fort interessez. Il me paroist qu'il est de nôtre honneur de le faire; cependant je m'en rapporte à vous.

Dites-moi, je vous prie, les Questeurs font ils encore quelque difficulté sur ces monoyes d'Asie. S'il n'y a pas moyen d'en tirer autre chose, aprés avoir tenté toutes sortes de voies, il faudra bien nous reduire à nôtre pis aller. [15] Je vous attends à Arpinum, où je vous recevrai d'une maniere rus-

quoniam maritimum hoc contemſiſti.

REMARQUES
SUR LA XVI. LETTRE.

1. Q*V'il feroit une propoſition que perſonne ne deſapprouveroit.*] On a vû dans les Remarques ſur la dixneuviéme Lettre du premier Livre, que dans la Loy *des Champs* que le Tribun Flavius avoit propoſée l'année précedente, il y avoit pluſieurs articles contraires aux intereſts des Particuliers. Ceſar avoit donc fait entendre qu'il trouveroit le moyen de faire cette diviſion des terres ſans qu'il en coûtât rien à perſonne. Ainſi, au lieu de retirer les terres qui depuis cent ans avoient eſté alienées, comme Flavius le vouloit, il propoſa d'aliener & de partager celles de la Campanie, qui eſtoient du Domaine de la Republique.

2. *Toutes les grandes eſperances que la Loy des Champs avoit données, ſe trouvant reduites aux terres de la Campanie.*] Cela ne peut s'accorder avec ce que diſent Appien & Dion, qu'outre ces terres de la Campanie qui furent reſervées pour ceux qui avoient au moins trois enfans, on en donna d'autres aux pauvres Citoyens. Suetone & Velleius Paterculus, auſſi-bien que Ciceron, ne parlent que de ces terres de la Campanie, & cette diſtinction de ceux qui avoient trois enfans ne

tique, puisque vous n'avez point voulu profiter de tous les agrémens que vous auriez trouvé sur le bord de la Mer.

---

ne se trouve non plus que dans ces Auteurs Grecs.

Dio. Lib. 38. Appian. Lib. 1. civ. Sueton. Jul. Vell. Paterc. Lib. 2.

3. *Il n'y en aura que pour cinq mille personnes à dix arpens chacun.*] Suetone & Velleius Paterculus disent neanmoins qu'il y en eût pour vingt mille; il est vrai qu'on y joignit une campagne nommée *Stellas*, mais qui n'estoit pas à beaucoup prés si grande que ces autres terres de la Campanie. Il faloit donc que Ciceron ne connut pas au juste l'étendue de ces terres; car il n'y pas d'apparence qu'on donnât à chaque Citoyen moins de dix arpans; ce n'en estoit pas trop pour la subsistance d'une famille.

4. *Les péages de l'Italie estant déja supprimez.*] Ils l'avoient esté l'année précedente par une Loy que Metellus Nepos alors Préteur proposa. Cesar les remit depuis sur les marchandises étrangeres, lorsqu'il fut le Maître de la Republique.

Dio. Lib. 37. Sueton. Jul.

5. *Le vingtiéme.*] qui se prenoit sur les affranchissemens que les Maîtres payoient, & qui s'évaluoit par le prix que l'Esclave avoit coûté; & sur la vente des Esclaves, dont le

vingtiéme étoitpayé par l'Acheteur. Ce qui en provenoit estoit reservé pour les plus pressans besoins de la Republique ; & on appelloit, à cause de cela, l'endroit où l'on mettoit cet argent *sanctius ærarium.*

6. *Il ne garde plus de mesures.*] Φυσᾷ γὰρ &c. Ce sont deux vers de Sophocle, qui signifient à la lettre, *il ne soufle plus dans de petites flutes, mais dans les plus grandes, & sans laniere.* Les flutes des Anciens estoient bien plus grandes que les nôtres, & l'on en tiroit un son plus éclatant. Pour ménager le soufle, ils avoient imaginé une laniere qui s'appliquoit sur la bouche, & se lioit derriere la tête, ayant au milieu une ouverture pour emboucher la flute, ce qui donnoit bien plus de force à l'haleine qui estant repoussée, sortoit avec plus d'impetuosité. *Soufler dans de grandes flutes*, c'estoit une expression proverbiale qui signifioit, *entreprendre au dessus de ses forces.* Othon s'en servit pour faire entendre que l'Empire ne luy convenoit point, & qu'il ne se sentoit pas assez de force & de courage pour s'y maintenir τί γάρ μοι καὶ μακροῖς αὐλοῖς *quid mihi & magnis tibiis.* Sueton. & Xiphil. in Othone.

7. *Mais que si l'on avoit eu droit ou non de s'y opposer, ce n'estoit pas son affaire.*] Il y eut trois Tribuns qui voulurent se servir du droit de leur Charge, mais Cesar les fit chasser de la place à main armée. Il y en eut même deux de blessez.

Dio Lib. 38. *Plutarch. Pomp. in Vatin.*

8. *Qu'on terminât à la fin celle du Roy d'Ægypte.*] Ptolemée surnommé *Auletes*, c'est-à-dire *le Joueur de flute* fils bâtard de

Ptolemée Soter le second du nom. Aprés la mort de Berenice fille & heritiere de Soter, le Peuple chassa Ptolemée Alexandre qu'elle avoit épousée, & qui estoit de la Maison Royale; & mit sur le Trône Ptolemée Auletes. Il sollicitoit depuis long-temps pour se faire reconnoistre Roy & Allié du Peuple Romain; & cela étoit dautant plus important pour luy, qu'il avoit lieu de craindre que les Romains ne voulussent faire valoir le droit qu'ils avoient sur l'Ægypte par le Testament de Ptolemée Alexandre, qui n'ayant pû rentrer dans son Royaume, fit le Peuple Romain son heritier. Auletes estoit soutenu par Pompée, qui pendant la guerre contre Aristobule, en avoit tiré de grands secours.

Agrar. 2. Sueton-Jul. cap. 11. Plutarch. Vit. Crassi. Joseph. antiq. Lib. 14. cap. 5. Plin. Lib. 33. cap. 10. Cæsar. Lib. 3. de bel. civ.

9. *Qu'il n'estoit pas obligé de sçavoir si Bibulus avoit consulté les Auspices.*] Lorsque quelqu'un des Magistrats Curules declaroit qu'il observeroit le vol des oiseaux, on ne pouvoit faire passer ce jour-là aucune affaire; mais Cesar se moqua de toutes les declarations de Bibulus, & y opposa des voyes de fait, *obnuntiantem collegam foro expulit.* Sueton. Jul. Dio Lib. 38. v. Rem. 16. sur la 5. Lettre du 4. Livre.

10. *Qu'il n'avoit pas pû deviner ce qui arriveroit au même Bibulus.*] On luy jetta un panier d'ordures sur la tête, comme il alloit à la place pour s'opposer aux entreprises de Cesar.

11. *Le Mont-Liban*] IN MONTE ANTILIBA-

NO. Le Mont-Liban eſt partagé en deux chaiſnes de montagnes entre leſquelles eſt le pays que les anciens appelloient *Cœlé-Syrie*, c'eſt-à-dire *la Syrie creuſe*, dont la Ville de Damas eſt la Capitale. Ils appelloient proprement *Liban* la chaîne de montagnes qui eſt au Nord, & *Antiliban* celle qui eſt au Sud. Ce que dit ici Ciceron a rapport aux Conqueſtes de la Syrie, de la Phœnicie, & de la Judée; car le Mont-Liban tenoit à ces trois Provinces.

† *Strabo. Lib. 16. Ptolem. Lib. 5. cap. 15. Plin. Lib. 5. cap. 20. Tacit. hiſtor. Lib. 5. cap. 6.*

12. *Compoſée de parties toutes contraires.*] πρόσθε λέων *&c.* c'eſt un vers d'Homere qui ſignifie à la lettre, *lion devant, dragon derriere, & chevre au milieu.* C'eſt ainſi qu'étoit compoſé le monſtre appellé Chimere, & qui fut tué par Bellerophon.

13. *Sur le péage du ſimple Tranſport des marchandiſes*] DE PORTORIO CIRCUMVECTIONIS. Les Fermiers vouloient faire payer des droits pour le tranſport des marchandiſes d'une Ville à l'autre, & les Marchands pretendoient qu'ils ne devoient ce droit que pour les marchandiſes qui entroient dans la Province, ou qui en ſortoient, ce qui s'appelloit *portorium invectionis & exportationis.*

14. *Si je puis leur faire rendre juſtice par le Senat.*] SI POSSUM DISCEDERE NE CAUSA OPTIMA IN SENATU PEREAT. Cette maniere de parler eſt aſſez ſinguliere. On en trouve une ſemblable dans Terence, comme le remarque Manuce, *modo ut hoc conſilio poſſit diſcedi ut iſtam ducat*; & il n'eſt point

du tout necessaire de suppoſer avec M. de S. Real que Ciceron fait alluſion à une maniere d'opiner dans le Senat qu'on appelloit *per diſceſſionem*. Il y auroit plus d'apparence que nôtre Auteur fait alluſion à cette maniere de parler en fait de procés & de jugement, *ſuperior diſceſſit.* pro Cæcinna. *Omnium judicio diſceſſit probatus.* de clar. Orat.

15. *Il faudra bien nous reduire à nôtre pis aller.*] C'eſt à-dire, ſe contenter de ces petites monnoyes dont nous avons parlé ſur la ſixiéme Lettre de ce Livre. M. de S. Real traduit *j'en viendrai aux dernieres extremitez*; c'eſt-à-dire ſelon luy, j'aurai recours aux Tribuns du Peuple, pour contraindre les Queſteurs à faire raiſon à mon frere. C'eſt l'interpretation de Corradus, que Grævius condamne aprés Manuce. En effet, une pareille affaire ne pouvoit eſtre portée devant le Peuple par les Tribuns; & les Queſteurs eſtoient abſolument en droit de payer un Gouverneur d'Aſie en monnoye d'Aſie. Ciceron, lorſqu'il fut Gouverneur de Cilicie, fut payé avec cette même monnoye, comme il paroiſt par la premiere Lettre de l'onziéme Livre.

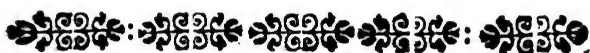


EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

PRorsus, ut scribis, ita sentio. Turbatur Sampsiceramus. Nihil est, quod non timendum sit. ὁμολογουμένως τυραννίδα συσκευάζεται. [a] Quid enim ista repentina affinitatis conjunctio, quid ager Campanus, quid effusio pecuniæ significant? quæ, si essent extrema, tamen esset nimium mali: sed ea natura rei est, ut hæc extrema esse non possint. Quid enim eos hæc ipsa per se delectare possunt? nunquam huc venissent, nisi ad alias res pestiferas aditus sibi compararent. Dii immortales! verum, ut scribis, hæc in Arpinati A. D. VI. circiter Id. Maias non deflebimus, ne & opera & oleum philologiæ nostræ perierit: sed conferemus tranquillo animo.

a Aperte tirannidem affectat.



LETTRE XVII.

JE le vois comme vous me le dites ; Pompée ne garde plus de mesures, on en doit tout craindre, il vise ouvertement à la tirannie. Que conclure autre chose de son mariage inopiné avec la fille de Cesar, [1] de l'affaire de la Campanie, de la profusion des deniers publics? [2] Quand le mal ne devroit pas aller plus loin, ç'en seroit toûjours trop ; mais il est d'une nature à n'en pouvoir pas demeurer là. En effet, que leur reviendroit-il de tout ceci, s'ils n'avoient pas d'autres vûës ? Ils n'en sont venus là que pour s'ouvrir le chemin à des entreprises encore plus pernicieuses. Grands Dieux ! Mais, comme vous me le dites, vers le dixiéme de May nous ne pleurerons pas pour cela ensemble à Arpinum. Ce seroit avoir bien mal employé tout le temps que nous avons donné, vous & moi, à l'étude de la

Neque tam me εὐελπιστία [a] *consolatur, ut antea, quam* ἀδιαφορία; [b] *qua nulla in re tam utor, quam in hac civili & publica. Quin etiam, quod est subinane in nobis, & non* ἀφιλόδοξον, [c] *(bellum est enim sua vitia nosse) id afficitur quadam delectatione: solebat enim me pungere, ne Sampsicerami merita in patriam ad annos* DC *majora viderentur, quam nostra: hac quidem cura certe jam vacuum est. Jacet enim ille sic, ut Phocis Curiana stare videatur. Sed hæc coram. Tu tamen videris mihi Romæ fore ad nostrum adventum, quod sane facile patiar, si tuo commodo fieri possit. Sin, ut scribis, ita venies; velim è Theophane expiscere, quonam in me animo sit Alabarches. Quæres scilicet, ut soles* κατὰ τὸ κηδεμονικὸν, [d] *& ad*

a Bona spes.
b In neutram partem inclinatio.
c A gloriæ cupiditate alienum.
d Accurate.

Philoſophie ; nous nous entretiendrons tranquilement de tout cela.

C'eſt moins à preſent un rayon d'eſperance qui me ſoutient, que l'indifference profonde à laquelle je ſuis parvenu, ſur tout par rapport aux affaires publiques. Je vous avoüerai même (car c'eſt quelque choſe de connoître ſes défauts) que ma vanité & ce foible que j'ai pour la gloire trouvent leur compte à tout ceci. J'aprehendois quelquefois que les ſervices que Pompée a rendus à l'Etat ne paruſſent à la poſterité plus grands que les miens. Il m'a bien délivré de cette peur, car il eſt ſi fort tombé que les plus mépriſables Citoyens 3 paroiſſent élevez auprés de luy ; mais nous en parlerons enſemble. Vous pourriez bien être encore à Rome quand j'y arriverai, & je n'en ſerai point fâché pourvû que cela vous convienne. Mais ſi, comme vous me le marquez, vous venez ici auparavant, tachez de ſçavoir par Theophane comment je ſuis dans l'eſprit de Pompée. 4 Vous vous en informerez avec vôtre exactitude ordinaire ; & ce que vous m'en rapporterez me ſervira de regle pour ma conduite, nous pourrons juger de la ſituation ge-

me ab eo quasi ὑποθήκας [a] *adferes, quemadmodum me geram. Aliquid ex ejus sermone poterimus περὶ τῶν ὅλων* [b] *suspicari.*

a Documenta.
b De summa rerum.

REMARQUES.

SUR LA XVII. LETTRE.

1. SOn *mariage inopiné avec la fille de Cesar.*] Ciceron appelle ce mariage inopiné, parce que la fille de Cesar estoit accordée avec Servilius Cæpio à qui on l'ôta. Pompée luy en donna une des siennes, qui estoit aussi accordée avec le fils de Sylla.

Sueton. Jul. Plutarch. Cesar & Pomp. &c.

2. *De la profusion des deniers publics.*] Cela ne regarde pas seulement les deniers que Cesar avoit destinez à acheter des terres pour les donner aux pauvres Citoyens, & qui furent depuis détournez par Clodius. Cela regarde en general l'administration de Cesar, qui pendant son Consulat disposa des fonds de la Republique en faveur des Particuliers, sans regle ni mesure. Ciceron dit dans la Lettre suivante *je crois que ceux qui gouvernent ne veulent rien laißer à donner.*

nerale des affaires, par ce qu'il vous dira.

Quæ cuique libuiſſet dilargitus eſt contradicente nullo, ac ſi conaretur quis, absterrito. Sueton. Jul.

3. *Les plus mépriſables Citoyens.*] Il y a dans le texte *Phocis Curiana.* Les Commentateurs ſe ſont épuiſez en conjectures pour donner un ſens raiſonnable à ce premier mot, ou pour luy en ſubſtituer un autre ; & il n'y a pas moins de varieté dans les Manuſcrits que dans leurs conjectures. Ils auroient peutêtre mieux fait de reconnoître, comme Manuce, que c'eſt ici un endroit deſeſperé. Tout ce qu'on y entrevoit, c'eſt que Ciceron ſemble faire alluſion au même Curius dont il parle ailleurs avec beaucoup de mépris. *V. la dixneuviéme Remarque ſur la dixiéme Lettre du premier Livre.*

4. *Pompée.*] ALABARCHES, SAMPSICERAMUS. Il eſt auſſi ſûr que ce ſont ici des noms énigmatiques que Ciceron donne à Pompée, qu'il eſt difficile & peu important d'en ſçavoir la ſignification étimologique. Ceux qui ſont curieux de cette eſpece de divination pourront voir dans les Commentaires Latins, les doctes reveries des Critiques ſur *Sampſiceramus*, & leurs conjectures plus raiſonnables ſur *Alabarches.*



EPISTOLA XVIII.

CICERO ATICO SAL.

ACcepi aliquot epistolas tuas, ex quibus intellexi quam suspenso animo & sollicito scire haveres, quid esset novi. Tenemur undique: neque jam quo minus serviamus recusamus; sed mortem & ejectionem, quasi majora, timemus: quæ multo sunt minora. Atque hic status, qui una voce omnium gemitur, neque verbo cujusquam sublevatur. σκοπὸς [a] *est, ut suspicor illis, qui tenent, nullam cuiquam largitionem relinquere. Unus loquitur, & palam adversatur adolescens Curio. Huic plausus maximi,*

a Scopus.



LETTRE XVIII.

De Rome en Grece, & toûjours la même année, jusqu'à la fin de ce Livre.

J'Ai reçu quelques Lettres de vous, où je vois vôtre inquiétude sur l'état present des affaires, & avec quelle impatience vous en attendez des nouvelles. Nous sommes pris de tous côtez & resolus à la servitude ; la mort & l'exil, qui sont des maux bien moins à craindre que l'autre, nous le paroissent davantage. Voilà en quel état sont les choses. Tout le monde en gemit, & personne n'ose dire un mot pour y remedier. Je crois que ceux qui gouvernent, ont envie de ne rien laisser à donner. Le jeune Curion est le seul qui parle & qui agisse ouvertement contre eux. Il reçoit de grands applaudissemens, on s'empresse pour luy faire honneur lorsqu'il paroît dans la Place, & les gens

consalutatio forensis perhonorifica, signa praterea benevolentia permulta à bonis impertiuntur: Fusium clamoribus, & conviciis, & sibilis consectantur.

His ex rebus non spes, sed dolor est major; cum videas civitatis voluntatem solutam, virtutem alligatam. Ac ne forte quaeras κατὰ λεπτὸν [a] *de singulis rebus, universa res eo est deducta, spes ut nulla sit, aliquando non modo privatos, verum etiam magistratus liberos fore. Hac tamen in oppressione sermo in circulis duntaxat, & conviviis est liberior, quam fuit. Vincere incipit timorem dolor, sed ita; ut omnia sint plenissima desperationis. Habet etiam Campana lex execrationem in concione candidatorum, si mentionem fecerint, quo aliter ager possideatur: atque ut ex legibus Juliis. Non dubitant jurare ceteri. Laterensis existimatur caute fecisse, quod*

a Minutatim.

du bon parti luy temoignent toute l'affection imaginable, au lieu qu'ils accable Fufius [1] de huées, de sifflemens, & d'injures.

Tout cela ne nous donne aucune esperance & augmente au contraire nôtre douleur, puisqu'il paroît par là que nos Citoyens ne manquent pas de bonne volonté, mais de courage. Enfin, sans entrer dans aucun détail, je me contenterai de vous dire que les choses sont amenées à un tel point, qu'il n'y a plus d'esperance que, ni les Particuliers, ni même les Magistrats puissent agir avec liberté. Cependant, malgré cette oppression, on parle plus hardiment qu'on n'ait jamais fait, mais seulement dans les conversations particulieres & à table. La douleur commence à l'emporter sur la crainte; mais cela n'empêche pas que le desespoir ne soit toûjours general. Vous sçaurez aussi qu'il est ordonné par un article de la Loy *des Champs*, que tous les prétendans aux Magistratures promettront avec serment en pleine assemblée de ne rien

Tribunatum pl. petere destitit, ne juraret. Sed de Rep. non libet plura scribere. Displiceo mihi, nec sine summo scribo dolore. Me tueor, ut oppressis omnibus, non demisse; ut tantis rebus gestis, parum fortiter.

A Cæsare valde liberaliter invitor in legationem illam, sibi ut sim legatus: atque etiam libera legatio voti caussa datur. Sed hæc & præsidii apud pudorem Pulchelli non habet satis, & à fratris adventu me ablegat: illa & munitior est, & non impedit, quo minus adsim, cum velim. Hanc ego teneo, sed usurum me non puto. Neque tamen scit quisquam. Non lubet fugere: haveo pugnare. Magna sunt hominum studia. Sed nihil affirmo: tu hoc silebis.

proposer contre cette Loy. [2] Il n'y a eû que Laterensis [3] qui n'ait pas voulu jurer ; & on l'approuve fort d'avoir mieux aimé se desister de sa pretention au *Tribunat*. Mais je ne veux plus vous parler de la Republique ; cela me coûte trop, & je ne le puis faire sans une extrême douleur. Je me soutiens assez noblement par rapport à l'oppression generale, mais non pas avec le courage & la dignité convenables à mes actions passées.

Cesar me propose le plus honêtement du monde d'aller servir sous luy dans les Gaules en qualité de Lieutenant ; [4] on m'offre aussi une Legation libre [5] pour aller accomplir quelque vœu, mais cette derniere maniere de m'absenter ne me garentiroit pas assez contre Clodius, & m'empêcheroit de me trouver ici à l'arrivée de mon frere. L'autre, au contraire, me metteroit plus à couvert, & me laisseroit la liberté de revenir quand je voudrois. Je ne la refuse pas, je ne crois pas neanmoins que je l'accepte, & je ne me suis expliqué là-dessus à personne. Je n'ai point envie de fuir, je suis resolu à combatre ; il y a bien des gens dispo-

De Statio manumisso, & nonnullis aliis rebus, angor quidem, sed jam prorsus occallui. Tu vellem, egove cuperem, adesses: nec mihi consilium, nec consolatio deesset. Sed ita te para, ut, si inclamaro, advoles.

REMARQUES.

SUR LA XVIII. LETTRE.

1. *Fusius*] CALENUS. Il estoit Préteur cette année ; & il fut, aussi bien que Vatinius, l'un des principaux Ministres des attentats de Cesar.

2. *Que tous les Prétendans aux Magistratures promettront avec serment en pleine Assemblée de ne rien proposer contre cette Loy.*] AC LEGIBUS JULIIS. Nous avons déja dit que les Loix portoient le nom de famille de celuy qui les avoit proposées. Plutarque & Dion disent que Cesar fit faire ce serment à tous les Senateurs. Il paroist neanmoins par cet endroit que ce serment ne regardoit que les Prétendans aux Magistratures, puisque Laterensis, qui avoit esté Questeur, & qui estoit par

ſez à me défendre ; mais je ne vous aſſure de rien, ne parlez de ceci à qui que ce ſoit.

Il eſt vrai que j'ai lieu d'eſtre faché de ce que mon frere a affranchi Statius, [6] & de quelques autres choſes ; mais le calus eſt entierement formé. Je voudrois bien, ou pour mieux dire, je ſouhaiterois fort que vous fuſſiez ici ; je ne manquerois, ni de conſeil, ni de conſolation. Mais, du moins, tenez-vous prêt à voler ſi je vous appelle.

---

conſequent Senateur, ſe diſpenſa de le faire en ſe deſiſtant de ſa prétention.

Plutarch. in Caton. Dio. Lib. 38.

3. *Laterenſis*] M. JUVENTIUS. Ce deſiſtement, qui luy fit honneur dans l'eſprit des bons Citoyens, ne luy fit point de tort dans la ſuite auprés du Peuple ; car il fut depuis Edile & Préteur.

Pro Plancio. Ep. 8. Lib. 8. Fam.

4. *Ceſar me propoſe le plus honêtement du monde, d'aller ſervir ſous luy en qualité de Lieutenant.*] Ceſar vouloit bien mettre Ciceron à couvert contre les deſſeins de Clodius, mais il vouloit que ce fut à luy qu'il en eut l'obligation.

5. *Une legation libre pour aller accomplir quelque vœu.*] C'eſtoit un pretexte dont ſe ſervoient les Senateurs pour s'abſenter de Rome. C'eſtoient les Conſuls qui donnoient cette eſpece de *legation*, mais le temps en eſtoit fixé ; & pendant tout ce temps-là on ne pouvoit revenir à Rome, au lieu que les Lieutenans des Gouverneurs obtenoient aiſement leur congé. Il eſtoit même quelquefois marqué dans l'Acte de legation que donnoit le Gouverneur, qu'on pourroit revenir à Rome & en ſortir quand on voudroit. D'ailleurs on ne pouvoit mettre en Juſtice les Lieutenans



EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

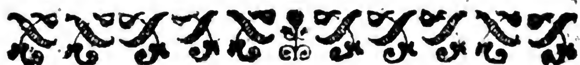
MUlta me ſollicitant, & ex Reipub. tanto motu, & ex iis periculis, quæ mihi ipſi intenduntur: & ſexcenta ſunt. Sed mihi nihil eſt moleſtius, quam Statium manumiſſum. Nec meum imperium? ac mitto imperium, non ſimultatem meam revereri ſaltem? nec, quid faciam, ſcio: neque tantum eſt in re, quantus eſt ſermo. Ego autem ne iraſci

des Gouverneurs de Provinces, tant qu'ils estoient employez; *les legations libres* ne donnoient pas le même privilege.

Epist. 11. Lib. 15. v. Rem. 16. sur la 2. Lettre du 4. Livre, & Rem. 30. sur la 15. Lettre du même Livre.

6. *J'ai lieu d'estre faché de ce que mon frere a affranchi Statius.*] Cet Esclave avoit plus de pouvoir sur l'esprit de son Maître qu'un Valet n'en doit avoir, & il avoit esté cause en partie de toutes les plaintes qu'il y avoit eû en Asie contre Q. Ciceron.

V. Epist. 2. Lib. 1. ad Q. Fr.



LETTRE XIX.

J'Ai bien des sujets d'inquiétude, soit par rapport aux mouvemens de la Republique, soit par rapport aux dangers dont je suis menacé personellement, sans compter mille autres chagrins; mais rien ne m'en donne plus que cet affranchissement de Statius. Quoi! j'ai eu si peu d'autorité sur l'esprit de mon frere! [1] Mais laissons là l'autorité, du moins devoit-il craindre de me faire de la peine. Je ne sçai quel parti prendre là-dessus; aprés tout, cette affaire n'est

possum quidem iis, quos valde amo: tantum doleo, ac mirifice quidem.

Cetera in magnis rebus; minæ Clodii, contentionesque, quæ mihi proponuntur, modice me tangunt. Etenim vel subire eas videor mihi summa cum dignitate, vel declinare nullæ cum molestia posse. Dices fortasse dignitatis ἅλις [a] *tanquam* δρυὸς: [b] *saluti, si me amas, consule. Me miserum, cur non ades? nihil te profecto præteriret: ego fortasse* τυφλώττω, [c] *& nimirum* τῷ καλῷ προσπέποιθα. [d]

a Satis.
b Glandis.
c Cæcutio.
d Erga honestum sum affectus.

Scito nihil unquam fuisse tam infame, tam turpe, tam peræque omnibus generibus, ordinibus, ætatibus offensum, quam hunc statum, qui

pas si facheuse en elle même, que parce qu'elle fait parler. Pour moi je ne sçai point me facher contre les personnes que j'aime fort ; tout ce que je sçai faire c'est de m'affliger, & j'entens cela à merveille.

Ces autres chagrins qui viennent des grandes affaires, comme les menaces de Clodius & les assauts ausquels il faut que je me prepare, ne me touchent que mediocrement. Je puis en effet, ou les soutenir d'une maniere qui me sera beaucoup d'honneur, où les éviter sans peine. Il ne s'agit pas ici de gloire, me direz-vous peutêtre, *vous devez en estre saoul*, [2] pensez, si vous m'aimez, à vôtre sureté. Quel malheur pour moi que vous ne soyez pas ici ; rien ne vous échaperoit assurement. Pour moi, peutêtre que je ne vois pas assez clair, & que je suis trop scrupuleux sur l'honneur & le devoir.

Apprenez qu'il n'y eût jamais rien de si honteux, de si décrié, & de si détesté par les gens de toute sorte de rang, de profession & d'age, que le Gouvernement present. Cela va plus loin que je n'aurois crû, & même que je ne voudrois. Ces gens, qui cherchent si

nunc est : magis mehercule quam vellem, non modo quam putaram. Populares isti jam etiam modestos homines sibilare docuerunt. Bibulus in cælo est: nec quare, scio ; sed ita laudatur, quasi Unus homo nobis cunctando restituit rem. *Pompeius, nostri amores, qui mihi summo dolori est, ipse se afflixit ; neminem tenet : voluntate, an metu necesse sit iis uti, vereor. Ego autem neque pugno cum illa caussa propter illam amicitiam : neque approbo, ne omnia improbem, quæ antea gessi : utor via.*

Populi sensus maxime theatro, & spectaculis perspectus est. Nam gladiatoribus qua Dominus, qua advocati sibilis conscissi : ludis Apollinaribus Diphilus tragœdus in nostrum Pompeium petulanter invectus est : Nostra miseria tu es Magnus, *millies coactus est dicere.* Eandem virtutem istam, veniet tempus cum graviter gemes, *totius theatri clamore dixit,*

fort à plaire au Peuple, ont appris aux plus moderez à les siffler. On éleve Bibulus jusqu'aux cieux; je ne sçai pourquoi, mais enfin on le loüe comme si luy seul sauvoit la Republique en temporisant. 3 Pompée, mon idole, s'est perdu luy-même; je ne sçaurois m'en consoler; il n'a personne pour luy. Je crains bien qu'il n'ose pas se détacher de Cesar & de Crassus, quand même il en auroit envie. Pour moi, je n'agis point contr'eux à cause de nôtre ancienne amitié; & aussi je n'approuve point ce qu'ils font, parce que ce seroit condamner tout ce que j'ai jamais fait; je garde un certain milieu.

Les dispositions du Peuple ont paru au Theatre & aux autres spectacles. Aux derniers Gladiateurs, 4 celui qui les donnoit & tous ceux qui l'accompagnoient, furent sifflez de la bonne maniere. Aux jeux Apollinaires 5 le Comedien Diphilus désigna Pompée d'une maniere fort insolente, le Peuple luy fit repeter vingt fois ces mots, *vous n'estes grand que pour nostre malheur*; tout le monde s'écria aussi à cet autre endroit, *vous vous repentirez un jour d'avoir esté*

dixit, itemque cetera. Nam & ejusmodi sunt ii versus, ut in tempus ab inimico Pompeii scripti esse videantur. Si neque leges, neque mores cogunt, *& cetera magno cum fremitu & clamore sunt dicta. Cæsar cum venisset mortuo plausu, Curio filius est insecutus. Huic ita plausum est, ut salva Rep. Pompeio plaudi solebat. Tulit Cæsar graviter. Litteræ Capuam ad Pompeium volare dicebantur. Inimici erant Equitibus, qui Curioni stantes plauserant; hostes omnibus. Rosciæ legi, etiam frumentariæ minitabantur. Sane res erat perturbata. Equidem malueram, quod erat susceptum ab illis silentio transire: sed vereor ne non liceat. Non ferunt homines, quod videtur esse tamen ferendum. Sed est jam una vox omnium, magis odio firmata, quam præsidio.*

trop puissant & le reste, car il semble que tout ce rôle ait été fait exprés contre Pompée par quelqu'un de ses ennemis. Il s'éleva aussi un grand bruit à l'endroit qui commence par ces mots, *si vous allez contre les loix & contre les mœurs.* Lorsque Cesar parut, on luy applaudit fort foiblement; 6 & le jeune Curion ayant paru ensuite, on luy applaudit comme on faisoit autrefois à Pompée dans les meilleurs temps. Cesar en a esté fort piqué, & on dit qu'il a envoyé un Exprés à Pompée qui est à Capoüe. 7 Ils ne peuvent pardonner aux Chevaliers qui se leverent pour faire honneur à Curion; & ils en veulent generalement à tout le monde; ils menacent d'abroger & la Loix Roscia, & celle pour la distribution du blé que l'on donne au Peuple. 9 Les affaires sont fort broüillées. Pour moi, j'aurois mieux aimé qu'on eût laissé passer sans faire du bruit tout ce qu'ils ont entrepris; mais je doute que cela se puisse. On veut du moins se plaindre de ce qu'on ne sçauroit empêcher, & tout conspire dans un même sentiment qui n'est soutenu que par la haine.

Noster autem Publius mihi minitatur, inimicus est: impendet negotium ad quod tu scilicet advolabis. Videor mihi nostrum illum Consularem exercitum bonorum omnium, etiam satis bonorum, habere firmissimum. Pompeius significat studium erga me non mediocre. Idem affirmat, verbum de me illum non esse facturum. In quo non me ille fallit, sed ipse fallitur.

Cosconio mortuo, sum in ejus locum invitatus. Id erat vocari in locum mortui. Nihil me turpius apud homines fuisset: neque vero ad istam ipsam ἀσφάλειαν [a] *quicquam alienius. Sunt enim illi apud bonos invidiosi: ego apud improbos meam retinuissem invidiam, alienam assumsissem. Cæsar me sibi vult esse legatum. Honestior hæc declinatio periculi. Sed ego hoc nunc repudio. Quid ergo est? pugnare malo: nihil tamen certi. Iterum dico, uti-*

a Securitatem.

Cependant Clodius me ménace & se déclare ouvertement contre moi ; nous allons voir éclater l'affaire qui vous fera sans doute voler ici. Il me semble que je suis assuré de tous les gens du bon parti, qui me seconderent pendant mon Consulat, & même des moins zelez. Pompée me témoigne beaucoup d'affection. Il m'assure toûjours que Clodius ne proposera rien au Peuple contre moi ; & en cela il ne me trompe pas, mais il est trompé.

Cesar m'a offert la place de Commissaire de *la Loy des Champs* vacante par la mort de Cosconius. 10 Ce seroit n'être choisi qu'au défaut d'un autre ; cela m'auroit fait le plus grand tort du monde dans tous les esprits, & rien n'étoit moins propre à me mettre à couvert contre Clodius ; car cette commission est odieuse aux gens de bien, elle ne diminueroit pas la haine que les méchans Citoyens ont pour moi, & elle me chargeroit de celle que les honêtes gens ont pour eux. Cesar souhaite toûjours de m'avoir pour Lieutenant ; c'est une maniere plus honête d'éviter le peril, mais elle n'est point à present de mon goût. Que veux-je donc ? je veux

nam adesses, sed tamen, si erit necesse, arcessemus.

*

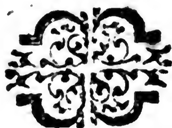
Quid aliud? quid? hoc opinor. Certi sumus perisse omnia. Quid enim ἀκκιζόμεθα [a] *tamdiu? Sed hæc scripsi properans, & mehercule timide. Posthac ad te, aut, si perfidelem habebo, cui dem, scribam plane omnia: aut, si obscure scribam, tu tamen intelliges. In iis epistolis me Lælium, te Furium faciam: cetera erunt ἐν αἰνιγμοῖς.* [b] *Hic Cæcilium colimus, & observamus diligenter. Edicta Bibuli audio ad te missa. Iis ardet dolore, & ira noster Pompeius.*

a Dissimulamus.
b In ænigmatis.



combatre ; cependant, je ne ſçai pas encore ce que je ferai. Je le repete, que n'eſtes vous ici ; attendez neanmoins pour venir, que je vous mande.

Qu'ai-je encore à vous dire ? rien, ſinon qu'il faut compter que la Republique eſt perdue ſans reſſource ; car pourquoi le diſſimuler davantage. J'ai écrit ceci à la hâte & avec quelque défiance. Une autre fois, ſi je puis trouver une perſonne ſûre, je vous manderai toutes choſes clairement ; ou, ſi je ne m'explique qu'à demi, vous ne laiſſerez pas de m'entendre. Je m'appellerai Lælius, & vous Furius. Le reſte ſera énigmatique. Je fais ma cour à vôtre oncle avec grand ſoin. J'apprens qu'on vous a envoyé les *Edits* de Bibulus ; 11 ils ont mis Pompée au deſeſpoir.



REMARQUES

SUR LA XIX. LETTRE.

1. *QUoi ! j'ai eu ſi peu d'autorité ſur l'eſprit de mon frere.*] NEC MEUM IMPERIUM &c. c'eſt un endroit du *Phormion* de Terence, où un pere ſe plaint de ce que ſon fils s'eſt marié contre ſon ordre.

2. *Il ne s'agit plus de gloire, vous devez en eſtre ſaoul.*] DIGNITATIS ἅλις TANQUAM δρυός. Le Proverbe Grec eſtoit *aſſez de gland*, c'eſt-à dire, on doit bientoſt ſe laſſer d'une mauvaiſe nourriture, comme les hommes qui quitterent le gland pour le blé.

3. *Comme ſi luy ſeul ſauvoit la Republique en temporiſant.*] UNUS HOMO NOBIS CUNCTANDO RESTITUIT REM. C'eſt ce vers ſi connu qu'Ennius a dit de Fabius Maximus, qui aprés la bataille de Cannes arreſta les progrés d'Annibal, en évitant le combat, & le harçelant ſans ceſſe.

4. *Aux derniers Gladiateurs, celui qui les donnoit &c.*] C'eſtoit Gabinius comme on le verra dans la vingt-quatriéme Lettre de ce Livre. Il eſtoit dévoüé à Ceſar & à Pompée, qui le firent Conſul l'année ſuivante.

5. *Jeux Apollinaires.*] Ces jeux furent un nouveau fruit de la ſuperſtition que les malheurs de Cannes repandirent dans tous les eſprits, comme on le peut voir dans Tite-Li-

ve. *Livre* 25. & 27. c'estoit le Préteur de la Ville qui y presidoit.

6. *Lorsque Cesar parut, on luy applaudit fort foiblement.*] CÆSAR CUM VENISSET MORTUO PLAUSU. M. de S. Real traduit *Cesar estant survenu quand tout cela fut passé.* Mais *plausus* ne peut s'entendre de tout le bruit que fit le Peuple à l'occasion de ces vers qu'on appliqua à Pompée & que Ciceron appelle *clamorem, fremitum.* Il me paroît visible que Ciceron oppose ici la maniere foible dont on applaudit à Cesar, aux applaudissemens generaux que reçut Curion. *Curio filius est insecutus, huic ita plausum est* &c. c'est aussi le sens que Manuce donne à cet endroit.

7. *Qu'il a envoyé un Exprés à Pompée qui est à Capoüe.*] Cela ne peut s'accorder avec ce que disent Valere-Maxime & Macrobe, que le Comedien Diphilus, en prononçant ces vers qu'il vouloit appliquer à Pompée, étendit la main vers luy. L'autorité de ces deux Auteurs, qui n'ont vêcu que longtemps depuis ces Lettres, n'est pas assez grande pour se mettre en peine de concilier ce qu'ils disent avec ce que Ciceron écrit à son ami. Manuce suppose que Pompée avoit pû venir à Rome pendant quelques jours pour les jeux; mais s'il avoit esté à Rome pendant ces jeux, pourquoi Cesar luy auroit il écrit ce qui s'y estoit passé. Il est vrai que ce que dit Ciceron de l'insolence de ce Comedien contre Pompée, *in nostrum Pompeium petulanter invectus est*, donne lieu de croire qu'il fit quelque geste pour le designer. Comme les jeux Apollinaires se faisoient dans le Cir-

que, il pouvoit bien y avoir quelque ſtatue de Pompée vers laquelle l'Acteur ſe fut tourné.

Val. Max. Lib. 6. cap. 2.

8. *La Loy Roſcia.*] Faite en faveur des Chevaliers. *V. Rem.* 10 *ſur la* 1. *Lettre de ce Livre.*

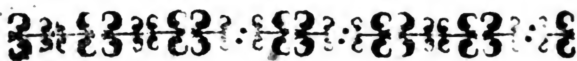
9. *La Loy pour la diſtribution du blé que l'on donne au Peuple.*] FRUMENTARIÆ. Je ne ſçai pourquoi il a plû à M. de S. Real de traduire ici *la Loy des Champs*; cette Loy ne s'appella jamais que *lex Agraria.* La Loy *frumentaria* avoit eſté faite par Gracchus, & enſuite abrogée par M. Octavius, & retablie par Apuleius. Tous ceux qui ont écrit l'Hiſtoire Romaine du temps des Gracques, parlent de cette Loy; & Ciceron en fait auſſi mention dans le Livre des Orateurs illuſtres, & dans le ſecond des Offices. Elle ordonnoit qu'on remettroit au petit Peuple un tiers, & quelquefois une moitié du prix du blé ſelon la differente chereté, & cela aux dépens du Public, & qu'outre cela on leur diſtribueroit chaque mois une certaine quantité de blé *gratis.*

10. *Coſconius.*] Il avoit eſté Préteur ſous le Conſulat de Ciceron, & depuis Proconſul en Eſpagne.

11. *Les* Edits *de Bibulus.*] Ce Conſul voyant qu'il ne pouvoit s'oppoſer aux violences de Ceſar, prit le parti de demeurer enfermé chez luy pendant le reſte de ſon Conſulat, pour rendre ſon Collegue odieux, en faiſant voir que le premier Magiſtrat de la Republique ne pouvoit paroiſtre en Public avec ſureté. Il ſe contentoit d'écrire ces manieres de Ma-

nifestes, ou de Placards qu'il faisoit lire au Peuple & afficher dans les Carrefours. *Edictum* en parlant des *Edits* des Préteurs & des Gouverneurs de Province, avoit encore un autre sens dont nous parlerons sur le cinquiéme Livre. Comme nous n'avons point en François de termes qui puissent exprimer juste les differens sens de ce mot, je l'ai conservé dans la traduction; & je l'ai mis en Italique, pour marquer qu'il y est en un sens fort different de ce que nous appellons *Edit*.

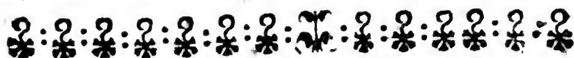




EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

ANicato, ut te velle intellexeram, nullo loco defui. Numestium ex litteris tuis studiose scriptis libenter in amicitiam recepi. Cæcilium, quibus rebus possum tueor diligenter. Varro satisfacit nobis. Pompeius amat nos, carosque habet. Credis? inquies: credo: prorsus mihi persuadet. Sed quia, ut video, pragmatici homines omnibus historicis præceptis, versibus denique cavere jubent, & vetant credere: alterum facio, ut caveam; alterum, ut non credam, facere non possum. Clodius adhuc mihi denuntiat periculum. Pompeius affirmat non esse periculum; adjurat; addit etiam, se prius occisum iri ab eo, quam me violatum iri. Tractatur res. Simul & quid erit certi, scribam ad te. Si erit



LETTRE XX.

J'Ai rendu ſervice en tout ce que j'ai pû, à A. Nicatus que vous m'aviez recommandé. J'ai reçû volontiers au nombre de mes amis Numeſtius, ſur le témoignage avantageux que vous m'en avez rendu. Je ſers ici vôtre oncle en tout ce que je puis. Je ſuis content de Varron; Pompée m'aime & me cherit. Vous le croyez me direz-vous? oüi je le crois, il me l'a entierement perſuadé; mais puiſque les Politiques & les Poëtes mêmes, nous avertiſſent qu'il faut ſe tenir ſur ſes gardes & ne pas croire legerement, je ſçai bien me précautionner, car cela dépend de moi, mais il ne dépend pas de moi de ne pas croire. Clodius me menace toûjours. Pompée m'aſſure que je n'ai rien à craindre, & me conjure de ne me point inquiéter. Il ajoûte même qu'il ſe fera plûtôt tuer par Clodius, que de ſouffrir

pugnandum, arcessam ad societatem laboris: si quies dabitur, ab Amalthea te non commovebo.

De Repub. breviter ad te scribam. Jam enim charta ipsa ne nos prodat, pertimesco. Itaque posthac, si erunt mihi plura ad te scribenda ἀλληγορίαις [a] obscurabo. Nunc quidem novo quodam morbo civitas moritur; ut, cum omnes ea quæ sunt acta improbent, querantur, doleant, varietas in re nulla sit, aperteque loquantur, & jam clare gemant; tamen medicina nulla afferatur. Neque enim resisti sine internecione posse arbitramur: nec videmus qui finis cedendi præter exitium futurus sit. Bibulus hominum admiratione & benevolentia in cælo est, edicta ejus & conciones describunt & legunt. Novo quodam genere in summam gloriam venit. Populare

[a] Allegoriis.

qu'il entreprenne rien contre moi. Cette affaire eſt donc encore incertaine ; dés que je ſçaurai à quoi m'en tenir, je vous le ferai ſçavoir ; s'il faut combatre, je vous appellerai pour me ſeconder ; ſi on me laiſſe en repos, je ne vous tirerai point de vôtre Amalthée.

Je vous dirai peu de choſes des affaires de la Republique. Je commence à craindre que le papier ne nous trahiſſe ; dans la ſuite, lorſque je voudrai vous écrire plus en détail, je le ferai en mots couverts. La Republique eſt prête à perir d'une maniere bien nouvelle. Tout le monde condamne ce que font ceux qui gouvernent, on s'en plaint, on le voit avec douleur, il n'y a aucune varieté de ſentimens, on parle fort haut, on ne ſe cache point pour gemir, & cependant on n'y apporte aucun remede. Auſſi je crois que ſi l'on ſe mettoit en devoir de ſe défendre, on s'expoſeroit à un maſſacre general ; & s'il commençoit une fois, je ne vois pas comment il pourroit finir que par l'entiere ruine des deux Partis. Il n'eſt rien de plus glorieux pour Bibulus que l'eſtime & l'affection que tout le monde luy témoigne. On ne fait que copier &

nunc nihil tam est, quam odium popularium. Hæc quo sint eruptura timeo. Sed, si dispicere quid cœpero, scribam ad te apertius.

Tu, si me amas tantum, quantum profecto amas; expeditus facito ut sis; si inclamaro, ut accurras. Sed do operam & dabo ne sit necesse. Quod scripseram te Furium scripturum, nihil necesse est tuum nomen mutare. Me faciam Lælium, & te Atticum; neque utar meo chirographo, neque signo; si modo erunt ejusmodi litteræ, quas in alienum incidere nolim. Diodotus mortuus est: reliquit nobis H-S fortasse centies. Comitia Bibulus cum Archilochio edicto in ante diem XV Kal. Novemb. distulit. A Vibio libros accepi. Poeta ineptus: nec tamen scit

reciter ses *Edits* & ses Harangues. Il est parvenu par un chemin tout nouveau au comble de la gloire. Il n'y a point à present de moyen plus sûr pour plaire au Peuple, que de se declarer contre ceux qui ont tout fait pour luy plaire. Je crains fort les suites que tout cela peut avoir. Quand j'y verrai plus clair, je vous en parlerai plus positivement.

Pour vous, si vous m'aimez autant que vous m'aimez en effet, tenez-vous prest à accourir ici en cas que je vous appelle ; mais je fais & ferai mon possible pour vous en épargner la peine. Je vous avois dit de prendre dans vos Lettres le nom de Furius, mais cela n'est pas necessaire ; je m'appellerai bien Lælius dans les miennes, mais vous serez toûjours Atticus. Je n'écrirai rien de ma main, * & je ne me servirai point de mon cachet, du moins si je vous écris des Lettres que je ne veuille point qui soient vûës par d'autres. Diodotus est mort ; il m'a laissé environ cent mille sesterces. [1] Bibulus a renvoyé l'élection des Consuls au dix-huitiéme d'Octobre [2] par un *Edit* aussi

nihil : ſed eſt non inutilis. Deſcribo & remitto.

REMARQUES
SUR LA XX. LETTRE.

* JE *n'écrirai rien de ma main*] NEQUE UTAR MEO CHIROGRAPHO. Je n'ai point traduit ici comme M. de S. Real, *je ne ſignerai point*, parce que les Romains ne ſignoient point leurs Lettres comme nous. Ils mettoient à la tête leur nom & celui de la perſonne à qui ils écrivoient, mais lorſque la Lettre eſtoit de la main de leur Secretaire, l'inſcription en eſtoit auſſi, comme il paroiſt par un endroit de la ſeconde Philippique où Ciceron dit à Antoine qu'il pourroit deſavoüer une Lettre qu'il luy avoit écrite, parce qu'elle eſtoit de la main de ſon Secretaire. Suetone en parlant de quelque Lettre écrite de la main d'Auguſte ſe ſert du mot de *chirographum*.

1. *Diodotus eſt mort, il m'a laiſſé cent mille ſeſterces.*] Il y a dans le texte *H-S. centies* dix millions de ſeſterces, ce qui feroit plus de neuf cens mille livres. Ce feroit une ſomme exorbitante pour le legs d'un Philoſophe comme Diodotus domeſtique de Ciceron. Dans la ſeconde Philippique, Ciceron dit que les legs qu'il avoit eûs de ſes amis, quoiqu'en grand nombre, ne montoient en tout qu'à vingt millions de ſeſterces. Manuce &

piquant que les vers d'Archilochus. 3 J'ai reçû les ouvrages que Vibius m'a envoyez ; cet Auteur est mauvais Poëte, 5 mais il sçait quelque chose, & n'est pas tout à fait inutile. Je les fais copier, & je les renvoirai aussi-tôt.

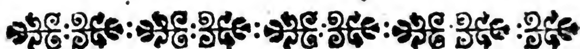
Malespine ont donc eû raison de conclure qu'il faloit lire ici *H-S. centum* supp. *millia*; environ 9400 livres.

2. *Bibulus a renvoyé l'élection des Consuls au mois d'Octobre.*] On voit par là qu'on ne les pouvoit faire que du consentement des deux Consuls ; sans cela on ne concevroit pas comment Bibulus, qui se tenoit enfermé chez luy, auroit pû empêcher qu'elles ne se fissent.

3. *Aussi piquant que les vers d'Archilochus.*] C'est celuy dont Horace a dit,
Archilochum proprio rabies armavit iambo,
parce que les premiers vers satiriques qu'il fit, ce fut pour se venger d'un certain Lycambe qui luy avoit promis sa fille en mariage, & qui luy manqua de parole. Le Poëte fut bien vengé, car le beaupere prétendu se pendit de desespoir.

4. *Vibius.*] C'est apparemment celui qui ressembloit si fort à Pompée, qu'on les prenoit l'un pour l'autre.
Val. Max. Lib. 9. cap. 14.

5. *Cet Auteur est mauvais Poëte.*] Alexandre, qu'il nomme dans la 21. Lettre. Il estoit d'Ephese, & il avoit écrit en vers une Cosmographie qui est citée par Strabon.



EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

De Repub. quid ego tibi ſubtiliter? Tota periit: atque hoc eſt miſerior, quam reliquiſti, quod tum videbatur ejuſmodi dominatio civitatem oppreſſiſſe, quæ jucunda eſſet multitudini, bonis autem ita moleſta, ut tamen ſine pernicie: nunc repente tanto in odio eſt omnibus, ut quorſum eruptura ſit horreamus. Nam iracundiam atque intemperantiam illorum ſumus experti, qui Catoni irati omnia perdiderunt. Sed ita lenibus uti videbantur venenis, ut poſſe videremur ſine dolore interire. Nunc vero ſibilis vulgi, ſermonibus honeſtorum, fremitu Italiæ, vereor ne exarſerint. Equidem ſperabam, ut ſæpe, etiam loqui tecum ſolebam, ſic orbem Reip. eſſe converſum, ut vix



LETTRE XXI.

POur vous dire nettement ce que je pense de la Republique, elle est perdue sans ressource, & dans un état bien plus facheux que celui où vous l'avez laissée. Elle sembloit alors tomber sous une domination agreable à la multitude, & peu nuisible aux bons Citoyens à qui elle ne plaisoit pas ; au lieu que cette domination est devenue tout à coup si generalement odieuse, qu'on ne sçauroit penser sans fremir à ce qui en peut arriver. Nous avons éprouvé la colere & l'emportement de ceux, qui piquez de la resistance qu'ils trouvoient de la part de Caton, ont bouleversé la Republique ;[1] mais ils s'étoient d'abord servis de poisons si doux qu'il sembloit que nous pourrions du moins en mourir sans douleur. A present je crains bien que les sifflemens du Peuple, les plaintes des honêtes gens, & le murmure de toute l'Italie, ne les

sonitum audire, vix impressam orbitam videre possemus: & fuisset ita, si homines transitum tempestatis exspectare potuissent: sed cum diu occulte suspirassent, postea jam gemere, ad extremum vero loqui omnes, & clamare cœperunt.

Itaque ille amicus noster, insolens infamiæ, semper in laude versatus, circumfluens gloria, deformatus corpore, fractus animo, quo se conferat nescit: progressum præcipitem, inconstantem reditum videt: bonos inimicos habet, improbos ipsos non amicos. Ac vide mollitiem animi: non tenui lacrimas, cum illum ante IIX. *Kal. Sext. vidi de edictis Bibuli concionantem, qui antea solitus esset jactare se magnificentissime illo in loco, summo cum amore populi, cunctis faventibus. Ut ille tum humilis, ut demissus erat: ut ipse etiam sibi, non iis solum, qui aderant, displicebat. O spectaculum uni Crasso jucundum, ce-*

portent aux dernieres extremitez. J'avois esperé, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, que cette revolution se feroit si doucement qu'à peine s'en appercevroit-on ; 2 & cela seroit arrivé si l'on avoit pû attendre sans faire du bruit, la fin de l'orage. Mais aprés avoir soupiré long-temps en secret, on a commencé à gemir, puis à parler, & à se plaindre tout haut.

Ainsi donc nôtre ami, qui ne sçavoit encore ce que c'étoit que d'être blâmé, & qui s'étoit toûjours vû comblé de loüanges & couvert de gloire, est tombé tout à coup dans un accablement d'esprit qui paroît jusques sur son visage, & ne sçait de quel côté se tourner. Il voit bien qu'il s'est trop avancé, & il craint, s'il recule, qu'on ne l'accuse de legereté. Il a les bons pour ennemis, & n'est pas même aimé des méchans. Voyez combien je suis aisé à attendrir ; je ne pûs retenir mes larmes lorque je le vis le vingt-cinquiéme de Juillet, haranguer contre les *Edits* de Bibulus. Luy qui autrefois ne paroissoit à la Tribune que pour parler de luy-même en termes magnifiques, adoré du Peuple & applaudi de

teris non item. Nam, quia deciderat ex astris, lapsus quam progressus potius videbatur.

Et, ut Apelles, si Venerem, aut si Protogenes Ialysum illum suum cœno oblitum videret, magnum, credo, acciperet dolorem: sic ego hunc omnibus à me pictum & politum artis coloribus, subito deformatum, non sine magno dolore vidi. Quamquam nemo putabat propter Clodianum negotium, me illi amicum esse debere. Tamen tantus fuit amor, ut exhauriri nulla posset injuria. Itaque Archilochia in illum edicta Bibuli populo ita sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur, præ multitudine eorum qui legunt transire nequeant; ipsi ita acerba, ut tabescat dolore; mihi mehercule molesta;

tout le monde ; qu'il étoit alors rabaissé & abbatu ! & qu'on voyoit bien qu'il n'estoit pas plus content de luy que ceux qui l'écoûtoient ! Le triste spectacle pour tous autres yeux que pour ceux de Crassus ! 3 Lorsque l'on consideroit de quelle hauteur de gloire il étoit tombé, il sembloit plûtôt qu'on l'en eût precipité, qu'il n'estoit croyable qu'il en fut descendu de luy-même.

En mon particulier, comme Apelle & Protogene 4 auroient été sans doute tres-fachez de voir, l'un sa Venus, & l'autre son Jalyse couverts de bouë, de même ne puis-je sans une extrême douleur voir si étrangement defiguré, un homme que j'ai peint avec tant de soin, de mes plus belles couleurs. Il est vrai qu'il n'y a personne qui ne pense que depuis qu'il a eû part à l'adoption de Clodius, je ne dois plus estre de ses amis ; mais j'avois un si grand fond de tendresse pour luy, que les plus grands sujets de plainte n'ont pû l'épuiser. Les sanglants *Edits* de Bibulus contre luy plaisent si fort au Peuple, qu'on ne sçauroit passer dans l'endroit où ils sont affichez, à cause de la foule de gens qui s'empressent pour les lire ; Pompée en

molesta, quod & eum, quem semper dilexi, nimis excruciant; & timeo, tam vehemens vir tamque acer in ferro, & tam insuetus contumeliæ, ne omni animi impetu dolori & iracundiæ pareat.

Bibuli qui sit exitus futurus nescio. Ut nunc res se habet, admirabili gloria est. Quin cum comitia in mensem Octobr. distulisset; quod solet ea res populi voluntatem offendere, putarat Cæsar oratione sua posse impelli concionem, ut iret ad Bibulum; multa cum seditiosissime diceret, vocem exprimere non potuit. Quid quæris? sentiunt se nullam ullius partis voluntatem tenere: eo magis vis nobis est timenda.

Clodius inimicus est nobis. Pompeius confirmat eum nihil esse facturum contra me. Mihi periculosum est credere: ad resistendum me paro. Studia spero me summa habiturum om-

ſéche de depit. J'en ſuis auſſi tres faché, & parce qu'ils traitent trop cruellement un homme que j'ai toûjours aimé, & parce que je crains qu'un Guerrier ſi impetueux, ſi accoûtumé au carnage, & ſi peu fait à ſouffrir des injures, ne s'abandonne tout entier à ſa douleur & à ſon reſſentiment.

Je ne ſçai ce qui arrivera de Bibulus ; pour le preſent, il eſt tout couvert de gloire ; juſques-là que lorſqu'il eût renvoyé les élections au mois d'Octobre, comme ces ſortes de délais ne plaiſent jamais au Peuple, Ceſar crut qu'il ſeroit aiſé de l'animer contre ſon collegue ; mais il eût beau haranguer l'Aſſemblée pour luy faire prendre feu, il n'en pût tirer aucune parole. Que vous dirai-je, ils ſentent bien que tous les partis leur ſont également contraires ; & c'eſt ce qui me fait encore plus craindre qu'ils n'en viennent à quelque violence.

Clodius paroît toûjours mon ennemi. Pompée m'aſſure qu'il n'entreprendra rien contre moi, mais il y auroit trop de danger à ſe repoſer ſur cette aſſurance. Je me prepare à me défendre, j'eſpere que tous les Ordres de l'Etat me

nium Ordinum. Te cum ego desidero; tum vero res ad tempus illud vocat. Plurimum consilii, animi, præsidii denique mihi, si te ad tempus videro, accesserit. Varro mihi satisfacit. Pompeius loquitur divinitus. Spero nos aut certe cum summa gloria, aut sine molestia etiam discessuros. Tu, quid agas, quemadmodum te oblectes, quid cum Sicyoniis egeris, ut sciam cura.

REMARQUES.

SUR LA XXI. LETTRE.

1. QUi *piquez de la resistance qu'ils trouvoient de la part de Caton, ont bouleversé la Republique.*] QUI CATONI IRATI OMNIA PERDIDERANT. Ciceron ne veut pas dire ici, que c'estoit pour se venger de Caton que Cesar avoit formé & executé tant d'entreprises injustes; son ambition en avoit esté l'ame & le principe. Il veut dire que la resistance que Cesar trouva de la part de Caton qui soutenoit & animoit Bibulus, fut cause qu'il se servit des moyens les plus violens.

ſoutiendront avec chaleur. Je ſouhaite fort de vous revoir, & de plus vous me ſerez neceſſaire pour ce temps-là. Je ne manquerai, ni de conſeil, ni de courage, & je me croirai tres-fort, pourvû que vous veniez à temps. Je ſuis content de Varron. Pompée parle toûjours le mieux du monde. Je me flate que je me tirerai de cette affaire, ou avec beaucoup d'honneur, ou du moins ſans deplaiſir. Mandez-moi ce que vous faites, comment vous vous divertiſſez, & où vous en étes avec vos Sicyoniens.

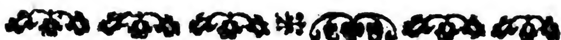
---

2. *Que cette revolution ſe feroit ſi doucement qu'à peine s'en appercevroit-on.*] A la lettre, *que cette roue tourneroit ſi doucement qu'à peine en entendroit-on le bruit, & en remarqueroit-on la trace.* Il fait alluſion à ce jeu dont nous avons parlé ſur la neuviéme Lettre de ce Livre Rem. 4. Comme nous n'avons rien dans nos uſages qui y réponde, je n'ai pas crû devoir conſerver cette metaphore dans la traduction.

3. *Le triſte ſpectacle pour tous autres yeux que pour ceux de Craſſus!*] Il n'avoit jamais pardonné à Pompée d'avoir voulu partager avec luy la gloire de la défaite des Eſclaves. Le Peuple les avoit obligez à ſe reconcilier à la fin de leur Conſulat, mais ce ne

fut qu'une reconciliation plâtrée; &, quoiqu'ils fussent alors unis l'un & l'autre avec Cesar par des motifs d'ambition & d'interest, la jalousie de Crassus subsistoit toûjours.

4. *Apelle & Protogene.*] Les deux plus grands Peintres de leur temps. Ils vivoient vers l'an quatre cent de la fondation de Rome. La Venus dont il est ici parlé, c'est celle de l'Isle de Cos, patrie d'Apelle. Ciceron la joint encore ailleurs avec le Jalyse de Protogene. Il y avoit encore une autre fameuse Venus d'Apelle nommée *Anadyomené* ἀναδυομένη, parce qu'il avoit representé cette Deesse sortant des flots où elle avoit pris naissance. Plusieurs anciens Auteurs ont parlé du Jalyse



EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO SAL.

Quam vellem Romæ mansisses: mansisses profecto, si hæc fore putassemus. Nam Pulchellum nostrum facillime teneremus: aut certe quid esset facturus scire possemus. Nunc se res sic habet; volitat, furit, nihil habet certi, multis denuntiat; quod sors obtulerit, id acturus videtur. Cum videt, quo sit in odio status hic re-

de Protogene, & aucun ne nous a appris ce qu'il representoit. Il y avoit dans l'Isle de Rhodes une Ville nommée Jalyse qui selon Strabon avoit esté ainsi appellée du nom d'un certain Jalysus fils de Cercaphus & de Cidippe. Ainsi il y a beaucoup d'apparence que ce Tableau representoit quelqu'Histoire du Fondateur de cette Ville. Protogene y travailla pendant sept ans ; aussi Apelle disoit de ce Peintre que, si ses ouvrages avoient quelque défaut, c'estoit d'estre trop achevez, que cela en diminuoit le feu & la force. Il estoit de Caunus en Carie, qui dépendoit des Rhodiens.

Lib. 1. de nat. Deor. Strabo. Lib. 14. Ælian. Var. Hist. Lib. 12. cap. 41. Plin. Lib. 35. cap. 10. Aulu-gel. Lib. 15. cap. 31. Plutarch. in Demet.



LETTRE XXII.

QUe n'étes-vous demeuré à Rome : vous y seriez demeuré sans doute si nous avions prévû tout ce que je vois. Nous gouvernerions facilement Clodius, ou du moins nous pourrions sçavoir quels sont ses desseins. Pour le present il s'agite, il s'emporte, il ne sçait ce qu'il veut ; il menace bien des gens, & ne frappera apparament que ce qui se trouvera sous sa main. Quand

rum, in eos, qui hæc egerunt, impetum facturus videtur. Cum autem rursus opes & vim exercitus recordatur, convertit se in nos. Nobis autem ipsis cum vim, tum judicium minatur.

Cum hoc Pompeius egit, &, ut ad me ipse referebat, (alium enim habeo neminem testem) vehementer egit, cum diceret, in summa se perfidiæ, & sceleris infamia fore, si mihi periculum crearetur ab eo, quem ipse armasset, cum plebeium fieri passus esset: sed fidem recepisse sibi & ipsum, & Appium de me: hanc si ille non servaret, ita laturum, ut omnes intelligerent, nihil sibi antiquius amicitia nostra fuisse. Hæc, & in eam sententiam cum multa dixisset aïebat illum primo sane diu multa contra: ad extremum autem manus dedisse, & affirmasse nihil se contra ejus voluntatem esse facturum.

il considere à quel point le Gouvernement present est odieux, on diroit qu'il va se jetter sur ceux qui ont mis les affaires en cet état ; mais, quand il se souvient qu'ils sont les plus forts, & qu'ils ont des troupes à leur disposition, [1] il se rabat sur nous, & me menace en particulier de voyes de fait, & de me mettre en Justice.

Pompée luy a parlé là-dessus, & parlé tres-fortement, à ce que le même Pompée m'a assuré, car je n'en ai point d'autre témoin. Je luy ai representé, m'a-t'il dit, que je passerois pour un ami sans foi & sans honneur, si vous étiez inquiété par un homme à qui j'ai mis les armes à la main en le laissant aggreger parmi le Peuple. Que j'avois sa parole & celle de son frere Appius pour gage de vôtre sûreté ; & que s'ils ne me la tenoient pas, je m'en ressentirois de maniere à faire connoître à tout le monde que rien ne m'est plus cher que vôtre amitié. Sur cela & sur plusieurs autres choses qu'il a ajoûtées dans le même sens, il dit que Clodius luy a fait d'abord bien des difficultez, mais qu'à la fin il s'est rendu, & qu'il a promis qu'il ne feroit rien contre ses intentions.

Sed postea tamen ille non destitit de nobis asperrime loqui. Quod si non faceret, tamen ei nihil crederemus: atque omnia sicut facimus, pararemus. Nunc ita nos gerimus, ut in dies singulos & studia in nos hominum, & opes nostræ augeantur. Rempub. nulla ex parte attingimus. In caussis, atque in illa opera nostra forensi summa industria versamur. Quod egregie non modo iis, qui utuntur opera, sed etiam in vulgus gratum esse sentimus. Domus celebratur, occurritur, renovatur memoria Consulatus. Studia significantur: in eam spem adducimur, ut nobis ea contentio quæ impendet, interdum non fugienda videatur.

Nunc mihi & consiliis opus est tuis, & amore, & fide. Quare advola. Expedita mihi erunt omnia, si te habebo. Multa per Varronem nostrum agi possunt, quæ te urgente erunt fir-

Cependant il n'a pas cessé depuis de se déchainer contre moi ; mais quand il ne le feroit pas, je ne m'en fierois pas davantage à luy, & je n'en disposerois pas moins toutes choses pour me défendre. Je me conduis donc de telle maniere que mes forces augmentent de jour en jour, avec l'affection que tout le monde me témoigne. Je ne me mêle en aucune façon des affaires de l'Etat, & je me donne tout entier à celles du Barreau ; ce qui ne me rend pas moins agreable au Peuple en general, qu'à ceux en particulier pour qui je plaide. Ma maison ne desemplit point, on vient en foule au devant de moi lorsque j'en sors ; la memoire de mon Consulat se renouvelle ; tout le monde paroît bien intentionné pour moi. Enfin j'ai si bonne esperance, qu'il me semble quelquefois que je ne devrois pas éviter le combat dont on me menace.

C'est à present que j'ai besoin des conseils d'un ami aussi sage, & aussi sûr que vous. Volez donc, rien ne m'embarassera quand je vous aurai. Nôtre ami Varron peut m'être d'un grand secours, [2] & il s'y portera plus vive-

miora ; multa ab ipso Publio elici; multa cognosci, quæ tibi occulta esse non poterunt : multa etiam ; sed absurdum est singula explicare : tum ego requiram te ad omnia. Unum illud tibi persuadeas velim, omnia fore explicata, si te videro : sed totum est in eo, si ante quam ille ineat magistratum. Puto Pompeium Crasso urgente, si tu aderis, qui per βοῶπιν [a] *ex ipso intelligere possis qua fide ab illis agatur, nos aut sine molestia, aut certe sine errore futuros. Quid mea voluntas, quid tempus, quid rei magnitudo postulet, intelligis.*

a Junonem.

De Repub. nihil habeo ad te scribere, nisi summum odium omnium hominum in eos qui tenent omnia, mutationis tamen spes nulla. Sed, quod facile sentias, tædet ipsum Pompeium, vehementerque pænitet. Non provideo satis quem exitum futurum putem.

ment lorſque vous le preſſerez. On peut auſſi découvrir & tirer de Clodius même bien des choſes qui ne vous échaperont point. Beaucoup d'autres . . . . . . mais à quoi bon entrer dans un plus grand détail ; vous me ſerez bon à tout. Je me contenterai donc de vous dire que je verrai clair quand je vous aurai. L'eſſentiel, c'eſt que vous arriviez avant que Clodius entre en Charge. Si vous pouvez, quand vous ſerez ici, vous ſervir de ſa ſœur pour faire ſonder Pompée par Craſſus, & découvrir s'ils ſont de bonne foi à mon égard, je compte que je me tirerai d'affaire, ou du moins d'erreur. Il n'eſt pas neceſſaire que je vous prie & que je vous preſſe, vous voyez aſſez ce que je ſouhaite, & ce que la conjoncture & l'importance de l'affaire demande.

Je n'ai rien à vous dire de la Republique, ſinon que tout le monde fait paroître une grande haine contre ceux qui gouvernent, ſans qu'il y ait neanmoins aucune eſperance de changement. Vous n'aurez pas de peine à croire que Pompée n'eſt gueres content de luy même, & qu'il ſe repent fort de tout ce qu'il a fait. Je ne vois pas bien par

Sed certe videntur hæc aliquo erupturа. Libros Alexandri, negligentis hominis, & non boni poëtæ, sed tamen non inutilis, tibi remisi. Numerium Numestium libenter accepi in amicitiam; & hominem gravem, & prudentem & dignum tua commendatione cognovi.

REMARQUES

SUR LA XXII. LETTRE.

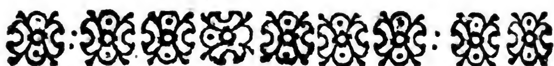
1. Q*U'ils ont des troupes à leur disposition.*] Lorsqu'on nomma Cesar Gouverneur des Gaules au commencement de son Consulat, on luy donna en même temps deux legions qui estoient en Italie, & assez à portée pour qu'il les fit venir à Rome dans le besoin.

2. *Nôtre ami Varron peut m'être d'un grand secours.*] Il n'avoit pas encore par luy même beaucoup d'autorité & de credit, car il n'avoit été qu'Edile, mais il estoit ami particulier de Pompée dont il avoit esté Lieutenant en Asie, & dont il le fut encore depuis en Espagne. Tout le monde sçait que ç'a esté le plus sçavant des Romains.

V. Rem. 1. sur la 14. Lettre du 4. Livre.

où tout ceci finira ; mais il faut pourtant que cela aboutisse à quelque éclat. Je vous ai renvoyé les ouvrages d'Alexandre ; c'est un Auteur peu exact, & un assez mauvais Poëte ; mais on ne laisse pas d'y trouver quelque chose de bon. J'ai reçû volontiers au nombre de mes amis Numerius Numestius ; je le trouve sensé, prudent & digne enfin que vous vous interessiez pour luy comme vous faites.





EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

Nunquam ante arbitror te epistolam meam legisse, nisi mea manu scriptam. Ex eo colligere poteris quanta occupatione distinear. Nam cum vacui temporis nihil haberem, & cum recreandæ voculæ caussa necesse esset mihi ambulare, hæc dictavi ambulans. Primum igitur illud te scire volo, Sampsiceramum nostrum amicum, vehementer sui status pœnitere, restituique in eum locum cupere, ex quo decidit, doloremque suum impertire nobis, & medecinam interdum aperte quærere; quam ego possum invenire nullam; post deinde omnes illius partis auctores ac socios, nullo adversario, consenescere; consensionem universorum nec volunta-



LETTRE XXIII.

VOici, à ce que je crois, la premiere fois que vous recevez une de mes Lettres, écrite d'une autre main que de la mienne. Vous pouvez juger par là combien il faut que je sois occupé; je le suis à un tel point que n'ayant aucun moment de reste, & étant obligé pour remettre ma voix, de faire de l'exercice, je dicte cette Lettre en me promenant. [1] Je vous dirai d'abord, que nôtre ami Pompée se trouve fort mal de la situation où il s'est mis; il voudroit bien revenir à celle d'où il est tombé. Il me fait confidence de sa douleur, & laisse même voir quelquefois qu'il voudroit y apporter quelque remede; mais je n'y en vois aucun. Je vous dirai ensuite, que les Chefs de ce parti & tous leurs adherans s'affoiblissent, quoiqu'ils ne trouvent aucune opposition; & que tout le monde est d'ac-

tis, nec sermonis majorem umquam fuisse.

Nos autem (nam id te scire cupere certo scio) publicis consiliis nullis intersumus, totosque nos ad forensem operam, laboremque contulimus. Ex quo, quod facile intelligi possit, in multa commemoratione earum rerum, quas gessimus, desiderioque versamur. Sed βοώπιδος [a] *nostra consanguineus non mediocres terrores jacit atque denunciat, & Sampsiceramo negat; ceteris præ se fert, & ostentat. Quamobrem, si me amas tantum, quantum profecto amas, si dormis, expergiscere; si stas, ingredere, si ingrederis, curre; si curris, advola. Credibile non est, quantum ego in consiliis & prudentia tua, quod maximum est, quantum in amore & fide ponam. Magnitudo rei longam orationem fortasse desiderat, conjunctio vero nostrorum animorum brevitate contenta est.*

cord plus que jamais sur les sentimens qu'on a d'eux, & sur la liberté avec laquelle on en parle.

Pour moi (car je suis sûr que vous souhaitez de sçavoir ce qui me regarde en particulier) je ne me trouve à aucune deliberation publique, & je me donne entierement aux fonctions du Barreau. Il est facile de juger que cela renouvelle la memoire de mes actions passées, & fait souhaiter que je me mêle comme autrefois des affaires de l'Etat. Mais le frere de nôtre Junon [2] ne me fait pas de petites menaces; & pendant qu'il nie à Pompée qu'il ait aucun dessein contre moi, il en fait gloire, & s'en vante à tout le monde. C'est pourquoi, si vous m'aimez, ou pour mieux dire puisque vous m'aimez, si vous dormez, éveillez-vous; si vous êtes éveillé, marchez; si vous marchez, courez; si vous courez, volez. Je ne sçaurois vous dire ce que je me promets de vos conseils, de vôtre prudence, & plus encore de vôtre amitié. L'importance de l'affaire demanderoit peutêtre que je vous en disse davantage, mais entre amis comme nous, un mot suffit. Il est de consequence pour moi

Permagni nostra interest, te, si comitiis non potueris at declarato illo, esse Romæ. Cura ut valeas.

REMARQUES

SUR LA XXIII. LETTRE.

1. *ETant obligé pour remettre ma voix de faire de l'exercice, je dicte cette Lettre en me promenant.*] Plutarque dit que Ciceron observoit ce regime si scrupuleusement,



EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

QUas Numestio litteras dedi, sic te iis evocabam, ut nihil acrius, neque incitatius fieri posset. Ad illam κέλευσιν [a] *adde etiam si quid potes. Ac ne sis perturbatus; novi enim te, & non ignoro quam*

que vous soyez ici dès que Clodius sera designé Tribun, si vous ne pouvez pas y être pour le temps des Elections.

---

que les tours de chambre qu'il faisoit estoient comptez.

2. *Le frere de nôtre Junon.*] V. Rem. 1. sur la 9. Lettre de ce Livre.



LETTRE. XXIV.

JE vous appellois avec tant de force dans la Lettre dont j'ai chargé Numestius, qu'il ne se pouvoit rien de plus pressant. Venez, s'il se peut, encore plus vite, mais que cela ne vous effraye point; car je vous connois, & je sçai que lorsque l'on aime on s'allarme aisément. Voici une affaire qui,

sit amor omnis sollicitus atque anxius: sed res est, ut spero, non tam exitu molesta quam auditu. Vettius ille, ille noster index, Cæsari, ut perspicimus, pollicitus est, se curaturum, ut in aliquam suspicionem facinoris Curio filius adduceretur. Itaque insinuatus in familiaritatem adolescentis, & cum eo, ut res indicat, sæpe congressus, rem in eum locum deduxit, ut diceret sibi certum esse cum suis servis in Pompeium impetum facere, eumque occidere. Hoc Curio ad patrem detulit, ille ad Pompeium.

Res delata ad Senatum est, introductus Vettius primo negabat se unquam cum Curione restitisse; neque id sane diu. Nam statim fidem publicam postulavit. Haud reclamatum est. Tum exposuit, manum fuisse juventutis duce Curione, in qua Paullus initio fuisset, & Q. Cæpio hic Brutus, & Lentulus, Flaminis filius, conscio patre. Postea C.

à ce que je crois, ne fera pas tant de mal que de bruit. Nous avons découvert que ce Vettius, mon donneur d'avis du temps de la Conjurarion, [1] avoit promis à Cesar d'embarasser le jeune Curion dans quelque mauvaise affaire. S'étant donc insinué dans sa familiarité, aprés avoir eu plusieurs entretiens avec luy comme il a paru par la suite, cet homme en vint au point de luy faire confidence qu'il avoit resolu de se jetter avec ses Esclaves sur Pompée, & de le tuer; Curion le redit à son pere, & le pere à Pompée.

L'affaire fut portée au Senat. On fit entrer Vettius, qui nia d'abord qu'il eût aucun commerce avec le jeune Curion; mais cela ne dura pas longtemps, car aussi-tôt aprés il offrit de dire tout, pourvû qu'on luy promit impunité. On la luy promit, & alors il declara, qu'il y avoit un complot formé entre plusieurs jeunes gens qui avoient pour Chef Curion, dont Paulus [2] avoit été d'abord, & dont Brutus [3] & Lentulus le fils du Flamine [4] étoient encore, ce

Septimium scribam Bibuli pugionem sibi à Bibulo attulisse: quod totum irrisum est; Vettio pugionem defuisse, nisi ei Consul dedisset: eoque magis, id ejectum est, quod A. D. III. Id. Maii Bibulus Pompeium fecerat certiorem ut caveret insidias, in quo ei Pompeius gratias egerat.

Introductus Curio filius dixit ad ea, quæ Vettius dixerat: maximeque in eo tum quidem Vettius est reprehensus, quod dixerat adolescentium consilium, ut in foro cum gladiatoribus Gabinii Pompeium adorirentur: in eo principem Paullum fuisse; quem constabat eo tempore in Macedonia fuisse Fit SC. ut Vettius, quod confessus esset se cum telo fuisse, in vincula conjiceretur: qui eum emisisset, contra Rempublicam esse facturum. Res erat in ea opinione, ut putarent id esse actum, ut Vettius in foro cum pugione, & item

dernier du consentement de son pere. Il ajoûta que C. Septimus, Greffier de Bibulus, luy avoit apporté un poignard de la part de ce Consul. On se mocqua de tout cela, comme si Vettius n'avoit pû trouver un poignard sans que Bibulus luy en fournit un ; & ce qui rendoit encore la chose moins vraisemblable, c'est que Bibulus avoit fait avertir Pompée, le treiziéme de May, de se tenir sur ses gardes, & Pompée l'en avoit remercié.

On fit entrer le jeune Curion, f qui répondit à tout ce que Vettius avoit avancé, & le confondit particulierement sur ce qu'il disoit que ces jeunes gens avoient choisi le jour que Gabinius avoit donné des Gladiateurs au Peuple, pour attaquer Pompée dans la Place, & que Paulus devoit se mettre à leur tête ; or tout le monde sçait que Paulus étoit deslors en Macedoine. On fit donc un Decret par lequel Vettius fut condamné à être mis aux fers comme avoüant qu'il avoit porté des armes ; & on ajoûta que quiconque l'en tireroit seroit declaré ennemi de la République. Voici ce que l'on pense de cette affaire. On croit que l'on vouloit

item servi ejus comprehenderentur cum telis: deinde ille se diceret indicaturum; idque ita actum esset, nisi Curiones rem ante ad Pompeium detulissent. Tum SC. in concione recitatum est.

Postero autem die Cesar, is, qui olim Prætor cum esset, Q. Catulum ex inferiore loco jusserat dicere, Vettium in rostra produxit; eumque in eo loco constituit, quo Bibulo Consuli aspirare non liceret. Hic ille omnia quæ voluit de Repub. dixit, & , qui illuc factus institutusque venisset, primum Cœpionem de oratione sua sustulit, quem in Senatu acerrime nominarat; ut appareret noctem, & nocturnam deprecationem intercessisse; deinde, quos in senatu ne tenuissima quidem suspicione attigerat, eos nominavit, Lucullum, a quo solitum esse ad se mitti C. Fannium; illum, qui in P. Clo-

faire ſurprendre cet homme dans la Place avec ſes Eſclaves, eux & luy armez en gens qui veulent faire quelque mauvais coup, que là-deſſus il auroit promis de découvrir tout ; & la choſe auroit eſté executée de la ſorte ſi les Curions n'avoient pas auparavant averti Pompée. Le Decret du Senat fut lû enſuite devant le Peuple.

Le lendemain Ceſar, luy qui étant Préteur avoit empêché un homme de la conſequence de Q. Catulus de monter à la Tribune, [6] y produiſit Vettius, pendant que l'autre Conſul n'oſe s'y montrer. Là cet homme dit tout ce qu'il voulut ſur les affaires de l'Etat, comme ayant été bien embouché. Premierement, il ôta Brutus de ſa dénonciation, quoique dans le Senat il l'eut chargé tres fortement, ce qui fit voir que la nuit luy avoit donné conſeil. [7] Enſuite il accuſa d'autres gens dont il n'avoit pas donné le moindre ſoupçon le jour précedent, comme Lucullus qui, à ce qu'il dit, luy avoit ſouvent envoyé ce Fannius qui avoit été l'un des accuſateurs de Clodius. Il accuſa auſſi L. Domitius, [8] & dit que c'étoit de ſa maiſon qu'on devoit ſortir pour ſe

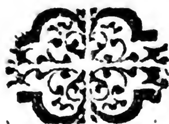
dium subscripserat ; L. Domitium , cujus domum constitutam fuisse , unde eruptio fieret : me non nominavit : sed dixit , Consularem disertum , vicinum Consulis , sibi dixiße Ahalam Servilium aliquem , aut Brutum opus eße reperiri. Addidit ad extremum , cum , jam dimissa concione , revocatus à Vatinio fuisset , se audisse à Curione , his de rebus conscium esse Pisonem generum meum & M. Laterensem.

Nunc reus erat apud Crassum Divitem Vettius de vi : & , cum esset damnatus , erat indicium postulaturus : quod si impetrasset , judicia fore videbantur. Ea nos , utpote qui nihil contemnere solemus , non pertimescebamus. Hominum quidem summa erga nos studia significabantur : sed prorsus vitæ tædet , ita sunt omnia omnium miseriarum plenissima. Modo cædem timueramus , quam oratio fortissimi senis Q. Considii discusserat : ea , quam quotidie time-

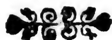
jetter ſur Pompée. Pour moi, il ne me nomma pas ; 9 il dit ſeulement qu'un Conſulaire beau parleur, voiſin de l'un des Conſuls, 10 luy avoit dit qu'on auroit beſoin d'un Servilius Ahala ou d'un Brutus. 11 Enfin ayant été rappellé par Vatinius, quoique le Peuple fut déja congedié, il ajoûta qu'il avoit oüy dire à Curion, que Piſon mon gendre & M. Laterenſis en étoient auſſi.

A preſent le jugement ſur les voyes de fait ſe pourſuit devant Craſſus Divés 12 qui eſt cette année Préteur. Si Vettius eſt condamné, il doit encore demander grace en offrant de découvrir de nouveaux complices, & s'il l'obtient, il fera des affaires à bien des gens. Pour moi, quoiqu'ordinairement je ne neglige rien, je ne m'en mets point en peine. Tout le monde me témoigne beaucoup de zéle & d'affection ; mais avec tout cela je ſuis fort las de la vie, on n'y voit que peine & que miſere. Dernierement, nous étions menacez d'un maſſacre, ſi la vigoureuſe repartie du

re potueramus, subito exorta est. Quid quæris? nihil me infortunatius, nil fortunatius est Catulo, cum splendore vitæ, tum hoc tempore. Nos tamen his miseriis erecto animo, & minime perturbato sumus: honestissimeque, & dignitatem nostram magna cura tuemur. Pompeius de Clodio jubet nos esse sine cura, & summam in nos benevolentiam omni oratione significat. Te habere consiliorum auctorem sollicitudinum socium, omni in cogitatione conjunctum cupio. Quare, ut Numestio mandavi, tecum ut ageret, item atque eo si potest acrius te rogo, ut plane ad nos advoles. Respiraro si te videro.



genereux vieillard Considius ne nous avoit rassurez ; [13] & voici une nouvelle sorte de danger que nous n'avions pas prévu, & auquel nous pouvons être exposez tous les jours. Que vous dirai-je ? je me trouve aussi malheureux que je trouve Catulus heureux d'avoir rempli si glorieusement sa carriere, & de l'avoir finie si à propos. Cependant, parmi tant de malheurs j'ai toûjours la même fermeté & la même tranquilité d'esprit, & je me soutiens avec honneur & avec dignité. Pompée m'assure toûjours que je n'ai rien à craindre de Clodius, & parle en toute occasion de moi comme le meilleur ami du monde. Je vous souhaite pour me conduire par vos conseils, pour me soulager avec vous de toutes mes peines, & pour vous communiquer mes plus secretes pensées. Volez donc ici sans remise ; j'ai déja chargé Numestius de vous presser, & je le fais, s'il se peut, avec encore plus d'instance. Je respirerai quand je vous verrai.



REMARQUES SUR LA XXIV. LETTRE.

1. *MOn Donneur d'avis du temps de la conjuration.*] C'est ce même Vettius qui avoit déposé contre Cesar, qu'on soupçonnoit fort de complicité avec Catilina. Mais non seulement Cesar se tira d'affaire, il fit même mettre en prison ce Denonciateur comme convaincu de calomnie. Il n'y a pas d'apparence que ce fut luy qui l'eut fait agir dans cette nouvelle affaire ; s'il avoit formé un pareil projet, il l'auroit mieux conduit. Peutêtre que Vatinius, qui estoit aussi étourdi que Vettius, y eut quelque part comme Ciceron le luy reprocha depuis. Cesar crut pouvoir profiter de cette occasion pour faire de la peine aux principaux Chefs de la faction contraire à la sienne ; mais ayant vû dans la suite que Vettius avoit si mal digeré ses accusations qu'elles se détruisoient d'elles-mêmes ; & que, si on luy faisoit son procés, toute l'intrigue seroit découverte, il le fit étrangler en prison.

Sueton. Jul. cap. 17. *in Vatin. Dio. Lib.* 37. *Appian. civ. Lib.* 2. *Plutarch. Lucull.*

2. *Paulus.*] L. Æmilius Paulus, celui qui fut Consul l'an 703, avec C. Marcellus, il estoit alors Questeur en Macedoine.

3. *Brutus.*] Q. CÆPIO HIC BRUTUS. On l'appelloit ainsi, parce qu'il avoit esté adopté

par Q. Servilius Cæpio son oncle.

4. *Lentulus le fils du* Flamine, *ce dernier du consentement de son pere.*] On vouloit envelopper dans cette affaire Lentulus le pere, parce qu'il estoit competiteur de L. Pison & de Gabinius, que Cesar & Pompée vouloient faire élire Consuls. *In Vat.*

Les Flamines estoient des Prêtres attachez au Service d'un Dieu en particulier. Il y en avoit quinze ; mais les trois principaux c'étoient celui de Jupiter, celui de Mars, & celuy de Romulus. Lentulus estoit *Flamine* de Mars.

5. *On fit entrer le jeune Curion.*] Quoiqu'il joüât alors un si grand rôle, comme on a vû dans les Lettres precedentes, il n'étoit pas encore Senateur ; & il ne le fut que plusieurs années depuis, n'ayant esté Questeur que l'an 698, comme on le voit par les Lettres que Ciceron luy écrivit alors.

Lib. 2. Fam.

6. *Cesar, luy qui estant Préteur avoit empêché un homme de la consequence de Catulus de monter à la Tribune.*] Lorsqu'il le cita pour rendre compte de son administration dans la commission qu'il avoit de faire rebatir le Capitole, que Cesar vouloit faire donner à un autre. Les Particuliers ne pouvoient monter à la Tribune pour parler au Peuple à moins que quelque Magistrat ne les y fit monter, & l'on faisoit ordinairement cet honneur aux personnes de distinction.

7. *Ce qui fit voir que la nuit luy avoit donné conseil.*] Cela a rapport au commerce de galanterie qui estoit entre Cesar & Servilie mere de Brutus qu'on croyoit même fils de Cesar. On voit par là que ce dernier n'avoit pas

fait d'abord agir Vettius qui embarassa Brutus dans cette affaire, parce qu'il estoit neveu de Caton, & ennemi declaré de Pompée qui avoit fait mourir son pere pendant la guerre civile de Sylla & de Marius.

8. *L. Domitius.*] Surnommé Ænobarbus. Il fut toûjours du parti opposé à Cesar. Nous aurons occasion d'en parler ailleurs plus en détail.

V. Rem. 14, 15, 16, 17, & 18, sur la 8. Lettre du 4. Livre.

9. *Pour moi il ne me nomma pas.*] Dion dit au contraire que Ciceron, Lucullus & Bibulus furent les seuls qui furent nommez par Vettius; & cet Historien est assez ridicule pour parler de cette affaire comme d'une conjuration serieuse formée contre Cesar aussibien que contre Pompée, quoique Ciceron, ici & dans l'invective contre Vatinius, ne parle que de Pompée.

Dio. Lib. 38.

10. *Qu'un Consulaire beau Parleur, voisin de l'un des Consuls.*] La maison du grand Pontife où Cesar logeoit, estoit dans la rue sacrée qui aboutissoit au Mont Palatin, où estoit celle de Ciceron.

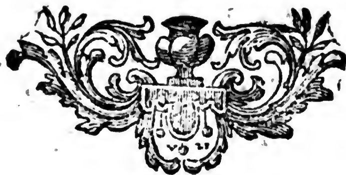
11. *Qu'on avoit besoin d'un Servilius Ahala & d'un Brutus.*] Le premier tua Sp. Melius qui estoit soupçonné d'aspirer à la tirannie; & le second chassa Tarquin. Ce sont des Histoires trop connues pour en parler ici en détail.

12. *Crassus Dives.*] C'est celui dont nous avons parlé sur la treiziéme Lettre de ce Livre, où nous avons remarqué que ce surnom estoit depuis long-temps dans cette famille.

Celui ci s'appelloit Publius; & il avoit esté aussi-bien que son cousin *riche* de nom & d'effet; mais les grandes dépenses qu'il fit pendant son Edilité, l'incommoderent si fort qu'il ne luy en resta que le nom.

Lib. 2. de Off. valer. Max. Lib. 6. cap. 9.

13. *Nous estions menacez d'un massacre, si la vigoureuse repartie du genereux vieillard Q. Considius ne nous avoit rassurez.*] Cesar avoit rempli la place de soldats lorsqu'il voulut faire passer la Loy qui luy donnoit pour cinq ans le Gouvernement des Gaules. Il avoit aussi fait mener en prison Caton, qui vouloit s'opposer à ses desseins. Cela fut cause qu'un grand nombre de Senateurs s'absenterent. Cesar se plaignant un jour dans le Senat de ce qu'il y venoit si peu de monde, Considius luy dit que c'estoit parce qu'on n'y pouvoit pas venir en sureté. *Et pourquoi donc y venez-vous*, luy dit Cesar? *C'est*, reprit-il, *parce que je suis trop vieux pour craindre la mort.*



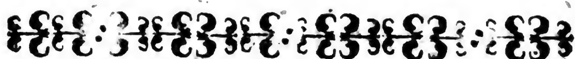


EPISTOLA. XXV.

CUm aliquem apud te laudaro tuorum familiarium, volam illum scire ex te me id fecisse; ut nuper me scis scripsisse ad te de Varronis erga me officio, te ad me rescripsisse, eam rem summæ tibi voluptati esse. Sed ego mallem ad illum scripsisses, mihi illum satisfacere, non quo faceret, sed ut faceret. Mirabiliter enim odoratus est, sicut nosti ἕλικτα κὴ ὐδὲν. [a] *Sed nos tenemus præceptum illud*, τὰς τῶν κρατούντων. [b]

a Involuta & nihil &c. v. Not.
b Potentiorum &c. v. Not.

At hercule alter tuus familiaris Hortalus, quam plena manu, quam ingenue, quam ornate nostras laudes in astra sustulit cum de Flacci prætura, & de illo tempore Allobrogum diceret? sic habeto, nec amantius, nec honorificentius nec copiosius potuisse dici. Ei te hoc scribere à



LETTRE XXV.

QUand je vous marque que j'ai lieu de me loüer de quelqu'un de vos amis, c'est afin que cela luy revienne par vous; comme lorsque je vous écrivis l'autre jour que j'étois content de Varron, au lieu de me repondre que vous en étiez ravi, j'aurois voulu que vous le luy eussiez mandé. Ce n'est pas que j'en sois fort content, mais c'est afin qu'il me donne lieu de l'être. Il a admirablement bien pénétré la pensée de ces gens qui, comme dit Euripide, *ne sont que dissimulation & fourberie*; 1 mais je sui cette maxime du même Poëte, *il faut tout souffrir de ceux qui sont les maîtres.* 2

Pour vôtre ami Hortensius 3 avec quelle franchise, & quelle éloquence il a relevé la gloire de mes actions en parlant de la Préture de Flaccus, & des Ambassadeurs des Allobroges! 4 Vous pouvez compter qu'il ne pouvoit le faire, ni plus en détail, ni d'une manie-

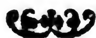
me tibi esse missum sane volo. Sed quid tu scribas? quem jam ego venire atque adesse arbitror. Ita enim egi tecum superioribus litteris. Valde te expecto, valde desidero; neque ego magis, quam ipsa res & tempus poscit.

His de negotiis quid scribam ad te, nisi idem quod sæpe? Rep. nihil desperatius: iis, quorum opera, nihil majore odio. Nos, ut opinio, & spes, & conjectura nostra fert, firmissima benevolentia hominum muniti sumus. Quare advola. Aut expedies nos omni molestia, aut eris particeps. Ideo sum brevior, quod, ut spero, coram brevi tempore conferre quæ volumus licebit. Cura ut valeas.



re qui me fut plus honorable, & qui marquât mieux son amitié; je vous prie de luy mander que je vous en ai écrit en ces termes. Mais pourquoi vous prier d'écrire ici, puisque je vous crois déja en chemin & prest à arriver. 5 Du moins j'ai lieu de le croire sur ce que je vous ai mandé dans ma derniere Lettre. Je vous souhaite fort, je vous attens avec impatience, & la conjoncture où je me trouve vous le dit assez.

Que vous manderai-je des affaires de la Republique? ce que je vous ai déja mandé souvent. Elles ne sçauroient estre plus desesperées, ni la haine plus grande contre ceux qui les ont mises dans cet état. Pour moi, je crois, j'espere, & j'ai lieu de juger que j'ai un fort appui dans l'affection que tout le monde me témoigne. Volez donc; ou vous me tirerez d'embaras, ou vous y aurez part. Je ne vous en dis pas davantage, parce que je compte que dans peu nous nous entretiendrons ensemble de tout ce que nous avons à nous dire. Ayez soin de vôtre santé.



REMARQUES SUR LA XXV. LETTRE.

1. DE *ces gens qui, comme dit Euripide, ne sont que dissimulation & fourberie.*] ἑλικτὰ ϗ οὐδὲν *sub.* ὑγιὲς ἀλλὰ πάντα πέριξ φρονοῦντες. *Involuta & nihil sani, sed omnia versute cogitantes.* Ciceron ne cite à son ordinaire que les premiers mots du passage tiré de la Tragedie d'Euripide intitulée Andromaque, où cette Princesse en haine de Menelas, fait un portrait fort desavantageux des Lacedemoniens.

2. *Il faut tout souffrir de ceux qui sont les Maistres.*] τὰς τῶν κρατούντων *sub.* ἀμαρτίας δέχεσθαι ἀνάγκη c'est un vers que dit Polinice dans les *Phenices* d'Euripide.

3. *Hortensius.*] Il y a dans le texte *Hortalus*; c'estoit un surnom de sa famille. *V. Rem. 7. sur la 15. Lettre du 4. Livre.* M. de S. Real dit *qu'il ne paroist point par l'Histoire, quelle occasion il eut au temps de cette Lettre de parler sur le Consulat de Ciceron.* Il avoit apparament oublié, que ce fut cette année que Flaccus fut accusé de concussion au retour de son Gouvernement d'Asie, & qu'Hortensius plaida pour luy, aussi bien que Ciceron dont la Harangue nous est restée. Comme Flaccus, qui estoit Préteur l'année du Consulat de Ciceron, l'avoit

tres bien secondé dans l'affaire de la conjuration de Catilina, Hortensius n'avoit garde de ne pas parler des services importans que l'accusé avoit alors rendus à la Republique ; & c'estoit une occasion bien naturelle de faire aussi l'éloge de Ciceron.

Pro Flacco. Calinar. 2. Saluſt. Bel. Catil. 4. Des Ambaſſadeurs des Allobroges.] *V. Rem. 14. ſur la 1. Lettre de ce Livre.*

Fin du premier Tome.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. FLORENTIN DELAULNE Libraire à Paris, Nous a fait remontrer qu'il luy a esté mis entre les mains un Livre intitulé ; *Morinus de Pœnitentia & Basilicis antiquis:* lequel Ouvrage il desireroit imprimer ou faire imprimer, mais comme il ne le peut sans s'engager à une tres-grande dépense ; il Nous a tres-humblement fait suplier de vouloir bien pour le dédomager des avances considerables qui luy convient faire à ce sujet, luy accorder nos Lettres de Privilege, tant pour l'impression dudit Ouvrage que pour la réimpression de plusieurs Livres dont les Privileges sont expirez ou prests à expirer. A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Delaulne, & exciter par son exemple les autres Libraires & Imprimeurs à entreprendre des Editions dont la lecture pût estre avantageuse à l'avancement des sciences & aux progrès des belles Lettres qui ont toûjours fleury dans notre Royaume, ainsi qu'à soustenir l'Imprimerie & Librairie qui ont esté jusques à present cultivées par nos Sujets avec autant de succès que de réputation : Nous avons permis & permettons par ces presentes audit Delaulne d'imprimer ou faire imprimer ledit Ouvrage, & les autres Livres intitulez, *Petavii*

Rationarium Temporum & Tabula Chronologica, tant en Latin que traduit en François & continué jusqu'à présent. De Vert sur les Cérémonies de l'Eglise & sur les mots de Messe & de Communion. Maniere de bien penser. Pensées Ingenieuses & Entretiens d'Ariste du P. Bouhours. Dictionaire François par Alphabet & par rimes, avec la Methode pour apprendre la langue Françoise, & le Traité de la Poëtique Françoise, par Richelet. Toutes les Lettres du Comte de Bussy, avec les Réponses & l'Histoire du Roy. Instructions & Pratiques sur les temps & les Mysteres de l'année, avec les Passages choisis de l'Ecriture-Sainte. Des Entretiens sur divers sujets de pieté : Et la verité de la Religion Chrétienne, par Desmahis. Martyrologe, Diurnal, Missel Romain & Psautier, Latin & François, avec les differences du Parisien, contenant l'Office de l'Eglise pendant la Messe, & les autres Heures pour tous les jours de l'année, avec l'Office de la Semaine Sainte & de Pasque, & l'explication des cérémonies. Relations des morts des Religieux & les Constitutions de la Trappe. Description de Versailles & de Marly : *Les Lettres à Atticus*, par Mongault. Theologie & Conferences sur les matieres de Theologie en François. Avec la Traduction des Heures d'Horstius, & la Devotion à la Vierge. *Menagiana, Valesiana, Colomesiana, Chevraana, Naudaana Soberiana, &c.* par ordre alphabetique ; en telle forme, marge, caractere, en autant de Volume, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon luy semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le temps de Dix-huit années consecutives, à compter du jour de la datte desdites presentes.

Faisons défenses à toutes personnes de quelques qualité & condition quelles puissent estre d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obeïssance ; & à tous Imprimeurs-Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, debiter, ni contrefaire aucuns desdits Livres en tout, ni en partie, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amande contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, l'autre tiers aud. Exposant, & de tous dépens, dommages & interests. A la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles. Que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les exposer en vente il sera mis de chacun deux Exemplaires dans nôtre Biblioteque publique, un dans celle de nôtre Chasteau du Louvre, & un dans celle de nôtre tres cher & feal Chevalier Chancelier de France, le sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos ordres ; le tout à peine de nullité des presentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenuë pour deuëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Se-

cretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le 26. jour de May, l'an de grace mil sept cent huit, & de nôtre Regne le soixante sixiéme. Par le Roy en son Conseil, LECOMTE.

Registré sur le Registre n. 2. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 343. n. 647. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du 13. Aoust 1703. A Paris ce 9. Juin 1708. Signé L. SEVESTRE, *Syndic.*

